

Heidelberg
7-15 septembre
2005

Rapport final
abrégé et
résolutions

Conseil régional VI (Europe)

Quatorzième session



**Organisation
météorologique
mondiale**
Temps • Climat • Eau

OMM-N° 991

Temps • Climat • Eau

CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE)

Quatorzième session

Heidelberg
7–15 septembre
2005

Rapport final abrégé et résolutions

OMM-N° 991



**Organisation
météorologique
mondiale**
Temps • Climat • Eau

C'est l'OMM qui détient les droits d'auteur pour ce fichier électronique et son contenu, qui ne doit être ni modifié, ni copié ou remis à un tiers, ni affiché électroniquement sans son autorisation écrite.

© 2005, Organisation météorologique mondiale

ISBN 92-63-20991-0

NOTE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION	
1. OUVERTURE DE LA SESSION (XIV-CR VI/Doc. 2.2(2); PINK 1 et 2)	1
2. ORGANISATION DE LA SESSION (XIV-CR VI/Doc. 2.2(2); PINK 1 et 2)	5
2.1 Examen du rapport sur la vérification des pouvoirs	5
2.2 Adoption de l'ordre du jour (XIV-CR VI/ Doc. 2.2(2); PINK 1 et 2)	5
2.3 Établissement de comités	5
2.4 Autres questions d'organisation	5
3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL (XIV-CR VI/ Doc. 3; PINK 3)	5
4. PROGRAMME DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/ Doc. 4, ADD. 1; APP_WP 4; APP_WP 4 ADD. 1)	6
4.1 Rapport du président du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale dans la Région VI (XIV-CR VI/Doc 4.1; APP_WP 4.1)	6
4.2 Systèmes d'observation intégrés, y compris le Programme des instruments et des méthodes d'observation (XIV-CR VI/Doc. 4.2(1); APP_WP 4.2(1))	7
4.3 Systèmes et services d'information, y compris le système de télécommunications et le système de gestion des données (XIV-CR VI/Doc. 4.3(1); APP_WP 4.3(1))	12
4.4 Système de traitement des données et de prévision	14
4.5 Service d'information sur le fonctionnement de la VMM.....	16
4.6 Activités d'appui à la Veille météorologique mondiale	17
5. PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL – ASPECTS RÉGIONAUX	18
5.1 Coordination du Programme climatologique mondial et activités d'appui, ainsi que rapport du président du Groupe de travail des questions relatives au climat (XIV-CR VI/Doc. 5.1; 5.1 ADD. 1; APP_WP 5.1)	18
5.2 Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat (XIV-CR VI/Doc. 5.2; APP_WP 5.2)	20
5.3 Programme mondial des applications et des services climatologiques, y compris les services d'information et de prévision climatologiques (XIV-CR VI/Doc. 5.3; PINK 5.3)	23
5.4 Système mondial d'observation du climat (XIV-CR VI/Doc. 5.4; PINK 5.4)	26
5.5 Programme mondial de recherche sur le climat (XIV-CR VI/Doc. 5.5; APP_Doc. 5.5)	27
6. PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/Doc. 6; APP_Doc. 6)	29
6.1 Veille de l'atmosphère globale, y compris l'appui à la Convention sur l'ozone et à d'autres conventions relatives à l'environnement (XIV-CR VI/Doc. 6.1(1); 6(2))	29
6.2 Programme mondial de recherche sur la prévision du temps, y compris THORPEX.....	30
6.3 Programme de recherche en météorologie tropicale	32
6.4 Programme de recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps.....	32
7. PROGRAMME DES APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES – ASPECTS RÉGIONAUX	33
7.1 Programme des services météorologiques destinés au public (XIV-CR VI/Doc. 7.1; APP_WP 7.1).....	33
7.2 Programme de météorologie agricole (XIV-CR VI/Doc. 7.2(1); PINK 7.2)	35

	<i>Page</i>	
7.3	Programme de météorologie aéronautique (XIV-CR VI/Doc. 7.3; PINK 7.3)	37
7.4	Programme de météorologie maritime et d'océanographie (XIV-CR VI/Doc. 7.4; APP_WP 7.4)	39
8.	PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/Doc 8(1); 8(2); APP_WP 8).....	43
9.	PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/Doc. 9; PINK 9)	46
10.	PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/Doc. 10; APP_Doc. 10)	47
10.1	Activités de coopération technique.....	47
10.2	Activités du Bureau sous-régional	50
10.3	Activités proposées	50
11.	PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET D'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/Doc. 11; APP_WP 11)	50
12.	PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/Doc. 12; APP_Doc. 12)	53
13.	PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/Doc. 13; APP_Doc 13)	54
14.	PLANIFICATION À LONG TERME – ASPECTS RÉGIONAUX (XIV-CR VI/Doc. 14; APP_WP 14)	56
15.	QUESTIONS D'ACTUALITÉ ET DÉFIS À RELEVER	59
15.1	Évolution du rôle de l'OMM (XIV-CR VI/Doc. 15.1; 15.1(2); PINK 15.1).....	59
15.2	Rôle et fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (XIV-CR VI/Doc. 15.2; APP_WP 15.2).....	61
15.3	Échange international de données et de produits (XIV-CR VI/Doc. 15.3; PINK 15.3)	63
15.4	Cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité (XIV-CR VI/Doc. 15.4; PINK 15.4)	65
15.5	Activités du Groupe sur l'observation de la Terre (XIV-CR VI/Doc. 15.5; APP_Doc. 15.5).....	67
15.6	Ateliers de réflexion (XIV-CR VI/APP_WP 15.6).....	68
16.	AUTRES ACTIVITÉS RÉGIONALES	68
16.1	Plan stratégique pour l'amélioration des Services météorologiques et hydrologiques nationaux de la Région VI (XIV-CR VI/Doc. 16.1; PINK 16.1)	68
16.2	Coopération avec les organisations régionales et internationales (XIV-CR VI/Doc. 16.2; APP_WP 16.2)	69
16.3	Questions internes au Conseil régional (XIV-CR VI/Doc. 16.3; PINK 16.3)	69
17.	BUREAU SOUS-RÉGIONAL DE L'OMM POUR L'EUROPE (XIV-CR VI/Doc. 17; APP_WP 17).....	70
18.	CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (XIV-CR VI/Doc. 18; APP_Doc. 18)	70
19.	EXAMEN DES RÉOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL RÉGIONAL AINSI QUE DES RÉOLUTIONS PERTINENTES DU CONSEIL EXÉCUTIF (XIV-CR VI/Doc. 19; PINK 19).....	71
20.	ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (XIV-CR VI/PINK 20).....	71
21.	DATE ET LIEU DE LA QUINZIÈME SESSION (XIV-CR VI/PINK 21)	71
22.	CLÔTURE DE LA SESSION (XIV-CR VI/PINK 22)	71

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

N° <i>final</i>	N° de <i>session</i>		
1	4.1/1	Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale (VMM) dans la Région VI	72
2	4.2/1	Réseau synoptique de base régional.....	76
3	4.2/2	Réseau climatologique de base régional de la Région VI.....	86
4	4.2/3	Amendements au Volume II – Aspects régionaux – Région VI (Europe) du <i>Manuel du Système mondial d’observation</i> (OMM-N° 544)	94
5	4.2/4	Rapporteur pour les aspects régionaux de la mise au point d’instruments, de la formation connexe et du renforcement des capacités	98
6	4.2/5	Centres régionaux d’instruments	99
7	4.3/1	Réseau régional de transmission de données météorologiques	100
8	5.1/1	Reconduction du Groupe de travail des questions relatives au climat.....	101
9	5.1/2	Établissement d’un réseau de centres climatologiques régionaux dans la Région VI	102
10	5.3/1	Services d’information et de prévision climatologiques	104
11	6.1/1	Rapporteur pour la Veille de l’atmosphère globale.....	105
12	6.1/2	Rapporteur pour l’ozone atmosphérique	106
13	6.2/1	Rapporteur pour le programme THORPEX relevant du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps	107
14	7.2/1	Groupe de travail de météorologie agricole.....	107
15	7.3/1	Rapporteurs pour les aspects régionaux du Programme de météorologie aéronautique dans la Région VI.....	108
16	7.4/1	Rapporteur pour les services de météorologie maritime et d’océanographie dans la Région	109
17	8/1	Groupe de travail d’hydrologie	110
18	9/1	Rapporteur pour les questions relatives à l’enseignement et à la formation professionnelle	113
19	11/1	Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l’atténuation de leurs effets dans la Région VI (Europe)	113
20	12/1	Rapporteur pour le Programme spatial de l’OMM.....	115
21	15.5/1	Rapporteur pour le Système des systèmes mondiaux d’observation de la Terre	115
22	16/1	Plan stratégique régional pour l’amélioration des Services météorologiques et hydrologiques nationaux de la Région VI (Europe).....	116
23	16.3/1	Groupe de gestion du Conseil régional VI (Europe)	125
24	19/1	Examen des résolutions et des recommandations antérieures du Conseil régional.....	126

ANNEXES

I.	Tâches spécifiques à remplir par le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale dans la Région VI (paragraphe 4.1.5 du résumé général)	132
II.	État financier du fonds d'affectation spéciale du RRTDM au 31 décembre 2004 (paragraphe 4.3.11 du résumé général)	133
III.	Déclaration du Conseil exécutif sur le rôle et le fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (destinée aux décideurs) (paragraphe 14.2.19 du résumé général)	133

APPENDICES

A.	Liste des participants à la session	135
B.	Liste des abréviations	137

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

1.1 Le Conseil régional VI a tenu sa quatorzième session à Heidelberg (Allemagne), du 7 au 15 septembre 2005. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le mercredi 7 septembre, à 10 heures, au Centre des congrès de Heidelberg (Kongresshaus Stadthalle Heidelberg).

1.2 M. D. Keuerleber-Burk, président par intérim du Conseil régional, a souhaité la bienvenue aux participants et déclaré ouverte la session. Il a rappelé les catastrophes naturelles qui se sont produites un peu partout dans le monde, notamment dans les pays de la Région VI; en mémoire des victimes qu'elles ont faites ces derniers mois, les participants ont observé une minute de silence.

1.3 M. Keuerleber-Burk a remercié les hôtes de la session, à savoir les représentants de l'Allemagne, du Land de Bade-Wurtemberg et de la ville de Heidelberg pour leur chaleureux accueil et l'occasion ainsi donnée au Conseil régional de tenir sa session à Heidelberg. Désireux que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) soit à l'avant-garde dans le domaine de la prévention, le Quatorzième Congrès météorologique mondial (Genève, 15-24 mai 2003) a établi en 2003 le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA), afin d'instituer à l'échelle de l'Organisation un cadre de coordination visant à renforcer la contribution de l'OMM aux activités de prévention des catastrophes naturelles qui sont menées à l'échelle nationale, régionale et internationale. Il incombe maintenant au Conseil régional VI de prendre les devants et de concevoir dans ce domaine un programme qui lui est propre. Les conseils régionaux ont en effet pour mission d'adapter au contexte régional les stratégies et les programmes de l'OMM. Les attentes sont grandes, en particulier dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets; il appartiendra donc aux participants à la session d'examiner les moyens dont dispose le Conseil régional VI pour relever les nombreux défis complexes qui se posent dans la Région, de débattre des priorités régionales et de formuler un plan d'action et un plan stratégique. M. Keuerleber-Burk s'est dit confiant dans l'issue des délibérations.

1.4 Dans son allocution d'ouverture, M. M. Jarraud, Secrétaire général de l'OMM, a souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les participants. Il a remercié le Gouvernement allemand, à travers son représentant, M. R. Nagel, d'avoir bien voulu accueillir la session du Conseil régional à Heidelberg et a souligné que l'Allemagne apportait depuis longtemps son soutien aux programmes et aux activités de l'OMM, comme en

témoignent les responsabilités qu'elle a assumées et qu'elle assume encore au niveau mondial et régional. M. Jarraud a tenu aussi à remercier le président par intérim du CR VI, M. D. K. Keuerleber-Burk, pour la compétence avec laquelle il a assuré la direction du Conseil ces deux dernières années, et à exprimer ses remerciements au vice-président, M. A. Leitass, ainsi qu'aux présidents, aux rapporteurs et aux membres des groupes de travail pour la tâche considérable qu'ils avaient accomplie depuis la treizième session du Conseil (Genève, 2-10 mai 2002). Enfin, il a exprimé sa gratitude à M. W. Kusch, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OMM, et à M. U. Gärtner, président du Deutscher Wetterdienst, ainsi qu'à son personnel pour les dispositions irréprochables prises pour assurer le bon déroulement des travaux de la session.

1.5 Le Secrétaire général a déclaré qu'il s'était attaché en priorité à améliorer la transparence et les processus de contrôle interne au sein du Secrétariat et à renforcer le soutien que celui-ci apportait aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des Membres et aux programmes scientifiques et techniques de l'Organisation. Il a ajouté qu'il s'était efforcé de créer la synergie nécessaire pour mettre en œuvre avec efficacité les nouveaux programmes transsectoriels approuvés par le Quatorzième Congrès, à savoir le PCA, le Programme spatial de l'OMM (PSOMM) et le Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés. Ces dernières années ont été marquées en Europe par des catastrophes naturelles qui ont entraîné de lourdes pertes en vies humaines et causé d'importants dommages socioéconomiques. Les inondations qui se sont produites dernièrement et pendant l'été 2002 dans le centre de l'Europe, la tragédie provoquée par la vague de chaleur de 2003, les inondations qui ont dévasté le sud-est de l'Europe en 2005 et les terribles sécheresses qui ont sévi dans le sud-ouest de la Région témoignent suffisamment de l'augmentation de la fréquence de ces phénomènes. Toutefois, les pertes en vies humaines et les dommages matériels auraient été beaucoup plus élevés en l'absence du système mondial d'alerte aux phénomènes météorologiques extrêmes mis en place par l'OMM. Rappelant les tragiques événements liés au tsunami qui a frappé les pays riverains de l'océan Indien le 26 décembre 2004 et causé la mort de quelque 300 000 personnes, M. Jarraud a souligné que l'OMM était en mesure de faire face à l'urgence et s'était employée activement à resserrer la coopération avec les autres organismes des Nations Unies concernés pour que le projet de mise en place de systèmes d'alerte efficaces se concrétise bientôt dans l'océan Indien et dans les autres régions menacées. Le Programme de prévention

des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets de l'OMM vise à encourager la coordination des programmes déjà mis en œuvre dans ce domaine et à accréditer l'idée selon laquelle, en matière de gestion des catastrophes, les stratégies de prévention et d'anticipation multidanger devraient prendre le pas sur les programmes de secours et de relèvement si l'on veut réduire de façon marquée la vulnérabilité des populations exposées. La mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM décidée par le Quatorzième Congrès est intervenue très opportunément pour permettre à l'Organisation de se doter d'un nouveau système d'observation composite, dont la météorologie et l'hydro-météorologie auront impérativement besoin pour répondre aux exigences d'un développement durable au XXI^e siècle. De plus, le troisième Sommet sur l'observation de la Terre (Bruxelles, 16 février 2005) a adopté un plan décennal de mise en œuvre du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et approuvé l'installation du Secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) au siège de l'OMM. En ce qui concerne le Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés, le Conseil exécutif de l'Organisation, à sa cinquante-septième session (Genève, 21 juin-1^{er} juillet 2005), a souligné qu'il importait que la future structure des programmes de l'OMM reflète les besoins des pays les moins avancés (PMA). Le Conseil exécutif s'est aussi déclaré favorable à l'organisation, début 2007, d'une conférence internationale de haut niveau sur les avantages économiques et sociaux des Services météorologiques et hydrologiques, afin de mettre en relief le rôle que jouent les SMHN dans la réalisation des objectifs nationaux de développement et d'insister sur le fait que les ressources allouées aux SMHN devraient être considérées non pas comme des dépenses, mais plutôt comme un investissement.

1.6 Le Secrétaire général a exposé son point de vue sur différents points qui seraient abordés durant la session:

- a) Il existe toujours d'importantes lacunes en matière de données d'observation, qui sont dues parfois à des défaillances des instruments et des systèmes d'observation et, plus souvent encore, au coût élevé du matériel et au manque de produits consommables et de pièces détachées, surtout dans la partie orientale de la Région. À cela s'ajoutent quelques insuffisances dans le domaine des télécommunications;
- b) Le changement climatique et la variabilité du climat sont des problèmes d'envergure auxquels doivent faire face les SMHN de la Région. Il importe donc de disposer durablement d'un système opérationnel qui puisse effectuer toutes les observations nécessaires pour détecter les changements climatiques et en déterminer les causes, évaluer les répercussions de la variabilité du climat et faciliter les travaux de recherche destinés à améliorer la compréhension, la modélisation et la prévision du système climatique;

- c) Certains des Membres de la Région VI se doivent de participer toujours davantage à l'action menée pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de l'environnement, notamment pour ce qui concerne la qualité de l'air et de l'eau, la pollution des mers et la santé publique. Il importe en outre que l'OMM, ses partenaires internationaux et les SMHN renforcent leur coopération dans le domaine de la qualité de l'environnement;
- d) L'élargissement de l'Union européenne est un processus qui revêt une grande importance pour l'OMM et, en particulier, pour de nombreux Membres du CR VI. À cet égard, l'OMM et la Commission européenne ont signé en décembre 2003 un protocole d'accord qui contient des dispositions en faveur d'une coopération accrue. Des mesures concrètes ont d'ailleurs été prises dernièrement pour instaurer de nouveaux partenariats avec la Commission européenne dans les domaines du temps, du climat et de l'eau;
- e) S'agissant de l'hydrologie et des ressources en eau, l'OMM a resserré ses liens avec ses partenaires du système des Nations Unies, la Commission européenne et d'autres organisations régionales et internationales. On mentionnera à cet égard la collaboration de l'OMM avec le Partenariat mondial pour l'eau dans le cadre du Programme associé de gestion des crues (APFM), en vue de proposer aux organismes publics compétents de chaque pays un éventail complet de méthodes et de moyens d'action qui leur permettent de répondre de façon intégrée aux impératifs de la gestion des crues;
- f) Compte tenu de la rapidité du progrès technologique, il importe que le personnel des SMHN puisse recevoir une formation continue qui lui permette de s'adapter à cette évolution et de tirer pleinement avantage des nouvelles possibilités offertes. L'enseignement et la formation professionnelle feront donc toujours partie des grandes priorités, dans la perspective d'une réduction de l'écart entre les pays développés et les pays en développement. M. Jarraud a incité les Membres à faire une très large place à la mise en valeur des ressources humaines, de sorte que les SMHN soient en mesure d'assurer eux-mêmes la formation professionnelle de base de leur personnel météorologique et hydrologique. Il a saisi cette occasion pour remercier, au nom de l'Organisation, tous les pays de la Région où sont établis des Centres régionaux de formation professionnelle en météorologie (CRFPM) pour leur appui indéfectible au Programme d'enseignement et de formation professionnelle (ETRP) de l'OMM;
- g) M. Jarraud a rappelé que l'OMM continuait de collaborer avec la Banque mondiale à la mise en œuvre de plusieurs projets. La Banque mondiale a en particulier conçu un projet destiné à renforcer les capacités du Service d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement (Roshydromet) de la Fédération de Russie et s'intéresse également aux

coûts et aux avantages d'une amélioration des services météorologiques et hydrologiques pour les économies nationales des pays d'Europe centrale et orientale. C'est un nouveau défi pour les SMHN, et l'OMM poursuivra activement le dialogue avec la Banque mondiale afin que ceux-ci puissent compter sur le soutien nécessaire;

- h) Depuis sa treizième session, le CR VI s'est employé à renforcer la coopération entre l'OMM et certaines institutions régionales de premier plan telles que l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) ou le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET). Une forte synergie s'est également instaurée avec le Réseau des Services météorologiques européens (EUMETNET), et l'on peut espérer que la coopération s'intensifiera à l'avenir, notamment avec les institutions européennes établies à Bruxelles. De plus, un protocole d'accord a été conclu entre l'OMM et la Société météorologique européenne en 2003, où les deux parties font état de leur volonté de coopérer à la réalisation d'objectifs communs;
- i) M. Jarraud a constaté avec plaisir que les SMHN des pays en développement de la Région VI continuaient à bénéficier du soutien généreux de plusieurs partenaires, principalement au niveau de la Région, par le biais du Programme de coopération technique (PCOT) de l'OMM – en particulier du Programme de coopération volontaire (PCV) – ou d'autres accords bilatéraux et multilatéraux. Au nom de l'Organisation et en son nom propre, il les a vivement remerciés de leur précieuse contribution.

1.7 M. Jarraud a déclaré qu'un certain nombre de Membres de la Région devaient actuellement faire face à de nombreux défis – que ce soit sur le plan socioéconomique ou sur celui du développement – qui auraient une grande influence sur leur capacité de mettre en œuvre un développement durable. À cet égard, on peut mentionner la mondialisation, la propriété intellectuelle, la sécurité mondiale, l'évolution du rôle et de l'image du système des Nations Unies, l'incidence du changement climatique et de la variabilité du climat, le progrès rapide des télécommunications et des technologies de l'information, et le tribut de plus en plus lourd que font payer les catastrophes naturelles. Certains de ces facteurs sont des obstacles majeurs pour la plupart des pays vulnérables, en particulier dans l'est et le sud de la Région. Pour répondre aux besoins de ces pays, il faut prendre en compte les stratégies mondiales pertinentes, et notamment la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies, septembre 2000) et le Cadre d'action de Hyogo pour la période 2005-2015, qui a été adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobe, Japon, janvier 2005). À tous égards, il importe de renforcer l'image des SMHN et de souligner l'importance du rôle qu'ils jouent dans leurs pays respectifs. Leurs principales fonctions, qu'il s'agisse de l'observation, de

la prévision ou de la diffusion d'alertes concernant les conditions météorologiques, climatiques ou hydrologiques, doivent être reliées à leur responsabilité sociale pour la fourniture de nouveaux services essentiels aux secteurs traditionnels et non traditionnels. En unissant leurs efforts dans le cadre de la Région, les membres des commissions techniques de l'OMM, les rapporteurs et d'autres experts peuvent grandement contribuer à la rentabilité des SMHN. Ils jouent aussi un rôle capital dans la promotion de la coopération internationale et de la collaboration aux activités du Conseil régional VI.

1.8 À l'occasion de la réforme du Secrétariat et afin de faciliter l'exécution des programmes qu'élaborera le Conseil régional, un certain nombre de mesures structurelles et organisationnelles ont été prises pour favoriser une mise en œuvre à la fois efficace et économique du Programme régional et du PCOT. Pour ce faire, on a créé le Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement (RCD), qui regroupe le Département de la coopération technique et les bureaux régionaux et sous-régionaux et dont les principaux objectifs consistent à fournir aux Membres des services d'une qualité accrue en tenant mieux compte de leurs besoins et à les aider à mobiliser les ressources nécessaires grâce à une collaboration plus étroite avec les organismes nationaux et régionaux de financement et à vocation socioéconomique compétents. Le Bureau sous-régional pour l'Europe, qui a été officiellement institué pendant l'intersession, contribuera à mettre en lumière ces changements et cette réforme, et servira de centre de coordination pour appuyer les activités régionales, faciliter la coopération technique et aider les Membres à exécuter les programmes de l'OMM et à renforcer leurs SMHN.

1.9 M. Jarraud a déclaré que le Conseil régional contribuerait indéniablement à favoriser la participation des SMHN au développement socioéconomique des pays Membres dont ils relèvent, et que l'élaboration du plan stratégique régional revêtait une grande importance à cet égard.

1.10 M. R. Nagel, Secrétaire d'État du Ministère fédéral allemand des transports, de la construction et du logement, a pris la parole au nom de l'Allemagne. Il a salué l'assemblée au nom du Ministre fédéral, M. M. Stolpe, et a cordialement souhaité la bienvenue à Heidelberg à l'ensemble des participants. M. Nagel a souligné que de nombreuses régions de l'Europe centrale et orientale avaient été noyées sous les inondations alors que dans la péninsule Ibérique et le sud de la France, touchés par une extrême sécheresse, les incendies de forêts et les feux de broussailles faisaient des ravages. S'étant déclaré conscient du fait que l'OMM est la voix des Nations Unies dans les domaines du temps, du climat et de l'eau et que l'OMM et les SMHN contribuent pour beaucoup à l'amélioration de la protection des vies humaines et des biens matériels contre les catastrophes naturelles et plus généralement à la sécurité de l'être humain, M. Nagel a souligné que l'application des

connaissances et des capacités de l'OMM au niveau des activités de tous les jours et des structures de protection et de sauvetage constituait un problème de premier plan pour les hommes politiques. M. Nagel a déclaré que plusieurs initiatives exemplaires de portée mondiale avaient été lancées en Europe, notamment l'EUMETSAT, le CEPMMT et l'EUMETNET. Le Conseil régional VI peut servir d'exemple au reste du monde en montrant les gains d'efficacité et les avantages à tirer, par tous les partenaires, de la coopération dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie et du climat. La restructuration du système de communication météorologique, au fonctionnement éprouvé, en un système d'information adapté aux besoins croissants en matière d'informations et aux rapides progrès technologiques, constitue aussi un domaine de travail important. M. Nagel a donné l'assurance que l'Allemagne prendrait une part active à cette coopération et qu'elle y contribuerait par le biais des diverses institutions dont les fonctions relèvent entièrement ou en partie du mandat de l'OMM. Certain du caractère essentiel de la contribution que la session apporterait à la coopération en Europe, M. Nagel a souhaité aux participants beaucoup de succès dans leurs délibérations.

1.11 M. G. Stratthaus, membre du Parlement et Ministre des finances du Land de Baden-Württemberg, a salué les participants au nom du gouvernement du Baden-Württemberg. Il a insisté sur le fait que le public n'était en général conscient que d'une partie minime de l'activité considérable déployée par l'OMM. Il a fait part de sa profonde gratitude à l'Organisation, en particulier au sujet des prévisions et messages d'alerte précieux dont elle favorise la communication et que les organes compétents doivent mettre à profit pour prendre le plus rapidement possible les mesures qui permettent d'atténuer les effets des catastrophes. M. Stratthaus a exprimé sa satisfaction au sujet de la coopération avec le Deutscher Wetterdienst dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau par l'intermédiaire de plusieurs projets de l'OMM.

1.12 M. E. Würzner, maire de Heidelberg responsable de l'environnement et de l'énergie, a pris la parole en tant que représentant de la cité historique de Heidelberg. Par le biais de ses programmes, l'OMM joue un rôle prépondérant dans les activités déployées au plan international pour surveiller et protéger l'environnement. Il apparaît tout à fait nécessaire de pouvoir compter sur des organisations internationales telles que l'OMM pour appuyer la mise en œuvre de conventions telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention internationale sur la lutte contre la désertification (CCD) et la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone ainsi que ses protocoles et amendements. M. Würzner a présenté un aperçu de ce qu'une ville peut faire dans le domaine de la protection du climat et de sa propre protection. La ville de Heidelberg s'efforce de mener une campagne de protection du climat de caractère prospectif, qui concerne en premier lieu les

installations et moyens municipaux, même si les émissions de dioxyde de carbone qui leur sont imputables ne représentent que 4 % des émissions totales de la ville. Heidelberg dispose d'un système de gestion de l'énergie à l'échelon municipal, d'un programme de maîtrise de l'énergie, d'un système de tiers financement («performance contracting») justifié par la modicité relative des ressources humaines et financières et d'un concept énergétique pour la ville de Heidelberg en décembre 1992 et en 2004. De plus, de nombreux projets particuliers ont été mis en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables. Ce sont d'ailleurs les ménages privés qui contribuent le plus (32,2 %) aux émissions de CO₂. En conséquence, Heidelberg a favorisé la présentation d'offres spéciales à ses citoyens, un bureau de conseil en matière de protection climatique a été ouvert, un programme de promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie doté de 500 000 euros a été mis en chantier et une nouvelle agence de l'énergie a été créée. Il apparaît indispensable de renforcer la coopération en vue d'élaborer de nouvelles solutions techniques susceptibles de déboucher sur un mode de vie plus durable à l'échelle planétaire. L'OMM, par le biais de ses programmes, fournit l'information indispensable à la diffusion des alertes précoces qui permettent de sauver de nombreuses vies humaines, de limiter les dégâts matériels et de préserver l'environnement. Le système d'alerte hydrométéorologique mis en place à Heidelberg a permis d'obtenir un délai d'alerte de 18 heures. M. Würzner a souhaité que cette session soit couronnée de succès.

1.13 M. W. Kusch, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OMM et vice-président du Deutscher Wetterdienst, a souhaité la bienvenue aux participants. Le Deutscher Wetterdienst considère que l'organisation de cette importante session et l'appui qu'il apporte à cet égard constituent une contribution à la coopération internationale dans le cadre de l'OMM. M. Kusch a dit que le système météorologique mondial ne peut fonctionner que si chaque Membre exploite et finance un service météorologique opérationnel et contribue à l'échange mondial de données d'observation. Mais si l'on veut que ce système fonctionne, il faut aussi que les Membres apportent des contributions volontaires aux services opérationnels. C'est ce que fait par exemple le Deutscher Wetterdienst en exploitant un centre météorologique régional spécialisé (CMRS), un centre régional de télécommunications (CRT) et plusieurs centres de données et de produits. Par ailleurs, il participe au système de stations mondiales de la Veille de l'atmosphère globale (VAG) et gère le centre allemand de formation de la VAG de Hohenpeissenberg. Cela fait de nombreuses années que le Deutscher Wetterdienst est au service de la Région VI, et il continuera à remplir ses engagements. M. Kusch est persuadé que cette session formulera des objectifs réalistes pour l'intersession à venir. Il assure que le Deutscher Wetterdienst fera de son mieux pour soutenir les travaux du Conseil régional.

2. ORGANISATION DE LA SESSION (point 2 de l'ordre du jour)

2.1 EXAMEN DU RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS (point 2.1)

2.1.1 Le représentant du Secrétaire général a présenté des rapports concernant la vérification des pouvoirs, compte tenu des documents reçus avant et pendant la session. Le Conseil régional a accepté ces rapports. Il a décidé que, conformément à la règle 22 du Règlement général, il n'était pas nécessaire d'établir un Comité de vérification des pouvoirs.

2.1.2 La session a réuni 129 participants de 45 pays de la Région VI (Europe), 2 représentants d'autres pays Membres de l'OMM et 11 représentants d'autres organisations nationales, régionales et internationales. On trouvera la liste des participants à l'appendice A.

2.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2.2)

2.2.1 Les participants à la session ont décidé à l'unanimité d'adopter sans modification l'ordre du jour provisoire.

2.3 ÉTABLISSEMENT DE COMITÉS (point 2.3)

2.3.1 Conformément à la règle 24 du Règlement général de l'OMM, le Conseil régional a constitué les comités suivants:

Comité des nominations

2.3.2 Un Comité des nominations, composé des délégués principaux de l'Espagne, l'Islande et de la Roumanie, a été établi. Le délégué principal de l'Espagne, M. F. Cadarso, a été invité à en assumer les fonctions de convocateur.

2.3.3 Le Conseil régional a décidé de mener ses travaux uniquement en séances plénières. À cet égard, M. D. Keuerleber-Burk, président par intérim, présidera l'assemblée plénière générale, chargée d'examiner les points 1 à 3, 13, 15.1 à 15.3, 15.6, 16.3 et 17 à 22. M. A. Leitass, vice-président, présidera la plénière A chargée d'examiner les points 4.1 à 4.6, 7.1, 7.3, 7.4, 6.1 à 6.5, 11, 12, 15.4 et 15.5. M. R. Chitanava (Géorgie) présidera la plénière B chargée d'examiner les points 5.1 à 5.5, 7.2, 8 à 10, 14, 16.1 et 16.2.

Comité de coordination

2.3.4 Selon les dispositions de la règle 28 du Règlement général, un Comité de coordination a été établi, composé du président par intérim du CR VI, du représentant du Secrétaire général, des coprésidents des plénières A et B et des secrétaires des plénières.

Sous-comité du Plan d'action

2.3.5 Le Conseil régional a constitué un sous-comité ouvert chargé du Plan d'action et composé des délégués des pays suivants: Royaume-Uni (convocateur), Allemagne, Fédération de Russie, Jordanie et République tchèque.

2.4 AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2.4)

2.4.1 Le Conseil régional a fixé son horaire de travail pour la session.

2.4.2 Le Conseil régional est convenu de ne pas rédiger de procès-verbaux des débats ayant eu lieu en séance plénière sauf à la demande d'un Membre pour un point donné de l'ordre du jour.

2.4.3 Le Conseil régional a élu M. I. Cacic (Croatie) aux fonctions de rapporteur pour le point 19 de l'ordre du jour – Examen des résolutions et des recommandations antérieures du Conseil régional ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil exécutif.

2.4.4 Le Conseil régional est convenu de déroger à la règle 109 durant la session.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL (point 3 de l'ordre du jour)

3.1 Le Conseil régional a pris connaissance avec intérêt du rapport de son président qui contenait une analyse et une évaluation des grandes activités du Conseil depuis sa treizième session; il s'est déclaré satisfait de l'efficacité avec laquelle les activités du Conseil ont été menées.

3.2 Le Conseil régional a remercié son ancien président, M. F. Quintas Ribeiro (Portugal), et son ancien président par intérim, M. P. Korkutis (Lituanie), pour leur apport à son œuvre. Il a aussi remercié son président par intérim, M. D. Keuerleber-Burk (Suisse) pour l'efficacité avec laquelle il a géré les affaires du Conseil, contribuant ainsi au développement de la météorologie et de l'hydrologie dans la Région. Il a félicité son vice-président, M. A. Leitass (Lettonie) pour sa contribution à ses travaux. Il a aussi témoigné sa reconnaissance aux présidents et aux membres des groupes de travail ainsi qu'aux rapporteurs qui ont collaboré activement à ses activités dans la Région.

3.3 Le Conseil régional a également adressé ses remerciements aux Membres qui avaient accueilli diverses manifestations régionales durant l'intersession et les a encouragés à continuer de lui apporter le soutien dont il a besoin.

3.4 Le Conseil régional a approuvé sans réserve les priorités présentées par le président, notamment les programmes scientifiques et techniques de l'OMM axés sur les besoins et les exigences propres à la Région, ainsi que les nouveaux domaines prioritaires tels le changement climatique, les questions liées à l'environnement, la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets et la gestion des ressources en eau. Il a demandé au Secrétaire général de prendre en compte les besoins régionaux lors de l'exécution des programmes et des activités de l'Organisation.

3.5 Le Conseil régional est convenu que les Membres de la Région VI devraient travailler en étroite collaboration pour que le niveau des SMHN de la Région soit mieux équilibré. Pendant la prochaine intersession, ils devraient s'efforcer d'exploiter de façon optimale les ressources et les services de l'OMM et de coopérer avec des organisations régionales telles que le CEPMMT, EUMETSAT, EUMETNET, l'Agence spatiale européenne (ESA) et la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST). Ils

devraient se soucier de l'application de nouvelles technologies dans les systèmes et les activités de leurs SMHN et de l'emploi de la recherche pour concevoir, élaborer et diffuser de nouveaux produits. Il leur faudrait s'occuper des questions relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle pour améliorer le perfectionnement du personnel.

3.6 Il faudrait améliorer et même optimiser les systèmes mondiaux d'observation, d'enregistrement et de production de rapports sur le temps, les ressources en eau, les océans, le climat et l'environnement naturel et notamment normaliser, à l'échelon régional, les techniques relatives aux données d'observation et aux réseaux de planification. Il faudrait procéder à l'étalonnage régulier des instruments météorologiques et hydrologiques s'il n'est pas déjà effectué. Il convient, à ce propos, d'élargir la coopération internationale, en particulier avec les institutions susceptibles de produire des certificats valables sur le plan international. Il est recommandé aux SMHN qui ne disposent pas d'un système de gestion de la qualité d'en adopter un progressivement pour accroître leur notoriété et améliorer leurs performances sur le plan global.

3.7 Il faudrait resserrer la coopération entre services météorologiques et hydrologiques, surtout dans les pays où ils sont distincts, ainsi qu'entre les bassins fluviaux internationaux de la Région VI pour ce qui est des problèmes hydrologiques et liés à l'eau.

3.8 Il convient d'augmenter la précision et la fiabilité de l'analyse, de la prévision, des avis et de l'évaluation des risques de catastrophes naturelles d'origine météorologique. Il faudrait, pour cela, améliorer les prévisions saisonnières et à longue échéance des variations du moment d'occurrence, de la gravité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. Les Membres de la Région devraient s'efforcer de sensibiliser le public aux prévisions et aux avis de phénomènes météorologiques extrêmes, les leur mieux faire comprendre et faire en sorte qu'ils réagissent mieux à ceux-ci dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. Ils devraient axer leur action sur la promotion et la multiplication des échanges transfrontaliers d'avis et sur une collaboration étroite avec les médias et les organisations de gestion des situations d'urgence.

3.9 Les pays de la Région vont continuer d'être préoccupés par les changements climatiques et les questions environnementales connexes. Il faudrait établir des scénarios concernant ces changements et leurs incidences sur le plan régional et sous-régional afin que les Membres puissent donner des indications aux décideurs gouvernementaux. Les Membres du CR VI devraient continuer à explorer de nouvelles possibilités de partage efficace des activités dans la Région, comme dans le cas du Centre climatique régional (CCR) en cours de création, afin d'aboutir à une collaboration plus efficace et d'éviter le chevauchement des activités.

3.10 Rendre bénéfiques pour tous les Membres de la Région les changements à apporter en prévision de

l'élargissement de l'Union européenne (UE) sera l'une de nos tâches les plus stimulantes à l'avenir. Les Membres devront envisager d'adopter une attitude commune face à l'Union et de parler d'une seule voix faisant autorité lorsqu'ils auront défini un besoin régional ou sous-régional à satisfaire, comme dans le cas de la réglementation relative au ciel unique européen, de l'initiative concernant l'infrastructure pour l'information spatiale en Europe (INSPIRE) et du programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES).

3.11 En outre, le Conseil régional a fait valoir qu'il était important de promouvoir l'élaboration de politiques et directives régionales de haut niveau dans le domaine de la météorologie, de l'hydrologie, du climat et de la protection de l'environnement afin de renforcer l'appui public aux activités des SMHN.

3.12 Il faudrait envisager la meilleure façon pour le Bureau sous-régional pour l'Europe de lancer et de faciliter le processus de coopération entre Membres. La mise en place d'un réseau de conseillers internationaux auprès des représentants permanents des Membres de la Région VI pourrait s'avérer très utile à cet égard.

3.13 Un plan stratégique pour la Région VI, assorti d'un plan d'action, devrait être élaboré dès la prochaine intersession. Ce plan stratégique régional devrait contenir des orientations générales à l'intention des Membres pour les aider à formuler leurs propres plans de développement et favoriser ainsi les disciplines en rapport avec la météorologie et l'hydrologie et les disciplines connexes ainsi que leurs applications.

4. PROGRAMME DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE – ASPECTS RÉGIONAUX (point 4 de l'ordre du jour)

4.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA PLANIFICATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE DANS LA RÉGION VI (point 4.1)

4.1.1 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction du rapport du président, M. G. Steinhorst (Allemagne). Il a noté que le Groupe de travail avait beaucoup progressé dans l'accomplissement des tâches qui lui avaient été confiées et a examiné en détail les principaux résultats obtenus au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

4.1.2 Le Conseil a noté les résultats du contrôle du fonctionnement de la Veille météorologique mondiale (VMM). Lors du contrôle mondial annuel d'octobre 2004, la proportion de messages SYNOP (94 %) et de messages TEMP (80 %) transmis par les stations du Réseau synoptique de base régional (RSBR) et la proportion de messages CLIMAT (90 %) et de messages CLIMAT TEMP (73 %) transmis par les stations du Réseau climatologique de base régional (RCBR) étaient relativement satisfaisantes.

4.1.3 Le Conseil régional a accordé une attention particulière à la résolution 2 (Cg-XIV) – Programme de la Veille météorologique mondiale pour 2004-2007, et à la résolution 25 (Cg-XIV) – Sixième Plan à long terme de

l'OMM, confirmant ainsi que la VMM continuait d'être considérée comme hautement prioritaire en tant que programme de base de l'OMM et constituait le moteur des activités des SMHN et de l'échange international de données et de produits. Il a également pris note de la résolution 5 (Cg-XIV) – Programme spatial de l'OMM, qui instituait un nouveau grand programme, dont l'objectif est d'accroître l'efficacité des systèmes à satellites ainsi que leur contribution aux programmes de l'OMM, conformément à la description qui figure dans le sixième Plan à long terme. En ce qui concerne la résolution 29 (Cg-XIV) – Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, le Conseil régional a souligné le rôle important que joue le système de la VMM à l'échelon régional, et en particulier, sa composante «systèmes et services d'information» pour l'échange d'alertes précoces et d'informations connexes.

4.1.4 Le Conseil régional a souligné qu'il continuerait de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre et le développement de la VMM dans la Région VI en examinant le Programme de la VMM de manière permanente et en recommandant des modifications en fonction de l'évolution des besoins des Membres et des progrès scientifiques et techniques, compte tenu des principes et directives énoncés dans le sixième Plan à long terme. Il devrait par ailleurs recenser les lacunes, proposer des mesures correctives et mettre au point des projets d'appui à l'échelle régionale.

4.1.5 Le Conseil régional, tenant compte des nombreuses tâches établies pour les composantes de base de la VMM, a reconnu qu'il était nécessaire de reconduire le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI. La résolution 1 (XIV-CR VI) a été adoptée en conséquence. Le Conseil a défini des tâches précises, énumérées à l'annexe de la résolution, que le Groupe de travail aurait à remplir durant la prochaine intersession afin de renforcer la mise en œuvre de la VMM dans la Région et de répondre efficacement à des besoins en évolution constante.

4.2 SYSTÈMES D'OBSERVATION INTÉGRÉS, Y COMPRIS LE PROGRAMME DES INSTRUMENTS ET DES MÉTHODES D'OBSERVATION (point 4.2)

4.2.1 Le Conseil régional a rappelé que le Système mondial d'observation (SMO) décrit dans le sixième Plan à long terme de l'OMM est un système composite comprenant le sous-système de surface et le sous-système spatial. Le premier se compose du RSBR qui regroupe des stations d'observation en surface et en altitude, et d'autres réseaux de stations d'observation sur terre, en mer et dans les airs. Le second comprend des satellites d'observation de l'environnement à orbite quasi polaire et des satellites géostationnaires, avec les installations au sol correspondantes.

SOUS-SYSTÈME DE SURFACE

Réseau synoptique de base régional

4.2.2 Le Conseil régional a noté que le RSBR, qui a été approuvé dans la résolution 2 (XIII-AR VI) – Réseau

synoptique de base régional, était resté quasiment inchangé durant l'intersession, puisque seule une station en surface avait été ajoutée et une station aérologique fermée. Le RSBR se compose de 770 stations en surface, de 135 stations aérologiques, de 11 bouées ancrées et de 2 navires à position fixe. Le développement et le maintien en service du Réseau ainsi que l'échange de données météorologiques en temps réel par l'intermédiaire du Système mondial de télécommunications (SMT) sont restés parmi les principaux engagements des Membres.

4.2.3 Le Conseil régional a relevé que le système d'observation fonctionnait bien dans la Région; il présentait néanmoins quelques lacunes dans certaines zones, situées essentiellement dans la partie orientale. Il a félicité le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI pour le travail accompli par son Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés en vue d'identifier et de résoudre les lacunes des programmes d'observation. Le Conseil a également salué les travaux des grands Centres de contrôle de la qualité des données visant à améliorer les procédures de contrôle ainsi que de présentation et de diffusion des résultats des contrôles de la disponibilité et de la qualité des données d'observation en surface.

4.2.4 En ce qui concerne la révision du RSBR, le Conseil régional a réaffirmé les principes à suivre pour déterminer les stations à inclure dans le réseau, principes qu'il avait approuvés à sa session précédente. Il s'est félicité du travail effectué par M. A. Douglas (Royaume-Uni), coordonnateur du Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés, en vue de dresser, en coordination avec le Secrétariat, la liste révisée des stations du RSBR. Le Conseil a noté que cette liste proposée des stations du RSBR avait été revue par le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM et diffusée aux Membres de la Région VI avant la session. Il a adopté la résolution 2 (XIV-CR VI) sur ce sujet, approuvant ainsi la nouvelle liste de stations du RSBR figurant dans l'annexe de cette résolution.

Réseau climatologique de base régional

4.2.5 Le Conseil régional s'est félicité de la mise en place d'un RCBR dans chacune des Régions de l'OMM et dans l'Antarctique, ce qui permettait un contrôle plus efficace et plus cohérent des données climatologiques disponibles. Il a noté que la liste des stations du RCBR servait désormais de liste de référence pour le contrôle de la VMM et que, au niveau mondial, la Région VI apportait respectivement 20 et 17 % des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP aux RCBR.

4.2.6 Le Conseil régional a noté que depuis sa treizième session, le nombre total des stations qui constituent le RCBR de la Région VI était passé de 611 à 614, avec l'adjonction de 6 stations CLIMAT et la fermeture de 3 stations d'observation CLIMAT TEMP. De même que pour le RSBR, le Conseil régional a salué le travail

accompli par le coordonnateur du Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés en vue de dresser, en coordination avec le Secrétariat, la liste révisée des stations du RCBR. Le Conseil a examiné la liste de stations proposée par le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM et diffusée aux Membres de la Région VI avant la session et a adopté la résolution 3 (XIV-CR VI), qui contient en annexe la liste des stations du RCBR approuvée pour la Région VI.

4.2.7 Le Conseil régional a salué l'élaboration par le Secrétariat de textes d'orientation spéciaux concernant les procédures et pratiques opérationnelles que les observateurs et les techniciens doivent suivre pour transmettre les messages CLIMAT et CLIMAT TEMP au niveau national. Il a également noté qu'un Cycle d'études sous-régional CR II/CR VI sur les messages CLIMAT et CLIMAT TEMP avait été organisé à Moscou, du 2 au 4 novembre 2004; il s'agit là du premier d'une série de cycles d'études organisés pour les Membres des Régions de l'OMM qui rencontrent des difficultés pour la collecte et l'échange des données climatologiques.

Autres réseaux, y compris les stations en mer

4.2.8 Le Conseil régional a noté que le nombre total de navires d'observation bénévoles (VOS) recrutés par ses Membres avait légèrement augmenté durant l'intersession, passant à 2 385 en décembre 2004, contre 2 155 en 2002, quoique les centres du réseau principal de télécommunications (RPT) de la Région aient reçu sensiblement le même volume de messages SHIP depuis quatre ans. Parallèlement, la mise en place d'autres types de stations en mer a présenté une croissance continue.

4.2.9 Au mois de mars 2005, le nombre de bouées dérivantes actives déployées par six pays était de 85, sur un total mondial de 1 022 (en août 2003, ce chiffre était de 59 bouées déployées par cinq pays). Par ailleurs, bien entendu, beaucoup de bouées dérivantes exploitées par des opérateurs de pays d'autres Régions transmettaient également des données à partir des eaux de la Région VI. Parallèlement, au mois de mars 2005, des institutions de trois pays de la Région VI exploitaient, en moyenne, une quinzaine de bouées ancrées dans les eaux régionales, sur un total mondial de 185 (contre 26 bouées exploitées par trois pays en août 2003), sans compter plusieurs autres plates-formes ancrées mises en place dans la Région par des opérateurs mixtes.

4.2.10 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que l'installation de flotteurs profilants de sub-surface relevant du réseau ARGO était en bonne voie. En mars 2005, 349 des 1 712 flotteurs mis en place au plan mondial étaient exploités par huit Membres de la Région, par le biais d'un projet financé par l'Union européenne, alors que ce chiffre était de 200 flotteurs exploités par cinq Membres en août 2003. Les messages émanant de la grande majorité de ces différentes stations automatiques en mer ont été échangés en temps réel sur le SMT. Le Programme de navires occasionnels (SOOP) participe en permanence à la surveillance des océans du globe. En

2004, deux pays de la Région ont fourni 1 320 profils de bathythermographes non récupérables XBT (sur un total mondial de 23 412), chiffre à comparer avec 1 003 profils fournis par deux Membres en 2003 (sur un total mondial de 18 337); comme déjà indiqué, la plupart de ces données sont échangées en temps réel sur le SMT.

4.2.11 Le Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS) est également l'une des composantes essentielles du Programme de météorologie maritime et d'océanographie (PMMO). Dès le mois de mars 2005, les Membres exploitaient 37 sites GLOSS dédiés, dont 15 échangeant des données en temps réel.

4.2.12 Les systèmes entièrement automatiques mis en place dans le cadre du Programme de mesures automatiques en altitude à bord de navires (ASAP) représentent l'une des composantes totalement opérationnelle de la VMM. Aucune modification significative n'est à signaler dans ce domaine pour les trois dernières années (en mars 2005, six Membres de la Région exploitaient 22 navires).

4.2.13 Compte tenu des différents éléments du système d'observation énumérés et si l'on compare la situation moyenne actuelle, par rapport aux objectifs visés, l'on peut considérer qu'en mars 2005 51 % du système mondial de météorologie maritime et d'observation des océans était en place, la contribution des Membres de la Région correspondant à 7 099 plates-formes et mises à l'eau sur un total mondial de 27 264 (26 %).

4.2.14 Le nombre des observations AMDAR (Retransmission des données météorologiques d'aéronefs) diffusées quotidiennement sur le SMT est passé à plus de 200 000, soit plus de quatre fois ce qu'il était en 1998, année de la création du Groupe d'experts AMDAR. Un grand pas en avant a été fait avec le lancement d'un essai opérationnel du capteur d'humidité/vapeur d'eau aux États-Unis. Nonobstant quelques problèmes techniques, les données fournies par ce capteur sont de bonne qualité et sont en tout cas nettement meilleures que celles des capteurs précédents. L'intercomparaison des données est réalisée à l'aide de données d'autres aéronefs, de données de radiosondes et de sorties du modèle américain Rapid Update Cycle (RUC: Cycle d'actualisation rapide). Par ailleurs, l'essai en exploitation du système aéroporté de transmission de données météorologiques troposphériques (TAMDAR) des États-Unis a été entrepris au-dessus de la Région des Grands lacs (Great Lakes Fleet Experiment) avec un aéronef SAAB 340 équipé du module de capteurs spécial qui couvre l'altitude barométrique, la température, la vitesse et la direction du vent, l'humidité, la turbulence et un indice de givrage. Cet essai doit durer 6 mois et se terminer en août 2005. Des études indépendantes sur la qualité des données sont menées à bien par le Forecast Systems Laboratory (Laboratoire des systèmes de prévision) aux États-Unis d'Amérique et par le Système d'observation composite d'EUMETNET (EUCOS) en Europe

SOUS-SYSTÈME SPATIAL DISPONIBLE POUR LA RÉGION VI

4.2.15 Au niveau mondial, la composante spatiale du SMO comprend désormais trois types de satellites: les

satellites météorologiques opérationnels à défilement et géostationnaires et les satellites de recherche-développement environnementaux. En ce qui concerne les satellites météorologiques, tant géostationnaires qu'à défilement, les satellites actuellement en exploitation sont les suivants: GOES 10, GOES-12, NOAA-16 et NOAA-17 exploités par les États-Unis d'Amérique; MTSAT-1R exploité par le Japon; METEOR-3M N1 exploité par la Fédération de Russie; Meteosat 5, Meteosat-7 et Meteosat-8 exploités par EUMETSAT et FY-2C et FY-1D exploités par la Chine. Les autres satellites en orbite ou actuellement en commande sont notamment les satellites GOES-9, GOES-11, NOAA-11, NOAA-12, NOAA 14, NOAA-15 et NOAA 18 exploités par les États-Unis; GOMS N 1 exploité par la Fédération de Russie; Meteosat 6 exploité par EUMETSAT; et FY-2A, FY-2B et FY-1C exploités par la Chine.

4.2.16 Les satellites de recherche-développement comprennent les missions Aqua, Terra, NPP, TRMM, QuikSCAT et GPM de l'Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace (NASA), les missions ENVISAT, ERS-1 et ERS-2 de l'ESA, les séries ADEOS et GCOM de l'Agence japonaise d'exploitation aérospatiale (JAXA), les instruments de recherche de Rosaviakosmos embarqués sur le satellite opérationnel METEOR-3M N1 du Roshydromet de la Fédération de Russie et qui seront embarqués sur sa future série océanographique, ainsi que les satellites JASON-1 et SPOT-5 du Centre national d'études spatiales (CNES).

Segment au sol

4.2.17 Le Conseil régional a noté que 36 des 49 Membres de la Région VI sont équipés de récepteurs faible résolution (APT – Transmission automatique des images) de satellites à orbite polaire et que 21 d'entre eux sont équipés de récepteurs haute résolution (HRPT – Transmission des images à haute résolution) également de satellites à orbite polaire. Quarante des 49 Membres de la Région disposent de récepteurs WEFAX (fac-similé météorologique) faible résolution et 27 de récepteurs haute résolution. Ainsi, 44 Membres de la Région sont équipés d'au moins un récepteur de satellite géostationnaire et 43 des 49 Membres disposent d'au moins un récepteur de satellite à défilement et d'un autre de satellite géostationnaire. Il reste donc six Membres à équiper.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AU SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION (ASPECTS RÉGIONAUX)

4.2.18 Le Conseil régional a noté avec plaisir les travaux entrepris pour mettre à jour la section régionale du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544) (Volume II, Aspects régionaux – Région VI – Europe) de manière à tenir compte de l'évolution des besoins. Il a félicité son Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés qui a collecté le projet de texte révisé du chapitre sur la Région, lequel a ensuite été revu et proposé pour adoption par le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI. Le

Conseil régional a adopté la résolution 4 (XIV-CR VI) sur ce sujet.

COLLABORATION AVEC LE SYSTÈME D'OBSERVATION COMPOSITE D'EUMETNET

4.2.19 Le Conseil régional a noté que EUCOS, le Système d'observation composite du Réseau des Services météorologiques européens (EUMETNET), jouait un rôle clé dans le renforcement et l'intégration des réseaux d'observation dans la Région. Il s'est félicité de l'initiative prise par EUCOS pour développer les capacités de surveillance de la Région. Le Conseil a demandé à son Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM de continuer à entretenir des rapports étroits avec EUCOS et est convenu que le Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés devrait inclure un représentant du système EUCOS.

DÉSIGNATION DE COORDONNATEURS

4.2.20 Le Conseil régional a repris l'idée de coordonnateurs désignés par chaque pays Membre pour chacun des trois aspects essentiels des systèmes d'observation intégrés (SOI), à savoir le RSBR, le Volume A et le RCBR/SMOC. Il a noté que son président avait déjà invité les Membres à désigner ces coordonnateurs en 2005 afin de compléter la liste actuelle et a instamment prié les pays de la Région VI de procéder à ces nominations.

PROGRAMME DES INSTRUMENTS ET DES MÉTHODES D'OBSERVATION

4.2.21 Le Conseil régional a pris note des résultats de la treizième session de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO) qui s'est tenue à Bratislava (Slovaquie) du 25 septembre au 3 octobre 2002. Il a rappelé l'importance fondamentale du Programme des instruments et des méthodes d'observation (PIMO) pour la qualité et la fiabilité des données météorologiques qui sont essentielles aux activités opérationnelles et de recherche menées par les Membres.

4.2.22 Le Conseil régional s'est félicité du succès remporté par les conférences techniques TECO-2002 et TECO-2005, et par les expositions d'instruments et de systèmes météorologiques METEOREX-2002 et METEOREX-2005, organisées respectivement à Bratislava en septembre/octobre 2002, et à Bucarest en mai 2005. Il a noté que 117 experts, représentant 32 pays de la Région VI avaient assisté à la conférence TECO-2002 et que 169 experts venant de 25 pays de la Région avaient participé à la conférence TECO-2005. Le Conseil a insisté sur l'importance que revêtent ces conférences techniques pour faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations techniques et pour favoriser le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

4.2.23 Le Conseil régional a noté avec plaisir que la CIMO avait pris des mesures pour l'organisation des intercomparaisons OMM à réaliser d'urgence conformément au programme d'intercomparaisons fixé par la

treizième session de la CIMO. Il a noté que ces comparaisons étaient essentielles pour les programmes de l'Organisation qui requièrent des mesures exactes et homogènes. L'intercomparaison OMM de pluviomètres enregistreurs d'intensité a commencé le 15 septembre 2004 dans trois laboratoires, à savoir celui de l'Institut météorologique royal néerlandais, celui de Météo-France et celui du Service météorologique italien (Université de Gênes). Cette comparaison porte sur 19 paires d'instruments (y compris deux de la Région VI) de 18 fabricants différents. La première phase de cette comparaison s'est terminée avec succès le 15 février et la deuxième le 15 mai 2005; la comparaison doit se poursuivre jusqu'à mi-2006.

4.2.24 L'intercomparaison OMM de radiosondes de qualité qui s'est tenue à Vacoas (Maurice) en février 2005 était indispensable pour assurer l'homogénéité des mesures aérologiques au plan régional et mondial. Elle a porté sur six systèmes de radiosondes opérationnels (Vaisala, Lockheed Martin-Sippican, Modem, MEISEI Electric Co., Graw Radiosondes et Meteolabor) et 62 vols de comparaison ont été réalisés avec succès. Outre les radiosondes Sippican MKII, des vols de trois radiosondes à thermistance ont été réalisés afin de disposer d'une «référence de travail» diurne pour la température; l'hygromètre à miroir refroidi Snow White a permis d'obtenir une «référence de travail» pour le point de rosée et l'humidité relative. Les objectifs ont été atteints et l'équipe du projet est en train d'analyser les résultats et de préparer un rapport.

4.2.25 Le Conseil régional est convenu que seules des mesures extrêmement homogènes du rayonnement solaire réalisées sur l'ensemble de la planète permettraient de déterminer le bilan radiatif indispensable pour comprendre le système climatique de la Terre, la variabilité du climat et les changements climatiques. Le Conseil a donc noté avec plaisir que la dixième Comparaison internationale de pyréliomètres (IPC-X) se déroulerait du 26 septembre au 14 octobre 2005 au Centre radiométrique mondial (CRM) de Davos (Suisse).

4.2.26 Le Conseil régional a souligné l'importance du renforcement des capacités et de la formation dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation et a estimé qu'il s'agissait là d'une condition préalable au bon fonctionnement des instruments et à la production de données de grande qualité. Il a incité les Membres à organiser les activités de formation nécessaires, par le biais de programmes nationaux ou régionaux, et les a vivement engagés à parrainer ce genre d'activités, avec l'aide du secteur privé. À cet égard, le Conseil a estimé que le portail du site Web de l'OMM sur la mise au point, la maintenance et l'exploitation des instruments, des méthodes d'observation et des stations météorologiques automatiques (SMA), contribuait beaucoup au renforcement des capacités et à la formation.

4.2.27 Notant le nombre relativement important et toujours en augmentation de systèmes météorologiques automatiques dans les réseaux d'observation de la Région VI, le Conseil régional a rappelé les conclusions

positives de la troisième Conférence internationale sur l'utilisation des stations météorologiques automatiques (Torremolinos, Espagne, 19-21 février 2003). Il s'est félicité de la proposition du Portugal d'organiser la quatrième de ces conférences à Lisbonne, du 24 au 26 mai 2006. Le Conseil a encouragé les Membres à participer à cette conférence.

4.2.28 Le Conseil régional a insisté sur le rôle important joué par les centres régionaux d'instruments (CRI) en matière de renforcement des capacités, notamment en participant activement à l'organisation de cycles d'études et en préparant des textes de formation. Ils devraient également jouer un rôle majeur en organisant les évaluations et les comparaisons d'instruments et en procurant une assistance et des conseils pour l'étalonnage des instruments de référence ou des étalons dans la Région. À cet égard, le Conseil a salué les efforts déployés en vue de renforcer encore les services fournis par les CRI, notamment dans les pays en développement, afin d'aider davantage les Membres de la Région à assurer les services prévus dans leurs attributions. À ce propos, le spécialiste reconnu du Centre régional de Trappes (France) doit évaluer les services des CRI par rapport aux critères convenus et formuler des propositions d'amélioration. Le Conseil a noté avec intérêt que le Cycle d'études sur la métrologie pour les Centres régionaux d'instruments serait organisé à Trappes, du 17 au 21 octobre 2005, et aurait pour objet de former le personnel d'exploitation des CRI aux principes de base de la métrologie, aux mesures et à l'étalonnage des variables météorologiques de base et à la manière de procéder à des essais et des intercomparaisons.

4.2.29 Le Conseil régional a également pris note de l'utilité du *Catalogue des instruments de la CIMO* pour aider les Membres à choisir les instruments les mieux adaptés à leurs réseaux opérationnels. L'Administration météorologique chinoise a publié une deuxième édition de cet ouvrage, sous l'égide de la CIMO. La version 2002 du *Catalogue* a été distribuée aux Membres en juin 2003. La troisième édition est actuellement en préparation et sera distribuée aux Membres plus tard dans l'année.

INCIDENCE DU REMPLACEMENT FORCÉ DE CERTAINS SYSTÈMES DE RADIOSONDAGE

4.2.30 Le Conseil régional a été informé que la fabrication des radiosondes des séries RS80 et RS90 (400 MHz) de Vaisala cesserait au cours de l'année 2005. Il a pris connaissance d'une enquête menée par le Secrétariat afin de rassembler les informations nécessaires pour étudier l'incidence du remplacement ou de la mise à niveau de ces radiosondes sur le réseau mondial. Trente-trois Membres de la Région VI, représentant 105 stations aérologiques, ont répondu à cette enquête. Sur ces 105 stations, 32 utilisent des radiosondes RS80 (400 MHz) et 14 des radiosondes RS90 (400 MHz), ce qui obligera à mettre à niveau les stations au sol correspondantes ou à les remplacer. Ces 46 stations ont indiqué leur intention de procéder à cette mise à niveau ou à ce

remplacement de leurs stations au sol (avant fin 2005 pour 44 d'entre elles). Quatre stations aérologiques actuellement en exploitation ont demandé une assistance financière (Zadar, Croatie; Athalassa, Chypre; San Pietro Capofiume, Italie; et Petrovec, Ex-République yougoslave de Macédoine). Le Conseil régional a été informé que l'Allemagne, le Danemark, l'Irlande, la Norvège et les Pays-Bas avaient dénoncé l'Accord NELS (Loran C pour le nord-ouest de l'Europe et l'Atlantique Nord) à compter du 1^{er} janvier 2006. La France a décidé de poursuivre l'exploitation du Loran et le signal Loran C restera donc disponible sur une partie de la zone couverte actuellement. Cela concerne 18 stations environ et il sera nécessaire de passer à d'autres systèmes NAVD. Étant donné que toutes ces stations utilisent des radiosondes RS80/90 (400 MHz), la remise à niveau avec d'autres systèmes est envisagée dans le cadre du remplacement global ou de la mise à niveau générale des radiosondes RS80/90 (400 MHz).

RAPPORT DU RAPPORTEUR POUR LES ASPECTS RÉGIONAUX DE LA MISE AU POINT D'INSTRUMENTS, DE LA FORMATION CONNEXE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

4.2.31 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction du rapport de M. I. Zahumensky (Slovaquie), rapporteur pour les aspects régionaux de la mise au point d'instruments, de la formation connexe et du renforcement des capacités; ce dernier avait collaboré étroitement avec les experts en instruments de la Région afin de promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation.

4.2.32 Le Conseil régional a pris note des problèmes posés par la maintenance du réseau d'observation qui se répercutent sur le volume des données disponibles dans certaines parties de la Région. Si le fonctionnement des instruments laisse à désirer, c'est surtout en raison du manque de fonds nécessaires pour remettre en état ou remplacer les instruments obsolètes et de la pénurie d'experts en instruments dûment qualifiés. Le Conseil s'est aussi inquiété du fait que le coût élevé du matériel consommable continuait d'avoir une influence négative, en particulier sur le fonctionnement des stations aérologiques.

4.2.33 Le Conseil régional a souligné que le CRI de Trappes (France) contribuait pour beaucoup à satisfaire les besoins de la Région en matière d'étalonnage, de normalisation, d'évaluation et de comparaison d'instruments et aussi en matière de formation d'experts en instruments. Estimant que la création d'autres CRI serait utile dans le sud-est de la Région VI, il a pris note avec satisfaction de l'empressement de certains Membres à soutenir diverses fonctions des CRI ou à accueillir des CRI. À ce propos, le Conseil a estimé qu'il était essentiel que les ressources nécessaires soient mises à la disposition des CRI afin qu'ils puissent procéder à des campagnes d'étalonnage ou soutenir de telles campagnes pour d'autres Membres. Afin d'établir dans la Région un réseau optimal de CRI qui répondrait à tous les besoins des Membres et tiendrait compte des capa-

cités et des initiatives actuelles et à venir, comme par exemple les programmes pertinents d'EUMETNET, ainsi que des recommandations issues de l'évaluation en cours des CRI au titre du Programme des instruments et des méthodes d'observation de l'OMM, le Conseil a résolu d'étudier les besoins d'ensemble de la Région en matière de CRI et d'élaborer un plan correspondant dans le cadre du Plan d'action de la Région VI (2005-2011). Il a chargé le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région de mettre en place un tel plan en collaboration avec le rapporteur pour les aspects régionaux de la mise au point d'instruments, de la formation connexe et du renforcement des capacités.

4.2.34 Le Conseil régional s'est félicité de ce que le CRI de la Région VI ait étalonné plusieurs types d'étalons nationaux pour des Membres de la Région, comme l'Irlande, l'Italie, la Pologne et la Slovaquie. Une aide a également été fournie à des Membres extérieurs à la Région, à savoir l'Algérie, Cuba et l'Égypte. Le Conseil a par ailleurs appris avec satisfaction que le Centre avait offert ses installations et son personnel pour des activités de formation et des ateliers portant sur la mesure de la pression, de la température et de l'humidité, les équipements radar, les capteurs météorologiques pour l'aviation et les mesures aérologiques. En outre, des experts du CRI ont effectué des missions techniques dans plusieurs pays. Le Centre a aussi participé à des évaluations et à des comparaisons d'instruments ainsi qu'à la mise au point de méthodes d'évaluation standard pour certains instruments.

4.2.35 Le Conseil a noté avec satisfaction les activités menées par le rapporteur en vue de promouvoir un portail Web sur la mise au point, l'entretien et le fonctionnement des instruments et des stations météorologiques automatiques et sur les méthodes d'observation qui permet d'avoir accès, à l'échelle internationale, aux informations sur les instruments et les méthodes d'observation. Accessible via le site Web du Programme des instruments et des méthodes d'observation de la CIMO, ce portail s'est révélé utile pour les spécialistes en instruments.

4.2.36 Le rapporteur a envoyé à neuf reprises aux spécialistes en instruments et autres agents de liaison des renseignements sur la mise au point d'instruments et la formation connexe par le biais d'une «lettre du rapporteur», créant ainsi un forum pour l'échange d'informations. Ces renseignements concernaient non seulement les tâches qui lui avaient été confiées par le Conseil régional à sa treizième session, mais encore des questions liées aux SMA comme l'emplacement et l'exposition des capteurs automatiques, les spécifications pour les observations météorologiques en surface, les procédures pour la gestion de la qualité des observations, le système d'assurance qualité pour les données provenant de SMA, la mise au point, les essais sur le terrain et les comparaisons de nouveaux instruments et capteurs et les algorithmes utilisés pour les données provenant de SMA.

4.2.37 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le rapporteur avait fourni une assistance technique à plusieurs Membres de la Région VI, favorisant ainsi le renforcement des capacités.

4.2.38 Estimant qu'un rapporteur pour les aspects régionaux de la mise au point d'instruments, de la formation connexe et du renforcement des capacités issu de préférence du CRI devait poursuivre l'étude de toutes ces questions, le Conseil régional a adopté la résolution 5 (XIV-CR VI).

ÉTALONNAGE ET ENTRETIEN DES INSTRUMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

4.2.39 Le Conseil régional a rappelé qu'à sa dixième session, il avait désigné le Service des équipements et des techniques instrumentales de la météorologie de Météo-France (Trappes) comme Centre régional d'instruments (résolution 4 (X-AR VI) – Centre régional d'instruments).

4.2.40 Se référant à sa conclusion concernant la nécessité de mettre en place plusieurs CRI dans la Région, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 4.2.33, le Conseil régional s'est félicité des offres de la République slovaque et de la République de Slovénie, lesquelles se proposent de mettre à disposition leurs laboratoires d'étalonnage, qui feraient office de CRI desservant respectivement l'Europe centrale et orientale et le sud-est de l'Europe, et il a adopté la résolution 6 (XIV-CR VI).

4.3 SYSTÈMES ET SERVICES D'INFORMATION, Y COMPRIIS LE SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LE SYSTÈME DE GESTION DES DONNÉES (point 4.3)

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME MONDIAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LA RÉGION VI

4.3.1 Dans la partie ouest de la Région VI, la plupart des liaisons du Réseau régional de télécommunications météorologiques (RRTM) se sont faites par le biais du Réseau régional de transmission de données météorologiques (RRTDM) en utilisant le protocole TCP/IP comme protocole d'acheminement de données et presque toutes les liaisons du SMT utilisant le RRTDM fonctionnent désormais à des vitesses de 32 kbps ou plus.

4.3.2 L'état de la mise en œuvre du RRTM dans le sud-est et l'est de la Région VI reste insuffisant. Le retard dans le transfert des circuits vers le RRTDM est dû au fait que le coût de la connexion via des circuits loués demeure de loin inférieur à celui de la connexion au RRTDM. Néanmoins, la différence entre ces coûts diminue progressivement. Quinze des circuits prévus dans le plan du RRTM pour le sud-est et l'est de la Région n'existent pas encore. Certains d'entre eux ont été jugés non essentiels au fonctionnement du RRTM. L'état des systèmes de télécommunications des CMN de la zone de responsabilité des CRT de Moscou et de Sofia est satisfaisant pour l'essentiel, à l'exception des CMN de Damas et de Tirana. Le Conseil régional a estimé que la connexion entre les CMN de Damas et de Tirana et le CRT de Sofia était extrêmement prioritaire. Le Conseil

régional s'est par ailleurs félicité de l'automatisation du CMN de Bakou (Azerbaïdjan) et de l'entrée en service de la liaison Internet Bakou-Moscou et de la liaison satellitaire Bakou-Ankara. Il a demandé au coordonnateur pour l'Europe centrale et orientale du sous-groupe pour les aspects régionaux des systèmes et services d'information relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région d'examiner d'urgence la question du passage de la liaison Bakou-Moscou au statut de connexion principale, et de la liaison Bakou-Ankara au statut de connexion de remplacement dans le RRTM de la Région VI, le cas échéant.

4.3.3 Le Conseil régional a noté que dans la plupart des pays d'Europe de l'Est la modernisation des systèmes de collecte des données d'observation était soit en cours, soit prévue pour très prochainement. Ces réseaux mis à niveau feront appel à des technologies modernes qui permettront de collecter les données à moindre coût et les rendront plus rapides et plus fiables. Tous ces pays ont besoin de l'appui de l'OMM pour mener à bien leurs plans dans des délais acceptables.

4.3.4 Le Conseil régional a pris note du fait que le plan du RRTM comprenait les systèmes à satellites suivants: RETIM2000, exploité par la France; DWDSAT, exploité par l'Allemagne; TV Inform Meteo, exploité par la Fédération de Russie; et NUBIS, exploité par l'Italie. Tous ces systèmes de distribution à satellites font appel à la diffusion vidéonumérique (DVB). À la suite d'une recommandation du comité directeur du Centre mondial virtuel du système d'information (VGISC) selon laquelle les systèmes RETIM2000 et EUMETCast devraient être intégrés au système de transmission par satellite des données météorologiques de base de la Région, comme cela est prévu par le principe du système d'information de l'OMM, le Conseil a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre à l'essai du service de transmission EUMETCast de la Région VI relevant de la VMM à partir du 1^{er} septembre 2005. Cette mise en œuvre a pu être effectuée grâce à la décision d'EUMETSAT de décembre 2004 d'approuver, pour une période d'essai de deux ans, l'élargissement du système DVB de diffusion de données. Le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, se fondant sur cette expérience initiale, devrait analyser le fonctionnement du service de transmission en tenant compte des besoins des centres de la VMM de la Région. Ensuite, il pourrait s'avérer nécessaire de modifier le programme de transmission. Si l'essai est positif, le service pourrait être intégré dans le plan du RRTM après que le Conseil d'EUMETSAT aura envisagé cette possibilité.

4.3.5 Le Conseil régional a noté que dans la Région VI tous les CRT, ainsi que la plupart des Centres météorologiques nationaux (CMN), avaient accès à l'Internet et que plusieurs centres permettaient l'accès à leur serveur pour la fourniture de données et de produits. Certains centres ont testé l'utilisation d'un réseau privé virtuel (RPV) sur Internet.

RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSMISSION DE DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES

4.3.6 Le Conseil régional a pris note du rapport du Président du Groupe directeur pour le Réseau régional de transmission de données météorologiques (RRTDM), M. D. André (France). Il a reconnu que la mise en service du Réseau était à mettre au crédit du Programme de la VMM dans la Région. Il s'est avéré que ce réseau était un moyen sûr et efficace d'assurer le service de transmission de données propre au RRTM dans la Région VI. Le Conseil a estimé que le recours à une équipe du Comité de l'exploitation du RRTDM (ROC) organisée en une structure originale pour coordonner la mise en œuvre et l'exploitation du réseau a été l'un des éléments clefs du succès de la mise en place du RRTDM. Le Conseil régional a noté que 35 pays Membres du CR VI étaient reliés au RRTDM, de même que le CEPMMT et EUMETSAT, et que des Membres d'autres Régions (l'Arabie saoudite, la Chine, l'Inde et le Japon) y étaient également reliés dans le cadre du Réseau principal de télécommunications amélioré (IMTN). Il a témoigné sa satisfaction et exprimé ses remerciements au CEPMMT pour sa contribution déterminante à la mise en service et à l'exploitation du RRTDM.

4.3.7 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le contrat conclu entre le CEPMMT et le prestataire de services Equant au sujet du RRTDM avait été modifié en juillet 2002 afin de permettre l'extension du réseau au delà de la Région VI, conformément à la résolution 6 (XIII-CR VI) et qu'une autre modification apportée à ce même contrat en janvier 2003 avait donné lieu à une réduction globale de 27 % de l'ensemble des frais afférents au RRTDM.

4.3.8 Le Conseil régional a noté que lors d'une réunion conjointe du Groupe directeur pour le RRTDM et de la neuvième session du ROC (Moscou, 30 juin-2 juillet 2004), et lors de la quatrième session du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, on avait débattu de l'étude effectuée par le CEPMMT afin de comparer les différents scénarios envisageables pour l'avenir du RRTDM: ces scénarios comprenaient le système à relais de trame actuel, la commutation de labels multiprotocole (MPLS) et le RPV sur l'Internet. La technologie MPLS est celle qui présente la meilleure compatibilité avec le présent système et devrait permettre d'épargner près de 22 % des frais qu'entraîne actuellement l'exploitation du RRTDM.

4.3.9 Le Conseil régional a noté que le Secrétaire général avait distribué le plan de transition à tous les Membres de la Région VI et aux autres Membres reliés au RRTDM, que de nombreux pays Membres l'avaient approuvé et qu'aucune réponse négative n'avait été reçue. Il a donc souscrit à la proposition du Groupe directeur de procéder au passage à un protocole Internet MPLS RPV pour le RRTDM en 2005, à la condition que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires pour les Membres. Notant les possibilités que laisse entrevoir ce passage, il a estimé qu'il fallait approfondir les solutions envisageables en matière d'adaptation des modalités

d'échange des données, y compris les flux de données, de manière à en tirer profit au mieux.

4.3.10 L'évolution du RRTDM, en particulier le passage à la technologie MPLS, offre de nouvelles possibilités moins onéreuses – notamment différents types d'accords sur le niveau de service et de connexions d'accès, y compris les services RPV sur l'Internet et de nouvelles possibilités de sauvegarde – qui faciliteront la connexion des pays Membres du CR VI qui ne sont pas encore reliés au RRTDM. Le Conseil régional a estimé que les activités d'appui à la mise en œuvre et à l'exploitation du RRTDM devaient toujours être considérées comme des activités d'assistance prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI. Il a pris note de l'état financier du fonds d'affectation spéciale du RRTDM tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport et a invité les Membres à continuer de contribuer à la mise en œuvre et à l'exploitation du RRTDM, en particulier par le canal du fonds d'affectation spéciale institué par l'OMM à cet effet.

4.3.11 Le Conseil régional a noté qu'il fallait continuer à assurer la coordination du RRTDM et est donc convenu de rétablir le Groupe directeur pour le RRTDM. À cet effet, il a adopté la résolution 7 (XIV-CR VI).

SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OMM

4.3.12 Le Système d'information de l'OMM (SIO) comprend la notion de Centres mondiaux du système d'information (CMSI) destinés à reprendre le rôle des CRT. En collaboration avec EUMETSAT et le CEPMMT, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni mettent au point le concept d'un VGISC pour la Région VI, en tant que projet pilote du SIO. Un groupe spécial, composé de représentants des trois pays et des deux organisations travaille à l'élaboration du système, notamment par le biais du projet européen SIMDAT. Une démonstration du VGISC destinée à en établir le principe a été faite lors de la treizième session de la Commission des systèmes de base (CSB) (Saint Pétersbourg, 23 février-3 mars 2005), et une démonstration semblable a eu lieu lors de la session du Conseil régional.

4.3.13 Le Conseil régional est convenu que lors de la mise au point du SIO, il y aurait lieu de tenir compte des éléments suivants:

- a) Réduction des coûts de l'échange des données et des produits;
- b) Plan de transition coordonné pour le passage de tous les CMN/SMHN au SIO;
- c) Préparation et fourniture rapide aux CMN/SMHN des documents réglementaires, textes d'instruction et autre documentation concernant le passage au SIO et son fonctionnement;
- d) Fiabilité et cohérence en matière de réception des données et des produits dans le cadre du SIO;
- e) Fourniture d'une assistance technique et technologique aux CMN/SMHN qui le nécessitent lors du passage au SIO.

4.3.14 Le Conseil régional a rappelé que le Conseil exécutif, à sa cinquante-septième session (Genève,

21 juin–1^{er} juillet 2005), avait décidé d'accélérer la mise en place du SIO, dont certaines composantes pourraient commencer à fonctionner en 2006 au lieu de 2008. Le Conseil s'est félicité de la progression rapide de l'élaboration du VGISC. Il a demandé à son Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM de suivre l'évolution du SIO, et notamment du VGISC, eu égard aux besoins de la Région.

4.3.15 Le Conseil régional a pris note du lancement par l'Union européenne de l'initiative INSPIRE destinée à organiser la disponibilité et l'interopérabilité des données spatiales et des métadonnées, y compris des données météorologiques et connexes, ainsi que les droits d'accès à ces données. Les règles d'exécution qui s'appliqueront finalement à la directive INSPIRE comprendront des spécifications de données harmonisées et des accords d'échange des données. Le Conseil régional a noté les mesures adoptées par des SMHN par le biais d'EUMETNET et d'EUMETSAT. Le Secrétaire général de l'OMM a rappelé à la Commission européenne que la gestion de l'information météorologique était traditionnellement et restait une prérogative des SMHN assurée par le biais de politiques, de directives, de mécanismes et d'infrastructures concertés et appliqués par les pays Membres de l'OMM. Le Conseil est convenu qu'il était absolument essentiel que la communauté météorologique participe au processus d'élaboration de la directive envisagée. Le président du Conseil régional a accepté que le MetOffice du Royaume-Uni représente le Conseil régional VI dans le cadre des programmes de travail INSPIRE. Le Conseil a demandé à son Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM de suivre de près l'évolution de cette initiative.

PASSAGE AUX CODES DÉTERMINÉS PAR DES TABLES

4.3.16 En 2004, le Secrétariat de l'OMM a examiné les plans élaborés par les CMN et les CRT pour passer des codes alphanumériques traditionnels aux codes déterminés par des tables. Le Conseil régional s'est alarmé de la préparation et de la planification inadéquates de ce passage, moins de 50 % des CMN de la Région VI ayant commencé à élaborer des plans de migration. Beaucoup de Membres sous-estiment encore les difficultés que soulèvera cette migration ainsi que les avantages qu'apporteront ces codes.

4.3.17 Pour aider les CMN dans cette entreprise, l'OMM a encouragé l'élaboration et la distribution de logiciels universels de codage/décodage BUFR, CREX et GRIB sous plusieurs plates-formes pour toute la communauté météorologique. Le CEPMMT offre de télécharger gratuitement sur son site Web un logiciel de codage/ décodage BUFR. Le Service météorologique allemand a mis au point une bibliothèque BUFR édition 3; le Service météorologique national/Centres nationaux de prévision environnementale des États-Unis et le MetOffice du Royaume-Uni proposent également des logiciels de codage/décodage BUFR comme indiqué dans le Répertoire de logiciels de la CSB. Des tables et des gabarits BUFR/CREX pour les données en codes alphanumériques traditionnels

appartenant à la catégorie 1 (SYNOP, TEMP, PILOT, CLIMAT et CLIMAT TEMP) sont disponibles sur le serveur de l'OMM. Un cycle d'études sur les codes déterminés par des tables doit être organisé pour l'est de la Région VI en 2005.

4.3.18 En février 2004, l'Institut hydrométéorologique tchèque a commencé à produire des messages BUFR contenant des données TEMP incluant l'heure et l'identification de la position du radiosonde pour chaque niveau. Le Conseil régional a noté que le passage aux codes déterminés par des tables contribuerait également à l'amélioration des produits préparés par les centres de traitement des données de la Région VI.

4.3.19 Le Conseil régional a noté avec plaisir que le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM avait rédigé une note technique sur les avantages et les implications des codes déterminés par des tables, qui avait été distribuée aux Membres du CR VI. Il a instamment prié tous ses membres qui n'avaient pas encore lancé la transition vers les codes déterminés par des tables de mettre au point leur plan de migration et a prié le Secrétaire général d'organiser un atelier sur le passage à ces codes.

4.3.20 Le Conseil régional a affirmé qu'il fallait faire davantage d'efforts pour faire progresser la mise en œuvre et l'emploi des codes déterminés par des tables. C'est pourquoi il a demandé à ce que soit activé le plan coordonné de migration pour la Région. Dans ce but, il a désigné un rapporteur pour le passage à ces codes, dans la Région qui fait partie du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM.

4.4 SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DONNÉES ET DE PRÉVISION (point 4.4)

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

4.4.1 Le Conseil régional a noté que les centres du Système de traitement des données et de prévision (STDP) de la Région VI continuaient de maintenir et de renforcer leurs systèmes opérationnels de prévision numérique du temps, de préparer des produits et des services spécialisés fournis par les CMRS désignés, et de contribuer au fonctionnement global du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) dans les différentes Régions. En octobre 2004, le CEPMMT a assuré, avec l'appui de l'OMM, un cours d'une semaine sur l'interprétation de ses produits pour 12 participants de pays Membres.

4.4.2 Le modèle saisonnier mondial d'ensemble de 41 membres (2,5° de latitude, 3,75° de longitude) du Met Office britannique est opérationnel sur le système informatique du CEPMMT dans le cadre de la mise au point d'un système européen multimodèle. Le CEPMMT fait tourner un système de prévision d'ensemble à 50 membres et un modèle couplé T95L40 avec échéance de prévision jusqu'à 6 mois. Ce centre diffuse une sous-série de ses produits (prévisions de 4 paramètres jusqu'au jour sept) sur le SMT, en code GRIB, ainsi que sur Internet, ainsi qu'une série plus importante destinée aux Membres de l'OMM (accès par mot de passe). Dans la Région, 29 CMN disposent de modèles à domaine

limité, dont 26 présentent une résolution d'une finesse supérieure à 36 km. Beaucoup de centres bénéficient de la coopération internationale par le biais du consortium ALADIN (Aire Limitée Adaptation dynamique Développement InterNational), du groupement HIRLAM (le projet de modèle haute résolution à domaine limité) ou du groupement COSMO (Consortium for Small-Scale Modelling).

4.4.3 Les CMRS d'Exeter et de Toulouse ont continué leurs activités pour fournir des produits spécialisés de modèles du transport atmosphérique pour les situations d'urgence nucléaire, dans le cadre d'accords régionaux et mondiaux pour les Régions I et VI. Avec divers CMN de la Région VI, ils ont participé à l'exercice international d'urgence nucléaire ConvEx-3 (2005) organisé au mois de mai 2005. Ces deux CMRS sont également désignés en tant que Centres d'avis de cendres volcaniques et fournissent des prévisions spécialisées de la trajectoire et de la dispersion des nuages de cendres pour l'aviation. Les systèmes de diffusion à satellites permettent aux CMN de recevoir davantage de produits directement des Centres météorologiques mondiaux (CMM) et des CMRS et ce avec une fiabilité accrue. Tous les centres du SMTDP ont désormais accès à des produits spécialisés du SMTDP par le biais d'Internet.

MODÈLES À DOMAINE LIMITÉ ET ASSIMILATION DES DONNÉES

4.4.4 Le Conseil régional, conscient de la nécessité pour certains SMHN de développer plus avant leur expertise locale en matière de prévision numérique du temps, a demandé au Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM:

- a) D'étudier la situation des SMHN au cas par cas;
- b) De coordonner un soutien direct pour les SMHN qui ont besoin d'aide afin de mettre en place les plans d'action les plus appropriés, sous forme de parrainage bilatéral par exemple.

4.4.5 Sur ce dernier point, le Conseil régional a préconisé l'adoption des mesures suivantes:

- a) Programmes de visites d'experts, participation à de petits projets de recherche;
- b) Échange de personnel exerçant des activités de prévision;
- c) Participation à des cours ou stages de formation sur la prévision numérique du temps (comme le cours du CEPMMT ouvert aux Membres de l'OMM), à des ateliers centrés sur l'utilisation des produits de base de prévision numérique du temps et la prévision des phénomènes météorologiques violents et axés directement sur l'amélioration des activités de prévision des SMHN (comme l'atelier organisé par le MetOffice et d'autres centres comme Météo-France en anglais, en français ou dans d'autres langues).

SYSTÈMES DE PRÉVISION D'ENSEMBLE

4.4.6 Le Conseil régional a noté que les systèmes de prévision d'ensemble étaient utilisés en exploitation ou pour la recherche à diverses échéances et que l'accent portait de plus en plus sur des applications spécifiques

telles que les indices de risque de feux de forêt et les prévisions de tempêtes de vent, par exemple; il a encouragé les centres concernés à participer au système OMM de vérification normalisé pour les systèmes de prévision d'ensemble.

PRÉVISION À LONGUE ÉCHÉANCE

4.4.7 Le Conseil régional a rappelé que le Conseil exécutif, à sa cinquante-septième session (Genève, 21 juin-1^{er} juillet 2005), était convenu de la désignation officielle des Centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance. Une liste minimale de produits de prévision à longue échéance à fournir par les centres mondiaux de production sera donc insérée dans le *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485) et ces éléments feront donc partie des critères utilisés pour désigner les centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance. Ces critères sont les suivants:

- a) Cycles de production et moments de diffusion fixes;
- b) Définition d'une série minimale de produits;
- c) Réalisation de vérifications selon le système OMM de vérification normalisée des prévisions à longue échéance;
- d) Diffusion d'informations à jour sur la méthode employée par le centre;
- e) Affichage des produits sur le site Web du centre et/ou sur le SMT et/ou sur Internet.

ACTIVITÉS DE PRÉVISION POUR L'IMMÉDIAT, GESTION DES RISQUES ET ALERTES PRÉCOCES

4.4.8 Le Conseil régional a noté qu'au titre de l'initiative EURORISK, qui regroupe les autorités de défense civile, les SMHN et des partenaires du secteur privé, divers projets de gestion des risques avaient été proposés dans le cadre de la Commission européenne et du GMES de l'ESA. Ces projets sont destinés à développer les services de gestion des risques dans les SMHN européens, à faire mieux connaître leur rôle dans ce domaine au niveau de l'Europe et à veiller à ce qu'ils deviennent des acteurs clefs en matière de gestion des risques. Des techniques de prévision immédiate reposant sur l'extrapolation d'informations de radars qui sont comparées à un atlas de référence d'informations critiques ont été mises au point dans le cadre du projet METEORISK INTERREG pour les Alpes piloté par les Services météorologiques autrichiens. Dans la Région, on compte parmi les autres activités axées sur les prévisions immédiates le Centre d'applications satellitaires (SAF) d'EUMETSAT, consacré aux prévisions immédiates, et la réunion de coopération des prévisionnistes européens.

4.4.9 Le Conseil régional a confirmé l'importance croissante des techniques de prévision immédiate pour les avis de phénomènes météorologiques violents et la gestion des risques. Les techniques existantes de prévision immédiate devraient être évaluées dans la Région et l'on devrait unifier les diverses initiatives émanant des utilisateurs. Il s'agirait d'exploiter correctement les données de télédétection, d'assimiler les données radar

dans les modèles de prévision haute résolution ainsi que de présenter et de visualiser des données. Le Conseil a estimé que le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM devrait se tenir au courant des faits nouveaux concernant les systèmes de prévision immédiate et faire des recommandations en vue de l'intégration de ces systèmes.

AUTRES QUESTIONS RELATIVES À LA PRÉVISION DES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES VIOLENTS ET À LA GESTION DES RISQUES

4.4.10 Le Conseil régional a estimé que le projet EMMA (European Multiservice Meteorological Awareness) d'EUMETNET, destiné à fournir des informations sur les risques météorologiques potentiels pour le grand public, était un projet majeur susceptible de contribuer au nouveau Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA) de l'OMM.

4.4.11 Le Conseil régional a été informé du programme d'exercices réguliers concernant les procédures de notification applicables entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'OMM (CRT d'Offenbach, CMRS spécialisés dans les réactions aux urgences environnementales et SMHN). Les CMRS de la Région VI ont déployé des efforts pour améliorer les modes de diffusion sur le Web (déjà disponibles) en prévision de l'exercice international ConvEx-3 (mai 2005). Ces diffusions ont été réalisées en mode expérimental, et utilisées en parallèle avec les procédures de diffusion actuelles. La CSB étudiera les résultats de l'exercice en fonction des normes applicables (présentation, procédure de diffusion, etc.).

4.4.12 En juillet 2004, le CMRS de Toulouse a procédé à un essai de transmission (télécopie, courrier électronique) pour vérifier les informations concernant les contacts et diffuser aux SMHN dont les adresses de contact sont correctes la documentation du CMRS sur le site Web et par protocole FTP du centre. Le CMRS de Toulouse a indiqué son intention de procéder régulièrement à des tests de transmission de ce type et de mettre en place une procédure à cet effet.

4.4.13 Le Conseil régional a noté que dans le cadre du Programme des activités d'intervention en cas d'urgence, l'objectif prioritaire est de faire progresser les travaux concernant les applications spécialisées de la modélisation du transport atmosphérique pour les situations non nucléaires à partir des résultats de l'Atelier sur l'élargissement des activités d'intervention en cas d'urgence et le renforcement des capacités dans ce domaine (Genève, 7-9 décembre 2004). À propos de la fourniture d'un appui météorologique en cas d'accident chimique, la CSB, à sa treizième session, a recommandé que les SMHN qui ont manifesté le souhait de contribuer au renforcement des capacités dans le cadre de l'enquête menée en août 2004 soient invités à communiquer au Secrétariat de l'OMM, à titre provisoire, le nom d'un interlocuteur auquel pourraient s'adresser les SMHN qui nécessitent d'urgence ce type d'appui. Le Conseil a noté à ce propos que certains centres de la Région avaient déjà la possibilité de prévoir la dispersion des agents

chimiques dans l'atmosphère et dans les étendues d'eau. Il a approuvé l'initiative de la CSB consistant à élargir le développement et l'application des modèles de transport atmosphérique aux éco-urgences non nucléaires et a encouragé les centres concernés du SMTDP de diverses régions à participer activement à ces activités, considérées comme un apport important de l'OMM à une stratégie mondiale multirisque d'alerte précoce.

4.4.14 Enfin, le Conseil régional a noté que de vastes initiatives et programmes nouveaux axés sur les applications et la recherche concernant la prévision numérique du temps ont vu le jour en Europe, comme dans le cas du GMES et d'EUMETNET. Il a noté aussi avec satisfaction que les aptitudes et les capacités de nombreux centres du SMTDP de la Région en matière de prévision numérique opérationnelle du temps avaient sensiblement augmenté. Il a estimé qu'il était désormais nécessaire d'analyser et d'évaluer la structure et le rôle des CMRS de la Région VI et de formuler des recommandations en vue de l'harmonisation et de l'optimisation des fonctions, des responsabilités et des capacités en tenant compte des nouvelles possibilités qui voient le jour, en particulier l'utilisation des systèmes de prévision d'ensemble et la fourniture d'avis de phénomènes météorologiques violents. Il a chargé son Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM d'aborder ces questions et de faire des recommandations sur la future structure du SMTDP dans la Région.

4.5 SERVICE D'INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA VMM (point 4.5)

4.5.1 Le Conseil régional a estimé qu'en permettant l'accès aux informations opérationnelles par le biais de l'Internet et d'autres supports électroniques (CD-ROM), le Service d'information sur le fonctionnement de la VMM avait amélioré la fiabilité et les délais de distribution des données et apporté aux Membres davantage de souplesse dans l'utilisation de ces informations. Il a noté avec grand plaisir le projet pilote mis en place par le Secrétariat sur l'accès interactif en ligne au volume C1 – Catalogue des bulletins météorologiques de la publication OMM-N° 9 *Messages météorologiques*.

4.5.2 Le Conseil régional a rappelé que l'efficacité du Service d'information sur le fonctionnement de la VMM dépendait de la notification rapide par les SMHN de toute modification et de toute information actualisée. Il a instamment prié les SMHN de veiller à ce que les centres du RPT et le Secrétariat soient informés sans délai de toute modification concernant le volume C1 afin que les SMHN puissent eux-même profiter d'un meilleur Service d'information et avoir accès aux informations à jour dont ils ont besoin en exploitation. Le Conseil a notamment invité les Membres de la Région VI exploitant des systèmes de diffusion de données sur le SMT à communiquer des informations à jour sur l'identification et les spécifications techniques de chaque système de distribution de données, ainsi qu'un résumé des programmes de transmission, afin que ces éléments puissent figurer dans le volume C2 – Horaires de transmission de la publication

Messages météorologiques, conformément aux décisions de la CSB.

4.5.3 Le Quatorzième Congrès a noté avec satisfaction que le serveur de l'OMM comportait désormais une rubrique sur le contrôle de la qualité des données (<http://www.wmo.int/web/www/DPS/Monitoring-home/mon-index.htm>) avec des liens permettant d'accéder à des sites Web qui contiennent ce type d'information. Il a invité tous les centres de contrôle de la qualité à communiquer au Secrétariat les adresses électroniques de leurs sites et à lui notifier toute mise à jour ultérieure. Le Conseil régional a demandé instamment aux pays de la Région VI assumant des responsabilités en matière de contrôle de la qualité de faire le nécessaire à cet égard.

4.6 ACTIVITÉS D'APPUI À LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (point 4.6)

4.6.1 Le Conseil régional a noté que la mise en œuvre et le fonctionnement du Programme de la VMM dans la Région VI requéraient des activités menées en collaboration. Le besoin d'appui peut être perçu comme plus important pour d'autres Régions mais si la Région VI compte un grand nombre de SMHN développés et ayant des moyens satisfaisants, les SMHN des pays moins développés de l'est de la Région ont néanmoins besoin d'une assistance.

4.6.2 Le Conseil régional a relevé cinq mesures précises destinées à améliorer les activités de collaboration, conformément aux dispositions du Sixième Plan à long terme de l'OMM, en faisant appel à la collaboration entre les SMHN ainsi qu'à d'autres ressources potentielles. Ces mesures, décidées lors d'une réunion du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région (Offenbach, Allemagne, 13-17 octobre 2003), sont indiquées ci-dessous:

- a) Meilleure identification des lacunes dans la fourniture des observations de base dans la Région VI;
- b) Meilleure identification des lacunes dans d'autres domaines comme celui de la solidité du réseau de télécommunications dans la Région VI et celui des systèmes sous-régionaux de traitement des données et de prévision, ainsi qu'en matière de ressources et de matériels provenant de donateurs potentiels, par le biais de profils par pays dressés pour chaque Membre de la Région VI;
- c) Fourniture d'un appui par le biais par le biais d'un ensemble d'experts connaissant les lacunes et les ressources et susceptibles de transférer le savoir-faire des Membres avancés vers les Membres les moins avancés;
- d) Échange d'idées concernant les produits et services des CMRS et amélioration des contacts entre les personnels chargés de la prévision dans des SMHN voisins;
- e) Amélioration de la communication au sein de la Région VI par le biais de l'identification de correspondants clés dans les SMHN des pays Membres.

Le Conseil régional est convenu que les profils par pays devraient inclure des renseignements sur les lacunes observées dans la mise en œuvre et le fonctionnement du Programme de la VMM dans la Région VI.

4.6.3 Le Conseil régional a noté que les mesures susmentionnées ont commencé à porter leurs fruits:

- a) Des statistiques de surveillance quotidiennes sont désormais produites régulièrement et peuvent être téléchargées en format CSV pour analyse ultérieure sur le site Web d'EUCOS (<http://www.metoffice.gov.uk/ravi/index.html>);
- b) Plusieurs missions ont été effectuées auprès des SMHN de la partie orientale de la Région et ont permis d'achever certains profils par pays et d'identifier certains problèmes;
- c) Un deuxième atelier sur les CMRS s'est tenu au CMRS d'Exeter (Royaume-Uni), du 7 au 9 mars 2005; les participants ont formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer les produits et services de ces centres et les compétences des 16 prévisionnistes qui ont participé à l'atelier;
- d) Un atelier destiné aux conseillers internationaux s'est tenu à Bucarest en mai 2005 en vue de lancer le processus de désignation de correspondants clés auprès des SMHN des Membres, initiative renforcée par la création, lors de la présente session, d'un réseau informel de correspondants internationaux auprès des SMHN de la Région VI.

4.6.4 Le Conseil régional s'est réjoui de l'appui apporté à la mise en œuvre et au fonctionnement de la VMM depuis sa treizième session (voir le point 17 de l'ordre du jour). Il a noté l'avancement du projet d'automatisation des CMN de Bakou, Chisinau et Erevan.

4.6.5 Le Conseil régional a recommandé que le soutien apporté à la modernisation des systèmes de collecte de données fasse l'objet de la toute première priorité et que l'automatisation des centres de télécommunications soit également traitée comme une grande priorité. Le meilleur moyen d'œuvrer dans ce sens serait de soutenir des projets intégrés prévoyant la modernisation et l'automatisation des centres de télécommunication, des systèmes de collecte de données et des systèmes d'observation.

4.6.6 Le Conseil régional a noté que des problèmes subsistent dans certains pays dans lesquels les prévisionnistes n'ont pas beaucoup d'occasions d'échanger des connaissances ou dans lesquels les jeunes scientifiques ont du mal à se former comme il convient et à acquérir la spécialisation voulue en matière de modélisation numérique, tant pour la recherche que pour l'exploitation. Le Conseil a donc décidé qu'il convenait que les CMRS organisent des ateliers pour permettre aux participants de l'ensemble de la Région VI d'échanger des idées ayant trait aux produits et aux services des CMRS. Cela permettrait une meilleure connaissance de divers produits et un meilleur contact entre les prévisionnistes de SMHN voisins, contact qui ne se fait pas pour l'instant.

4.6.7 Le Conseil a pris note avec plaisir de plusieurs réunions et activités de coopération organisées pendant

l'intersession et dont beaucoup ont porté sur la coopération avec les SMHN d'Europe centrale qui peuvent être considérés comme passant par une étape de transition, à mi-chemin entre l'infrastructure des institutions européennes les plus développées (y compris EUMETNET, EUMETSAT et le CEPMMT) et celle des institutions dotées de très peu de ressources ou souffrant de lacunes majeures, comme par exemple certaines institutions de l'est de la Région.

5. PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL – ASPECTS RÉGIONAUX (point 5 de l'ordre du jour)

5.1 COORDINATION DU PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL ET ACTIVITÉS D'APPUI, AINSI QUE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DES QUESTIONS RELATIVES AU CLIMAT (point 5.1)

5.1.1 Le Conseil régional a pris connaissance des éléments relatifs à la coordination d'ensemble du Programme climatologique mondial (PCM). À cet égard, il a relevé avec plaisir les décisions prises par le Quatorzième Congrès au sujet de la création de partenariats avec la communauté climatologique en vue d'améliorer l'efficacité. Le Conseil a également pris note des débats de la cinquante-sixième session du Conseil exécutif (Genève, 8-18 juin 2004), notamment en ce qui concerne la marche à suivre pour conserver à l'OMM son rôle de chef de file dans le domaine du climat; il a demandé instamment aux Membres de développer les relations avec les institutions régionales et internationales impliquées dans les domaines de haute priorité pour l'OMM et de renforcer les liens entre le climat et leurs priorités nationales. Le Conseil a noté avec plaisir qu'une manifestation parallèle spéciale avait été organisée durant la cinquante-sixième session du Conseil exécutif pour traiter du rôle de chef de file dans le domaine du climat. Le Conseil régional a demandé aux Membres de continuer à apporter leur appui à la coordination régionale du PCM, comme par le passé, et de prendre des positions plus actives lors des manifestations liées au climat organisées par d'autres institutions des Nations Unies.

5.1.2 Le Conseil régional a noté que le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement avait tenu sa sixième session à Genève les 31 mars et 1^{er} avril 2005, et qu'à ce jour, il avait passé en revue les mécanismes de coordination des activités relatives au climat au sein du Secrétariat et de l'Organisation, ainsi qu'au sein d'autres organismes. Il a aussi noté que le Groupe consultatif avait examiné le rapport du Comité créé pour étudier la possibilité d'organiser une troisième conférence mondiale sur le climat. Il a été informé que, comme l'avait recommandé le Conseil exécutif à sa cinquante-septième session, le Secrétaire général avait constitué un comité provisoire d'organisation chargé d'établir un plan de travail et d'élaborer un certain nombre de propositions sur lesquelles il faudra se prononcer.

5.1.3 Le Conseil régional a noté que toutes les activités de la Commission de climatologie (CCI) bénéficiaient d'un soutien et d'une coordination, y compris les réunions du Groupe de gestion de la CCI, lequel a tenu une réunion restreinte en milieu d'intersession, en septembre 2003, à Toulouse, à l'invitation de Météo-France. Le Conseil a par ailleurs noté que le Groupe de gestion de la CCI avait tenu une deuxième réunion restreinte à Genève (31 janvier–2 février 2005) avant la quatorzième session de la Commission qui doit se dérouler à Beijing (3-11 novembre 2005) et qu'il avait demandé au Secrétaire général de veiller à ce que la mise en forme définitive du *Guide des pratiques climatologiques* (OMM-N° 100) soit terminée avant la quatorzième session de la CCI et d'en assurer rapidement la publication.

5.1.4 Les préparatifs de la Conférence technique sur «Le climat en tant que ressource», qui doit précéder la quatorzième session de la CCI, sont en cours; le Conseil régional a été informé que le Deutscher Wetterdienst avait détaché un expert auprès du Secrétariat de l'OMM pour une durée de trois mois afin de contribuer à l'organisation de la conférence et de promouvoir la participation de délégués des pays les moins avancés et des pays en développement. Le Conseil a encouragé les Membres de la Région VI à contribuer à la conférence et à aider le Secrétariat de l'OMM à mobiliser des ressources extra-budgétaires pour l'organiser.

GROUPE DE TRAVAIL DES QUESTIONS RELATIVES AU CLIMAT

5.1.5 Le Conseil régional a remercié le président du Groupe de travail des questions relatives au climat pour son rapport. Il a noté que le Groupe s'était réuni à Sofia, du 29 mars au 1^{er} avril 2004 et avait examiné les activités du CR VI dans ce domaine, ainsi que les travaux des différents membres en regard des attributions du Groupe de travail; le Groupe avait également passé en revue les activités de l'intersession. Le Groupe de travail a formulé des recommandations concernant le renforcement de la collaboration dans les domaines des observations climatiques, de la collecte des données, du contrôle de la qualité, de la gestion des données et de la fourniture de données climatologiques, ainsi qu'en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour les activités de formation et de démonstration relevant des Services d'information et de prévision climatologiques (CLIPS), et aussi la ratification des dix principes de surveillance du climat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) dans la Région VI, ainsi que le renforcement des capacités en matière de surveillance et d'analyse du climat et l'organisation et la mise en œuvre des fonctions des centres climatologiques régionaux (CCR).

5.1.6 Le Conseil régional a été informé qu'un stage de formation sur le CLIPS avait été organisé pour la Région VI à Erfurt (Allemagne) du 12 au 18 juin 2003 et avait permis de dispenser une formation sur la prévision à longue échéance et les extrêmes climatiques et de dresser un panorama complet des besoins et des capacités des Membres de la Région en matière de services climatologiques.

5.1.7 Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, le Conseil régional a décidé qu'il convenait de reconduire son Groupe de travail des questions relatives au climat et a adopté la résolution 8 (XIV-CR VI) dans ce sens.

SUIVI DE LA CRÉATION DE CENTRES CLIMATOLOGIQUES RÉGIONAUX

5.1.8 Le Conseil régional a rappelé qu'à sa treizième session, il avait décidé de mettre en place des CCR. Il a par ailleurs pris note du rapport de la réunion sur l'organisation des CCR qui a eu lieu à Genève les 27 et 28 novembre 2003 («Proceedings of the Meeting on Organization and Implementation of Regional Climate Centres», WCASP-No. 62, WMO/TD-No. 1198). Le Conseil a relevé avec plaisir que le CEPMMT, Météo-France, Roshydromet et le MetOffice du Royaume-Uni avaient commencé à fournir des prévisions à longue échéance aux Membres de la Région VI depuis janvier 2004.

5.1.9 Le Conseil régional a rappelé qu'en s'appuyant sur les exigences relatives à la création d'un CCR, le Groupe de travail des questions relatives au climat avait proposé la constitution d'un réseau de centres plurifonctionnels ou de centres spécialisés à titre expérimental. En outre, il a noté qu'il fallait donner la priorité à l'établissement de CCR selon les procédures établies pour la désignation des CMRS et compte tenu des spécificités nationales et régionales. En conséquence, le Conseil a adopté la résolution 9 (XIV-CR VI).

STRATÉGIE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES

5.1.10 Le Conseil régional a noté l'importance d'une participation active du PCM dans l'Équipe spéciale interinstitutions chargée de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et son Groupe de travail sur les changements climatiques et la prévention des catastrophes. Il a par ailleurs salué l'implication du PCM dans le segment thématique de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, à Kobé (Japon), du 18 au 22 janvier 2005. Il a été informé que l'OMM avait coprésidé l'ensemble 2 «Détermination des risques, évaluation, suivi et alerte précoce» du segment thématique de la Conférence avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Université des Nations Unies (UNU). Le Conseil régional a demandé au Secrétaire général de faire en sorte que l'OMM, d'une part, continue à appuyer la mise en œuvre et le suivi des résultats du Cadre d'action de la Conférence de Kobé et à y participer et, d'autre part, favorise les applications de la modélisation et de la prévision du climat, l'utilisation d'outils de communication et de systèmes d'alerte précoce dans le domaine de la gestion des catastrophes d'origine climatique. Le Conseil s'est félicité de la proposition de la Fédération de Russie d'organiser une conférence internationale sur la sécurité hydrométéorologique dont le thème serait «Prévision des changements climatiques extrêmes et adaptation de la société à ces changements» (Moscou, 26-29 septembre 2006).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

5.1.11 Le Conseil régional a noté que la dixième session de la Conférence des Parties (COP-10) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'était tenue à Buenos Aires, au Centre de conférences La Rural, du 6 au 17 décembre 2004. La vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) avait eu lieu du 6 au 14 décembre, suivie, du 15 au 17, par la Conférence de haut niveau. Le Conseil a été informé que le Secrétaire général avait fait une déclaration à la réunion de haut niveau, suivie par une conférence de presse au cours de laquelle il avait remis à la presse le communiqué sur l'état du climat mondial en 2004. Conscient de l'accent placé par la COP-10 sur l'adaptation aux changements climatiques et l'engagement des pays à cet égard, le Conseil régional a entériné des initiatives concernant l'adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques et a instamment prié le Secrétaire général:

- a) De soutenir le développement des capacités des SMHN tant en matière de ressources humaines que d'infrastructure, notamment dans les pays en développement et les pays les moins avancés, afin de leur permettre de réaliser des activités favorisant l'adaptation aux changements climatiques;
- b) De soutenir les efforts déployés à l'échelon national et régional pour traiter des problèmes d'adaptation aux changements climatiques, par le biais des institutions appropriées;
- c) De collaborer avec d'autres organisations internationales et institutions des Nations Unies s'occupant de la question de l'adaptation aux changements climatiques.

5.1.12 Le Conseil régional a aussi noté que la question des «observations systématiques» était abordée régulièrement pendant les sessions du SBSTA de la CCNUCC. Il a encouragé les SMHN à participer activement aux débats consacrés à ces questions et à mettre leurs compétences techniques au service du SBSTA et de la COP pour faciliter l'adoption de conclusions et décisions judicieuses.

5.1.13 Le Conseil régional a appris que l'OMM avait l'intention d'organiser une réunion en marge de la onzième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Montréal, Canada, 28 novembre-9 décembre 2005). Cette réunion devrait être consacrée à la manière dont la météorologie peut aider les pays à s'adapter aux changements climatiques et à la variabilité du climat.

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

5.1.14 Le Conseil régional a noté que le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) avait organisé en Roumanie, en collaboration avec l'OMM, une réunion technique sur la préparation à la sécheresse pour les pays des Balkans (25-26 octobre 2004). Il a accueilli avec satisfaction la recommandation visant à mettre en place un centre

sous-régional de gestion de la sécheresse pour les Balkans, chargé d'assurer une alerte précoce en cas d'épisode de sécheresse, d'en évaluer la sévérité et d'atténuer les dommages provoqués. Le Conseil régional a appris que l'OMM avait l'intention d'organiser une réunion en marge de la septième session de la Conférence des Parties à la CCD (Nairobi, 17-28 octobre 2005), où sera abordé le thème du climat et de la dégradation des sols.

5.1.15 Le Conseil régional a pris note de la résolution de l'Assemblée générale déclarant l'année 2006 «Année internationale des déserts et de la désertification». À cet égard, il a suggéré que les déserts et la désertification figurent en bonne place dans les publications et les communiqués de presse liés à la Journée météorologique mondiale de 2006, laquelle est consacrée au thème de «La prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets».

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

5.1.16 Le Conseil régional a noté que lors de sa dixième session, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-10) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), réuni à Bangkok du 7 au 11 février 2005, avait adopté 13 recommandations sur diverses questions de fond, ainsi que d'ordre stratégique, scientifique et technique.

5.1.17 Il a noté en particulier que le SBSTTA-10 avait adopté un mandat pour un Groupe spécial d'experts techniques sur la promotion des synergies entre les activités se rapportant à la biodiversité, à la désertification et aux changements climatiques. Compte tenu du fait que d'après son mandat le Groupe doit réaliser une évaluation supplémentaire de la prise en compte des considérations relatives à la biodiversité dans la réalisation des activités d'adaptation au changement climatique et préparer des conseils relatifs à la planification ou la mise en œuvre d'activités en la matière, le Conseil exécutif a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que l'OMM participe activement aux travaux de ce Groupe d'experts.

PROGRAMME MONDIAL D'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU CLIMAT ET DE FORMULATION DES STRATÉGIES DE PARADE

5.1.18 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est responsable de la mise en œuvre du Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation des stratégies de parade (PMICSP). Depuis le Quatorzième Congrès, les programmes menés conjointement par le PNUE et l'OMM ont progressé. Le Conseil régional a noté que l'OMM était représentée à la vingt-troisième session du Conseil d'administration du PNUE (Nairobi, 21-25 février 2005) et a estimé qu'il était important que l'OMM et le PNUE collaborent étroitement dans le cadre du PMICSP. Par ailleurs, le Conseil a noté que le lien entre la page d'accueil du site Web du PCM et le site Web du PMICSP avait été activé dans le cadre d'une activité commune entre le Service des conventions atmosphère et désertification du

PNUE et le PCM de l'OMM. Dans le cadre du suivi des activités du PMICSP, le Conseil régional a demandé au Secrétaire général de promouvoir les interactions et la collaboration avec le PNUE pour les actions nationales et régionales d'adaptation aux changements climatiques et de réduction de la vulnérabilité et d'encourager encore la Commission de climatologie à intensifier les applications concernant le climat en tant que source d'énergie renouvelable et d'organiser le resserrement des liens de coopération avec le PNUE et d'autres organismes.

GUIDE DES PRATIQUES CLIMATOLOGIQUES

5.1.19 Le Conseil régional a noté avec plaisir que trois de ses Membres (la France, la Russie et la Slovaquie) étaient en train de superviser les travaux d'élaboration de la Partie II du *Guide des pratiques climatologiques* (OMM-N° 100). Le texte définitif de la Partie I est actuellement disponible sur la page d'accueil de la CCI. En outre, les différents auteurs, qui appartiennent principalement à des pays de la Région VI, s'emploient actuellement à établir et réviser les textes qui constitueront la partie II. Une fois terminé, le *Guide* sera cependant révisé et examiné en septembre 2005 en vue de sa soumission pour approbation définitive à la prochaine session de la Commission de climatologie. Le Conseil a prié instamment ses Membres de demander à leurs experts de contribuer à la révision du *Guide*.

5.1.20 Le Conseil régional a décidé en outre que, une fois le *Guide* publié en anglais, il serait également souhaitable de le faire paraître en russe. La Fédération de Russie a offert avec obligeance d'aider à sa traduction.

5.2 PROGRAMME MONDIAL DES DONNÉES CLIMATOLOGIQUES ET DE SURVEILLANCE DU CLIMAT (point 5.2)

5.2.1 Le Conseil régional a pris note des activités menées en matière de préservation et de gestion des données climatologiques et de surveillance du climat mondial. Par l'intermédiaire de la Commission de climatologie (CCI), les experts de la Région ont accompli des progrès notables dans la mise en œuvre des trois projets hautement prioritaires relevant du Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat (PMDSC), qui portent respectivement sur la surveillance du système climatique, la sauvegarde et la numérisation des données et la gestion des bases de données climatologiques.

5.2.2 Le Conseil régional a pris note des priorités propres à chacun de ces projets:

- a) La surveillance coordonnée du système climatique est indispensable pour favoriser une prise de conscience accrue des risques aux fins de planification à plus ou moins long terme; il convient de noter que les experts du CR VI ont parachevé la Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2001, 2002, 2003 et 2004;
- b) L'action engagée en matière de sauvegarde des données doit empêcher la perte irrémédiable – que ce soit pour la communauté scientifique ou pour la société en général – de jeux de données sur les

climats du passé, notamment en aidant les SMHN à établir des relevés informatisés des données climatologiques dont ils disposent et à rassembler et enregistrer les données réparties dans d'autres jeux de données;

- c) Des activités d'appui en matière de gestion des bases de données climatologiques doivent être menées sans attendre, afin qu'on puisse trouver, dans les bases de données climatologiques nationales, les données historiques de grande qualité – y compris les données ayant fait l'objet d'un sauvetage – qui nécessitent des évaluations climatologiques fiables fondées sur la surveillance du système climatique.

BESOINS EN MATIÈRE D'OBSERVATIONS ET NORMES CLIMATOLOGIQUES

5.2.3 Le Conseil régional a témoigné sa satisfaction au PMDSC pour les efforts déployés de concert avec la CCI en vue d'élaborer le document intitulé *Guidelines on Climate Observation Networks and Systems* (Principes directeurs concernant les réseaux et les systèmes d'observation du climat) (WCDMP-No. 52). La série de ces principes directeurs donne des indications sur la manière la plus opportune d'organiser et de mettre en œuvre des services climatologiques.

5.2.4 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la collaboration qui s'est instaurée entre le PCM et le SMOC, avec le soutien financier des États-Unis d'Amérique, en vue de mettre au point un logiciel (CLIREP) servant à coder et à décoder les messages CLIMAT et CLIMAT TEMP. Il a en outre appris qu'un expert de Roshydromet (Fédération de Russie) avait entrepris d'élaborer le logiciel et que ce projet piloté par la CCI était achevé. Un cycle d'études sous-régional VMM/PCM CR II/CR VI sur la transmission des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP a eu lieu à Moscou, en novembre 2004, au cours duquel le logiciel a été distribué. Le Conseil a noté l'offre de la Fédération de Russie d'organiser, en collaboration avec l'OMM, des stages de formation sur le logiciel CLIREP et a recommandé que celui-ci soit fourni à tous les Membres de la Région par l'intermédiaire de l'OMM.

5.2.5 Le Conseil régional s'est réjoui du succès de la troisième Conférence internationale sur les stations météorologiques automatiques, qui s'est déroulée à Torremolinos (Espagne), du 19 au 21 février 2003; il s'est dit d'accord avec le point de vue du Groupe de travail des questions relatives au climat selon lequel cette série de conférences est un excellent moyen de favoriser et de renforcer la coopération avec les fabricants, les gestionnaires et utilisateurs de réseaux, et en particulier les climatologues, en vue d'améliorer les observations du climat.

5.2.6 Le Conseil régional a invité la CCI, la CIMO et la CSB à resserrer leur collaboration dans le but d'assurer l'efficacité, l'utilité et la précision des systèmes et réseaux d'observation à des fins climatologiques. Il a par conséquent prié la CCI de préparer, en priorité, un état

des besoins en matière d'observations, ainsi qu'en matière de réseaux.

VEILLES CLIMATIQUES

5.2.7 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de l'action menée par l'Équipe d'experts de la CCI chargée de définir des orientations pour les veilles climatiques. La réunion qui a eu lieu au Brésil a permis de mettre la dernière main aux travaux; il a été recommandé de publier le texte dans toutes les langues officielles de l'OMM.

5.2.8 Le Conseil régional, à l'instar de l'Équipe d'experts, a estimé que les SMHN devaient conserver la responsabilité exclusive de la diffusion des avis et messages avis climatologiques et des avis météorologiques pour leurs pays et territoires respectifs.

TECHNIQUES D'ANALYSE ET DE SURVEILLANCE DU CLIMAT (Y COMPRIS LA DÉTECTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES)

5.2.9 Le Conseil régional a indiqué qu'il appuyait les activités de l'Équipe d'experts CCI/Étude de la variabilité et de la prévisibilité du climat (CLIVAR) pour la détection et la surveillance des changements climatiques et les indices de changement climatique. Il a noté avec satisfaction que cette équipe d'experts avait pour objectif de faciliter la surveillance et la compréhension du système climatique mondial; la collecte, le sauvetage et la gestion des données climatologiques; la détection et l'évaluation de la variabilité du climat et des changements climatiques; et enfin, le renforcement des capacités, le transfert des connaissances et des techniques et l'élaboration d'éléments d'orientation. Il s'est aussi réjoui du fait que l'équipe d'experts prévoyait d'élaborer des indices de changement climatique et de variabilité du climat en mettant l'accent sur les extrêmes journaliers à saisonniers, et de mettre au point les progiciels normalisés nécessaires à cet égard, ainsi que d'étudier d'autres indices et d'envisager leur application comme données d'entrée de modèles et pour résoudre certaines questions d'homogénéité. Le Conseil a donc prié instamment les Membres de fournir des relevés de données journalières provenant de toutes les stations CLIMAT et CLIMAT TEMP, afin qu'il soit possible de constituer les jeux de données indispensables au calcul des indices.

5.2.10 Le Conseil régional s'est félicité que l'Équipe d'experts ait fait part de son intention de fournir des éléments d'orientation aux SMHN et un logiciel pour calculer les indices à l'appui des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que de favoriser l'organisation de stages de formation et l'utilisation des résultats obtenus dans le cadre du Programme mondial de surveillance du système climatique (PMSSC) de l'OMM. Il a pris note avec satisfaction de l'organisation prévue de stages dans toutes les Régions de l'OMM afin de combler les lacunes des jeux de données climatologiques.

5.2.11 Le Conseil régional a invité ses membres à intégrer des projets de renforcement des capacités, ainsi que des concepts de publication, des techniques et des équipements dans le processus d'analyse et de surveillance du système climatique.

SURVEILLANCE DU SYSTÈME CLIMATIQUE

5.2.12 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction des résultats positifs qui ont été obtenus en matière de surveillance du système climatique (SSC). Le septième *Global Climate System Review (June 1996–December 2001)* (WMO-No. 950), publié en 2002, fait état des variations du climat à l'échelle du globe pour un cycle entier du phénomène *El Niño*/Oscillation australe, qui a commencé par un état d'équilibre, puis s'est poursuivi par l'épisode *El Niño* le plus intense du XX^e siècle et s'est achevé par la prépondérance de conditions propres à une anomalie *La Niña*. Les déclarations annuelles de l'OMM sur l'état du climat mondial détaillent les anomalies relevées chaque année ainsi que leurs incidences sur le plan mondial.

5.2.13 Le Conseil régional a pris note avec intérêt de la collaboration qui s'est instaurée entre un certain nombre d'experts de la Région et le Centre national de données climatologiques (NCDC) de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) des États-Unis en vue de produire un compte rendu sur le climat mondial, qui paraîtra dans le *Bulletin of the American Meteorological Society* (juin 2004, vol. 85, N°6) et que l'OMM prévoit pour sa part d'augmenter et de publier. L'Organisation a d'ailleurs pris des dispositions en vue d'élargir la participation d'auteurs internationaux.

5.2.14 Le Conseil régional s'est réjoui que la *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2003* (OMM-N° 966) et la *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2004* (OMM-N° 983) soient parues en anglais, en espagnol, en français et en russe et aient été imprimées et distribuées lors de la célébration de la Journée météorologique mondiale.

5.2.15 Le Conseil régional a accueilli favorablement les résultats obtenus avec trois activités importantes lancées par le Réseau européen d'appui climatologique (ECSN) d'EUMETNET et appuyées par la majorité des SMHN de la Région VI, soit la mise en œuvre du projet d'évaluation du climat européen et de jeux de données dirigé par les Pays-Bas, la conception et la réalisation de l'Atlas du climat européen conduites par la France et la fourniture de produits de surveillance du climat–portail Web dirigée par l'Allemagne. Le Conseil a souligné la nécessité de mener ces activités de manière opérationnelle, avec le concours et au bénéfice de tous les membres du CR VI; il les considère comme de bons exemples de futurs services fournis par des CCR.

5.2.16 Le Conseil régional a reconnu la contribution du Service météorologique allemand à la parution du Bulletin annuel sur le climat dans la Région VI et encouragé les Membres à transmettre leurs informations en anglais sous forme électronique.

JEUX DE DONNÉES ET MÉTADONNÉES

5.2.17 Le Conseil régional a pris note du parachèvement imminent du projet de publication de la série des *World Weather Records (WWR)* pour la période 1991–2000. Il a témoigné sa satisfaction aux Membres qui ont communiqué des données pour les jeux de données WWR 1991-2000 qui seront publiées.

5.2.18 Le Conseil régional s'est félicité du parachèvement du document intitulé *Guidelines on Climate Metadata and Homogenization* (Principes directeurs concernant les métadonnées climatologiques et l'homogénéisation) (WCDMP-N° 53).

5.2.19 Le Conseil régional a exhorté ses Membres à fournir toutes les données échangées, ainsi que les métadonnées, et en particulier les informations sur le niveau de traitement de la qualité appliqué. Dans ce contexte, le Conseil régional a invité la CCI à explorer le concept de contrôle de la qualité à différents niveaux mis au point par le Service météorologique israélien et à élaborer d'autres directives concernant l'utilisation et la description des niveaux, qui devraient être intégrés aux métadonnées et accompagner tous les échanges de données.

5.2.20 Le Conseil régional a souligné l'importance de regrouper les données *in situ*, les résultats des modèles et les données de télédétection dans une base de données climatologiques exhaustive, celle-ci étant définie comme un ensemble organisé de jeux de données; on envisage d'inclure des données océaniques et terrestres ou des liens avec cette base de données.

SAUVETAGE, NUMÉRISATION ET ÉCHANGE DES DONNÉES

5.2.21 Le Conseil régional a exprimé son appui au projet de sauvetage des données (DARE), qui comprend le lancement de plusieurs projets régionaux dans la Région VI. Les nouveaux projets ont introduit l'emploi d'appareils photo numériques et de scanners optiques afin de constituer des archives numériques à partir des relevés, et ont incité les médias conservant des données climatologiques à les graver sur CD-ROM. Le Conseil a encouragé les Membres de la Région à mettre à jour périodiquement leurs archives en ayant recours à des logiciels et des médias numériques. Il a en outre invité le Groupe de travail des questions relatives au climat à appuyer les efforts visant à dresser un inventaire des sources de données relatives au climat, à les sauvegarder et à les numériser.

SYSTÈMES DE GESTION DES BASES DE DONNÉES CLIMATOLOGIQUES

5.2.22 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que de nouveaux systèmes de gestion des bases de données climatologiques (CDMS) avaient été mis en place dans un certain nombre de pays, grâce à la coopération volontaire de six Membres de l'OMM qui ont proposé de mettre leurs systèmes en commun. Trois de ces six Membres proviennent de la Région VI (Fédération de Russie, France et République tchèque). Tous les nouveaux systèmes utilisent des bases de données relationnelles client/serveur

multiniveaux. Leur installation a été le résultat d'une coopération de type bilatéral ou multilatéral, souvent coordonnée par le Département des activités régionales et de la coopération technique pour le développement de l'OMM.

5.2.23 Le Conseil régional a prié instamment ses Membres d'envisager de réalimenter le fonds d'affectation spéciale du Bureau sous-régional pour l'Europe (questions relatives au climat) en vue de mettre en place des CDMS.

5.2.24 Le Conseil régional a rappelé que le Quatorzième Congrès avait demandé des manuels et autres matériels didactiques consacrés aux CDMS et qu'il avait souscrit aux plans formulés par la CCI en vue de l'élaboration, par l'équipe de mise en œuvre/coordination compétente, de principes directeurs du PMDSC concernant la gestion des bases de données climatologiques. Il a par ailleurs souligné l'importance du représentant du CR VI au sein de cette équipe.

5.2.25 Le Conseil régional s'est félicité du passage accéléré des systèmes d'application de l'informatique à la climatologie (CLICOM) aux CDMS dans presque toutes les Régions. Plus de 30 pays ont déjà adopté les nouveaux systèmes par le biais de différents projets (projet PEID Caraïbes dans la Région IV et projet AGRHYMET dans la Région I), de la coopération bilatérale (République tchèque et plusieurs Membres de l'OMM) et du Programme de coopération volontaire (PCV France avec Madagascar, PCV UK avec le Rwanda et l'Ouganda et PCV(F) avec le Kazakhstan).

5.2.26 Le Conseil régional a pris note de l'organisation d'un séminaire sur la gestion et le sauvetage des données climatologiques à Bishkek (République kirghize), du 14 au 19 avril 2003, à l'intention des pays de la Communauté des États indépendants (CEI). Il a souscrit aux recommandations des participants au séminaire, qui ont notamment préconisé:

- a) Que l'OMM envisage la possibilité de financer, par l'intermédiaire du PCV, la fourniture du logiciel Clivare et des applications et équipements connexes aux SMHN;
- b) Que l'OMM envisage la possibilité d'organiser des stages de formation à l'intention du personnel chargé de créer, gérer et mettre à jour la base de données;
- c) Que l'OMM conduise des missions d'experts au profit des Membres qui ont besoin d'urgence d'une assistance en matière de gestion et de sauvetage des données climatologiques.

5.3 PROGRAMME MONDIAL DES APPLICATIONS ET DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES, Y COMPRIS LES SERVICES D'INFORMATION ET DE PRÉVISION CLIMATOLOGIQUES (point 5.3)

5.3.1 Le Conseil régional a pris note des progrès accomplis dans la Région VI pendant l'intersession (2002-2005) en ce qui concerne les activités se rapportant aux applications climatologiques et aux services d'information et de prévision climatologiques (CLIPS). Parmi ces activités, on compte l'organisation d'ateliers

régionaux et de nouveaux projets de démonstration pour le CLIPS, la réalisation d'une étude concernant les besoins climatologiques nationaux et régionaux, l'inauguration du réseau de correspondants pour le CLIPS, l'exécution d'activités dans les CCR de la Région (voir ci-dessus la section 5.1), des recherches sur les prévisions à longue échéance et de vastes activités d'application.

5.3.2 Le Conseil régional a noté que les grandes priorités en matière d'information, de prévision et de services dans l'ensemble de la Région VI étaient:

- a) La promotion de la constitution de réseaux, la collaboration, le partage d'informations et la formation professionnelle par le biais des CCR, des correspondants pour le CLIPS, d'ateliers et de projets de démonstration;
- b) La recherche sur des modèles améliorés et la mise en œuvre de ceux-ci en vue de prévisions à longue échéance ou de prévisions climatologiques saisonnières à interannuelles, ainsi que la promotion de la mise au point et de l'application de techniques de réduction d'échelle;
- c) La mobilisation des ressources nécessaires pour promouvoir les activités du CLIPS (grâce, par exemple, à la création d'un fonds d'affectation spéciale du Conseil régional VI pour le CLIPS et aux rapports entretenus avec l'Union européenne à propos de diverses activités), pour améliorer les capacités techniques et de communication dans toute la Région, pour soutenir la communication de résultats cohérents, fiables et de haute qualité à tous les Membres de la Région, et pour assurer, selon les besoins, une formation à l'emploi de prévisions à longue échéance;
- d) La promotion de l'analyse de données climatologiques anciennes et actuelles (statistiques climatologiques, cartes et atlas nationaux et régionaux), y compris la conception et la mise en œuvre d'activités relatives aux systèmes d'information géographique (SIG) afin de mieux comprendre la variabilité (notamment les extrêmes et la coopération avec les grands spécialistes de l'analyse des valeurs extrêmes) et l'évolution du climat;
- e) L'élargissement du dialogue avec divers groupes d'utilisateurs (secteurs de la santé, des ressources en eau, de l'énergie, des transports, du tourisme, administrateurs des SMHN, services des urgences, groupes nationaux de réflexion, etc.) pour mieux en comprendre les besoins en matière d'informations climatologiques, pour que les utilisateurs comprennent mieux les produits climatologiques qu'ils reçoivent;
- f) La promotion des études sur la valeur socioéconomique des services climatologiques.

ACTIVITÉS DES SERVICES D'INFORMATION ET DE PRÉVISION CLIMATOLOGIQUES DANS LA RÉGION VI

5.3.3 Un premier atelier sur les CLIPS a eu lieu à Erfurt (Allemagne, 12-18 juin 2003) pour lancer des

activités se rapportant aux CLIPS dans la Région. Des exposés liminaires ont été présentés à propos du projet CLIPS de l'OMM, du potentiel de l'information climatologique, et des prévisions à longue échéance pour les services climatologiques actuels et futurs et pour donner un aperçu de la variabilité du climat en Europe. L'ordre du jour concernait la formation à propos des prévisions à longue échéance et des extrêmes climatiques, les besoins et les possibilités de la Région VI en matière de services climatologiques et l'étude prévue à ce sujet, les rapports avec le Réseau européen d'appui climatologique à propos de projets concernant le climat, la création d'un CCR dans la Région et un atelier régional sur le SMOC en Europe (2005). L'atelier a débouché notamment sur un avant-projet d'évaluation globale des besoins et des possibilités des services climatologiques des SMHN de la Région VI et sur la planification préliminaire de deux projets de démonstration concernant le CLIPS devant présenter le potentiel de la prévision à longue échéance dans la Région.

5.3.4 L'étude évoquée ci-dessus a été réalisée en 2004 sous les auspices du Groupe de travail des questions relatives au climat du Conseil régional VI (voir le point 5.1), ses principales conclusions étant que, dans l'ensemble, les Membres de la Région VI sont en mesure de saisir les possibilités et de résoudre les difficultés auxquelles seront confrontés les services climatologiques au cours des années à venir. Il convient toutefois de souligner que des efforts sont nécessaires pour rechercher des solutions à l'échelon de la Région afin d'optimiser les capacités existantes à l'avantage de tous les Membres. Des initiatives de l'OMM telles que le projet CLIPS et les CCR sont considérées comme très utiles à ce propos et les Membres sont invités à lancer des projets de démonstration et des projets pilotes pour illustrer les possibilités existantes. Il leur est demandé de parcourir l'analyse du questionnaire sur le CLIPS afin de déterminer son apport aux besoins des Membres en matière d'applications climatologiques destinées aux communautés d'utilisateurs de divers secteurs et pour les activités à élaborer en vue d'une mise en œuvre. Il leur est également demandé d'entretenir des relations avec l'Équipe d'experts pour les rapports avec les utilisateurs finals et l'Équipe d'experts pour l'exécution du projet CLIPS relevant du Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO 3) de la CCI afin de coordonner les informations sur les besoins des utilisateurs et l'élaboration de produits et la prestation de services appropriés.

5.3.5 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que la plupart des Membres de la Région VI avaient désigné des correspondants pour le CLIPS, mais il a précisé qu'à ce jour, le réseau de correspondants n'était pas entièrement opérationnel, même dans certains des pays où des nominations ont eu lieu. Les Membres ont demandé que le rôle et les activités de ces correspondants soient analysés et renforcés dans la Région, et que les Membres qui ne l'avaient pas encore fait désignent un ou plusieurs correspondants pour les activités climatologiques nationales et régionales. En

conséquence, le Conseil régional a adopté la résolution 10 (XIV-CR VI).

FUTURS ATELIERS ET PROJETS DE DÉMONSTRATION

5.3.6 Le Conseil régional a affirmé l'importance des projets de démonstration prévus, l'un pour la sous-région Méditerranée/Moyen-Orient et l'autre pour la région du Caucase. Ces projets ont pour objet de démontrer les avantages des prévisions à longue échéance dans ces zones et dans la Région VI dans son ensemble. Le Conseil a souligné la valeur du premier Atelier du CR VI sur le CLIPS (Erfurt, Allemagne, 12-18 juin 2003) et approuvé des plans en vue de l'organisation d'autres ateliers semblables pendant la prochaine intersession. Selon lui, les organisateurs de ces ateliers devraient tenir compte des recommandations formulées lors du premier atelier et des résultats de l'étude entreprise en 2004. Le Conseil a recommandé d'établir un lien entre les ateliers et les projets de démonstration et leurs résultats et d'en communiquer les principales conclusions à tous ses Membres ainsi qu'à d'autres Régions de l'OMM à titre d'exemples de démonstration. Il a aussi recommandé que le Programme mondial des applications et des services climatologiques (PMASC) et le projet CLIPS de l'OMM soutiennent l'organisation d'autres ateliers sur le CLIPS et qu'on envisage une coordination avec le Programme-cadre de l'Union européenne (FP6), en ce qui concerne en particulier le projet méditerranéen de démonstration. Le Conseil a noté que la Fédération de Russie s'était proposée d'accueillir un atelier à l'intention des Membres de la Région VI et des pays voisins sur la présentation et la diffusion des informations et des prévisions climatologiques.

APPLICATIONS CLIMATOLOGIQUES DANS LA RÉGION VI ET COORDINATION AVEC LE GASO 3 DE LA COMMISSION DE CLIMATOLOGIE

5.3.7 Le Conseil régional a noté que le climat et la santé sont des domaines d'application importants pour la Région VI. Divers aspects de ces domaines sont envisagés, y compris la santé et le bien-être, les systèmes d'avis de vagues de chaleur et de veille sanitaire et le stress thermique, la mise au point d'un indice universel du climat thermique, les indices bioclimatiques et le rôle des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Des experts de la Région VI ont participé à l'action COST 730 de l'Union européenne concernant l'indice universel du climat thermique et à diverses activités menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme le projet concernant les changements climatiques et les stratégies d'adaptation pour la protection de la santé (cCASHh). Un atelier sur les conditions météorologiques extrêmes et la santé publique a eu lieu à Bratislava (Slovaquie), les 9 et 10 février 2004. Des experts de la Région VI ont participé aux travaux de deux équipes d'experts du GASO 3 de la CCI consacrés à la santé: l'Équipe 3.7 pour les avis opérationnels de vagues de chaleur et de veille sanitaire et l'Équipe 3.8 pour les indices climatiques se rapportant à la santé et

leur emploi dans des systèmes d'alerte rapide. Ces deux équipes se sont réunies conjointement à Freiburg (Allemagne) en avril 2004, et ont décidé d'élaborer des directives OMM/OMS sur les systèmes d'avis de vagues de chaleur et de veille sanitaire. Le Conseil régional, affirmant la nécessité d'une collaboration étroite sur ces questions avec des services sanitaires et sociaux et des spécialistes des services météorologiques destinés au public, a engagé les Membres à mettre en place des mécanismes efficaces (par exemple des ateliers pluridisciplinaires, des brochures et des informations sur Internet concernant les effets sur la santé de l'évolution et de la variabilité du climat).

5.3.8 La Commission européenne a consacré d'importants travaux aux performances thermiques des bâtiments, notamment aux charges de réfrigération et aux risques de surchauffe, ainsi qu'au calcul des indices de pluie chassée sur les surfaces verticales (à partir du vent horaire et de données sur la pluie). Le Conseil régional a noté que le Forum mondial urbain a eu lieu à Barcelone (Espagne) du 13 au 17 septembre 2004. Des experts du climat urbain de la Région VI ont participé aux activités de l'Équipe d'experts de la CCI pour la formation en climatologie urbaine (Équipe 3.9), qui s'est réunie du 23 au 25 mai à Genève. Le Conseil régional a demandé à ses membres de soutenir les projets actuels de cette équipe, y compris la rédaction de versions actualisées des notes techniques N° 149 «Urban Climatology and its relevance to urban design» et N° 150 «Applications of building climatology to the problem of housing and building for human settlements». Ces deux documents seront à la base d'un nouveau matériel didactique destiné aux utilisateurs des SMHN et à des établissements de formation offrant des programmes de météorologie. Le Conseil a demandé à ce que soit favorisé un emploi optimal d'informations sur le climat dans le domaine de la climatologie appliquée au bâtiment dans la perspective de projets d'application. Il a noté qu'on pourrait renforcer la base de ce travail au moyen de la norme européenne CEN/TC 89: Performances thermiques des bâtiments et de leurs composantes.

5.3.9 L'OMM a récemment lancé un nouveau Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA). Le PCM et la CCI soutiennent cette initiative importante en veillant à ce que les considérations relatives au cadre temporel du climat soient incluses dans les activités du PCA en vue des actions opérationnelles et de planification des groupes d'utilisateurs. Le Conseil régional a noté l'importance de l'application d'informations climatologiques aux activités de planification des situations d'urgence afin de réduire le danger que des risques naturels se transforment en catastrophes socioéconomiques; il a exhorté ses membres à collaborer avec ce secteur en vue d'effectuer des analyses et d'obtenir des produits appropriés. Le Conseil a aussi noté qu'une deuxième Conférence sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes avait eu lieu à La Haye, du 21 au 24 juin 2005.

5.3.10 Le Conseil régional a noté qu'on s'occupe beaucoup dans la Région de l'application des informations

sur le climat à d'autres secteurs importants, dont ceux de l'énergie, du tourisme et des ressources en eau, mais que c'est rarement sous les auspices des équipes d'experts de la CCI ou par le biais d'activités du CLIPS. Les programmes COST de l'Union européenne sont l'un des mécanismes actuellement employés pour la coordination de ces activités d'application. Le Conseil a vivement recommandé à la CCI de prendre, à sa quatorzième session (Beijing, 3-10 novembre 2005), des mesures pour revigorer les applications dans ces domaines; il a aussi exhorté ses membres à désigner des experts pour participer à ces activités de la CCI.

5.3.11 Le Conseil régional a affirmé l'importance du partage des connaissances, du renforcement des capacités, de la présentation de méthodes, de l'élaboration de définitions normalisées et de la mise au point et de l'emploi de logiciels ou de «boîtes à outils» pour calculer divers indices. Il a recommandé à l'OMM de prendre les dispositions voulues afin de définir une approche commune et économique non seulement pour appliquer de nouvelles normes et élaborer et diffuser de nouveaux outils, mais aussi pour soutenir le renforcement des capacités, la formation professionnelle et la collaboration nécessaires pour fixer des approches communes dans la Région.

CONFÉRENCE DE L'OMM «FAIRE FACE À LA VARIABILITÉ ET À L'ÉVOLUTION DU CLIMAT: INTERPRÉTATION DES INCERTITUDES ET GESTION DES RISQUES» (ESPOO, FINLANDE, 17-21 JUILLET 2006)

5.3.12 Conformément aux recommandations formulées par les Membres lors du Quatorzième Congrès (Genève, 5-25 mai 2003) et de la cinquante-sixième session du Conseil exécutif (Genève, 8-18 juin 2004), l'OMM a décidé d'organiser une conférence internationale ayant pour thème «Faire face à la variabilité et à l'évolution du climat: interprétation des incertitudes et gestion des risques». Première du genre dans l'histoire de l'OMM, cette conférence pluridisciplinaire réunira plusieurs organisations; elle sera axée sur les processus de décision concernant les applications climatologiques et sur l'intégration efficace des informations relatives au climat, y compris les prévisions et les scénarios. Il s'agira aussi de déterminer comment tenir compte de ces informations dans le cadre d'une planification stratégique, de la prise de décisions et de la gestion des risques dans les secteurs économique, social et environnemental, sachant que le climat n'est souvent qu'un élément parmi d'autres éléments d'information importants.

5.3.13 La conférence aura lieu à Espoo (Finlande), du 17 au 21 juillet 2006. L'OMM a créé un comité scientifique d'organisation et le PCM gère les questions administratives se rapportant à la conférence. Le Conseil régional a appris avec plaisir que la logistique de cette manifestation importante sera prise en charge par l'Institut météorologique finlandais. L'Institut international de recherche sur la prévision du climat (IRI) (qui fait partie du Columbia Earth Institute, Palisades, NY, États-Unis d'Amérique) parrainera lui aussi cette conférence. Les participants

seront des représentants de nombreuses organisations, comme la FAO, l'OMS, le PNUD, le PNUE, l'OCDE et la Croix-Rouge, et du secteur public et privé spécialisés dans la climatologie et les services climatologiques (agronomes, exploitants agricoles, mathématiciens, psychologues, professionnels de la santé, ingénieurs en hydrologie, sociologues, économistes, représentants du secteur de l'énergie, experts du tourisme et écologues). De l'avis du Conseil régional, le succès de la conférence dépendra de l'importance des ressources mobilisées; le Conseil a instamment prié les Membres de la Région de contribuer à ces ressources au moyen de dons en espèces (pour les dispositions logistiques et pour l'appui à la participation de pays en développement) ou d'apports en nature.

INFO-NIÑO

5.3.14 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de l'appui fourni à l'OMM par divers Membres en vue de la publication régulière d'*Info-Niño*.

ÉQUIPE D'EXPERTS SUR LES DÉFINITIONS ET LES INDICES RELATIFS AU PHÉNOMÈNE *EL NIÑO*

5.3.15 Le Conseil régional a félicité la CCI d'avoir créé une équipe d'experts qui va cataloguer les diverses définitions relatives à *El Niño* employées dans différentes parties du monde.

5.4 SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT (point 5.4)

5.4.1 Le Conseil régional s'est félicité de l'achèvement, sous la conduite du Système mondial d'observation du climat (SMOC) de deux documents: «The Second Report on the Adequacy of the Global Observing Systems for Climate in Support of the UNFCCC» (GCOS-82, WMO/TD-No. 1143) suivi de «Implementation Plan for the Global Observing System for Climate in Support of the UNFCCC» (GCOS-92, WMO/TD-No. 1219). Le Conseil a noté que ces deux documents avaient été rédigés en collaboration avec la communauté des climatologues et avec des organes chargés de systèmes d'observation tels que le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) récemment créé. Le Conseil a exhorté les Membres à appliquer autant que possible les mesures recommandées dans le plan d'exécution figurant dans le deuxième document.

5.4.2 Le Conseil régional s'est également félicité des décisions adoptées lors des neuvième (COP-9, décembre 2003) et dixième (COP-10, décembre 2004) sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC à l'appui des systèmes mondiaux d'observation du climat, et en particulier des décisions prises au titre du Deuxième Rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat et du Plan d'exécution. Le Conseil a noté que la Conférence des Parties avait exhorté le SMOC à donner aux Parties, lors de ses futures sessions, des informations sur la façon dont les mesures énoncées dans le Plan d'exécution étaient mises en œuvre. Il a affirmé que cette mise en œuvre serait hautement prioritaire pour le SMOC au cours des années à venir. Le Conseil a noté avec satisfaction que le Plan d'exécution avait été considéré comme le

«module climatologique» du plan décennal de mise en œuvre du SSMOT.

5.4.3 Le Conseil régional a salué les progrès réalisés par le Programme d'ateliers régionaux du SMOC, lancé en 2000 à la suite d'une demande formulée dans la décision 5/CP.5 de la Conférence des Parties. Le Conseil a noté que le Deutscher Wetterdienst avait accueilli à Leipzig (Allemagne), du 26 au 28 avril 2005, le neuvième de dix ateliers régionaux organisés à l'intention des pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale. Il a aussi noté qu'un atelier destiné aux pays d'Asie centrale avait eu lieu à Almaty (Kazakhstan) du 24 au 26 mai 2004 avec la participation de quelques Membres de la Région VI (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et qu'un plan d'action avait été mis en place pour cette région lors d'une réunion-bilan accueillie par le Service météorologique arménien à Erevan (Arménie), du 1^{er} au 3 septembre 2004. Le Conseil, soulignant qu'il importait de maintenir l'élan créé par les ateliers régionaux et les plans d'action, a exhorté les Membres à participer pleinement à la mise en place des plans d'action régionaux tant en Europe de l'Est et en Europe centrale qu'en Asie centrale.

5.4.4 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction des mesures prises par le Secrétariat du SMOC pour respecter les décisions de la Conférence des Parties. Il s'est félicité des rapports constants qui lient le SMOC, au nom des Membres de l'OMM et des systèmes mondiaux d'observation du climat, et la CCNUCC. Il a engagé le SMOC à continuer d'inciter la CCNUCC et ses organes subsidiaires à soutenir les systèmes mondiaux d'observation du climat, conformément à la recommandation du Quatorzième Congrès.

5.4.5 Le Conseil régional a salué la mise en place du mécanisme de coopération du SMOC, qui a pour objet d'apporter en priorité des améliorations aux systèmes d'observation du climat, en particulier dans les pays en développement. Huit pays et organisations, dont le Royaume-Uni, la Suisse, la Commission européenne dans la Région VI et le RCD de l'OMM, ont participé à la réunion inaugurale du mécanisme, accueillie par le Royaume-Uni (Londres, 7-8 juin 2004). Le Conseil a affirmé l'importance de l'appui des Membres pour poursuivre la mise en place des réseaux du SMOC.

5.4.6 Le Conseil régional, se félicitant de l'amélioration des performances du Réseau de stations d'observation en surface pour le SMOC (GSN) et du Réseau de stations d'observation en altitude pour le SMOC (GUAN) dans la Région, a exprimé sa satisfaction aux Membres concernés. Notant qu'il restait des améliorations à apporter aux réseaux, surtout en ce qui concerne le stockage de données quotidiennes et mensuelles anciennes dans les archives du GSN, il a exhorté les Membres à transmettre les données en instance dès que possible. Le Conseil a remercié le Deutscher Wetterdienst, le Met Office britannique et le CEPMMT pour leur appui constant en tant que centres de suivi ou d'analyse des données du SMOC, ainsi que les Membres qui ont contribué à la relance de certaines stations peu performantes sur le plan mondial.

5.4.7 Le Conseil régional a affirmé qu'il était nécessaire de produire des jeux de données homogènes pour évaluer la variabilité du climat et les changements climatiques. À ce sujet, il a proposé d'organiser une réunion spéciale destinée aux experts de la Région VI et portant sur l'élaboration de jeux de données pour les stations du SMOC de la Région.

5.4.8 Le Conseil régional, notant que la prochaine session du Comité directeur du SMOC devait avoir lieu à Saint-Petersbourg en octobre 2005, a remercié la Fédération de Russie d'avoir proposé de l'accueillir.

5.5 PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT (point 5.5)

5.5.1 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) par l'étude de tous les aspects physiques importants du climat et des changements climatiques. Il s'est réjoui du fait que les Membres de la Région continuaient d'appuyer activement le Programme en contribuant de manière sensible à l'avancement de la climatologie par le biais d'activités de recherche fondamentale, d'observation et de gestion des données, ainsi qu'à l'élaboration de modèles climatiques. Soulignons notamment que c'est dans la Région que sont établis plusieurs grands centres d'évaluation et d'archivage des données relevant du PMRC, le Centre mondial de données du réseau de référence pour la mesure du rayonnement en surface (Suisse), le Centre mondial de climatologie des précipitations (Allemagne) et le Centre mondial des données sur l'écoulement (Allemagne). Au cours des dernières années, la coopération s'est accrue avec l'Agence spatiale européenne (ESA). La Région a aussi accueilli plusieurs conférences, ateliers et réunions, notamment la vingt-quatrième session du Comité scientifique mixte (CSM) pour le PMRC, à Reading (Royaume-Uni) du 17 au 21 mars 2003, et la vingt-cinquième session de ce même comité à Moscou, du 1^{er} au 6 mars 2004. Le Conseil régional a entièrement appuyé le lancement du nouveau cadre stratégique pour la période 2005-2015 appelé «Observation et prévision coordonnées du système terrestre» (COPES), qui vise à faciliter l'analyse et la prévision de la variabilité et de l'évolution du système terrestre pour l'utiliser dans une gamme de plus en plus vaste d'applications pratiques qui présentent un intérêt direct pour la société.

5.5.2 Le Conseil régional a souligné que les activités du PMRC étaient essentielles pour que le GIEC puisse progresser dans la rédaction de son quatrième rapport d'évaluation. Des évaluations de modèles et des projets de comparaison coordonnés par le PMRC sont utilisés directement dans le rapport. En particulier, et pour la première fois, le PMRC a fait en sorte que les prévisions mondiales émanant de modèles qui font appel aux scénarios du GIEC concernant les émissions soient mises à la disposition de chercheurs du monde entier, ce qui permettra de lancer l'analyse la plus importante jamais effectuée des changements climatiques régionaux et de

l'évolution des phénomènes extrêmes. En outre, des questions abordées dans les évaluations précédentes du GIEC ont été traitées dans le cadre des activités du PMRC, ce qui a permis d'améliorer les modèles du climat et de mieux comprendre les changements climatiques.

5.5.3 Le Conseil régional a pris note avec intérêt des progrès de l'étude CLIVAR (variabilité et prévisibilité du climat), qui comprend plusieurs activités visant à élargir les connaissances sur la variabilité du climat à une échelle saisonnière à décennale, de manière à renforcer le fondement scientifique des prévisions climatiques opérationnelles. La Région continue d'apporter une contribution importante à l'étude par le biais des volets scientifiques de plusieurs projets européens et de nombreuses initiatives nationales. Soulignons notamment le projet d'élaboration d'un ensemble européen multimodèle de prévision saisonnière à interannuelle (DEMETER), déjà achevé, le projet européen de prévision des variations du climat à une échelle saisonnière à interannuelle (PROVOST), le projet concernant la prévisibilité et la variabilité des moussons et les incidences de l'évolution du climat sur l'agriculture et l'hydrologie (PROMISE), le projet d'établissement de scénarios et de définition des incertitudes en vue de déterminer les effets des changements climatiques et les risques associés à l'échelle européenne (PRUDENCE), le programme de modélisation intégrée du système terrestre (PRISM) et le nouveau projet de prévision probabiliste ENSEMBLES. Le CEPMMT a appuyé la publication de l'édition spéciale du bulletin *Exchanges* de CLIVAR en vue de la Conférence annuelle sur l'étude CLIVAR (Baltimore, MD, États-Unis, 21-25 juin 2004); le bureau international du projet CLIVAR se trouve au Royaume-Uni. La Région a accueilli un atelier sur les indices climatiques régionaux à Alanya (Turquie) du 4 au 9 octobre 2004.

5.5.4 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le Bureau du projet de l'Expérience mondiale concernant les cycles de l'énergie et de l'eau (GEWEX) avait été augmenté d'un membre du personnel européen, avec le financement de l'ESA, que la quatrième conférence d'étude sur l'Expérience de la mer Baltique (BALTEX), qui a eu lieu à Gudhjem (Danemark), du 24 au 28 mai 2004, avait porté sur les résultats de la première phase du projet (1993-2002) et sur les questions importantes pour la deuxième phase du même projet, que l'on avait publié le plan scientifique de cette deuxième phase et que l'on était en train de mettre la dernière main au plan d'exécution.

5.5.5 Le Conseil régional a relevé que le Bureau international du projet SPARC (Processus stratosphériques et leur rôle dans le climat) avait été en opération à Paris, de 1992 à 2004, sous le parrainage du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et du Centre national d'études spatiales (CNES) et avec l'appui de Météo-France, avant d'être transféré à l'Université de Toronto, au Canada. Il s'est réjoui du fait que les activités menées par le Bureau de Paris aient donné des résultats très fructueux et que les grands

progrès accomplis grâce aux études stratosphériques effectuées au cours de cette période aient permis d'améliorer la prévision numérique du temps et de renforcer le fondement des projections climatiques. Il a salué l'appui généreux procuré par les institutions françaises aux initiatives prises par le Bureau international du projet SPARC.

5.5.6 Le Conseil régional a noté que la Région avait accueilli la Conférence de clôture du projet ACSYS (Étude du système climatique de l'Arctique), à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) en novembre 2003 et que le Bureau international relatif au climat et à la cryosphère (projet CliC) se trouvait en Norvège. Les Membres de la Région ont contribué activement à la planification de l'Année polaire internationale 2007/08.

5.5.7 Le Conseil régional s'est félicité des contributions des Membres aux activités du PMRC en matière de modélisation climatique. La Région a accueilli la deuxième Conférence internationale sur le projet de comparaison des modèles de l'atmosphère (AMIP) à Toulouse, du 12 au 15 novembre 2002, et la Conférence internationale WGCM/GAIM sur la modélisation du système terrestre à Hambourg (Allemagne), du 15 au 19 septembre 2003, ainsi que l'Atelier sur le projet de comparaison de modèles couplés (CMIP) à Hambourg, du 24 au 26 septembre 2003. Un atelier international conjoint WGNE/WGCM intitulé «Modélisation climatique haute résolution: évaluation, valeur ajoutée et application» a été organisé, en étroite collaboration avec le Système d'analyse, de recherche et de formation (START) concernant le changement global, à Lund (Suède), du 29 mars au 2 avril 2004. La Région a accueilli, à Exeter (Royaume-Uni), du 18 au 20 octobre 2004, la vingtième session du Groupe de travail de l'expérimentation numérique (WGNE) et un très fructueux atelier conjoint PMRC/ THORPEX sur les méthodes d'ensemble. La neuvième session du Groupe de travail CSM/CLIVAR des modèles couplés et la première session du Groupe d'experts de la modélisation relevant du PMRC auront lieu à Exeter les 6 et 7 octobre 2005. La vingt et unième session du WGNE se déroulera à Saint-Petersbourg (Russie), du 7 au 11 novembre 2005. Le PMRC a fortement appuyé les activités de réanalyse dans le cadre du WGNE et a contribué à la publication d'un atlas utilisant les produits ERA-40.

5.5.8 Après la Conférence scientifique publique sur le changement global, qui s'est tenue à Amsterdam du 10 au 13 juillet 2001, le Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre (ESSP) a été lancé par le PMRC, le Programme international géosphère biosphère (PIGB), le Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire (IHDP) et le Programme international de recherche scientifique sur la diversité biologique (DIVERSITAS) en vue de faciliter l'étude intégrée du système terrestre, des changements qu'il subit et des incidences de ces changements sur la viabilité de la planète. À ce stade précoce de son développement, le

Partenariat a entrepris trois sortes d'activités: des projets conjoints, des activités régionales et des conférences scientifiques publiques sur le changement global. Les quatre premiers projets conjoints lancés dans le cadre de l'ESSP portent sur le cycle mondial du carbone, les systèmes alimentaires, le système mondial de l'eau et les changements de l'environnement planétaire et leur incidence sur la santé. Le Conseil régional s'est réjoui du fait que la Région a accueilli la première réunion sur le changement planétaire et la santé en février-mars 2003.

5.5.9 Le PMRC a lancé un nouveau cadre stratégique appelé «Observation et prévision coordonnées du système terrestre» (COPES), qui couvre la période 2005-2015 et dont le but est de faciliter l'analyse et la prévision de la variabilité et de l'évolution du système terrestre pour l'utiliser dans une gamme de plus en plus vaste d'applications pratiques qui présentent un intérêt direct pour la société. L'objectif essentiel de ce cadre stratégique est de constituer une assise scientifique suffisamment solide pour développer les capacités de prévision de l'ensemble du système climatique nécessaires en vue de répondre aux besoins de la société, en faisant notamment le point sur ce qui est prévisible et sur ce qui ne l'est pas aux différentes échelles spatiales et temporelles. La stratégie COPES servira de cadre unificateur à l'ensemble des activités scientifiques relatives au climat coordonnées et mises en œuvre par le biais des projets du PMRC et permettra de démontrer l'intérêt de ces activités pour la société. Le CSM définira chaque année des objectifs spécifiques assortis de délais d'exécution. Les activités à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs s'inscriront généralement dans le contexte des projets permanents du PMRC. Dans le domaine de la recherche, des relations étroites devront être établies avec différents programmes et notamment avec le PIGB et de façon croissante avec l'IHDP pour ce qui est du système terrestre au sens large, THORPEX pour les aspects météorologiques, les agences satellitaires et les centres de prévision numérique du temps et du climat, et START pour la participation des pays en développement. Dans le domaine des applications, une collaboration active devra également être assurée avec les organismes œuvrant dans le secteur de la prévision saisonnière, le nouveau PCA relevant de l'OMM, le GIEC et le PCM de l'OMM. Le Conseil régional s'est réjoui du fait que la France a accueilli un service d'appui à la stratégie COPES.

5.5.10 Le Conseil régional a pris note de la contribution du PMRC au bon déroulement des activités et des projets de recherche exécutés dans des pays en développement, notamment pour ce qui concerne la variabilité intrasaisonnière et la prévision des systèmes de mousson. Il a considéré que l'approbation du projet d'analyse multidisciplinaire de la mousson africaine (AMMA) dans le cadre du projet CLIVAR et de l'expérience GEWEX relevant du PMRC et du programme THORPEX relevant du PMRPT était l'un des exemples qui témoignaient de cette collaboration.

6. PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHERIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT – ASPECTS RÉGIONAUX (point 6 de l'ordre du jour)

6.0 Le Conseil régional a pris note des activités menées au cours des quatre dernières années dans le cadre du Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement (PRAE) et du rôle actif que ses Membres ont joué dans bon nombre de ces activités. Il a noté avec satisfaction que des Membres de la Région avaient présenté des candidats pour le Prix de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs et qu'un scientifique suédois avait remporté ce prix en 2005.

6.1 VEILLE DE L'ATMOSPHERE GLOBALE, Y COMPRIS L'APPUI À LA CONVENTION SUR L'OZONE ET À D'AUTRES CONVENTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT (point 6.1)

6.1.1 Le Conseil régional a pris note des progrès considérables qui ont été accomplis dans le cadre du programme de la Veille de l'atmosphère globale (VAG) en vue de fournir aux scientifiques et aux gouvernements des informations dignes de foi sur les aspects du climat, du temps, de l'hydrologie et de la qualité de l'air qui se rapportent à la chimie de l'atmosphère. Les Membres du CR VI prennent une part active à l'accomplissement des trois principales missions de la VAG, à savoir la coordination de la surveillance à l'échelle du globe, l'appui qu'apportent les analyses et les évaluations scientifiques et la contribution à l'élaboration des moyens les plus opportuns de prévoir l'évolution future de l'état de l'atmosphère. Le Conseil régional a remercié l'Allemagne d'avoir organisé avec succès un atelier régional sur la VAG (Tutzing, 2-5 novembre 2004) et a également exprimé ses remerciements à l'ensemble des Membres pour leur contribution importante à l'atelier sur la VAG qui s'est tenu à Genève du 14 au 16 mars 2005. Il a recommandé que les responsables de la VAG continuent de privilégier la création de réseaux mondiaux pour les six catégories de variables, à savoir l'ozone, le rayonnement ultraviolet, les gaz à effet de serre, les aérosols, certains gaz réactifs et la chimie des précipitations. Il a en outre préconisé que les Membres fassent ressortir l'importance des activités et des installations de la VAG touchant l'assurance de la qualité dans la Région et continuent de prendre part et d'apporter le soutien nécessaire à leur développement à long terme.

6.1.2 Le Conseil régional a remercié son rapporteur pour la VAG, Mme U. Pechinger (Autriche), de lui avoir présenté un rapport détaillé et exhaustif sur les activités menées dans la Région au titre de la VAG. Il a décidé de nommer à nouveau un rapporteur pour la Veille de l'atmosphère globale et a adopté en conséquence la résolution 11 (XIV-CR VI).

6.1.3 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction du rapport du Rapporteur pour l'ozone atmosphérique, M. K. Vanicek (République tchèque). Notant que les Membres se devaient de surveiller et d'analyser constamment la teneur de la troposphère et de la stratosphère en ozone, ainsi que le rôle de l'ozone dans le forçage clima-

tique et les questions de santé, il a prié instamment les Membres de poursuivre et, si possible, d'élargir leurs activités d'observation de l'ozone. De plus, il a vivement engagé les Membres à veiller à la transmission régulière de données et d'informations relatives à l'assurance de la qualité aux centres mondiaux de données de la VAG établis à Toronto (colonne totale et ballons sondes) et à Tokyo (ozone troposphérique) et à poursuivre leur action en vue d'assurer la qualité des données. Le bon fonctionnement du Centre d'activité scientifique chargé de l'assurance de la qualité qui se trouve au Japon devrait, de ce point de vue, faciliter grandement les choses.

6.1.4 Après avoir rappelé qu'il importait de promouvoir et de favoriser les activités régionales relatives à l'ozone, le Conseil régional a décidé de désigner de nouveau un rapporteur pour l'ozone atmosphérique et a adopté en conséquence la résolution 12 (XIV-CR VI).

6.1.5 Le Conseil régional a noté que le programme de la VAG avait permis de recueillir les informations essentielles sur lesquelles reposent les évaluations scientifiques des mesures que les gouvernements ont accepté de prendre pour faire face à la destruction de la couche d'ozone stratosphérique (Convention de Vienne, Protocole de Montréal et amendements ultérieurs), au transport à longue distance des polluants en Europe (Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance) et à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (notamment le CO₂ et le CH₄) dans l'atmosphère (CCNUCC et Protocole de Kyoto). Il a demandé aux Membres d'accorder un degré élevé de priorité au maintien de l'intégrité du réseau mondial de mesure de l'ozone à partir du sol et de procéder à cet effet à des comparaisons et à des étalonnages périodiques des spectrophotomètres Dobson et Brewer, à des comparaisons des différents types de sondes d'ozone et à des évaluations quadriennales de l'ozone. Il a remercié l'Espagne d'avoir créé le Centre régional d'étalonnage des spectrophotomètres Brewer pour l'Europe, le premier du genre. Le Conseil régional a engagé vivement les Membres à aider l'OMM à élargir le champ d'application du Bulletin sur l'ozone en Antarctique de façon à inclure l'Arctique et les questions relatives à la restauration de la couche d'ozone. Il a incité les Membres à remédier aux lacunes recensées en Europe pour ce qui est de l'étalonnage des instruments de mesure du rayonnement UV, qui sont dues à la cessation d'activités du Centre commun de recherche (CCR) européen établi à Ispra (Italie). La Région est invitée à envisager d'apporter son soutien à la quatorzième Réunion d'experts OMM/AIEA sur les techniques de mesure de la concentration de dioxyde de carbone et des traceurs correspondants, qui se tiendra en 2007.

6.1.6 Le Conseil régional s'est félicité des efforts déployés par la Fédération de Russie en vue d'installer une station mondiale de la VAG à Terskol, dans le Caucase – un lieu tout à fait approprié dans la Région –, ainsi qu'un observatoire régional, conformément aux prescriptions de la VAG et aux procédures appliquées. Il a prié instamment les Membres de poursuivre le développement du

réseau de la VAG dans la Région et, en particulier, de contribuer au renforcement des capacités de mesure et d'analyse en Europe orientale et en Fédération de Russie par l'instauration de jumelages. Reconnaisant que l'on manquait d'informations sur la distribution verticale de l'ozone dans de nombreuses régions du globe, il a engagé les Membres à envisager divers moyens d'augmenter le nombre des stations de mesure de l'ozone par sonde. Le Conseil a en outre exprimé de vifs remerciements à la Suisse et à la Finlande pour l'aide qu'elles ont apportée – sous la forme d'activités de formation et de ressources – respectivement au Kenya et à l'Argentine, afin d'assurer le bon fonctionnement des stations de mesure de l'ozone par sonde qui y sont installées. Il a enfin estimé que les Membres devaient continuer de jouer un rôle de premier plan dans la détermination des procédures normalisées d'exploitation du réseau mondial de sondes d'ozone.

6.1.7 Le Conseil régional est convenu de la nécessité de multiplier, dans la Région, les observations relatives aux aérosols dans le cadre de la VAG, conformément aux lignes directrices établies par le Groupe consultatif scientifique de la VAG pour les aérosols. Il a remercié la Suisse d'avoir accueilli à Davos, du 8 au 10 mars 2004, un atelier international sur un réseau mondial d'observation à long terme des propriétés optiques de la colonne d'aérosols. Le Conseil a également pris note de l'action engagée par l'Espagne en vue d'améliorer l'assurance et le contrôle de la qualité pour ce qui concerne le réseau régional d'observation de l'épaisseur optique des aérosols grâce au centre d'étalonnage solaire RHOTONS/AERONET établi en juin 2004 à l'observatoire d'Izana (îles Canaries). Il a prié instamment les Membres de collaborer avec l'OMM et ses partenaires au niveau régional – notamment le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), et des réseaux tels que le réseau européen de lidars de recherche pour les aérosols EARLINET (European Aerosol Research Lidar Network to Establish an Aerosol Climatology) – à l'élaboration d'une importante contribution régionale au réseau mondial qui est mis en place dans le cadre de la VAG.

6.1.8 Le Conseil régional s'est félicité de la publication du Rapport thématique conjoint du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CSOT) et de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS) consacré à la chimie de l'atmosphère intitulé *Integrated Global Atmospheric Chemistry Observations* (Rapport de la VAG N° 159). Il a estimé que les observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe constituaient un cadre approprié pour la formulation de la prochaine version du programme de la VAG; il est convenu de l'importance du rôle que le Secrétariat de l'OMM et les Membres de la Région ont joué dans sa mise en œuvre. Il a remercié la Finlande d'avoir accueilli le Secrétariat international de l'IGACO ozone, qui sera coparrainé par l'OMM, la Commission internationale de l'ozone et le GEOSS. Il a prié instamment les Membres d'aider l'OMM à établir des secrétariats et à élaborer un plan de mise en œuvre pour les trois autres composantes de

l'IGACO (gaz à effet de serre; qualité de l'air et pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (LRTAP); aérosols).

6.1.9 Le Conseil régional a appuyé énergiquement l'instauration de liens étroits entre la VAG et les activités menées au titre de la Convention CEE-ONU sur la pollution atmosphérique à longue distance. Il a noté avec satisfaction que la VAG avait coprésidé le Groupe d'étude de l'EMEP chargé de la surveillance et de la modélisation et a préconisé que cette collaboration se poursuive, parallèlement à l'harmonisation de la surveillance exercée par la VAG et l'EMEP. Il a aussi recommandé que la VAG joue un rôle de premier plan dans la nouvelle Équipe spéciale CEE-ONU sur le transport des polluants atmosphériques dans un même hémisphère, ainsi que dans la mise en place de l'IGACO – qualité de l'air et LRTAP.

6.1.10 Le Conseil régional a relevé que la question de la pollution en milieu urbain se posait avec de plus en plus d'acuité pour de nombreux SMHN et s'est félicité de la poursuite de la mise en œuvre de divers ateliers et projets dans le cadre du Projet de recherche sur la météorologie et l'environnement en milieu urbain (GURME) relevant de la VAG. Des experts européens ont contribué au renforcement des capacités des pays Membres en matière de prévision de la qualité de l'air. Le Conseil a également noté avec satisfaction le transfert de connaissances vers la région de Nijni-Novgorod qui s'est effectué dans le cadre du projet de Moscou.

6.1.11 La Région a organisé toute une série d'activités de formation et d'information en faveur du programme de la VAG. Le programme de formation dispensé par le Centre d'enseignement et de formation professionnelle de la VAG (GAWTEC) financé et hébergé par l'Allemagne constitue en particulier un moyen efficace de renforcer les capacités. Les centres d'étalonnage établis en Allemagne, en Espagne, en République tchèque et en Suisse, offrent aussi d'excellentes possibilités de formation à l'occasion des visites effectuées sur les sites ou des comparaisons régionales d'instruments. Le Conseil régional a exprimé ses remerciements aux nombreux scientifiques de la Région VI qui ont contribué au renforcement des capacités dans d'autres Régions de l'OMM.

6.1.12 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la mise en place, avec le concours de la Suisse et du Secrétariat, du Système d'information sur les stations de la VAG (GAWSYS) sur le Web, qui permet d'accéder en ligne aux informations sur le réseau de la VAG, notamment en ce qui concerne la situation en matière de transmission de données aux centres mondiaux de données de la VAG. Il a invité les Membres à mettre régulièrement à jour les informations sur leurs stations et contacts en accédant directement au système GAWSYS à l'adresse www.wmo.int/web/arep/gaw/gaw_home.html.

6.2 PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LA PRÉVISION DU TEMPS, Y COMPRIS THORPEX (point 6.2)

6.2.1 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que les Membres de la Région continuaient de s'intéresser

grandement à la mise en œuvre du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT) de l'OMM et y contribuaient. Il a rappelé que le PMRPT offrait des perspectives d'amélioration des prévisions météorologiques à toutes les échelles de temps, l'accent étant mis sur les phénomènes à fort impact et l'élaboration d'une vaste gamme de nouvelles applications socioéconomiques.

6.2.2 Le Conseil régional s'est félicité en particulier que des Membres aient joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme alpin à moyenne échelle (MAP) relevant du PMRPT, de l'Expérience sur les dépressions qui engendrent des conditions météorologiques à fort impact en Méditerranée (MEDEX), d'un nouveau projet de démonstration de prévision des crues dans les Alpes relevant du MAP, du Projet de recherche sur les tempêtes de sable et de poussière, du projet concernant les Jeux olympiques de 2008 à Beijing (qui comprend un projet de démonstration de prévision immédiate et un projet de recherche-développement sur le système d'assimilation des données à moyenne échelle et de prévision d'ensemble), ainsi que d'un certain nombre de projets du PMRPT en cours d'élaboration (un projet de prévision quantitative des précipitations, un projet sur les conditions météorologiques propices aux incendies de forêt incontrôlés et un projet de recherche sur les précipitations durant la saison chaude). Conscient du fait que la fiabilité des prévisions météorologiques et l'amélioration des alertes précoces étaient toujours l'une des principales priorités des SMHN, le Conseil régional a prié instamment ses Membres d'appuyer plus énergiquement les projets du PMRPT en vue d'accélérer la mise au point de techniques de prévision perfectionnées et efficaces par rapport à leur coût.

6.2.3 Le Conseil régional a noté que des Membres de la Région (principalement l'Allemagne, la France, la Norvège et le Royaume-Uni), des organisations régionales (le CEPMMT, le système EUCOS d'EUMETNET, EUMETSAT, etc.) et un certain nombre d'universités jouaient un rôle tout à fait essentiel dans les efforts exceptionnels déployés en coopération aux fins de démonstration de l'Expérience concernant la recherche sur les systèmes d'observation et la prévisibilité (THORPEX) en vue de favoriser la réalisation du principal objectif de ce programme, à savoir le renforcement des capacités de prévision des phénomènes météorologiques à fort impact à échéance de 1 à 14 jours et plus. Le programme THORPEX est actuellement développé et mis en œuvre sous la direction du Comité directeur international restreint (ICSC) relevant de la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA), en coopération avec le Comité directeur scientifique du PMRPT relevant de la CSA, le Comité scientifique mixte (CSM) OMM/COI/CIUS pour le PMRC, le Groupe de travail CSA/CSM de l'expérimentation numérique et la CSB de l'OMM. Les activités menées à l'échelle de la Région sont coordonnées par le Comité régional européen pour le programme THORPEX, coprésidé par

MM. G. Craig (Allemagne) et D. Richardson (Royaume-Uni).

6.2.4 Le Conseil régional a noté avec satisfaction qu'un certain nombre de ses Membres participaient – notamment pour ce qui concerne la prévision et la transmission de données d'observation supplémentaires relatives aux zones sensibles – à la campagne régionale THORPEX dans l'Atlantique Nord menée conjointement par les comités régionaux nord-américain et européen pour le programme THORPEX; la phase pratique s'est déroulée avec succès entre octobre et décembre 2003. La campagne a porté sur un certain nombre de tempêtes qui se sont formées entre la côte est de l'Amérique du Nord et la Méditerranée, et les données recueillies ont été gratuitement mises à la disposition des chercheurs sur le site Web du programme THORPEX. Quant aux phases d'évaluation et de recherche, elles sont bien engagées.

6.2.5 La Région a participé activement au premier Colloque scientifique international sur le programme THORPEX, qui a eu lieu à Montréal (Canada) du 6 au 10 décembre 2004 et qui a réuni plus de 200 scientifiques d'une trentaine de pays. Par ailleurs, lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (voir aussi le point 11 de l'ordre du jour), les représentants du programme THORPEX ont dirigé, conjointement avec ceux du PMRC, la séance consacrée aux progrès scientifiques et technologiques concernant la mise au point de systèmes de prévision sans solution de continuité de la première heure jusqu'aux échelles de temps correspondant aux changements climatiques. Cette notion a été développée plus largement dans le cadre d'un projet commun THORPEX/PMRC de mise au point d'un système mondial unifié de prévision du temps et du climat. Le Conseil régional a également noté avec satisfaction que le Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX (TIGGE) était en voie d'élaboration. Il est prévu qu'à compter du début de l'année 2006, il sera possible d'accéder, à des fins de recherche, à un centre d'archivage TIGGE des prévisions d'ensemble en temps quasi réel transmises par un certain nombre de centres de prévision numérique du temps ainsi que d'autres données, lequel sera hébergé par le CEPMMT. Le Conseil régional engage vivement les Membres à recourir à ce centre d'archivage unique en son genre et à faire part de leurs observations en la matière au programme THORPEX, afin de faciliter la mise au point du futur Système interactif mondial de prévision (GIFS).

6.2.6 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le plan scientifique international et le plan international de mise en œuvre du programme THORPEX avaient été élaborés avec la participation de la Région, en collaboration avec le Programme de la VMM, le PMRC, le Programme spatial de l'OMM et d'autres programmes pertinents de l'Organisation, ainsi que les organisations internationales compétentes et en liaison avec les initiatives concernant le GEO et l'Année polaire internationale (API) et que ces plans avaient été ensuite présentés

aux Membres (pour plus de renseignements à ce sujet, on consultera le site Web <http://www.wmo.int/thorpep>). Le Conseil a vivement engagé les Membres à favoriser la participation des SMHN (notamment les services de prévision opérationnelle et de recherche et les utilisateurs) et des établissements universitaires nationaux aux travaux de recherche, aux expériences et aux projets de démonstration liés au programme THORPEX et s'est en particulier félicité de la participation de pays en développement.

6.2.7 Le Conseil régional a pris note de l'établissement du Bureau international du programme THORPEX au Secrétariat de l'OMM et de la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à financer le fonctionnement de ce bureau et les activités internationales menées au titre du programme THORPEX, avec un budget annuel initial de 1,2 million de dollars des États-Unis. Il s'est félicité des contributions financières annuelles versées en particulier par la France, la Norvège et le Royaume-Uni et a prié instamment tous ses Membres d'apporter leur soutien à la mise en œuvre du programme THORPEX pendant la prochaine décennie, que ce soit sous la forme d'une aide en nature ou en espèces ou encore de détachements d'experts.

6.2.8 Reconnaissant l'importance et les avantages que présentent, pour tous les Membres de la Région, les travaux de recherche entrepris au titre du programme THORPEX, le Conseil régional a décidé de désigner un rapporteur pour ce programme, qui relève du PMRPT, et a adopté à cet effet la résolution 13 (XIV-CR VI).

6.2.9 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que la République tchèque avait accueilli avec succès le quatrième Colloque international de l'OMM sur l'assimilation des données d'observation météorologique et océanographique (Prague, 18-22 avril 2005); l'objet de cette réunion était de permettre aux spécialistes de la météorologie et de l'océanographie d'échanger et de mettre en commun, dans un cadre international, les résultats de leurs recherches et l'expérience pratique qu'ils ont acquise dans ces domaines, de faire le point sur les techniques actuelles d'assimilation des données et de formuler des recommandations quant aux recherches à entreprendre.

6.3 PROGRAMME DE RECHERCHE EN MÉTÉOROLOGIE TROPICALE (point 6.3)

6.3.1 Bien que ce programme intéresse principalement les pays tropicaux, il a cependant bénéficié d'importantes contributions d'un certain nombre de scientifiques et des centres météorologiques spécialisés de la Région. Ces dernières années, plusieurs ateliers internationaux sur la mousson et les cyclones tropicaux ont été organisés dans le cadre du programme. Le Conseil régional a accordé son plein appui à ces activités, destinées à favoriser le transfert de technologie vers les pays en développement des régions tropicales.

6.3.2 Le Conseil régional a noté que le sixième Atelier international sur les cyclones tropicaux se tiendra en 2006 au Costa Rica; il a prié instamment les Membres de

continuer de favoriser l'organisation de cet atelier ainsi que d'autres activités portant sur l'étude de la mousson et l'utilisation de modèles à domaine limité dans le cadre du Programme de recherche en météorologie tropicale (PRMT).

6.4 PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA PHYSIQUE ET LA CHIMIE DES NUAGES ET SUR LA MODIFICATION ARTIFICIELLE DU TEMPS (point 6.4)

6.4.1 Le Conseil régional a pris note des résultats des diverses réunions et conférences et des divers ateliers organisés dans le cadre de ce programme. Il s'est déclaré globalement satisfait des efforts déployés systématiquement par les responsables de ce programme en vue d'aider les nombreux Membres de la Région qui manifestent un intérêt soutenu pour ce qui concerne la suppression de la grêle, l'augmentation des précipitations, l'amélioration de la paramétrisation des processus liés aux nuages dans les modèles de prévision du temps et la compréhension approfondie du comportement des nuages du point de vue climatique.

6.4.2 Le Conseil régional a pris note de la création du Groupe spécial international pour l'évaluation scientifique des aérosols et des précipitations (IAPSAG) relevant de la CSA, qui est chargé de mener à bien l'évaluation scientifique OMM/UGGI des effets des aérosols sur les précipitations aux échelles locale, régionale et mondiale et d'établir un rapport avalisé par des spécialistes, qui sera publié en 2007.

6.4.3 Rappelant la recommandation du Quatorzième Congrès concernant le Projet d'augmentation des précipitations dans les pays du bassin méditerranéen, de l'Europe du Sud-Est et du Moyen Orient (MEDSEEME PEP), le Conseil régional a invité les Membres à analyser la raison d'être et à s'intéresser à la viabilité des efforts déployés conjointement en vue d'assurer la mise en œuvre, sur des bases scientifiques, d'un projet d'évaluation du potentiel d'augmentation des précipitations dans la Région.

6.4.4 Le Conseil régional a pris note des résultats de la réunion du Groupe de travail de la CSA pour la recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps (Genève, 23-27 mai 2005). Ce groupe de travail a tenu compte des dernières recommandations du Congrès, de la CSA et du Conseil exécutif de l'OMM et a par conséquent examiné la Déclaration de l'OMM sur l'état actuel de la modification artificielle du temps. Ainsi qu'il est indiqué dans ce document, nous n'en savons pas encore assez sur les orages pour prévoir de manière suffisamment sûre les effets de l'ensemencement des nuages sur la grêle. C'est pourquoi on attribue toujours un faible indice de confiance aux techniques les plus courantes d'ensemencement des nuages par noyaux glaçogènes ou hygroscopiques. Toutefois, de nouvelles approches fondées sur l'utilisation de modèles perfectionnés et de techniques de mesure particulièrement élaborées ainsi que sur de nouvelles expériences concernant la dynamique des orages et l'évolution des précipitations qui

leur sont associées (y compris sous forme de grêle) pouraient déboucher sur des progrès notables de la recherche sur la modification artificielle du temps.

6.4.5 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que la neuvième Conférence scientifique de l'OMM sur la modification artificielle du temps se tiendra en 2007 en Turquie et a invité les Membres à y participer.

7. PROGRAMME DES APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES – ASPECTS RÉGIONAUX (point 7 de l'ordre du jour)

7.1 PROGRAMME DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES DESTINÉS AU PUBLIC (point 7.1)

7.1.1 Le Conseil régional a noté avec satisfaction les progrès continus accomplis par le Programme des services météorologiques destinés au public (SMP) et l'aide apportée aux Membres de la Région dans le but de renforcer leur capacité à offrir des services de qualité à la collectivité nationale. Il a relevé notamment que les activités du Programme se rapportant au renforcement des capacités, à la coordination avec les médias et les services de gestion des interventions en cas d'urgence, à l'échange transfrontière des avis, à la prise en compte des nouvelles technologies et à l'amélioration des produits et services étaient conformes aux recommandations de la treizième session du Conseil régional VI.

7.1.2 Le Conseil régional a reconnu que l'application efficace des SMP à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles présentait de nombreuses possibilités et de nombreux défis sur le plan de l'intégration des progrès technologiques et de la satisfaction des attentes croissantes de la collectivité. L'un des défis auxquels doivent faire face les Membres de l'OMM est de fournir les informations météorologiques, hydrologiques, climatologiques et connexes pertinentes permettant de prendre des décisions et des mesures avisées. Les SMHN doivent veiller à accroître la sensibilisation du public aux effets des catastrophes naturelles et à contribuer aux évaluations de la vulnérabilité face à tous les risques potentiels, en vue de renforcer les moyens donnés à la collectivité pour réagir adéquatement à l'ensemble des dangers. Le Conseil a par ailleurs encouragé les SMHN à collaborer plus étroitement avec les décideurs de haut niveau du gouvernement, de la défense civile ou des médias afin de faire valoir l'importance des avis, d'améliorer l'efficacité des efforts déployés et l'appui procuré sur le plan des SMP, et de contribuer à promouvoir certains principes, comme la nécessité de n'avoir qu'un seul porte parole autorisé en matière d'avis diffusés à la population. À cet égard, le Conseil régional a prié le Programme de poursuivre sa stratégie qui consiste à mener des activités de formation, à transférer des connaissances, à appliquer des technologies et à publier des directives se rapportant au rôle des SMHN dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. Il a vivement préconisé le resserrement de la collaboration entre le Programme et les programmes et projets transsectoriels de l'OMM, notamment le PCA et le programme THORPEX, en vue

d'élaborer des outils qui aideront les Membres à prendre des mesures de tous ordres visant à réduire au minimum les incidences dommageables des conditions météorologiques violentes ou à fort impact. Le Conseil a demandé au Secrétaire général d'organiser des stages de formation régionaux sur les SMP aux fins de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets.

7.1.3 Le Conseil régional a noté avec satisfaction le travail accompli par le sous-groupe des aspects régionaux des services météorologiques destinés au public, qui a été mis sur pied lors de la douzième session du CR VI et dont le mandat consiste à donner des avis sur les questions relatives aux SMP intéressant les Membres de la Région. Le sous-groupe est notamment responsable d'élaborer des propositions concernant l'échange transfrontière d'avis, l'enseignement et la formation professionnelle, la gestion des catastrophes naturelles, la vérification et la notoriété des SMHN dans la Région; à sa réunion de Pilsen (République tchèque), qui a eu lieu du 3 au 6 avril 2005, il a formulé un certain nombre de recommandations relatives au développement des SMP dans la Région destinées à être examinées par le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale relevant du CR VI. Suite aux travaux du sous-groupe, un réseau de coordonnateurs composé de 37 représentants des SMHN de la Région a été mis en place. Le Conseil régional a reconnu que le sous-groupe constituait un mécanisme efficace pour renseigner le secteur des SMP sur les besoins et priorités des Membres de la Région et l'a encouragé à poursuivre son bon travail, tout en affirmant la nécessité d'un appui financier pour que les membres du sous-groupe puissent s'acquitter de leurs tâches de façon efficace.

7.1.4 Le Conseil régional, notant que le projet de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) pourrait avoir des incidences sur la prestation des SMP en Europe, a estimé que les SMN de la Région devraient adopter une attitude progressiste et transformer ce projet en réalité. À ce propos, il a invité le sous-groupe des aspects régionaux des services météorologiques destinés au public:

- a) À envisager les possibilités de recourir à ce projet pour soutenir les services essentiels des SMN des Membres, qu'ils fassent partie ou non de l'Union européenne;
- b) À collaborer avec l'Union européenne pour créer un maximum de services en faisant appel à l'infrastructure existante;
- c) À informer l'Union européenne à propos de l'infrastructure actuelle dans le cadre de services d'avis concernant divers risques;
- d) À encourager la production d'avis à communiquer aux autorités nationales par l'intermédiaire des SMN;
- e) À tenir les Membres au courant des faits nouveaux dans ce domaine.

7.1.5 Un stage de formation sur les SMP à l'intention des Membres du CR VI s'est déroulé au Centre de

formation et de conférence du Service météorologique allemand à Langen, du 18 au 22 octobre 2004. Ce stage, qui a été organisé dans le cadre du mandat du sous-groupe des aspects régionaux des services météorologiques destinés au public relevant du CR VI, visait principalement à aider les SMHN des pays en développement de la Région à améliorer leurs SMP. Quatorze participants d'Europe de l'Est et de la région des Balkans ont assisté à cette manifestation. Le programme du stage avait été établi en accordant une attention spéciale aux résultats de l'enquête sur les SMP des Membres du CR VI menée en 2001, à l'initiative du sous-groupe. Le Conseil régional a remercié l'Autriche, la France et le Royaume Uni, ainsi qu'EUMETSAT, pour leur soutien financier qui s'est ajouté aux ressources fournies par le Secrétariat. Il a pris note avec satisfaction de l'offre du Service météorologique allemand d'accueillir, en 2006, un deuxième stage de formation destiné aux Membres de la Région. Le Conseil a prié le Secrétaire général d'envisager la possibilité d'organiser d'autres activités de ce type dans la Région.

7.1.6 Le Conseil régional a noté avec satisfaction le succès et la popularité enregistrés par les sites Web du Service d'information sur le temps dans le monde (WWIS) et du Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents (SWIC) auprès du public et des Membres de l'OMM. Au 15 avril 2005, le WWIS donnait des prévisions concernant 1 032 villes de 103 Membres, y compris 37 de la Région VI, et des informations climatologiques concernant 1 089 villes de 154 Membres. Le site Web du WWIS peut être consulté non seulement en anglais, mais aussi en arabe, en chinois et en portugais. Des essais sont en cours en vue de créer un portail français très prochainement; en outre, la Fédération de Russie envisage actuellement la possibilité de créer à l'avenir une version russe du WWIS. Le Conseil régional a par ailleurs noté qu'il avait été convenu à la treizième session de la CSB que ces deux sites devraient passer de la phase pilote à la phase opérationnelle et faire partie intégrante du Programme, et que les Membres qui assurent la gestion du Service et du Centre d'information, à savoir la Chine, Hong Kong (Chine), Macao (Chine) et Oman pour le premier et Hong Kong (Chine) pour le second, devraient continuer à le faire. Le site Web du SWIC constitue une source centralisée d'avis de cyclones tropicaux officiels et d'informations diffusées par les SMN. Le projet a une couverture mondiale avec la participation de 20 SMN et s'est élargi de manière à présenter des informations sur les chutes de pluie, les orages et les fortes précipitations neigeuses provenant de toutes les Régions. Dans le cadre du soutien et de l'application de la politique de l'OMM consistant à s'exprimer d'une seule voix officielle, le site Web du SWIC a pour objet de permettre au public et aux médias d'accéder facilement et rapidement à tous les avis de conditions météorologiques extrêmes dans le monde. Ce site va s'inspirer des travaux déjà effectués dans la Région VI au titre du projet EMMA (European Multi-

service Meteorological Risk Awareness) et de la mise au point de systèmes Vigilance.

7.1.7 Le Conseil régional s'est félicité de la rédaction et de la diffusion depuis sa dernière session, dans le cadre du Programme, de nombreux documents techniques qui visaient non seulement à favoriser l'élargissement et l'amélioration des efforts nationaux entrepris par les SMP, mais aussi à privilégier les besoins des pays en développement; ces documents sont les suivants: *Guidelines on the Improvement of NMSs-Media Relations and Ensuring the Use of Official and Consistent Information* (PWS 3, WMO/TD-No. 1088); *Guide on the Application of New Technology and Research to Public Weather Services* (PWS-6, WMO/TD-No. 1102), *Supplementary Guidelines on Performance Assessment of Public Weather Services* (PWS-7, WMO/TD-No. 1103), *Guide on Improving Public Understanding of and Response to Warnings* (PWS-8, WMO/TD-No. 1139), *Guidelines on Cross-Border Exchange of Warnings* (PWS-9, WMO/TD-No. 1179), *Guidelines on Biometeorology and Air Quality Forecasts* (PWS-10 WMO/TD-No. 1184), *Guidelines on Quality Management Procedures and Practices for Public Weather Services* (PWS-11, WMO/TD-No. 1256), *Guidelines on Weather Broadcasting and the Use of Radio for the Delivery of Weather Information* (PWS-12, WMO/TD-No. 1278) et *Guidelines on Integrating Severe Weather Warnings into Disaster Risk Management* (PWS-13, WMO/TD-No. 1292). Constatant la quantité phénoménale de renseignements réunis dans ces directives, le Conseil a noté que la stratégie relative aux SMP s'était récemment infléchi vers la promotion de l'exploitation de ces renseignements dans les SMN; il a estimé que le travail accompli par le sous-groupe des aspects régionaux des services météorologiques destinés au public offrait un excellent exemple de la meilleure façon de mettre en œuvre ces éléments stratégiques.

7.1.8 Le Conseil régional a noté que des liens avaient été établis, par l'intermédiaire de la CSB, entre l'expérience THORPEX et le Programme, et que ce dernier collaborerait de manière étroite avec l'expérience THORPEX sur le plan des applications sociales et économiques. Tout en encourageant les SMHN à se centrer sur les principes fondamentaux des SMP en contribuant à la sauvegarde de la vie humaine et à l'atténuation de la pauvreté par la réduction des effets des conditions météorologiques violentes et à fort impact sur la société, conformément au sixième Plan à long terme, le Conseil régional a prié le Secrétaire général d'aider les Membres à évaluer et démontrer les avantages que procurent les services météorologiques destinés au public sur le plan social, environnemental et économique par l'élaboration de méthodologies et d'études de cas.

7.1.9 Le Conseil régional a reconnu l'importance de la vérification des avis et des prévisions ainsi que de l'évaluation des services et a noté qu'il était nécessaire d'évaluer les services axés sur les utilisateurs afin d'améliorer les produits ou les services et d'en élaborer de nouveaux. À cet égard, il s'est réjoui de la mise en place, par le Service météorologique allemand, d'un système de vérification simple des prévisions pour les grandes villes présentées sur le site Web du WWIS. Le projet, qui sera

poursuivi pendant un an, sera évalué par la suite et les résultats seront transmis aux Membres de la Région VI. Le but du projet est d'inciter un plus grand nombre de Membres de la Région à se servir des statistiques de vérification pour améliorer la qualité des prévisions.

7.1.10 Le Conseil régional a souligné que la fourniture de SMP de qualité était une fonction fondamentale des SMN. Afin de satisfaire la demande croissante du public pour des produits et services plus utiles, plus exacts et fournis plus rapidement, le Conseil régional a demandé que le Programme axe ses futurs travaux sur les aspects suivants:

- a) Renforcement des capacités et transfert de connaissances et de technologies;
- b) Utilisation de nouvelles technologies et des résultats de la recherche dans les systèmes et les activités des SMHN;
- c) Recours accru à des systèmes de vérification et d'évaluation des services axés sur les utilisateurs;
- d) Renforcement de la sensibilisation du public, évaluation des avantages socioéconomiques, compréhension et réactions en rapport avec les avis météorologiques dans le cadre des activités d'atténuation des effets des catastrophes naturelles;
- e) Amélioration des relations et de la coordination avec les services de gestion des interventions en cas d'urgence et les médias et affirmation de la nécessité de s'exprimer d'une seule voix officielle, celle des SMN;
- f) Promotion d'une coopération plus étroite entre météorologues et hydrologues à propos du lancement d'avis de conditions météorologiques extrêmes et de risques liés à l'eau;
- g) Promotion et amélioration de l'échange transfrontalier d'avis en encourageant la collaboration avec les SMN voisins pour améliorer la préparation et établir des plans d'action concernant des scénarios qui risquent d'être menaçants et pour échanger des données et des produits d'évaluation des premières étapes de systèmes météorologiques rigoureux;
- h) Sensibilisation à l'importance de la qualité et de la rapidité de la prestation de services météorologiques destinés au public pour l'image et la notoriété des SMN;
- i) Amélioration de l'utilisation d'informations officielles cohérentes, promotion de l'échange international de produits météorologiques destinés au public et présentation d'informations météorologiques sur Internet.

7.2 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE (point 7.2)

7.2.1 Le Conseil régional a félicité le Secrétaire général et la Commission de météorologie agricole (CMAg) pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de météorologie agricole, notamment la publication d'un grand nombre de notes techniques et de rapports de la CMAg.

7.2.2 Le Conseil régional a noté avec satisfaction le thème adopté par la Commission, à savoir «promouvoir les applications opérationnelles de la météorologie agricole qui intègrent des techniques novatrices au service de l'agriculture, de la sylviculture et de l'aquaculture». Il s'est réjoui des activités menées par la Commission au cours de l'intersession, qui devraient sensiblement contribuer au développement économique des pays de la Région.

7.2.3 S'agissant de l'appui institutionnel au Programme de météorologie agricole, le Conseil régional a demandé au Secrétaire général d'appuyer la réunion du Groupe de travail de la météorologie agricole relevant du CR VI, afin de s'occuper adéquatement des questions prioritaires relatives à la promotion d'une agriculture durable dans la Région.

7.2.4 Le Conseil régional a appuyé les initiatives prises en vue de faire face à la menace que présentent les criquets pèlerins en Afrique du Nord et de l'Ouest, par l'organisation d'une réunion d'experts à Genève, et s'est félicité de la collaboration existant entre l'OMM et la FAO pour renforcer l'assistance météorologique à la surveillance et à la maîtrise de ce fléau. Il a noté avec satisfaction que des experts d'IBIMET (Italie) et du MetOffice du Royaume-Uni aient participé activement au stage de formation régional OMM/FAO sur les informations météorologiques nécessaires pour la lutte contre les criquets pèlerins dans les pays francophones (Niamey, 19-22 avril 2005).

7.2.5 Le Conseil régional a noté que la menace que représentent les criquets pèlerins prenait de l'ampleur dans plusieurs pays de la Région et qu'il faudra sans doute faire appel à des observations satellitaires et à des produits de la prévision saisonnière pour en suivre les déplacements dans la Région et dans des pays avoisinants.

7.2.6 Le Conseil régional s'est réjoui de la participation à l'Action COST 718 intitulée «La météorologie au service de l'agriculture» de la Fondation européenne de la science, par l'organisation d'une réunion de l'Équipe d'experts sur le temps, le climat et l'agriculture à l'échelle de l'exploitation et a encouragé la poursuite de cette collaboration.

7.2.7 Le Conseil régional a appuyé les recommandations de l'Équipe d'experts sur le temps, le climat et l'agriculture à l'échelle de l'exploitation, à savoir:

- a) Les secteurs de la recherche et de l'agriculture à l'échelle de l'exploitation devraient être encouragés à améliorer la modélisation du temps et des systèmes d'exploitation agricole afin de réduire au minimum les pertes environnementales et de développer une agriculture écologiquement viable;
- b) Il faudrait avoir plus largement recours aux analyses agroclimatiques, à la surveillance agrométéorologique, aux modèles et au SIG, afin de produire des informations agrométéorologiques comprenant des textes, des graphiques et des cartes;
- c) La couverture de surveillance ainsi que la qualité et la précision des données et produits disponibles

devraient être améliorées et les investissements dans l'infrastructure (nouveaux instruments de mesure et systèmes tels que les stations automatiques, les radars, les satellites) devraient être augmentés;

- d) Les modifications attribuables à l'évolution et à la variabilité du climat devraient être prises en compte en vue d'adapter les applications agrométéorologiques aux nouvelles conditions.

7.2.8 Le Conseil régional a appuyé la recommandation faite lors de l'atelier OMM/Action COST/FAO sur l'analyse et la cartographie climatiques pour l'agriculture (Bologne, Italie, 14-16 juin 2005), selon laquelle il faudrait avoir plus largement recours aux analyses agrométéorologiques, à la surveillance agrométéorologique, aux modèles et au SIG, afin de produire des informations agrométéorologiques comprenant des textes, des graphiques et des cartes.

7.2.9 Le Conseil régional a noté que le Service mondial d'information agrométéorologique (WAMIS) recevait des produits de plus de 23 pays et fournissait des outils et ressources aux pays qui souhaitent améliorer leurs bulletins et leurs services (<http://www.wamis.org>). Sept pays et organisations de la Région VI transmettent régulièrement des produits au WAMIS. En date de mai 2005, le site Web de ce service avait accueilli 17 000 visiteurs et 50 000 pages avaient été consultées. Vu les avantages que procure le Service aux Membres, le Conseil régional a prié ces derniers de contribuer au WAMIS et de diffuser leurs produits à l'échelle de la planète, car ces produits peuvent faciliter les évaluations des catastrophes naturelles en fournissant des bulletins en temps réel et en offrant une perspective historique.

7.2.10 Le Conseil régional a appuyé les recommandations de l'Équipe de mise en œuvre/coordination pour l'étude des changements climatiques, de la variabilité du climat et des catastrophes naturelles dans le contexte de l'agriculture, à savoir:

- a) Qu'une étude de cas du CR VI sur la sécheresse en vue de l'amélioration de la gestion de l'eau pour la culture du maïs soit incluse dans le projet intitulé «Évaluation des incidences des catastrophes naturelles sur l'agriculture (ANADIA)», qui est en train d'être préparé par l'OMM;
- b) Que certains aspects de la Région VI soient intégrés au projet intitulé «Influence de l'agriculture sur le climat (CONASTAC)», qui est actuellement mis au point par l'OMM dans le but d'améliorer la compréhension de la façon dont les pratiques agricoles contribuent à l'état actuel du climat;
- c) Qu'une étude de cas du CR VI sur l'utilisation des prévisions saisonnières pour la prévision du rendement des cultures soit incluse dans le projet intitulé «Prévisions climatologiques destinées aux groupes d'utilisateurs (CLIFORUC)», qui est en train d'être préparé par l'OMM.

7.2.11 Le Conseil régional a félicité le Secrétariat pour sa collaboration avec le Système d'analyse, de recherche et de formation (START) concernant le changement

global relevant du PIGB, le PMRC et le Programme international sur les dimensions humaines (IHDP), ainsi que l'Institut international de recherche sur la prévision du climat (IRI), dans le but d'organiser le Colloque international sur la prévision du climat et l'agriculture: progrès et perspectives (Genève, 11-13 mai 2005) et l'Atelier de synthèse sur la variabilité du climat et la sécurité alimentaire (Genève, 9-10 mai 2005). Le Conseil régional a encouragé l'OMM à convoquer le Groupe d'étude sur la prévision du climat et l'agriculture (CLIMAG), afin d'élargir l'appui à la promotion des applications climatologiques saisonnières en agriculture.

7.2.12 Le Conseil régional s'est réjoui du fait qu'un certain nombre d'experts de la Région aient participé à des ateliers internationaux organisés par l'OMM dans d'autres Régions. Il a estimé que ces échanges de données d'expérience entre les Régions renforceront les activités agrométéorologiques menées dans la Région VI et a exhorté le Secrétaire général à continuer d'améliorer la coopération interrégionale dans le domaine de la météorologie agricole.

7.2.13 Le Conseil régional a félicité l'OMM pour avoir coparrainé la Conférence internationale sur l'agriculture écologiquement viable et l'environnement dans les pays arabes, qui a eu lieu à Amman, du 14 au 16 octobre 2003.

7.2.14 Le Conseil régional a pris note des activités menées par l'OMM dans le domaine de la désertification et a prié les Membres de participer activement à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Il a exhorté les Membres à profiter de l'appui procuré par le Mécanisme mondial relevant de la Convention pour les projets menés dans ce secteur. Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM avait parrainé la tenue d'un atelier technique sur la prévention des situations de sécheresse dans les Balkans, dans le contexte de l'UNCCD (Poiana-Brasov, Roumanie, 25-26 octobre 2004).

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE RELEVANT DU CONSEIL RÉGIONAL VI

7.2.15 Le Conseil régional a félicité le président et les membres du Groupe de travail de météorologie agricole relevant du CR VI pour les activités qui ont été menées à bien et le rapport technique final qui a été établi. Il a recommandé que ce rapport soit publié par l'OMM et largement diffusé.

7.2.16 Le Conseil régional a estimé que les effets de l'évolution et de la variabilité du climat sur l'agriculture et les forêts en Europe étaient importants et que les Membres du CR VI devraient y être pleinement sensibilisés afin de prendre les mesures nécessaires pour les surveiller et les atténuer.

7.2.17 Le Conseil régional a conclu que les ressources financières et humaines affectées aux activités menées dans le domaine de la météorologie agricole en Europe ne correspondaient pas aux effets perçus des changements climatiques et des extrêmes

météorologiques sur l'agriculture et les forêts européennes; il a donc recommandé:

- a) De déployer des efforts en vue d'améliorer la formation, la recherche et les applications opérationnelles dans le domaine de la météorologie agricole;
- b) De renforcer les liens entre les services météorologiques et le secteur agricole et d'améliorer la collaboration en matière de météorologie agricole, tout spécialement dans les domaines de la prévision numérique du temps, de la télédétection et de la gestion des données qui permettent aux services de vulgarisation agricole de disposer de produits issus de modèles à domaine limité.

7.2.18 Le Conseil régional a estimé que les applications de la météorologie en agriculture continuaient de présenter un intérêt majeur pour la Région. Aussi a-t-il jugé nécessaire de renouveler le mandat du Groupe de travail de météorologie agricole en tenant compte de nouvelles priorités telles l'amélioration de l'utilisation de l'eau et de l'approvisionnement en eau dans le secteur de l'agriculture; l'évaluation des effets des informations agrométéorologiques sur le plan économique; la promotion des applications des prévisions climatiques saisonnières à interannuelles, en particulier en ce qui a trait à la qualité et au stockage des produits agricoles et à l'utilisation des produits météorologiques numériques dans les applications opérationnelles de l'agrométéorologie; le recours à des techniques de télédétection pour la surveillance des phases de croissance des cultures; et la promotion d'une collaboration plus active avec le secteur de l'agriculture d'exploitation afin d'améliorer les applications agrométéorologiques à l'échelle de l'exploitation, y compris les technologies Internet. En conséquence, le Conseil régional a reconduit le Groupe de travail de météorologie agricole en modifiant ses attributions et a adopté la résolution 14 (XIV-CR VI).

7.3 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE (point 7.3)

7.3.1 Le Conseil régional a noté avec plaisir que le Quatorzième Congrès avait à nouveau souligné l'importance d'un Programme de météorologie aéronautique (PMAé) élargi et dynamique, capable de répondre aux besoins de l'aviation mondiale et a donc demandé au Secrétaire général d'aider à sa mise en œuvre. Le Conseil s'est félicité que le Quatorzième Congrès ait demandé que les besoins en matière de formation bénéficient d'une priorité élevée. Il a salué la demande présentée par le Conseil exécutif à la Commission de météorologie aéronautique (CMAé) et au Secrétaire général afin que ceux-ci suivent de près l'évolution des cadres institutionnels régionaux relatifs à la fourniture de services météorologiques pour la navigation aérienne internationale et lui en rendent compte lors de la présente session. À cet égard, et dans un souci de mieux coordonner les activités de météorologie aéronautique dans l'est de la Région, le Groupe de travail de météorologie aéronautique du Conseil intergouvernemental

d'hydrométéorologie (CIH), qui représente les SMN dans les pays de la CEI s'est réuni les 11 et 12 mai 2005, en présence des autorités aéronautiques.

7.3.2 Le Conseil a salué la mise en place par la CMAé à sa douzième session, d'une nouvelle structure composée d'un Groupe de gestion, de deux Groupes d'action sectoriels ouverts (GASO), de huit équipes d'experts, d'un rapporteur pour les activités AMDAR et d'un autre pour l'aviation et l'environnement. Il a également noté avec plaisir que lors de sa première réunion (Exeter, Royaume-Uni, 28 février – 4 mars 2005), l'Équipe d'experts pour l'enseignement et la formation de la CMAé avait discuté de sujets importants dont notamment la préparation de la Conférence technique de la CMAé qui doit se tenir en même temps que la session de 2006 de la Commission, la fourniture de matériel pédagogique et un plan de mise en œuvre de la stratégie de formation en météorologie aéronautique.

7.3.3 Le Conseil a noté avec plaisir que, depuis sa dernière session, plusieurs Membres de la Région, et notamment la Fédération de Russie, la France, la Hongrie et le Royaume-Uni, avaient beaucoup contribué à la formation du personnel de météorologie aéronautique. Il a noté avec plaisir que des participants européens avaient assisté à des manifestations de formation organisées hors de la Région et notamment à l'Atelier sur l'interprétation des images radar et satellite (Toronto, Canada, 27-31 octobre 2003), à un atelier sur le programme AMDAR (Johannesburg, Afrique du Sud, 15-17 octobre 2003), et à un autre atelier AMDAR organisé à Beijing du 11 au 15 octobre 2004. Le Conseil a salué la recommandation 4/1 de la partie de la session de la CMAé tenue conjointement à Montréal du 9 au 12 septembre 2002 avec la Réunion météorologie à l'échelon division de l'OACI (ci-après désignée comme la Réunion conjointe), qui demandait à l'OMM de continuer à organiser en priorité, en coordination avec l'OACI, des séminaires sur le recouvrement des coûts. Le Conseil régional a été informé que la question du recouvrement des coûts revêtait une importance critique pour les pays de la CEI qui mettent actuellement en place des services météorologiques en fonction des lois du marché. À cet égard, le Conseil a noté avec plaisir qu'un cycle d'études sur le recouvrement des coûts s'était tenu à Moscou du 4 au 7 novembre 2003, en présence de participants de 17 pays de la Région VI, et qu'un autre devrait avoir lieu, toujours à Moscou, au premier trimestre 2006, et permettrait un échange de données d'expérience et de connaissances pertinentes entre les pays de la CEI. Le Conseil s'est félicité de l'initiative de la Fédération de Russie, qui a décidé d'organiser, en 2006, deux ateliers sur le développement de la composante MET des systèmes CNS/ATM (systèmes de communication, navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien) et sur la définition de la visibilité dans la région terminale. Le Conseil a salué la demande formulée par le Conseil exécutif à sa cinquante-sixième session en vue de tenir des séminaires régionaux sur le recouvrement des coûts et a demandé au Secrétaire général de

faciliter l'organisation de telles manifestations très prochainement dans la Région.

7.3.4 Le Conseil régional a salué la recommandation 4/2 de la Réunion conjointe dans laquelle il est demandé à l'OACI, en étroite coordination avec l'OMM, de développer les éléments indicatifs actuels sur le recouvrement des coûts. À cet égard, le Conseil a noté avec plaisir la mise à jour en 2004 du document de l'OACI intitulé *Manuel sur l'économie des services de navigation aérienne* (Doc. 9161), dans lequel figurent les lignes directrices sur le recouvrement des coûts des services de navigation aérienne, y compris de l'assistance météorologique; ce document est disponible sur le site Web OACI/ANSEP (<http://icaosec.icao.int/users>). En outre, le Conseil a relevé que le *Guide du recouvrement des coûts afférents aux services de météorologie aéronautique* (OMM-N° 904) était actuellement en cours d'actualisation afin d'y intégrer les modifications introduites dans le manuel de l'OACI mentionné ci-dessus.

7.3.5 Le Conseil régional a noté avec beaucoup d'intérêt l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2005, de la Réglementation de l'Union européenne (UE) sur le Ciel unique européen (CUE), qui énonce les règles en matière de fourniture de services à la navigation aérienne, y compris de services météorologiques pour l'aéronautique (MET). Cette réglementation stipule notamment que les prestataires de services MET doivent recevoir un certificat délivré par les autorités nationales; elle prévoit la transparence en matière de fourniture et de coût des services MET, la concurrence entre les prestataires de services MET si elle est souhaitée, et encourage vivement l'application de pratiques uniformes en Europe. Une réglementation supplémentaire sur les exigences communes, adoptée le 17 mars 2005 par le Comité du ciel unique et applicable à tout prestataire de service pour la navigation aérienne (ANSP), y compris de services MET, devrait être publiée mi-2005. Cette réglementation contiendrait notamment des spécifications complémentaires quant à la preuve de conformité, le contrôle et la continuité, la qualité du service et la communication d'informations à ce sujet, les ressources humaines, la solidité financière, la responsabilité du prestataire et les règles applicables aux procédures de revue par les pairs. Le Conseil estime que l'influence de cette réglementation est de plus en plus importante dans les pays de la CEI. Pour plus de renseignements concernant le CUE, il convient de consulter le site <http://europa.eu.int/eur-lex>.

7.3.6 Le Conseil régional a affirmé qu'un des grands objectifs du CUE est d'améliorer la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne en Europe. À ce propos, il a estimé que la communauté météorologique devrait œuvrer davantage en faveur de cet objectif. Le Conseil a également affirmé que cette question doit être abordée d'urgence dans la Région VI en raison de certains problèmes particuliers à celle-ci, notamment la très forte densité de la circulation aérienne qui risque d'aggraver des situations déjà dangereuses et de menacer la sécurité en cas de conditions météorologiques défavorables.

7.3.7 À cet égard, le Conseil régional estime que les dispositions de la réglementation technique actuelle de l'OMM concernant les services internationaux de météorologie aéronautique doivent être améliorées et élargies à l'application de technologies modernes telles que l'imagerie radar et satellitaire adaptée aux besoins des usagers, les techniques de prévision immédiate et une diffusion en temps réel, précise, appropriée et fiable de l'information dans la région terminale et en dehors de celle-ci. Le Conseil a demandé à ce que l'OMM prenne contact avec l'OACI pour réviser la réglementation technique existante (Annexe 3 du *Manuel* de l'OACI) en vue d'y intégrer les propositions ci-dessus. Notant la complexité de cette tâche, le Conseil est convenu qu'il ne serait pas réaliste de demander aux rapporteurs de prendre la responsabilité de faire des suggestions dans ce sens. C'est pourquoi il a proposé que le plan stratégique de la Région VI inclue des mesures en vue de tenir compte de cette initiative; étant donné l'importance du travail nécessaire, il pourrait être souhaitable de créer un groupe de travail régional chargé de la question. Le Conseil a accueilli favorablement l'idée qu'on prenne contact avec d'autres organisations concernées représentant les intérêts des usagers de l'aéronautique afin qu'elles appuient une telle initiative.

7.3.8 Le Conseil régional a été informé que le rôle de l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL) dans le domaine des services MET allait être étendu. Dans l'intervalle, EUROCONTROL a récemment décidé d'inclure ce domaine dans la gestion des informations aéronautiques; elle a présenté un rapport complet sur les performances et les coûts des prestataires de services MET en Europe. La conséquence essentielle de ce rapport serait probablement de faire peser une pression financière accrue sur les prestataires de ces services et de faire diminuer les frais MET. À cet égard, la Commission européenne a mis au point, en consultant EUROCONTROL, un système commun de tarification qui devrait être adopté fin 2005. Le Conseil a exhorté les rapporteurs à suivre l'évolution du CUE et à tenir les Membres (en particulier ceux qui se situent en dehors de l'UE) au courant de cette évolution. Le Conseil s'est déclaré en faveur de l'organisation éventuelle d'un séminaire sur le CUE afin de favoriser des entretiens sur les incidences possibles du Ciel unique européen pour les Membres afin qu'ils se mettent d'accord sur ce que seraient ces incidences et sur une stratégie commune de suivi.

7.3.9 Le Conseil régional a noté avec plaisir le matériel didactique intégré au site Web du PMAé et les efforts déployés par la CMAé pour élaborer des matériels didactiques en vue de renforcer le processus de formation. À cet égard, il a noté avec plaisir la parution de plusieurs publications en 2003, à savoir, en anglais, le *Compendium on Tropical Meteorology for Aviation Purposes* (WMO-No. 930), en anglais et en français, le *Manuel de référence AMDAR* (OMM-N° 958) et une version mise à jour du *Guide des pratiques des centres météorologiques*

desservant l'aviation (OMM-N° 732) en quatre langues. En 2004, l'OMM et le PNUE ont publié conjointement une brochure intitulée *Booklet on Aviation and the Global Atmospheric Environment* qui résume l'état actuel des connaissances scientifiques et opérationnelles sur les effets de l'aviation sur l'environnement. Par ailleurs, la version mise à jour du *Guide des systèmes d'observation et de diffusion de l'information météorologiques aux aérodromes* (OMM-N° 731) était prête à être publiée.

7.3.10 Le Conseil régional s'est félicité de la mise en place de la phase finale du Système mondial de prévisions de zone (SMPZ), le 1^{er} juillet 2005, après environ 20 ans d'élaboration. Depuis cette date, chacun des deux Centres mondiaux de prévisions de zone (WAFZ) doit diffuser par satellite les prévisions globales du vent et de la température, uniquement en code GRIB. Les cartes T4 de prévision du vent courant et de la température doivent être établies localement à l'aide des informations diffusées en code GRIB par les deux WAFZ. Le Conseil régional a été informé que des complications imprévues avaient entravé la finalisation des travaux sur les prévisions SIGWX chiffrées en code BUFR et empêché de mettre à la disposition des usagers le logiciel de visualisation pour station de travail requis pour le 1^{er} juillet 2005; de ce fait, les deux WAFZ poursuivront la diffusion des cartes SIGWX au format T4 jusqu'au 30 novembre 2006. Le Conseil a aussi été informé que Roshydromet avait mis au point un programme permettant de décoder les informations du SMPZ et de préparer et de transmettre les cartes T4 du SMPZ aux centres de météorologie aéronautique qui n'étaient pas en mesure de le faire. Le Conseil a noté avec plaisir que les pays de la CEI pourraient bénéficier de ces transmissions prévues des cartes T4 du SMPZ. Dans l'intervalle, le Conseil a instamment prié les Membres d'accroître la capacité de leurs postes de travail actuels et de moderniser leurs logiciels de visualisation et de veiller à la formation de leur personnel opérationnel afin qu'il puisse avoir accès aux informations codées en GRIB et aux produits du SMPZ codés en BUFR, les décoder et les exploiter afin de préparer localement les cartes T4 destinées à la documentation de vol.

7.3.11 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que diverses propositions d'amendements à l'Annexe 3 de l'OACI/Volume II du *Règlement technique* de l'OMM (OMM-N° 49) avaient été approuvées par les deux organisations et intégrées à l'amendement 73, entré en vigueur le 25 novembre 2004. Il s'agissait notamment de modifications concernant la phase finale du SMPZ, la visibilité dominante, les prévisions d'aérodromes, l'observation de certains éléments météorologiques et les comptes rendus s'y rapportant, les nuages significatifs opérationnel ainsi que les informations SIGMET et AIRMET et les avis d'aérodromes et la refonte complète du Volume II. Le Conseil a noté avec plaisir que la version actualisée de la partie A du Volume I.1 du *Manuel des codes* (OMM-N° 306) reflétant les change-

ments introduits dans les codes météorologiques aéronautiques suite à l'amendement 73 serait mise à la disposition des Membres peu après la session de juin 2005 du Conseil exécutif.

7.3.12 Le Conseil régional a noté avec plaisir que conformément à la recommandation 2/2 de la Réunion conjointe, l'OACI avait terminé, en étroite coordination avec l'OMM, l'élaboration d'un Manuel d'utilisation des systèmes d'observation météorologique automatiques aux aérodromes qu'il était prévu de publier courant 2005.

7.3.13 Le Conseil régional, rappelant que le Groupe d'experts sur la retransmission des données météorologiques d'aéronefs (Groupe d'experts AMDAR) avait été créé en 1998 pour améliorer la composante aérologique du SMO de la VMM, a noté avec satisfaction que depuis lors le nombre des observations d'aéronefs automatisées, exactes et d'un bon rapport coût/efficacité, diffusées quotidiennement et en temps opportun sur le SMT avait été multiplié par plus de quatre et était passé à plus de 200 000. Le Conseil régional a relevé l'excellente collaboration qui prévaut entre la direction du programme EUCOS AMDAR et le Groupe d'experts AMDAR et a félicité les Membres de la Région des contributions apportées à ce groupe d'experts. À cet égard, le Conseil a remercié les membres européens du Groupe d'experts, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse de leur soutien indéfectible au Fonds d'affectation spéciale pour le programme AMDAR. Il a encouragé d'autres Membres de la Région à participer au Groupe d'experts et a exhorté ce dernier à poursuivre ses travaux, notamment pour la mise au point des capteurs d'humidité. Le Conseil régional a été informé qu'à l'exception de la Fédération de Russie, les pays de la CEI ne disposaient pas encore de programmes AMDAR; toutefois, la réunion du Groupe de travail de météorologie aéronautique du Conseil intergouvernemental d'hydro-météorologie (CIH) devrait aborder les questions relatives au programme et les progrès réalisés à ce jour par la Fédération de Russie dans l'exploitation des données AMDAR. Le Conseil régional a demandé au Groupe d'experts AMDAR de continuer à aider les Membres, notamment les pays d'Europe centrale et orientale qui ont manifesté leur intérêt dans ce sens, à mettre en œuvre des programmes AMDAR et organiser des actions de formation AMDAR.

7.3.14 Compte tenu de l'importance du PMAé pour la Région, le Conseil régional a décidé de continuer à désigner des Rapporteurs pour les aspects régionaux du Programme de météorologie aéronautique et a adopté la résolution 15 (XIV-CR VI) à cet effet.

7.4 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME ET D'OCÉANOGRAPHIE (point 7.4)

7.4.1 Le Conseil régional a noté avec intérêt que le Quatorzième Congrès avait souligné l'importance du Programme de météorologie maritime et d'océanographie (PMMO), et notamment de ses activités traditionnelles

dans des domaines tels que la sécurité maritime, des nouvelles priorités en matière d'océanographie opérationnelle et de la mise en place d'un système intégré d'observation de l'océan à des fins climatologiques. Le Quatorzième Congrès avait approuvé ce programme, qui énonçait des objectifs généraux ainsi que des directives détaillées à l'attention des Membres, des conseils régionaux et de l'OMM, dans le cadre du sixième Plan à long terme.

7.4.2 Le Conseil régional a noté que, sur le plan de l'organisation, le passage du Système mondial intégré de services océaniques (SMISO) et de la Commission de météorologie maritime (CMM) à la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) avait été apparemment bien accepté par les organisations dont relève la Commission et par les États Membres, et que la plupart des étapes de cette transition s'étaient généralement effectuées en douceur. Des progrès notables ont été accomplis dans les quatre domaines d'activité de la CMOM, notamment grâce aux relations de travail interdisciplinaires qui se sont développées avec l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), le Système mondial d'observation de l'Océan (GOOS), le Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT), la CMAg, la Commission d'hydrologie (CHy), le Futur système d'information de l'OMM (FSIO) et l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Il faudra encore remédier à certains chevauchements d'activité et mieux mettre à profit les possibilités de coordination.

7.4.3 Le Conseil régional a noté que la CMOM tiendrait sa deuxième session à Halifax (Canada) du 19 au 27 septembre 2005. La planification détaillée de toutes les dispositions nécessaires pour cette session est bien engagée et progresse dans l'ensemble selon les prévisions. Le Conseil a noté avec intérêt que le comité d'organisation de cette session avait pris des dispositions d'une part pour la conférence scientifique dont le thème est «L'océanographie et la météorologie maritime opérationnelles au XXI^e siècle», qui précèdera la deuxième session de la CMOM, et, d'autre part, pour la célébration et la mise à l'eau solennelle, pendant cette session, de la 1 250^e bouée dérivante à vocation mondiale et à fonctionnement continu. Les Membres de la Région VI sont encouragés à prendre part à ladite session.

7.4.4 S'agissant de la mise en œuvre de services de météorologie maritime dans la Région VI, le Conseil régional a salué le rapport détaillé établi par le rapporteur pour les services de météorologie maritime et d'océanographie dans la Région, M. H. Savina (France). Il a estimé que le développement de ce type de service ainsi que des systèmes d'observation de l'océan dans la Région, compte tenu notamment de l'avis exprimé à ce sujet par le Quatorzième Congrès, devait être en activité permanente. Il a donc décidé de désigner à nouveau un rapporteur et a adopté à cet effet la résolution 16 (XIV-CR VI).

SERVICES DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME ET D'OcéANOGRAPHIE

7.4.5 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le service météorologique SafetyNET intégré aux systèmes OMM de diffusion de renseignements météorologiques destinés à la navigation maritime, qui opère dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) relevant de la Convention SOLAS et qui couvre la Région était parfaitement opérationnel. Des marins ont confirmé, dans des sondages sur les besoins des usagers, que la précision et l'utilité du service étaient satisfaisantes. Le Conseil a indiqué que la grande majorité des personnes interrogées avaient souligné l'utilité des produits diffusés par radio facsimilé, mais que nombre d'entre elles étaient mécontentes de la qualité du service et des interruptions qui se produisaient à l'improviste. À ce propos, il a noté avec intérêt que la CMOM avait lancé un projet concernant l'éventuelle transmission des produits graphiques SafetyNET par l'intermédiaire d'Inmarsat C. Le Conseil a estimé qu'il était nécessaire de contrôler constamment ce service et de tenir compte de l'opinion des usagers; c'est pourquoi il a exhorté les Membres de la Région qui font appel à des navires d'observation bénévoles à participer activement aux exercices de contrôle des services de météorologie maritime qui sont organisés. Le Conseil a relevé avec satisfaction qu'on avait créé un nouveau site Web (<http://weather.gmdss.org>) pour présenter en temps réel les prévisions maritimes et les avis de portée mondiale diffusés par satellite dans le cadre du système de diffusion de renseignements météorologiques destinés à la navigation maritime relevant du SMDSM.

7.4.6 Le Conseil régional a noté avec intérêt qu'un important atelier de la CMOM sur les produits maritimes (Ocean Ops 04) avait eu lieu à Toulouse du 10 au 15 mai 2004. L'atelier, qui a réuni un grand nombre de fournisseurs et d'utilisateurs de produits océaniques opérationnels, a éminemment contribué au développement du Bulletin électronique des produits de la CMOM et à la mise en œuvre du Système d'intervention d'urgence en cas de pollution de la mer (SIUPM). Le Conseil régional a noté avec intérêt qu'un nouveau site Web consacré à ce système avait été établi et qu'il contenait des renseignements sur la nature du SIUPM, sur les produits disponibles et sur les correspondants pour la coordination météorologique et océanographique de zone.

7.4.7 Le Conseil régional a noté avec satisfaction qu'on ne cessait de développer le Programme des résumés de climatologie maritime (MCSS), la Banque mondiale de données numériques sur les glaces de mer (GDSIDB) et le Programme sur les profils de la température et de la salinité à l'échelle du globe (GTSP) afin de répondre aux besoins d'un grand nombre d'utilisateurs de données maritimes d'exploitation et de recherche. C'est pourquoi il a incité les Membres concernés de la Région à participer activement à ces projets, qui relèvent tous désormais du domaine d'activité de la CMOM relatif à la gestion des données. Le Conseil régional a particulièrement remercié les États-Unis d'Amérique des efforts qu'ils déploient pour

tenir à jour, avec la Fédération de Russie, l'une des banques de données constitutives de la GDSIDB, et a aussi remercié le Canada et les États-Unis d'Amérique pour leur précieux soutien au GTSP.

SYSTÈMES D'OBSERVATION ET DE COLLECTE DE DONNÉES OCÉANIQUES

7.4.8 Le Conseil régional a affirmé, tout comme le Quatorzième Congrès, que la CMOM était désormais considérée comme un mécanisme essentiel de mise en œuvre du GOOS et de l'océanographie opérationnelle en général, pour lesquels elle devrait jouer un rôle équivalent à celui de la CSB pour la VMM. Afin de s'acquitter de cette tâche, la CMOM aurait besoin d'un appui plus ferme de la part de tous les pays Membres qui ont une façade océanique et en particulier d'une collaboration entre les SMN et les organismes océanographiques nationaux. Le Conseil a souligné à cet égard la nécessité d'une approche globale des observations océaniques et atmosphériques et a déclaré que la collecte de données océanographiques serait d'une grande utilité pour le GEO. Il a décidé de maintenir en vigueur la résolution 16 (XIII-CR VI) relative à cette question.

7.4.9 Selon le Conseil régional, le Système de navires d'observation bénévoles (VOS), le Programme de navires occasionnels (SOOP), le Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS), le Programme de mesures automatiques en altitude à bord des navires (ASAP), les bouées océaniques de mesure, le Réseau pour l'océanographie géostrophique en temps réel (ARGO) et les satellites océanographiques sont des éléments essentiels des systèmes actuels et futurs d'observation des océans. Estimant que ses Membres doivent continuer à soutenir ces activités, le Conseil régional les a exhortés en particulier:

- a) À recruter davantage de navires pour le Programme VOS, à améliorer la qualité des données, à accroître la rapidité de transmission de celles-ci et à renforcer leurs réseaux d'agents météorologiques de port;
- b) À participer autant que possible au projet climatologique faisant appel aux navires d'observation bénévoles ainsi qu'aux Programmes SOOP, ASAP et ARGO;
- c) À concevoir et à mettre en œuvre des programmes de bouées dérivantes dans les zones océaniques sur lesquelles on dispose de peu de données et à participer aux activités du Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure (DBCP) et de ses groupes d'action, notamment à celles qui relèvent du Programme international de bouées de l'Atlantique Sud (ISABP), du Groupe consultatif pour les programmes de bouées de mesure dans le Pacifique Nord (NPDBAP), et du Programme international de bouées de l'Arctique.

7.4.10 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que ses Membres jouaient un rôle important dans le Programme ARGO et que l'objectif de 3 000 flotteurs opérationnels pour le réseau ARGO serait sans doute atteint en 2006 ou 2007. Il a relevé que le Centre d'information sur le projet ARGO (<http://argo.jcom->

[mops.org/](http://argo.jcom-)) prenait part aux activités du Centre CMOM de soutien pour les plates formes d'observation *in situ* (JCOMMOPS) qui fournit, entre autres, des informations générales sur l'état d'avancement du programme et les possibilités qui s'offrent pour la mise à l'eau de bouées. Il a exprimé sa reconnaissance aux Membres qui apportent leur contribution à ce centre, en particulier l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Fédération de Russie, la France et le Royaume Uni.

7.4.11 Le Conseil régional a constaté avec plaisir que le JCOMMOPS continuait à prendre de l'ampleur et que de nouveaux outils et services de soutien étaient offerts aux utilisateurs. Il a chaudement félicité les Membres qui contribuaient financièrement à l'exploitation du Centre.

7.4.12 Le Conseil régional a noté que le système satellitaire de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite (INMARSAT), élément essentiel du SMDSM, donc du système OMM de diffusion de renseignements météorologiques destinés à la navigation maritime, constituait aussi désormais le principal moyen de transmettre des messages d'observation météorologique et océanographique entre les navires (des Programmes VOS, SOOP et ASAP) et la côte. Il a estimé qu'il fallait poursuivre les activités visant à exploiter le système INMARSAT de la façon la plus efficace et la plus rentable possible, dans l'intérêt de tous les Membres. Il a aussi reconnu que le système ARGO continuait d'être largement exploité pour la collecte et la localisation des données provenant de stations océaniques automatiques telles que les bouées ancrées ou dérivantes et les flotteurs profonds. Les utilisateurs non commerciaux du système participent à l'Accord tarifaire collectif concernant le système ARGO, qui leur permet de bénéficier d'un tarif et de conditions favorables. Aussi le Conseil régional a-t-il exhorté les Membres qui exploitent ce type de station océanique à participer à cet accord dans la mesure du possible, si ce n'est déjà le cas.

7.4.13 Le Conseil régional a noté que le projet qui vise à améliorer le SMDSM en généralisant la fourniture de produits sous forme graphique via le service SafetyNet d'INMARSAT avait été lancé il y a plusieurs années, mais qu'il n'avait pas encore atteint les objectifs fixés ni répondu aux attentes qu'il avait suscitées. Ce projet restera une priorité pour la CMOM, eu égard notamment à la diminution progressive des services de transmission de données par radio facsimilé pour la navigation maritime; la CMOM demandera à son Équipe d'experts pour les services de sécurité maritime de continuer d'accorder au projet toute l'attention qu'il mérite durant la prochaine intersession. Toute disposition prise par les pays Membres de la Région dans ce domaine doit être portée à la connaissance de l'équipe en question. Dans ce contexte, les mesures concernant le Système de visualisation de cartes électroniques et d'information (ECDIS) (et les couches militaires additionnelles) seront examinées avec intérêt.

7.4.14 Le Conseil régional s'est félicité du soutien exprimé par la Fédération de Russie pour le travail de la CMOM et a salué la volonté de la Commission d'étendre

ses activités aux zones maritimes qui bordent la Région. Il a été informé qu'après un laps de temps de dix ans, la Fédération de Russie avait décidé de reprendre ses activités de recherche hydrométéorologiques dans l'océan Arctique par le biais de la station de recherches dérivante «Pôle-Nord». La station Pôle-Nord-33 a cessé récemment de fonctionner et un navire d'expédition russe a pu l'atteindre sans l'aide d'un brise-glace. La mise en place de la station Pôle-Nord-34 est d'ailleurs prévue. En outre, la Fédération de Russie est en train d'élaborer des statistiques sur les océans de la planète en utilisant une base de données réparties qui permet à l'utilisateur de sélectionner des données pour établir des cartes. Ce système sera utilisé dans le cadre de l'Euro-GOOS. Le Conseil a estimé que le projet d'extension des observations et la diffusion de produits finis prêts à être exploités dans les régions polaires dans le cadre de l'Année polaire internationale (API), ainsi que l'adaptation des données sur les glaces de mer devraient occuper une place importante dans les activités de la CMOM. Enfin, le Conseil régional a déclaré que dans le cadre de l'évaluation de la pollution marine à l'échelle mondiale, la CMOM devrait mettre sur pied un projet pilote visant à rassembler des données sur les paramètres chimiques et biologiques des océans.

SYSTÈMES COMMUNS DE ZONES DE PRÉVISION MARITIME POUR LES MET AREAS II ET III

7.4.15 Des systèmes communs de zones et de sous-zones de prévision maritime ont été approuvés par la CMOM à sa première session et par les conseils régionaux concernés; le Secrétariat de l'OMM a entrepris de les faire figurer dans le *Manuel de l'assistance météorologique aux activités maritimes* au même titre que les zones définies pour la mer Baltique et la mer du Nord. Aussi, tous les pays Membres de la Région sont-ils vivement encouragés à adopter ces systèmes communs pour les prévisions qu'ils établissent pour les zones situées au large des côtes ou en haute mer, soit dans le cadre du SMDSM soit pour assurer la sécurité au niveau national. C'est la première condition *sine qua non* d'une coordination internationale des informations relatives à la sécurité maritime dans les domaines considérés, cette mesure étant demandée par l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la fourniture de ce type d'information dans le cadre du SMDSM, en particulier pour les diffusions NAVTEX. Une telle coordination était déjà assurée à titre expérimental depuis 1998 dans la mer Baltique. L'élaboration de certains mécanismes de coordination pourrait être aussi envisagée pour d'autres zones maritimes européennes. On notera à cet égard qu'un système NAVTEX a été mis en place avec succès en Italie, les émetteurs existants exploités en particulier par la France et l'Espagne permettant d'assurer une couverture NAVTEX presque complète pour la Méditerranée occidentale.

ACTIVITÉS D'APPUI AUX PROGRAMMES

7.4.16 Le Conseil régional a estimé que les séminaires et ateliers spécialisés et autres manifestations semblables

avaient une grande utilité pour les Membres qui exploitent des systèmes d'observation océanique et offrent des services maritimes, et qu'il faudrait continuer à en organiser. Il a demandé à ses Membres d'envisager d'accueillir de telles activités à l'avenir.

7.4.17 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le séminaire spécialement organisé pour célébrer le cent cinquantième anniversaire de la Conférence maritime de Bruxelles de 1853, et le deuxième Atelier de la CMOM sur les progrès de la climatologie maritime (CLIMAR II, Bruxelles, 17-22 novembre 2003) avaient été couronnés de succès. Il a remercié le Canada et les États-Unis d'Amérique d'avoir soutenu ces manifestations.

7.4.18 Le Conseil régional a noté l'importance du réseau national/régional/international d'agents météorologiques de port et a aussi relevé que des experts de la Région avaient pris part au deuxième Atelier international organisé à l'attention de ces agents (Londres, 4 juillet-1^{er} août 2003). Plus de 30 agents météorologiques de port ont participé à l'atelier de Londres, dont les actes figurent dans la publication intitulée *Second International Workshop on Port Meteorological Officers* (WMO/TD-No. 1216). De plus, étant donné la dégradation persistante du réseau et la grande importance que continue de présenter le travail des agents météorologiques de port pour le domaine d'activité de la CMOM relatif aux observations, les pays Membres sont instamment priés de maintenir leur réseau en l'état, voire de le consolider. Le Conseil a noté par ailleurs que le troisième Atelier destiné aux agents météorologiques de port avait été différé et qu'il se tiendrait désormais en 2006.

7.4.19 Le Conseil régional a noté que l'Équipe d'experts en climatologie maritime de la CMOM avait tenu sa première session à Gdynia (Pologne) du 7 au 10 juillet 2004. Cette même année, les deux centres mondiaux de collecte pour le Programme VOS (Allemagne et Royaume-Uni) ont célébré leur dixième anniversaire: le centre allemand exploite un site Web (<http://www.dwd.de/en/FundE/Klima/KLIS/int/GCC/GCC.htm>) qui contient des instructions pour ceux qui souhaitent obtenir des données de navires d'observation bénévoles et une assistance dans ce domaine; un site Web qui sera mis au point par le centre britannique proposera une aide complémentaire. Du 15 au 17 avril 2004, à Hambourg (Allemagne), l'Équipe d'experts de la CMOM pour les glaces de mer a tenu sa deuxième session conjointement avec la dixième session de la Banque mondiale de données numériques sur les glaces de mer, ce qui a donné l'occasion de passer en revue les procédures en vigueur dans le domaine des glaces de mer et d'améliorer les services de météorologie maritime et d'océanographie dans les zones océaniques concernées, notamment en fournissant des informations sur les glaces de mer sous forme de cartes électroniques ECDIS, tout en renforçant l'appui fourni pour l'API 2007/08. L'Équipe pour les observations de navire a tenu sa troisième session à Brest (France) du 7 au 12 mars 2005, en même temps que les sessions du Groupe de mise en œuvre du Programme VOS, du

Groupe de mise en œuvre du Programme SOOP et du Groupe d'experts pour le Programme ASAP. L'Équipe pour les observations de navire a analysé, en vue d'apporter des améliorations, les aspects pratiques de programmes tels que le VOS, le VOSclim, le GTSP, le SOOPI et le JCOMMOPS.

7.4.20 Le Conseil régional a noté avec intérêt que l'OMM et la COI prévoyaient de contribuer, sous les auspices de la CMOM, à la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis fiable et efficace. La possibilité de doter les stations existantes de capteurs conçus pour les tsunamis est d'ailleurs mentionnée dans les activités prévues dans le domaine des observations. On prévoit par ailleurs dans le cadre du domaine d'activité relatif aux services de renforcer les services actuels de diffusion d'alertes et d'aider les Membres à acquérir des compétences en matière de modélisation des vagues et des ondes de tempête.

8. PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU – ASPECTS RÉGIONAUX (point 8 de l'ordre du jour)

8.1 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que, de façon générale, les activités prioritaires de l'OMM énoncées dans le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE) présenté dans le sixième Plan à long terme de l'Organisation, qui a été approuvé par le Quatorzième Congrès, correspondaient bien aux besoins des Membres de la Région. Il a examiné les questions inscrites dans le Plan qui exigeaient une attention particulière et, ayant considéré celles qui présentaient un grand intérêt pour les pays de la Région VI, a recommandé qu'il en soit dûment tenu compte dans les futurs travaux du Groupe de travail d'hydrologie.

8.2 Le Conseil régional a pris connaissance avec satisfaction du rapport du président du Groupe de travail d'hydrologie, M. J. Kubát (République tchèque). Il a aussi pris note des progrès accomplis en vue de la réalisation d'activités revêtant un intérêt particulier pour ses Membres par cinq rapporteurs et deux sous-groupes auxquels avaient été confiées des missions précises et qui avaient obtenu l'appui des autres membres du Groupe de travail. En particulier, il a pris note avec intérêt du travail accompli par les rapporteurs pour rédiger les rapports concernant les thèmes suivants: Relations publiques et notoriété des Services hydrologiques nationaux, M. P. Givone (France), (vice-président du Groupe de travail); Crues extrêmes potentielles, M. B. Ozga Zielinski (Pologne); Le climat et l'eau, M. O. Varis (Finlande); Évaluation de la qualité de l'eau, M. P. Rončák (Slovaquie); Évaluation et prévision de la sécheresse, Mme G. Monacelli (Italie). Le Conseil a aussi pris note des activités entreprises par les présidents des deux sous-groupes: Aspects institutionnels de la surveillance et de l'évaluation, M. A. Snorrason (Islande) et Prévision et annonce de crues, M. I. Karro (Suède).

8.3 Vu les recommandations du Groupe de travail d'hydrologie, les décisions du Quatorzième Congrès et les recommandations de la CHy, le Conseil régional a résolu de reconduire le Groupe de travail d'hydrologie, ouvert à tous les Membres de la Région, et a adopté en conséquence la résolution 17 (XIV-CR VI). Pour ce qui est de la composition du Groupe de travail, le Conseil a demandé à ses Membres d'assurer une représentation correcte des SHN et des autres organes qui travaillent dans le secteur de l'eau. Il a pris note du futur programme de travail proposé par le Groupe de travail, qui est conforme au sixième Plan à long terme, et l'a inclus dans la résolution 17 (XIV-CR VI). Il a recommandé qu'une session au moins du Groupe de travail soit organisée pendant l'intersession et a demandé à l'OMM une assistance financière pour que les membres du Groupe de travail puissent y participer. Le Conseil a invité le Groupe de travail d'hydrologie à coopérer avec le nouveau Groupe sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

COMMISSION D'HYDROLOGIE

8.4 Le Conseil régional a pris connaissance des conclusions de la douzième session de la Commission d'hydrologie (CHy). Il a noté que la Commission avait établi un Groupe de travail consultatif composé de neuf membres et dressé cinq listes non limitatives d'experts de la CHy articulées sur cinq thèmes: les systèmes de base (hydrométrie et hydraulique), l'évaluation et l'utilisation des ressources en eau, la prévision et la prédétermination hydrologiques, l'atténuation des crues et des catastrophes – crues et sécheresse (aspects hydrologiques), et l'analyse de la variabilité et des tendances des données hydrométéorologiques. Le Conseil a recommandé que le Groupe de travail d'hydrologie coopère avec le Groupe de travail consultatif de la Chy sur les thèmes d'intérêt commun.

8.5 Le Conseil régional a noté que la Commission s'était déclarée préoccupée par la diminution du soutien financier accordé à l'organisation de sessions des groupes de travail d'hydrologie des CR et par la faible valorisation de leurs activités dans les rapports annuels que les présidents des conseils régionaux présentent au Conseil exécutif. À ce propos, le Conseil régional a invité le Secrétariat à étudier les moyens de renforcer l'appui financier aux activités des groupes de travail d'hydrologie. Il a également recommandé que le Groupe de travail d'hydrologie coordonne ses travaux avec ceux de L'Équipe spéciale pour le Plan stratégique et le Plan d'action.

8.6 Le Conseil régional s'est félicité de l'adoption par la Commission de la stratégie de l'OMM en matière d'enseignement et de formation professionnelle dans le domaine de l'hydrologie et des ressources en eau. Il a pris note des secteurs prioritaires définis par le Groupe de travail d'hydrologie (traitement des données et contrôle de la qualité, modélisation et prévision hydrologiques). Il a demandé au Groupe de travail de coopérer avec le Secrétariat en vue de trouver des

moyens de mettre en œuvre la stratégie dans la Région. Il a également souligné l'importance d'une normalisation des niveaux de qualification des prévisionnistes spécialisés en hydrologie et la nécessité de leur dispenser une formation adéquate.

MISE EN ŒUVRE DU PHRE ET DE SES COMPOSANTES RÉGIONALES

8.7 Le Conseil régional a noté que la mise en œuvre du plan d'exécution du Système hydrologique opérationnel à fins multiples (SHOFM) au XXI^e siècle avait progressé pendant la dernière intersession. En particulier, il a noté avec satisfaction que la version Internet du Manuel de référence du SHOFM était actualisée régulièrement et que depuis 2003, la plupart des composantes étaient présentées en anglais, en espagnol, en français et en russe.

8.8 Le Conseil a cependant noté que l'adjonction de nouvelles composantes au Manuel de référence avançait plutôt lentement, les centres nationaux de référence du SHOFM en ayant très peu proposé au cours des dernières années. Sachant que par le passé, des Membres de la Région avaient fourni de telles composantes de façon très active, le Conseil a exhorté les Membres à renouveler leur engagement en vue d'améliorer les composantes présentant un intérêt particulier pour la Région VI.

8.9 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que la cinquième édition du *Guide des pratiques hydrologiques* (OMM-N° 168) était disponible sur CD-ROM dans quatre langues; il a également noté que le projet de la sixième édition du *Guide* était en cours de rédaction.

8.10 Le Conseil régional a noté qu'à sa cinquante-sixième session, le Conseil exécutif avait demandé au Secrétariat de promouvoir le projet Arctic-HYCOS, élément important de la contribution de l'OMM à l'Année polaire internationale 2007/08. Le projet, d'orientation scientifique, a pour objet de surveiller les flux d'eau douce et les déplacements de polluants dans l'océan Arctique en vue d'améliorer les prévisions climatologiques dans l'hémisphère Nord et d'évaluer le degré de pollution des zones côtières arctiques et de l'océan Arctique au large.

8.11 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de l'appui que les gouvernements français et néerlandais et la Commission européenne ont accordé à la mise en œuvre de divers projets relevant du Système d'observation du cycle hydrologique (HYCOS).

8.12 Le Conseil régional a appris que l'OMM lançait une initiative concernant la prévision des crues pour améliorer cette prévision en resserrant la coopération entre les SMN et les SHN afin qu'ils offrent des produits et des services de façon rapide et plus précise. Cette initiative, mise en œuvre grâce à l'organisation de plusieurs ateliers régionaux, se conclura par une conférence mondiale qui aura lieu en 2006. Les conclusions de la conférence serviront tant à l'examen des mécanismes de coopération entre SMHN qu'à la promotion de l'application de produits de la prévision numérique

du temps à la prévision des crues. Le Conseil a recommandé que l'atelier prévu pour la Région VI soit organisé en coopération avec le Sous-groupe de la prévision et de l'annonce des crues relevant du Groupe de travail d'hydrologie et avec le Cercle européen d'échange sur la prévision des inondations (EXCIFF).

8.13 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la contribution de l'OMM à la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 20-26 août 2005) et de l'appui constant qu'elle offre à la Conférence des pays du Danube sur la prévision hydrologique et les fondements hydrologiques de la gestion des eaux.

8.14 Le Conseil régional a noté que le Secrétariat de l'OMM collaborait avec les pays riverains de la Sava en vue d'établir un projet de mise au point et d'amélioration d'un système d'information et de prévision hydrométéorologiques pour le bassin de cette rivière

8.15 Le Conseil régional a pris note des progrès accomplis en vue de la mise en place du Réseau terrestre mondial-Hydrologie (GTN-H), «réseau de réseaux» de centres mondiaux de données et de sources d'information pour les données et les informations hydrologiques et météorologiques pertinentes.

8.16 Le Conseil régional a noté qu'une réunion d'experts sur la sensibilité hydrologique aux conditions climatiques avait eu lieu du 2 au 4 décembre 2003 dans le Centre d'écologie et d'hydrologie de Wallingford (Royaume-Uni) en vue de préparer une analyse statistique mondiale sur la sensibilité de l'écoulement aux précipitations. Les participants à la quatrième session du PCM-Eau, organisée au même endroit en juin 2005, se sont entretenus de l'avancement du projet et ont procédé à un examen du programme.

8.17 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la coopération constante entretenue avec le Centre mondial de données sur l'écoulement de Coblenz (Allemagne). Il a encouragé les Membres à envoyer périodiquement à ce dernier des mises à jour des données sur le débit des cours d'eau fournies quotidiennement par leurs stations de jaugeage, conformément aux résolutions 21 (Cg-XII) et 25 (Cg-XIII). Le Conseil a également été informé du lancement du Réseau terrestre mondial-Écoulement (GTN-R), projet du Centre mondial de données sur l'écoulement destiné à améliorer les données en temps quasi réel sur les flux d'eau douce dans les océans. Le Conseil a également appris que le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine d'Utrecht (Pays-Bas) était opérationnel depuis mai 2003; il a remercié le Gouvernement néerlandais pour l'appui qu'il a accordé au Centre. Il a noté avec plaisir que le Secrétariat de l'OMM avait organisé un atelier Unesco-PMRC sur les possibilités d'application de la recherche sur le climat et des informations climatologiques à la gestion des eaux dans les régions arides et semi-arides (Le Caire, 18-20 avril 2005). Plus de 70 experts internationaux venant de 45 pays ont participé à cet atelier, dont 18 experts représentant 9 pays de la Région VI. Affirmant l'importance des eaux souterraines pour la gestion intégrée des ressources en eau, le

Conseil régional a invité les Membres à coopérer avec le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine.

8.18 Le Conseil régional a appris avec plaisir que l'Équipe spéciale de rédaction du volume II: Hydrologie des *Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle* (OMM-N° 258) avait rédigé cette publication et qu'elle y avait abordé la question de la gestion intégrée des ressources en eau. L'ouvrage a été établi avec l'aide des services hydrologiques de diverses régions, de la CHy, de l'UNESCO et d'experts de l'extérieur. Sa révision a été effectuée en deux étapes: 1) par la CHy et l'UNESCO, 2) par des réviseurs de l'extérieur. La version anglaise a été communiquée à tous les Membres au cours du premier semestre 2004.

8.19 Le Conseil régional est convenu de l'importance des comparaisons d'instruments de mesure du débit et s'est félicité de la proposition d'assistance faite à cette égard par la Russie.

8.20 Le Conseil régional a noté que l'OMM et d'autres institutions de l'ONU entretenaient une collaboration étroite à propos de l'eau dans le cadre de l'ONU-Eau, dont l'une des tâches principales était désormais d'établir le deuxième *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, en mettant l'accent sur l'élaboration d'indicateurs de performances. Il a aussi noté que l'OMM avait contribué à plusieurs chapitres de ce rapport. Il a pris note en outre de la collaboration constante entretenue avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

8.21 Le Conseil régional a noté avec satisfaction les liens de coopération établis entre le Groupe de travail d'hydrologie et le Groupe de coopération stratégique sur la mise en œuvre commune de la directive-cadre sur l'eau relevant de la Commission européenne et avec l'Agence européenne pour l'environnement. Il a préconisé la poursuite et le renforcement de la coopération avec la Commission européenne dans d'autres domaines d'intérêt commun tels que la préparation des directives sur les eaux souterraines et les inondations, le plan d'action de l'Union européenne sur la gestion des risques et le Système européen d'alerte pour les inondations.

8.22 Le Conseil régional a appris que l'OMM et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) avaient servi de secrétariats principaux de l'ONU pour la célébration dans le monde entier de la Journée mondiale de l'eau de 2004, dont le thème était «L'eau et les catastrophes», la campagne de sensibilisation s'intitulant «Être informé et préparé». L'OMM a produit un dossier d'information comprenant une brochure, une affiche et des fiches d'information sur les activités de diverses institutions de l'ONU dans le domaine des catastrophes causées par l'eau.

8.23 Le Conseil régional a pris note avec intérêt du lancement de l'Initiative internationale sur les crues et les inondations, promue à l'origine par

l'OMM et l'UNESCO et élargie ultérieurement à d'autres institutions de l'ONU. Cette initiative va favoriser une approche intégrée de la gestion des crues pour tirer un maximum d'avantages à long terme des crues et pour réduire au minimum les épreuves et les pertes humaines et matérielles qu'elles provoquent.

8.24 Le Conseil régional a appris que dans le cadre du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO, un centre européen virtuel de suivi de la sécheresse avait été créé pour étudier les divers aspects de ce phénomène. En outre, des liens devraient être établis avec l'initiative des Directeurs de l'eau de l'Union européenne visant à l'élaboration d'un document sur les pénuries d'eau tenant compte des meilleures pratiques en matière de lutte contre la sécheresse.

8.25 Le Conseil régional a appris qu'aux termes de la résolution A/RES/58/217, adoptée le 23 décembre 2003, l'Assemblée générale de l'ONU avait proclamé la période 2005-2015 Décennie internationale d'action, «L'eau, source de vie», celle-ci devant s'ouvrir le 22 mars 2005, Journée mondiale de l'eau. Cette résolution invitait les institutions spécialisées, commissions régionales et autres organes et organismes compétents des Nations Unies à mener une action coordonnée pour faire de «L'eau, source de vie» une décennie d'action. Le Conseil a invité les Membres à apporter des perspectives et des contributions régionales à la Décennie internationale d'action.

8.26 Le Conseil régional a pris note avec plaisir de la participation de l'OMM au troisième Forum mondial de l'eau et à la Conférence ministérielle organisée à cette occasion, qui a eu lieu du 16 au 23 mars 2003 à Kyoto (Japon), ainsi que du rôle actif de l'Organisation dans la préparation du quatrième de ces forums, qui doit avoir lieu à Mexico du 16 au 22 mars 2006.

8.27 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre du Programme associé de gestion des crues (APFM), financé par le Japon et les Pays-Bas. Cette initiative, lancée conjointement par l'OMM et le Partenariat mondial pour l'eau, a pour objet de promouvoir le principe d'une gestion intégrée des crues et de donner des instructions pratiques pour la mise en pratique de ce principe. Il a été informé de l'exécution, dans le cadre de l'APFM, d'un projet pilote concernant la Bulgarie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie destiné à identifier les lacunes et les carences des pratiques en matière de gestion des crues éclairés.

8.28 Le Conseil régional a pris note des progrès accomplis à propos de l'échange international de données et de l'application de la résolution 25 (Cg-XIII). Il a aussi pris note des résultats du questionnaire sur l'échange de données et de produits hydrologiques qui a été communiqué à tous les Membres.

8.29 Le Conseil régional, affirmant l'importance de la normalisation des données et des métadonnées hydrologiques pour favoriser l'échange international de données et d'informations hydrologiques, a demandé à ce que cette question soit prise en compte lors de l'élaboration du Système d'information de l'OMM.

8.30 Le Conseil régional a été informé du lancement, par EUMETSAT, du SAF-H (Satellite Application Facility-Hydrology), qui fournira des données satellitaires sur les précipitations, le manteau neigeux, l'humidité des sols et d'autres paramètres hydrologiques.

9. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE – ASPECTS RÉGIONAUX (point 9 de l'ordre du jour)

ENQUÊTE SUR LES BESOINS DES MEMBRES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉTABLISSEMENT DE DIRECTIVES

9.1 Le Conseil régional a appris que les résultats du questionnaire quadriennal de l'OMM sur les besoins des Membres en matière de formation professionnelle étaient utilisés comme un guide pour le suivi global des priorités au cours de la présente période financière. Il a reconnu que des ressources financières supplémentaires seraient nécessaires pour satisfaire tous les besoins en matière de formation professionnelle qui ont été recensés dans la Région dans les pays en développement et les pays en transition vers une économie de marché.

9.2 Le Conseil régional, ayant pris note que seulement 69 % de ses Membres avaient répondu à l'enquête 2002, a encouragé ceux-ci à participer plus activement à la prochaine enquête prévue pour 2006, afin de contribuer davantage à la planification et à la mise en œuvre du Programme d'enseignement et de formation professionnelle au cours de la quinzième période financière.

9.3 Le Conseil régional a été informé que le Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle relevant du Conseil exécutif, à sa vingt et unième session (Antalya, Turquie, 3-7 mai 2003), avait constitué une équipe d'experts pour l'habilitation et l'homologation en matière d'enseignement et de formation professionnelle en météorologie (ETAC-MET), dont l'une des attributions consiste, notamment, à éclaircir certaines questions pratiques soulevées par des Membres en ce qui a trait à la mise en œuvre de la nouvelle classification des personnels de la météorologie et de l'hydrologie qui figure dans le volume I: *Météorologie des Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle* (OMM-N° 258).

ACTIVITÉS DE FORMATION ORGANISÉES/COPARRAINÉES PAR L'OMM

9.4 Le Conseil régional a appris que près de 20 % des activités de formation organisées dans la Région, avec l'OMM comme principal organisateur ou organisme de financement partiel, visaient à améliorer l'efficacité du processus de formation lui-même, une attention particulière étant accordée aux objectifs suivants: formation des formateurs, formation des gestionnaires de la formation, promotion de l'enseignement à distance, mise à jour des connaissances scientifiques des formateurs, et encouragement de l'utilisation de méthodes pédagogiques modernes et d'outils informatiques pour la conception et l'exécution des activités de formation.

9.5 La grande majorité des participants à ces activités avaient exprimé leur satisfaction quant au déroulement de la formation et à son utilité dans les conditions réelles de travail.

9.6 Le Conseil régional a exprimé sa gratitude à tous les Membres qui ont offert leurs installations ou experts pour ces activités et les 30 autres activités organisées ou coparrainées par l'OMM portant sur des sujets techniques relatifs au temps, au climat et à l'eau, notamment la prévision du temps, la météorologie aéronautique, les services météorologiques destinés au public, la météorologie maritime, les systèmes automatisés d'observation des conditions météorologiques, la météorologie radar, la variabilité et l'évolution du climat, les informations et prévisions climatologiques, la prévention des situations de sécheresse, et l'utilisation des produits du CEPMMT.

9.7 Soulignant qu'il fallait faire œuvre de sensibilisation auprès du public à propos des phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatologiques, le Conseil régional a encouragé les SMHN à promouvoir l'enseignement de la météorologie et de l'hydrologie dans les écoles et à publier des articles de vulgarisation dans les langues locales.

PARTAGE DES RESSOURCES DIDACTIQUES ET PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

9.8 Le Conseil régional a appris que la Conférence permanente des directeurs des établissements de formation professionnelle relevant des Services météorologiques nationaux (SCHOTI), à sa sixième réunion (Madrid, 25 avril 2003), avait constitué son nouveau Comité de coordination, qui a fortement encouragé le partage des ressources didactiques entre les établissements concernés.

9.9 Notant que cinq des dix membres du Comité de coordination appartenaient au CR VI, le Conseil régional a félicité les SMN concernés (Allemagne, Espagne, Finlande, France et Royaume-Uni) pour l'appui bénévole procuré aux activités de la SCHOTI. Il a par ailleurs remercié le Programme de coopération pour l'enseignement et la formation en météorologie opérationnelle (COMET, États-Unis d'Amérique), EUMETSAT et EUMETNET pour avoir généreusement offert certains de leurs modules de formation.

9.10 Le Conseil régional a pris note du récent examen du site Web du Programme d'enseignement et de formation ainsi que de l'initiative en cours visant à mettre en place une interface destinée à faciliter l'accès aux ressources didactiques mondiales et l'échange d'études de cas météorologiques et de la documentation connexe entre les établissements de formation évolués et moins évolués. Il a encouragé les Membres possédant le savoir-faire et l'expérience voulus dans ce domaine à aider le Secrétariat à élaborer et gérer cette interface.

CENTRES RÉGIONAUX DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN MÉTÉOROLOGIE

9.11 Le Conseil régional a été informé que les participants à la réunion quadriennale des directeurs des Centres régionaux de formation professionnelle en

météorologie (CRFPM) (Madrid, 26 avril 2003) s'étaient notamment penchés sur la nécessité de renforcer les interactions des Centres avec les grandes institutions d'enseignement et de formation professionnelle. Il a été proposé, par exemple, que les grandes institutions de la Région VI aident les CRFPM de la Région I à améliorer la conception et l'exécution des activités de formation.

9.12 À cet égard, le Conseil régional s'est félicité de l'appui procuré par EUMETSAT, le Service météorologique du Royaume-Uni et Météo-France aux activités de formation offertes par les CRFPM d'Algérie, du Kenya et du Niger. Il s'est aussi réjoui de l'aide apportée par les Membres du CR VI (Allemagne, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Israël, Italie, Portugal, Turquie) aux stagiaires de la Région I et des autres Régions.

9.13 Le Conseil régional a noté que trois CRFPM (Fédération de Russie, Italie et Turquie) avaient fait l'objet d'une évaluation externe en 2003–2004; il a été recommandé que ces centres soient à nouveau désignés par le Conseil exécutif comme des CRFPM reconnus de l'OMM. L'évaluation externe du quatrième CRFPM de la Région (Israël) est prévue pour 2006, suivant la recommandation du Groupe d'experts du Conseil exécutif.

OCTROI ET MISE EN ŒUVRE DES BOURSES D'ÉTUDES

9.14 Le Conseil régional a salué les mesures prises par le Secrétariat pour renforcer le sous-programme des bourses d'études et améliorer son efficacité et sa transparence. Il a accueilli favorablement la lettre circulaire du Secrétaire général transmise à tous les Membres de l'OMM concernant le processus d'octroi et de mise en œuvre des bourses d'études. Le Conseil a encouragé ses Membres, en particulier ceux qui appartiennent à la partie est-sud-est de la Région, à faire appel plus efficacement au sous-programme des bourses.

9.15 Le Conseil régional a noté avec satisfaction les généreuses contributions des Membres donateurs de la Région qui continuent de fournir des bourses d'étude au titre du PCV. Il a appelé les donateurs de longue date à accroître si possible leurs contributions au PCV et encouragé les Membres n'ayant jamais financé de bourses au titre du PCV à le faire. Il a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'accroître les fonds destinés aux bourses d'étude par le biais de ressources extrabudgétaires et de nouvelles sources de financement pour le sous-programme des bourses d'étude.

RAPPORTEUR POUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.16 Afin de faire face aux besoins croissants des Membres en matière de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines en météorologie et hydrologie, et en raison de la nécessité d'augmenter la contribution du Programme à la satisfaction de ces besoins, le Conseil régional a décidé de nommer un Rapporteur pour les questions relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle et d'adopter la résolution 18 (XIV-CR VI) à cet effet.

10. PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE – ASPECTS RÉGIONAUX (point 10 de l'ordre du jour)

10.1 ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE (point 10.1)

10.1.1 Le Conseil régional a noté que l'OMM, forte de l'expérience acquise dans un certain nombre de domaines, a continué de promouvoir les activités de coopération technique dans la Région VI, compte tenu de l'évolution du contexte, notamment des politiques et procédures appliquées par les organismes de financement et des besoins accrus des SMHN. Plusieurs méthodes de mobilisation de ressources pour les besoins du programme de coopération technique (PCOT) ont été conçues, à savoir:

- a) La conclusion d'accords entre l'OMM et la Commission européenne, la Banque mondiale et les banques de développement;
- b) La promotion de projets financés par des fonds d'affectation spéciale;
- c) L'établissement de contacts systématiques avec les organismes de développement;
- d) L'amélioration des partenariats avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies.

10.1.2 Le Conseil régional a estimé qu'il importait d'établir des partenariats et des alliances stratégiques avec les SMHN des pays donateurs, les organismes de financement, les institutions du système des Nations Unies et les organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec le secteur privé, afin d'assurer un apport de ressources extrabudgétaires aux activités de coopération technique. Il a estimé par ailleurs qu'il fallait renforcer le dialogue entre l'OMM et les SMHN en vue de mettre en place des initiatives communes destinées à organiser un partage des ressources et à éviter les doubles emplois. Il a préconisé un renforcement de la coordination de l'aide internationale fournie aux SMHN par les organismes de financement multilatéraux et bilatéraux aux fins de l'élaboration et de la négociation des propositions de projets.

10.1.3 Le Conseil régional a pris acte des efforts déployés actuellement par l'OMM pour redonner une impulsion aux partenariats avec les institutions des Nations Unies et les autres organisations compétentes, contribuer activement à la formulation et à la mise en œuvre des aspects météorologiques, hydrologiques et environnementaux des projets et programmes et pour établir des normes et directives internationales. À ce sujet, il a recommandé que l'on s'intéresse tout particulièrement à la contribution de l'OMM à l'application du Plan d'action de Johannesburg formulé à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable et de la Déclaration du Millénaire, et à la concrétisation des conclusions de la Réunion internationale de Maurice sur la mise en œuvre du Programme pour le développement durable des petits États insulaires, de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et des décisions du Groupe sur l'observation de la terre (GEO).

10.1.4 Le Conseil régional a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général pour trouver de nouvelles ressources à l'appui du programme de coopération technique. En particulier, l'OMM a conclu en décembre 2003 un protocole d'accord avec la Commission européenne en vue de resserrer les liens de collaboration dans des domaines comme la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, les changements climatiques, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement, etc. De l'avis du Conseil, il faut encourager ce type d'accords.

10.1.5 Le Conseil régional a pris connaissance des résultats des travaux des quatrième et cinquième sessions du Groupe consultatif d'experts de la coopération technique relevant du Conseil exécutif (Genève, 7-8 mars 2002 et 9-11 mars 2004), ainsi que de ses recommandations et décisions. Ces dernières ont abouti entre autres à la mise en place, au sein de l'OMM, d'un mécanisme destiné à mieux coordonner et promouvoir les activités de mobilisation de ressources déployées par le Secrétariat, à l'organisation d'un colloque international sur la coopération technique destiné à faire mieux connaître les domaines de compétence de l'OMM et sa contribution aux différents secteurs socioéconomiques, au renforcement de l'aide apportée au Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la période 2004-2005, à l'élaboration des descriptifs de projets correspondants, etc.

PROGRAMME DE L'OMM EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

10.1.6 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif, à sa cinquante-septième session, avait examiné les principaux résultats de la réunion sur le Programme de l'OMM en faveur des PMA, y compris un plan d'action stratégique, et avait approuvé des recommandations visant en particulier à:

- a) Adopter une approche stratégique intégrée mais qui tienne compte des particularités de chaque pays lors de l'exécution du Programme;
- b) Donner aux SMHN des PMA les moyens leur permettant de fournir un minimum de produits et de services aux usagers et à leurs gouvernements respectifs;
- c) Créer une structure et un mécanisme de financement appropriés pour la mise en œuvre du Programme compte tenu de son caractère pluridisciplinaire;
- d) Faciliter la diffusion d'informations aux PMA sur la manière dont ils peuvent tirer parti des différentes possibilités qui s'offrent à eux en matière de mobilisation de ressources;
- e) Trouver des ressources pour faciliter la participation des PMA aux séminaires ou stages de formation.

10.1.7 Le Conseil régional a également noté qu'un plan de mise en œuvre était actuellement élaboré sur la base du Plan d'action stratégique et il a prié instamment ses Membres d'appuyer le Programme de l'OMM en faveur des PMA et de participer activement à ce dernier, aussi bien sur le plan scientifique qu'en mobilisant des

ressources par l'intermédiaire de leurs organismes nationaux de coopération ou de tout autre mécanisme de financement.

ACTIVITÉS DE MOBILISATION DE RESSOURCES

10.1.8 Le Conseil régional a noté que l'OMM continuait à mettre en œuvre le protocole d'accord conclu avec la Banque mondiale et la Commission européenne en vue de lancer des initiatives et projets conjoints dans les domaines suivants: prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets, changements climatiques, gestion des ressources en eau, etc. À cet égard, le Secrétaire général s'est récemment rendu en mission à Bruxelles pour s'entretenir avec le commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire et le commissaire européen aux sciences et à la recherche, de la question de l'élargissement de la coopération avec la Communauté européenne. Des contacts ont été pris avec les cabinets des commissaires et un plan d'action est en cours d'élaboration.

10.1.9 Le Conseil régional a salué les efforts constants déployés par l'OMM en vue d'aider les SMHN et les gouvernements à mobiliser les ressources nécessaires pour améliorer les services météorologiques et hydrologiques fournis aux divers secteurs socioéconomiques. Il a aussi noté que plusieurs Membres avaient reçu une aide aux fins de l'élaboration de nouveaux projets météorologiques et hydrologiques nationaux et régionaux.

10.1.10 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait pris plusieurs mesures visant à modifier la structure et l'organisation du Secrétariat, mesures qui concernent notamment les bureaux régionaux et sous régionaux et les activités de coopération technique, dans le but de faciliter la fourniture de services aux Membres et de conforter les partenariats instaurés avec des institutions nationales et régionales et des organisations internationales. À cet égard, un nouveau département appelé Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement (RCD) a été créé afin d'assurer une mise en œuvre souple et efficace des activités menées dans le cadre du Programme régional et du Programme de coopération technique. La nouvelle structure est mise en place par étapes. Le Conseil a noté que le Bureau sous régional pour l'Europe avait lancé des activités de coopération technique et il a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts visant à renforcer ce département en vue de satisfaire à moindres frais les besoins des Membres de la Région.

PROJETS RÉGIONAUX MENÉS OU PROPOSÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2002-2004

10.1.11 Le Conseil régional a noté avec satisfaction qu'un certain nombre de propositions de projets avaient été élaborées à l'échelle régionale et qu'elles étaient actuellement soit finalisées, soit examinées par les pays et/ou par les donateurs européens concernés. Il a prié le Secrétaire général de continuer à aider les Membres à

dégager les fonds nécessaires afin de pouvoir concrétiser ces propositions dans les meilleurs délais.

10.1.12 Le Conseil régional a également prié instamment les Membres, et en particulier leurs SMHN, de s'attacher tout spécialement à établir des partenariats au niveau national, par exemple avec les organismes de développement ou d'autres institutions.

10.1.13 Parmi les projets mis en œuvre ou proposés, le Conseil régional a relevé en particulier les suivants:

a) Axe de transport entre l'Europe et l'Asie:

Suite à l'initiative lancée par plusieurs pays d'Europe et d'Asie en vue de créer un nouvel axe de transport entre l'Europe et l'Asie (TRACECA), les Membres de l'OMM concernés ont élaboré, avec le concours du Secrétariat de l'OMM, une proposition préliminaire de projet pour la fourniture de services hydrométéorologiques spécialisés pour le nouvel axe de transport, projet dénommé «Hydrométéorologie au service de la sécurité de l'axe TRACECA» (HYMES-TRACECA). L'OMM a été invitée à aider les Membres à organiser et à exécuter les activités préalables à la mise en œuvre du projet et à mobiliser les ressources nécessaires. Une brochure intitulée *Operational Provision for Hydrometeorological Safety of the Transport Corridor Europe-Caucasus-Asia* (WMO-No. 917) a été publiée à cet effet. Dans l'intervalle, la Commission européenne a réorganisé le programme et l'OMM devra, conformément au protocole d'accord qu'elle a conclu avec la Commission européenne, soumettre à nouveau le projet lors de la prochaine conférence intergouvernementale.

b) Équipement Météosat de seconde génération pour l'Europe centrale et orientale:

En 2002, l'OMM et EUMETSAT ont lancé une initiative commune pour fournir aux pays d'Europe centrale et orientale le même équipement de réception au sol leur permettant d'accéder aux nouveaux produits issus des satellites Météosat seconde génération. Un appel d'offres international a été lancé pour la fourniture de matériel et l'OMM a créé un fonds d'affectation spéciale pour les pays d'Europe centrale et orientale. Grâce à la contribution de la Norvège, trois pays (Bosnie-Herzégovine, Lettonie et Serbie-et-Monténégro) sont actuellement équipés par l'entreprise sélectionnée conjointement par EUMETSAT et l'OMM. Il est à noter que plusieurs pays ont reçu ou acheté leur propre équipement de réception au sol dans le cadre d'arrangements bilatéraux.

c) Programme intégré d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement dans la région de la mer Caspienne (CASPAS):

Le programme CASPAS, auquel participent l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la République islamique d'Iran et le Turkménistan, permettra de mettre en place un mécanisme de coopération pour l'élaboration d'une stratégie dans le domaine de l'hydrométéorologie et de la

surveillance de l'environnement dans la région de la mer Caspienne. À sa sixième session (Obrninsk, Fédération de Russie, 3-4 octobre 2001), le Comité de coordination pour l'hydrométéorologie et la surveillance de la pollution de la mer Caspienne (CASPCOM) a décidé de conclure un protocole d'accord avec l'OMM et avec le Programme écologique pour la mer Caspienne. L'OMM a soumis à l'Union européenne et à d'autres donateurs intéressés le projet intégré concernant un système de surveillance et d'information dans la région de la mer Caspienne, projet élaboré par le CASPCOM et l'OMM. Il est à noter qu'en raison de la situation qui règne dans la région de la mer Caspienne et de facteurs indépendants de la volonté de l'OMM, aucune amélioration significative n'a pour l'heure été obtenue.

d) D'autres projets, élaborés principalement par le Bureau sous-régional pour l'Europe, en sont au stade de la recherche de financement (voir la section 17 ci-après).

PROGRAMME DE COOPÉRATION VOLONTAIRE

10.1.14 Le Conseil régional a réaffirmé le rôle important joué dans la Région par le Programme de coopération volontaire (PCV). La plupart des Membres du CR VI en transition vers une économie de marché ont bénéficié dans le cadre de ce programme d'une assistance visant à faciliter leur participation à la Veille météorologique mondiale et à d'autres programmes scientifiques et techniques de l'OMM. Au cours de la période 2002–juin 2005, 21 Membres du Conseil régional ont sollicité un appui pour 50 projets présentés au titre du PCV. Quarante projets ont trait à la mise en œuvre du Programme de la VMM: 7 concernent l'amélioration des stations d'observation en altitude, 6 l'amélioration des stations d'observation en surface, 21 le renforcement des systèmes de télécommunication, 4 le système de traitement des données et 2 le système de réception des données de satellite. Trois projets concernent les activités climatologiques, 3 les services de météorologie agricole, 2 les activités des services destinés au public et 2 les activités hydrologiques. Treize Membres ont reçu un appui pour un total de 49 projets d'équipement. Sur ce total, 37 projets ont été menés à bien et 12 sont en cours d'exécution. Cinq projets visaient à améliorer des stations d'observation en altitude, 8 des stations d'observation en surface, 32 le SMT, 2 les systèmes de traitement des données, 1 les activités hydrologiques et 1 les activités de météorologie agricole. Malgré l'appui obtenu pendant la période 2002-2005, 29 projets recevables n'avaient reçu aucun soutien au 30 juin 2005.

10.1.15 Le Secrétariat a pris des mesures pour améliorer l'équité et l'efficacité du processus d'octroi des bourses d'étude. Toutes les demandes de bourses ont été soumises au Comité des bourses, qui procède à leur examen sur la base des critères qui ont été adoptés. Pour la période 2003-2004, des bourses d'étude correspondant

à une durée totale de 91,1 mois-personne ont été accordées à quatre Membres du CR VI.

10.1.16 Le Conseil régional a également été informé qu'à sa cinquième session (Genève, 9-11 mars 2004), le Groupe consultatif d'experts de la coopération technique relevant du Conseil exécutif avait formulé, en vue de les soumettre à ce dernier, lors de sa cinquante-sixième session, des recommandations sur les programmes coordonnés au titre du PCV, les allocations du PCV (F) et les mesures destinées à améliorer la formulation et l'évaluation des projets. Les Membres du Conseil régional ont été encouragés à utiliser les nouveaux formulaires de présentation des demandes au titre du PCV et d'évaluation des projets.

10.2 ACTIVITÉS DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL (point 10.2)

10.2.1 Le Conseil régional a examiné les activités menées par le Bureau sous-régional pour l'Europe depuis sa treizième session. Il a noté que ce Bureau, en tant que partie intégrante du Secrétariat, avait continué de s'acquitter de ses tâches et de ses responsabilités. Il a noté par ailleurs que le Bureau sous-régional pour l'Europe fournissait un appui efficace à ses président et vice-président, à ses quatre groupes de travail et à ses rapporteurs. Il a remercié le Secrétaire général et le personnel du Bureau sous-régional pour l'appui qu'ils ont prêté sans relâche aux activités du CR VI durant l'intersession. On trouvera à ce sujet des renseignements détaillés à la section 17 ci-après.

10.3 ACTIVITÉS PROPOSÉES (point 10.3)

10.3.1 Le Conseil régional a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts visant à renforcer les activités régionales et de coopération technique afin de répondre aux besoins des Membres de la Région.

10.3.2 On s'attachera à mobiliser des ressources pour assurer la poursuite des projets déjà formulés ou en cours de formulation (TRACECA, MSG Europe, HYCOS, projets de prévention des catastrophes naturelles, etc.).

10.3.3 L'OMM continuera à appuyer l'exécution du Programme CASPAS ainsi que le développement de nouveaux projets et d'initiatives communes avec la Banque mondiale et d'autres partenaires.

10.3.4 Comme l'a recommandé le Conseil exécutif, l'OMM va établir des partenariats plus étroits avec les SMHN afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets et des programmes communs, de trouver des ressources auprès des organismes bilatéraux et multilatéraux et d'intensifier la collaboration avec les fondations et les ONG.

11. PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET D'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS – ASPECTS RÉGIONAUX (point 11 de l'ordre du jour)

11.1 Le Conseil régional a rappelé la résolution 29 (Cg-XIV), en vertu de laquelle le Quatorzième Congrès avait décidé de lancer un important programme de

prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA). Il a noté que le Secrétaire général avait pris les mesures voulues pour mettre en œuvre ce nouveau programme et créer un Comité directeur pour la prévention des catastrophes en mars 2004.

11.2 Le Conseil régional a par ailleurs rappelé que le Conseil exécutif, à sa cinquante-sixième session, avait créé le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, afin d'établir un cadre approprié pour la coordination des questions relatives à la réduction des risques de catastrophes naturelles et un mécanisme permanent d'examen et de formulation d'avis réguliers concernant ces questions.

11.3 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif avait aussi approuvé les recommandations de la première réunion du Groupe consultatif (Genève, 18-19 mars 2005) et adopté la version révisée du Plan de mise en œuvre du Programme ainsi que les priorités proposées, y compris plusieurs activités hautement prioritaires de portée régionale.

11.4 Le Conseil régional a pris note de la désignation de correspondants pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets par les représentants permanents de la Région VI et a invité les représentants permanents qui n'avaient pas encore procédé à cette désignation de le faire au plus vite. Il a engagé vivement les correspondants nationaux à coordonner leurs activités avec le Programme et à constituer des réseaux au niveau sous-régional en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts; il a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre ces réseaux et le Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets dans la Région VI.

11.5 Le Conseil régional a relevé la contribution importante de l'OMM au succès de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tant au niveau des préparatifs qu'à celui du déroulement de la Conférence. Il a reconnu que les bénéfices de cette participation active de l'OMM étaient dus à la coordination efficace des activités transsectorielles menées dans le cadre du PCA. Il a déclaré que les résultats de la Conférence, tels qu'ils sont reflétés dans la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 qui vise à renforcer la capacité de récupération des pays et des populations face aux catastrophes, avaient été mis à profit pour sensibiliser davantage la communauté internationale à l'importance que revêtent les informations et les services hydrométéorologiques pour la réduction des risques de catastrophe. Le Conseil régional a noté que le Cadre d'action de Hyogo préconisait une approche intégrée multirisque de la prévention des catastrophes et recensait les cinq priorités ci après:

- a) Faire de la prévention des catastrophes une priorité à la fois nationale et locale s'appuyant sur une solide base institutionnelle pour la mise en œuvre;
- b) Recenser, évaluer et suivre de près les risques de catastrophe et renforcer les capacités d'alerte précoce;

- c) Développer, par le biais de la sensibilisation, de l'innovation et de l'éducation, une culture de la sécurité et de l'adaptation à tous les niveaux;
- d) Réduire les facteurs de risque;
- e) Renforcer la prévention des catastrophes pour plus d'efficacité à tous les niveaux.

11.6 Le Conseil régional a noté que les catastrophes naturelles constituaient une question primordiale pour la Région VI et reconnu que l'OMM, le Conseil régional VI et les SMHN étaient extrêmement bien placés pour assumer un rôle de chef de file, à l'échelle internationale, régionale et nationale, notamment en ce qui concerne la deuxième priorité, mais aussi dans les autres domaines d'action prioritaire. Il a exhorté les Membres à participer activement à la préparation de leurs plans nationaux de mise en œuvre, en accord avec le Cadre d'action de Hyogo. Le Conseil a par ailleurs pressé les SMHN de renforcer leurs liens avec les tribunes nationales traitant des catastrophes naturelles et avec les structures et autorités nationales responsables des urgences et d'améliorer la coordination avec les activités régionales de prévention des risques de catastrophe.

11.7 Le Conseil régional a indiqué que pour concevoir des systèmes d'alerte multidanger aussi efficaces que possible, il fallait s'appuyer sur les systèmes et capacités déjà en place. Il a évoqué à cet égard le niveau de perfectionnement et l'efficacité avérée des systèmes d'avis exploités à l'échelle mondiale par l'OMM, auxquels participent les SMHN, et a insisté sur le rôle joué par le réseau des CMRS spécialisés dans la détection et la prévision des cyclones tropicaux et dans les interventions d'urgence en cas d'accident nucléaire. Il a aussi appelé l'attention sur le fait que pour la plupart des autres risques naturels il n'existait pas d'autorité reconnue sur le plan international ni de mécanisme d'alerte officiel. Le Conseil régional a recommandé que le réseau mondial existant de 187 SMHN qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, serve officiellement à coordonner l'échange de messages d'alerte et de messages-avis pour les autres risques naturels, chaque SMHN étant appelé à diffuser ce type d'information à l'échelle nationale, en collaboration avec les autres organismes compétents. Il a décidé de défendre cet objectif lors de la troisième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce (Bonn, 27-29 mars 2006). Notant qu'un certain nombre de questions devaient être abordées au sein de la Région VI, le Conseil régional a demandé à son Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets de promouvoir ce concept dans la Région et de déterminer les besoins actuels et les capacités existantes. Il lui a aussi demandé de proposer des moyens d'améliorer et de développer le système considéré, notamment en ce qui concerne les relations avec les autres organismes compétents, afin de tenir compte également des catastrophes et situations d'urgence qui ne sont pas d'origine hydrométéorologique.

11.8 Le Conseil régional a reconnu les mesures prises par le bureau du PCA en vue d'exécuter le Plan révisé de

mise en œuvre du PCA et noté les priorités du Programme: i) intégration des activités transsectorielles menées dans le cadre des programmes de l'OMM pour tenir dûment compte, de manière systématique et durable, des priorités et lacunes du PCA dans les Régions, ii) promotion de partenariats stratégiques et iii) amélioration des capacités en matière de cartographie et d'évaluation des risques hydrométéorologiques.

11.9 Le Conseil régional a notamment relevé que le PCA avait mis en train, en collaboration étroite avec les autres programmes de l'OMM, les commissions techniques, les conseils régionaux et les SMHN, les trois grands projets ci après:

- a) Évaluations du PCA à l'échelle régionale:

Ce projet vise à répertorier de manière systématique les principaux risques et à documenter les capacités (forces et faiblesses), les lacunes et les besoins liés aux activités essentielles de l'OMM se rapportant au PCA dans les six Régions de l'OMM. En plus de constituer une étude technique, ces évaluations examineront en outre:

 - i) Comment les produits et services élaborés par le biais des structures régionales de l'OMM sont intégrés dans le processus de gestion des risques de catastrophe dans la Région,
 - ii) Les liens entre les capacités régionales de l'OMM et les structures de gestion des risques,
 - iii) Le renforcement des capacités et la formation professionnelle,
 - iv) Les programmes d'éducation et de sensibilisation du public à l'échelon régional. L'exécution et la coordination d'une évaluation régionale seront menées par l'intermédiaire du Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets dans la Région VI. Le bureau du Programme mettra au point un modèle d'enquête et de rapport qu'il fera parvenir à chaque groupe de travail des conseils régionaux;
- b) Évaluations du PCA à l'échelle nationale:

Ce projet vise à donner un aperçu des capacités (forces et faiblesses), lacunes et besoins nationaux liés aux activités essentielles de l'OMM se rapportant au PCA et à examiner comment les produits et services mis au point par les SMHN sont intégrés dans le processus de gestion des risques de catastrophe et d'intervention en cas d'urgence. Le bureau du Programme mettra au point un modèle d'enquête et de rapport et l'exécution de l'enquête sera coordonnée par le biais des correspondants désignés par les représentants permanents;
- c) Activités de cartographie des grands programmes de l'OMM se rapportant au PCA:

Ce projet vise à établir un tableau complet des activités des grands programmes de l'OMM concernés, afin d'en déterminer la portée, les synergies, les lacunes, les redondances et les budgets.

Le Conseil régional a noté que les résultats de ces trois projets seront compilés, examinés et utilisés afin de

dégager des priorités et buts précis pour chaque Région et d'élaborer des initiatives concrètes pouvant se fonder sur les activités des programmes de l'OMM dans une optique transsectorielle en tenant dûment compte de ces buts de manière systématique et durable. Il a pris note que l'on allait élaborer des mesures de la performance du PCA en vue de garantir l'efficacité des activités transsectorielles des programmes de l'OMM. Le Conseil a souligné le rôle joué par le Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets dans la Région VI au niveau de ces activités, en particulier pour ce qui est des commentaires se rapportant au modèle d'enquête régionale, de la coordination et de l'exécution de l'enquête et de la collaboration avec le Secrétariat pour l'établissement des priorités et mesures de la performance régionales.

11.10 Le Conseil régional a constaté que les catastrophes naturelles présentaient des risques notables sur le plan des pertes en vies humaines et des impacts socio-économiques en Europe. Il a notamment souligné les inondations qui ont frappé l'Europe centrale et le Caucase du Nord à l'été 2002, la tragique vague de chaleur de 2003 à l'échelle du continent, les inondations ayant touché la plus grande partie de l'Europe en 2005, y compris le sud est de l'Europe, et enfin les sécheresses catastrophiques dans le sud ouest de l'Europe. Le Conseil a reconnu le rôle primordial joué par les SMHN en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets et pris acte des conférences et débats scientifiques portant sur ces questions (voir la section 18 ci-après).

11.11 Le Conseil régional a pris note de l'initiative du Programme «Catalogage des risques hydrométéorologiques et de leurs effets», qui vise à mettre au point une méthodologie normalisée pour la collecte des informations concernant les phénomènes hydrométéorologiques dangereux qui causent des dommages. Il s'est dit conscient de son rôle essentiel dans cette activité pour ce qui est de la fourniture d'informations au Conseil régional VI.

11.12 Le Conseil régional a constaté que le PCA, en collaboration avec les partenaires concernés, mettra en route un projet intitulé «Méthodes de cartographie et de gestion des risques hydrométéorologiques», dont l'objectif est de répertorier les méthodes de cartographie et d'évaluation des risques de ce type. Il a exhorté les Membres à contribuer au projet et à partager leurs méthodologies et expériences (notamment les meilleures pratiques) se rapportant en particulier aux risques les plus fréquents dans la Région VI.

11.13 Le Conseil régional a souligné le rôle de chef de file de l'OMM dans le cadre de *a*) l'Enquête mondiale sur les systèmes d'alerte précoce demandée par le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport du 21 mars 2005 à l'Assemblée générale intitulé «Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous» (A/59/2005), et *b*) la troisième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce parrainée par l'Allemagne, qui doit se tenir en

mars 2006. À cet égard, il s'est félicité de l'appui du gouvernement allemand.

11.14 Le Conseil régional a pris note des activités de la Commission européenne dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. Il a aussi relevé qu'en 2004 les gouvernements des pays de la Communauté des États indépendants (CEI) avaient défini la notion de sécurité hydrométéorologique pour les pays Membres de la CEI. Il a par ailleurs reconnu les diverses initiatives cruciales des Membres sur le plan de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des urgences, notamment la mise en place de tribunes nationales traitant de la prévention des catastrophes naturelles, et leur coopération, et le projet EMMA (European Multi-service Meteorological Risk Awareness), fondé sur le système de vigilance de Météo-France. Le Conseil a souligné la nécessité de renforcer les liens entre les objectifs stratégiques de l'OMM et les activités de prévention des catastrophes naturelles et d'intervention en cas d'urgence dans le cadre des divers projets menés dans la Région.

11.15 Le Conseil régional a souligné la nécessité impérieuse pour l'OMM d'établir des partenariats stratégiques avec d'autres organisations à l'échelle régionale. Il a insisté sur le renforcement du partenariat stratégique entre le secteur de l'hydrométéorologie et celui de la gestion des risques de catastrophe. Il a fait état du besoin de nouveaux partenariats avec d'autres organisations régionales, fondés sur leurs rôles et activités complémentaires et leur valeur ajoutée pour progresser dans le sens de la réalisation des objectifs régionaux en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. Le Conseil a aussi pressé les SMHN de rechercher des partenariats ciblés en participant aux tribunes nationales traitant de la prévention des catastrophes naturelles.

11.16 Le Conseil régional a noté la création d'une page Web consacrée au PCA <http://www.wmo.int/disasters>. Il a engagé vivement ses Membres à fournir au Secrétariat des renseignements pertinents sur leurs activités qui puissent être consignés dans cette page, de sorte que celle-ci devienne une référence pour tous ceux qui sont chargés de gérer les risques de catastrophe naturelle.

11.17 Le Conseil régional a adopté le projet de résolution 19 (XIV-CR VI), qui établit un Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. Il a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires, dans les limites des ressources budgétaires disponibles, pour appuyer les activités de ce groupe de travail.

11.18 Le Conseil régional a relevé les activités mises au point dans le cadre du PCA et exhorté le Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets dans la Région VI, en consultation avec le président du Conseil régional VI et le Secrétariat de l'OMM, à prendre les dispositions voulues pour établir un plan régional visant à appuyer la mise en œuvre du Programme dans la Région.

12. PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM – ASPECTS RÉGIONAUX (point 12 de l'ordre du jour)

12.1 Le Conseil régional a appris que le Quatorzième Congrès avait établi un nouveau grand programme spatial interdisciplinaire pour tenir compte de l'accroissement considérable du nombre de données, produits et services satellitaires disponibles et des responsabilités toujours plus grandes de l'OMM dans ce domaine. Le Congrès avait estimé qu'il fallait mettre en place en priorité un programme spatial de l'OMM, dont le champ d'activité, les buts et les objectifs devraient être à la mesure du développement spectaculaire de l'utilisation des données, des produits et des services fournis par les satellites d'étude de l'environnement dans le cadre de la composante spatiale élargie du SMO qui englobe maintenant des missions de recherche-développement. Le Quatorzième Congrès avait également exprimé son appui à la Stratégie à long terme pour le Programme spatial de l'OMM (PSOMM), revue lors de la troisième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites, et a admis que cette stratégie s'inscrivait parfaitement dans le sixième Plan à long terme et le budget-programme pour 2004-2007. Le Congrès avait donc jugé nécessaire d'établir un nouveau programme spatial de l'OMM en lui donnant le statut de grand Programme transsectoriel, et a adopté à cet effet la résolution 5 (Cg-XIV).

12.2 Le Conseil régional a noté que le Quatorzième Congrès avait décidé que l'idée maîtresse de la Stratégie à long terme pour le Programme spatial de l'OMM devrait être:

«d'apporter une contribution croissante au développement du SMO de la VMM ainsi qu'aux autres programmes que soutient l'OMM et aux systèmes d'observation associés (comme la Veille de l'atmosphère globale (VAG) du Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement (PRAE), le SMOC, le PMRC, le Système mondial d'observation du cycle hydrologique (WHYCOS) du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE) et l'exécution du GOOS par la CMOM) en leur apportant des données, des produits et des services de qualité toujours meilleure, en provenance des satellites opérationnels comme des satellites de recherche-développement, et en facilitant et en encourageant un plus large accès à ces données, produits et services et leur utilisation adéquate dans le monde entier».

12.3 Le Conseil a également noté que les principaux éléments de la Stratégie à long terme du Programme spatial de l'OMM étaient les suivants:

- a) Impliquer davantage les agences spatiales qui contribuent ou sont à même de contribuer à la composante spatiale du SMO;
- b) Contribuer à mieux faire connaître les données, produits – et leur importance aux niveaux 1, 2, 3 ou 4 – et services disponibles, y compris ceux des

satellites de recherche-développement et leurs utilisations potentielles;

- c) Accorder une attention beaucoup plus grande aux problèmes cruciaux liés à l'assimilation des données de recherche-développement et des nouveaux flux de données opérationnelles dans le cas de la prévision immédiate, des systèmes de prévision numérique du temps, des projets de réanalyse, de la surveillance des changements climatiques et de la composition chimique de l'atmosphère, ainsi qu'aux problèmes liés à la prédominance des données satellitaires dans certains cas;
- d) Collaborer de plus près et plus efficacement avec les organismes internationaux compétents;
- e) Insister encore davantage et de façon suivie sur l'enseignement et la formation professionnelle;
- f) Faciliter le passage de la recherche aux systèmes opérationnels;
- g) Améliorer l'intégration de la composante spatiale des divers systèmes d'observation sur l'ensemble des programmes de l'OMM et des programmes commandités par l'Organisation;
- h) Renforcer la coopération entre les Membres de l'OMM en vue de mettre au point des outils de base communs pour les besoins des systèmes expérimentaux et opérationnels de télédétection.

12.4 Le Conseil régional a noté que le Quatorzième Congrès avait examiné les progrès et les résultats des Réunions de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites. Le Congrès a rappelé qu'il avait décidé d'établir un partenariat plus étroit, sous les auspices de l'OMM, entre les Services météorologiques et hydrologiques et les exploitants de satellites de surveillance de l'environnement. Il avait estimé qu'il faudrait mettre en place un cadre de discussion par le biais des Réunions de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites. Convaincu que le dialogue désormais établi entre l'OMM et les exploitants de satellites de surveillance de l'environnement dans le cadre de ces Réunions de concertation avait rapidement progressé à l'avantage de tous et qu'il fallait que ces réunions soient maintenues et formalisées, le Quatorzième Congrès avait jugé approprié d'institutionnaliser les Réunions OMM de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites afin d'officialiser le dialogue avec les exploitants de satellites d'étude de l'environnement et leur participation aux travaux de l'OMM. Il avait donc vivement préconisé la mise en place d'une étroite collaboration avec la COI et les autres organisations internationales concernées afin d'assurer un traitement global et concerté des observations par satellite.

12.5 À l'unanimité, le Quatorzième Congrès avait estimé que la représentation de la communauté des usagers de l'Organisation à ces réunions devrait se faire au plus haut niveau et que les agences spatiales devraient également être représentées par leurs

directeurs. Les prochaines Réunions de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites devraient être présidées par le président de l'OMM comme cela a été le cas pour les trois premières. Ces Réunions continueront d'être l'occasion de donner des conseils et des orientations sur les questions de stratégie et d'assurer une supervision satisfaisante du Programme spatial de l'OMM. Le Congrès avait estimé que la CSB devrait continuer à assumer la direction du nouveau Programme spatial de l'OMM en consultation avec les autres commissions techniques. Il avait donc adopté la résolution 6 (Cg-XIV) établissant les Réunions de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM

12.6 Le Conseil régional a noté que le Plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM pour 2004-2007, tel qu'il figure dans la Section 4 et l'Annexe III du rapport de la quatrième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites (CM-4), avait été approuvé par le Conseil exécutif à sa cinquante-sixième session et que ce Plan donnait des détails complémentaires sur la Stratégie à long terme pour le Programme spatial de l'OMM que le Quatorzième Congrès avait approuvée dans le cadre du Sixième Plan à long terme de l'Organisation.

12.7 Le Conseil régional a décidé de nommer un rapporteur qui sera chargé de mettre en application les aspects régionaux du Plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM et notamment les Méthodes perfectionnées de diffusion dans le cadre du futur Service mondial intégré de diffusion de données. À cet égard, il a désigné un rapporteur pour le Programme spatial de l'OMM en lui confiant le mandat énoncé dans la résolution 20 (XIV-CR VI).

12.8 Le Conseil régional a souligné que par le biais de son Programme spatial, l'OMM avait joué un rôle de catalyseur, permettant de développer de façon remarquable l'utilisation des données et des produits satellitaires. Le laboratoire virtuel pour l'enseignement et la formation professionnelle dans le domaine de la météorologie satellitaire a déjà eu un impact important par le biais de son Centre d'excellence. Le Conseil s'est félicité de la prise en compte de la nouvelle constellation de satellites de recherche-développement dans les activités d'enseignement et de formation professionnelle. Il a également noté que la Stratégie à long terme pour le Programme spatial de l'OMM et le Plan de mise en œuvre correspondant prévoyaient un plus large recours au Laboratoire virtuel au bénéfice des Membres de l'OMM, notamment pour une plus large exploitation des données, produits et services des satellites de recherche-développement, ainsi que des données et services des satellites météorologiques déjà existants ou nouvellement lancés.

13. PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES – ASPECTS RÉGIONAUX (point 13 de l'ordre du jour)

13.1 Le Conseil régional a rappelé que le Quatorzième Congrès, dans sa résolution 23 (Cg-XIV) – Programme d'information et de relations publiques, avait considéré d'une part qu'il était nécessaire que la stratégie générale de communication de l'OMM oriente et étaye les actions requises pour conforter l'image de marque de l'Organisation et des SMHN et faire mieux apprécier leur utilité, et, d'autre part, que les moyens de communication pouvaient grandement concourir à atténuer les effets désastreux des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes.

13.2 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la nouvelle stratégie générale de communication de l'OMM qui repose sur cinq éléments fondamentaux:

- a) Donner une image d'ensemble unifiée de l'OMM et des SMHN;
- b) S'assurer d'un auditoire à l'échelon national et régional;
- c) Diffuser des messages clefs qui soient l'expression locale d'une démarche et d'un projet d'avenir de portée mondiale;
- d) Conclure des alliances stratégiques avec les médias;
- e) Encourager une culture de communication destinée à mettre en relief l'importance du rôle de l'OMM et des SMHN dans la vie quotidienne de chacun.

À cet égard, le Conseil a pris note avec satisfaction des rapports de plus en plus étroits qui unissent le Bureau de la communication et des relations publiques de l'OMM et les correspondants nationaux en matière d'information et de relations publiques, ainsi que de la possibilité, pour les Membres, d'accéder par voie électronique à la revue de presse trimestrielle de l'Organisation. Il a d'ailleurs incité ses Membres à fournir aux correspondants nationaux en matière d'information et de relations publiques l'appui nécessaire pour que ceux-ci puissent s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité. Le Quatorzième Congrès ayant préconisé de renforcer les activités d'information publique au niveau régional, le Conseil régional a engagé ses Membres à envisager la désignation d'un correspondant régional en matière d'information et de relations publiques, qui pourrait collaborer pendant une courte période avec le Bureau de la communication et des relations publiques, au siège de l'OMM, en vue de lancer des activités d'information publique ciblées sur le plan régional. Ce correspondant régional prendrait la direction d'un groupe restreint de correspondants nationaux, qui aiderait le Secrétariat à conforter l'image de l'OMM et des SMHN à l'échelon régional. Le Conseil régional s'est en outre félicité que les bureaux extérieurs de l'ONU aient été invités à resserrer leurs liens avec les SMHN.

13.3 Le Conseil régional s'est également félicité de l'initiative consistant à consulter les Membres au sujet des publications de l'OMM et s'est déclaré extrêmement satisfait du nouveau *Bulletin* et de *MétéoMonde*, qui sont disponibles en version imprimée et en ligne. Il s'est aussi félicité de la création de la rubrique «Nouvelles» en

ligne et a invité ses Membres à contribuer à la mise à jour des informations sur celles de leurs activités qui offrent le plus d'intérêt pour le grand public.

13.4 Le Conseil régional a constaté qu'un grand nombre de communiqués de presse et de notes d'information avaient été publiés, qui portaient sur des questions particulières à l'OMM et des activités se rapportant au temps, au climat et à l'eau. Il a prié le Secrétaire général de continuer à tenir les médias parfaitement au courant des grandes questions qui intéressent l'OMM et les SMHN.

13.5 Le Conseil régional a pris note de l'accroissement du nombre des personnes qui ont visité le siège de l'OMM, et notamment des étudiants en voyage d'études venant d'universités ou d'établissements d'enseignement supérieur de la Région.

13.6 Le Conseil régional a engagé ses Membres à traduire la bande dessinée intitulée *Prenons soin de notre climat* en d'autres langues et à assurer sa large diffusion.

13.7 Comme suite à la résolution 23 (Cg-XIV), le Conseil régional a invité ses Membres à s'assurer mutuellement assistance et soutien pour les questions d'information du public et de communication, en particulier par le biais de la constitution de partenariats et de groupes d'appui, de la mobilisation des ressources nécessaires et d'une coopération renforcée avec les médias, les organisations non gouvernementales et les groupes de défense d'intérêts, les milieux universitaires et parlementaires, les établissements scolaires et universitaires, les sociétés météorologiques et hydrologiques nationales, le secteur privé, les fondations d'entreprise et autres institutions et personnalités éminentes de la société civile.

13.8 Le Conseil régional a rappelé que le Congrès avait demandé d'utiliser au mieux les ressources ordinaires et extrabudgétaires disponibles pour renforcer le Programme d'information et de relations publiques. Il a en outre noté avec satisfaction que les cartes de vœux de l'OMM avaient bénéficié d'un parrainage du secteur privé et que les SMHN avaient accès à la version électronique de ces cartes et pouvaient s'en servir gratuitement en y ajoutant leur logo.

13.9 Le Conseil régional a demandé au Secrétaire général de faire en sorte que le Programme d'information et de relations publiques continue de tirer parti des technologies disponibles pour que les documents d'information de l'OMM et des SMHN puissent être communiqués aux médias et au grand public en temps opportun et que l'accès à ces documents soit facilité. Il s'est félicité du développement constant du Centre de presse du site Web de l'Organisation et des mesures prises en vue d'établir un lien entre ce site Web et ceux des SMHN. Il a demandé aux Membres de s'employer à faire figurer, sur la page d'accueil de leur site Web, une rubrique sur l'OMM indiquant que leur Service fait partie d'un réseau mondial et soulignant les relations de coopération qui existent entre les SMHN et l'OMM. Le Conseil régional a incité ses Membres à faire usage de la rubrique du Centre de presse en ligne intitulée

News from WMO Members (Nouvelles des Membres). Il s'est en outre félicité que les SMHN aient accès par voie électronique à des illustrations concernant des manifestations importantes telles que la Journée météorologique mondiale.

13.10 Le Conseil régional s'est félicité des activités menées par l'OMM en vue de mieux informer les chaînes de radiodiffusion et de télédiffusion et les spécialistes de la communication. Il a en outre noté que l'OMM avait coparrainé, avec la Société météorologique de France, le premier Forum international de la météo. Il a prié le Secrétaire général d'organiser de nouvelles activités de formation à l'intention des SMHN, de sorte que ceux-ci puissent améliorer leurs techniques de présentation et de communication de l'information.

13.11 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que la pochette de documentation très complète préparée par l'OMM pour la Journée mondiale de l'eau 2004, qui avait pour thème «L'eau et les catastrophes», avait été diffusée dans le monde entier par l'Organisation, laquelle était l'une des deux entités du système des Nations Unies – l'autre étant la SIPC – chargées de lancer la campagne mondiale d'information du public à propos de cette Journée. L'OMM a d'ailleurs créé un site Web et une adresse électronique pour la circonstance. Le Conseil s'est félicité que des produits d'information du public aient été fournis à tous les Membres afin d'aider ces derniers à établir leurs propres plans nationaux en vue de la célébration de la Journée météorologique mondiale 2004 sur le thème «Le temps, le climat et l'eau à l'ère de l'information» et de la Journée météorologique mondiale 2005 sur le thème «Le temps, le climat, l'eau et le développement durable». Il a demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour transmettre en temps voulu aux SMHN les documents d'information de l'OMM, afin que le public puisse être informé à temps.

13.12 Le Conseil régional a demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour que le Secrétariat participe aux manifestations internationales pertinentes afin de renforcer la notoriété de l'OMM et des SMHN. Il s'est félicité des campagnes d'information menées dans le cadre du Programme d'information et de relations publiques à l'occasion d'événements marquants tels que le cent cinquantième anniversaire de la coopération internationale en matière de météorologie (Bruxelles, 17-18 novembre 2003), l'exposition sur le thème «La technologie spatiale et le développement humain» organisée au Siège de l'ONU du 11 au 22 octobre 2004, la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Buenos Aires, 6-17 décembre 2004), la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) (Port-Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005), la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobe, Japon, 18-22 janvier 2005) et la Semaine Terre et Espace 2005, organisée à Bruxelles du 12 au 20 février 2005. Ces

campagnes d'information sont composées de conférences de presse, de pochettes de documentation, de produits spécialement destinés aux médias et d'expositions. Le Conseil régional a aussi noté avec satisfaction qu'il est fait mention des activités de l'OMM et de ses Membres dans le Pavillon des Nations Unies à l'EXPO 2005 au Japon.

13.13 Le Conseil régional a estimé que la diffusion par CNNInternational, sur l'initiative de l'OMM, de communiqués d'intérêt général destinés à souligner la pertinence des activités des SMHN présentait de grands avantages. De plus, à titre de contribution au développement durable des PEID, l'OMM a produit pour la télévision un film intitulé *The other side of paradise* (12 minutes, en anglais), qui a été projeté aux participants à la réunion sur les PEID et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Ce film a en outre été retenu pour être projeté lors du premier festival du film documentaire des Nations Unies, *Stories from the Field*.

13.14 Le Conseil régional s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne le développement de l'image de marque de l'Organisation et de la mention du complément d'appellation «Le temps, le climat et l'eau» sur l'ensemble des documents officiels, de la correspondance et des publications de l'OMM, comme l'a demandé le Quatorzième Congrès.

13.15 Le Conseil régional a prié les Membres de prendre les dispositions voulues pour appuyer le Programme d'information et de relations publiques, lancer un programme efficace d'information du public sur le plan national et régional, et mettre en œuvre la stratégie générale de communication de l'OMM, ce qui permettra de répercuter au plan local la vision d'avenir pour l'ensemble du globe et de communiquer au Secrétariat les documents pertinents élaborés au niveau national.

13.16 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction des activités menées par le Bureau sous-régional pour l'Europe à titre de centre de coordination des activités d'information du Secrétariat de l'OMM pour la Région. Afin de faciliter la mise en œuvre du Programme d'information et de relations publiques de l'OMM dans la Région, il a demandé au Bureau sous régional d'apporter un soutien accru aux efforts déployés par les Membres du CR VI en vue de favoriser les activités d'information du public.

14. PLANIFICATION À LONG TERME – ASPECTS RÉGIONAUX (point 14 de l'ordre du jour)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

14.1 Le Conseil régional a rappelé que le Quatorzième Congrès avait souligné l'importance de la planification à long terme au sein de l'OMM.

14.2 Le Conseil régional a estimé qu'il importait de préciser les aspirations de l'OMM et d'en faire le fondement du Plan à long terme de l'Organisation, notamment quant au rôle de chef de file qui incombe à

cette dernière. Il est également convenu que la structure des futurs plans à long terme devrait être calquée sur celle du sixième Plan à long terme (perspectives, résultats souhaités, stratégies et objectifs). Le Conseil a en outre estimé que les informations recueillies au sujet des questions qui préoccupent les Membres devraient permettre de définir une stratégie en vue d'une analyse efficace de ces sujets de préoccupation. Pour ce qui est de la Région, ceux-ci ont notamment traité la gestion des progrès scientifiques, à la prévention des catastrophes naturelles, à l'amélioration des prévisions, des avis et des modes d'évaluation des risques et à l'exploitation durable des ressources naturelles.

14.3 Le Conseil régional est convenu qu'il fallait prendre en considération les effets sur la planification à long terme de l'évolution du contexte régional. On citera à cet égard l'adoption de la Réglementation européenne relative à la mise en place d'un «ciel unique européen», l'initiative INSPIRE, la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES), la directive-cadre sur l'eau et le programme d'action sur la gestion des risques d'inondations, ainsi que les accords intergouvernementaux sur la sécurité hydrométéorologique conclus par les pays de la CEI.

14.4 Le Conseil régional a indiqué qu'il conviendrait d'améliorer encore l'appui procuré par l'OMM (et les SMHN) à la formulation et à la mise en œuvre de politiques concernant les catastrophes naturelles, le climat et les ressources en eau, ainsi que d'autres secteurs tels que l'aéronautique, l'agriculture, la santé et la planification. Pour faire face à la tâche essentielle mais difficile qui consiste à déterminer comment l'OMM et les SMHN pourraient contribuer plus utilement à la formulation et à la mise en œuvre de politiques dans les domaines qui relèvent de leur compétence, le Conseil a souligné l'importance qu'il y avait à concevoir des activités visant à démontrer le rôle des SMHN à cet égard.

14.5 Le Conseil régional a estimé qu'il fallait faire en sorte que l'utilité socioéconomique des produits fournis par les SMHN soit perçue plus clairement, en particulier la nécessité de mesurer l'importance du retentissement des activités menées par l'OMM en tant qu'organisation. Il a aussi souligné que l'OMM et les SMHN devraient entreprendre des études portant sur la valeur économique des produits météorologiques et connexes, lesquelles pourraient concourir à une meilleure reconnaissance et à un financement plus approprié de leurs actions.

14.6 Vu la nécessité d'assurer la promotion et la coordination des études nationales et régionales sur les avantages socioéconomiques des services météorologiques et hydrologiques, le Conseil régional a demandé qu'une aide suffisante soit accordée aux pays ou groupe de pays concernés dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux de coopération.

PROCESSUS DE PLANIFICATION À LONG TERME

14.7 Le Conseil régional a réaffirmé que le processus de planification à long terme de l'OMM – qui n'a cessé

de se perfectionner au fil des ans – avait été fort utile à l'Organisation et que les objectifs et les caractéristiques de ce processus restaient fondamentalement valables. Il a estimé que les plans à long terme de l'OMM étaient particulièrement utiles à ses Membres qui s'y référaient pour mettre au point des plans stratégiques à l'échelle nationale ou régionale.

14.8 Le Conseil régional a pris note de la manière dont ont évolué les questions de portée nationale, régionale et mondiale. Il est convenu qu'il faudrait s'intéresser de plus près aux perspectives prometteuses qui s'offrent à l'OMM et aux difficultés qu'il lui faudra surmonter à cet égard; on mentionnera notamment les défis posés par la mondialisation, la tendance croissante à la privatisation, l'essor des technologies de l'information et la dégradation de l'environnement ainsi que la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire définis en 2000 et l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg élaboré en 2002 à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable.

SIXIÈME PLAN À LONG TERME DE L'OMM

14.9 Le Conseil régional a noté que le Quatorzième Congrès avait adopté le sixième Plan à long terme de l'OMM pour la période 2004-2011. Il a en outre relevé que le Congrès avait prié les conseils régionaux notamment de se conformer aux orientations et aux stratégies énoncées dans le Plan et d'organiser leurs activités de façon à pouvoir d'une part mener à bien le projet d'avenir de l'OMM, obtenir les résultats souhaités, appliquer les stratégies prévues et atteindre les objectifs associés qui y sont exposés et, d'autre part, concrétiser les objectifs généraux et les principaux objectifs à long terme fixés pour les divers programmes de l'OMM dont il est question dans ce plan.

14.10 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la publication du sixième Plan à long terme ainsi que d'un résumé distinct destiné aux décideurs, où sont indiqués les résultats escomptés et la manière de les obtenir. Cela devrait aider les gouvernements à mieux comprendre le mode de fonctionnement et l'importance du rôle de l'OMM et des SMHN de ses Membres et permettre par conséquent d'obtenir plus facilement le soutien, financier ou autre, nécessaire.

14.11 Le Conseil régional est convenu de la nécessité de mettre en œuvre comme il se doit le sixième Plan à long terme et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Il a souligné la nécessité de définir des objectifs précis et des indicateurs destinés à faciliter le suivi des plans et la prise de mesures correctives éventuelles. Il a demandé à son président de veiller à ce que le CR VI participe comme prévu à ce processus d'évaluation.

14.12 Le Conseil régional a estimé que dans le cadre de la mise en œuvre du sixième Plan à long terme, il ne fallait pas perdre de vue la diversité des intérêts et des besoins que l'OMM et les SMHN doivent prendre en compte ni l'évolution du contexte général. À cet égard, la mise en œuvre du sixième Plan à long terme devrait

être adaptée à cette évolution. Le Conseil a vivement encouragé ses Membres, et en particulier les SMHN, à prendre une part active à la mise en œuvre du sixième Plan ainsi qu'à son suivi et à son évaluation.

14.13 Le Conseil régional a noté que les rapports qui seraient présentés aux futures sessions du Conseil exécutif (notamment par les présidents des conseils régionaux et des commissions techniques ainsi que par le Secrétaire général) devraient indiquer de quelle manière les différents programmes concourent à la mise en œuvre du Plan à long terme et préciser si l'application du sixième Plan à long terme était ou non en bonne voie dans chacun des domaines concernés. Les rapports devraient en outre insister sur la contribution des divers programmes à l'obtention des six résultats souhaités et à l'application des neuf stratégies (avec leurs objectifs associés) qui sont énoncés dans le sixième Plan à long terme. Le Conseil est convenu qu'une approche analogue devrait être adoptée lors de la préparation de ses futures sessions

14.14 Le Conseil régional a noté qu'on avait tenu compte du sixième Plan à long terme dans les documents et les communications se rapportant aux initiatives les plus récentes, et notamment au GEOSS, au Programme spatial de l'OMM (PSOMM) et au Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA) – y compris les initiatives liées à l'après-tsunami de décembre 2004.

14.15 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif, à sa cinquante-septième session, avait estimé que l'évaluation du sixième Plan à long terme devrait essentiellement porter sur l'exécution des stratégies de l'OMM. À cet égard, le Conseil exécutif avait demandé que soit envisagée la possibilité d'une certaine forme d'évaluation externe, axée sur l'exécution des stratégies de l'OMM relatives à la prestation de services (stratégies 1 et 2).

FUTURE STRUCTURE DES PROGRAMMES

14.16 Le Conseil régional a rappelé que le Conseil exécutif avait reconnu la nécessité d'établir un lien entre la structure des programmes de l'OMM et les stratégies de l'Organisation dans le Plan à long terme, et avait souligné l'importance qu'il y avait à mettre en relief les besoins des PMA et les moyens de les satisfaire, dans la future structure des programmes.

14.17 Le Conseil régional a aussi estimé que des activités transsectorielles comme celles qui sont concrétisées par le Programme spatial ou le PCA devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre du processus de planification à long terme. Étant donné l'importance croissante des questions d'ordre transsectoriel, il pourrait s'avérer nécessaire de modifier la structure des programmes de l'OMM, d'autant plus que l'Organisation continue à regrouper ses activités, comme dans le cas du système intégré d'observation (notamment du GEOSS) et du FSIO. Le Conseil régional a noté que le Secrétariat du GEO était actuellement installé à l'OMM. À cet égard, il a estimé que l'OMM devrait continuer de jouer

un rôle de premier plan dans les travaux du GEO et d'œuvrer en faveur d'une participation accrue des SMHN à cet égard. Le Conseil a souligné la nécessité d'aligner la future structure des programmes de l'OMM sur les stratégies définies pour le plan à long terme. Il a demandé que l'on envisage sérieusement de réformer la structure des programmes de l'Organisation, en mettant davantage l'accent sur les questions transsectorielles, voire en abandonnant la structure traditionnelle.

ÉLABORATION DU SEPTIÈME PLAN À LONG TERME DE L'OMM

14.18 Le Conseil régional a rappelé que le Quatorzième Congrès avait décidé que le septième Plan à long terme de l'OMM devait être élaboré et qu'à cet égard, il avait prié les conseils régionaux:

- a) De favoriser l'examen du Plan et de présenter en particulier une vue d'ensemble de leurs activités et priorités respectives dans le cadre du septième Plan à long terme, notamment par le biais d'analyses et d'évaluations effectuées sur le plan régional;
- b) De coordonner, selon les besoins, les contributions des pays aux volets régionaux du Plan;

14.19 Le Conseil régional a noté que le Quatorzième Congrès était convenu que le septième Plan à long terme devait refléter les perspectives d'avenir de l'Organisation, les résultats souhaités ainsi que les stratégies et les objectifs associés qui doivent se concrétiser par le biais des grands programmes de l'OMM, compte tenu des buts de l'Organisation énoncés dans sa Convention et de l'évolution de son rôle. Parallèlement, le processus de planification devrait conserver suffisamment de simplicité et de souplesse pour qu'il soit possible de répondre aux nouveaux besoins et de relever les défis qui peuvent surgir à tout moment dans un monde en mutation rapide.

14.20 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif était convenu que l'élaboration du septième Plan à long terme devrait notamment prendre en considération les objectifs suivants:

- a) Protéger les personnes et les biens contre les catastrophes naturelles;
- b) Lutter contre la pauvreté;
- c) Sauvegarder l'environnement;
- d) Accroître le bien-être économique et social des divers secteurs de la société dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les ressources en eau, l'énergie, la santé, les transports et le tourisme;
- e) Formuler des politiques et s'acquitter des engagements souscrits à l'échelle internationale dans les domaines pertinents en fournissant les informations, les évaluations et les avis voulus;
- f) Préserver à long terme l'autorité scientifique de l'Organisation en accordant plus d'attention au développement des principaux programmes scientifiques de l'OMM ainsi qu'en resserrant les liens avec les groupes de recherche appropriés;

- g) Établir des alliances stratégiques au sein du système des Nations Unies dans les domaines du temps, du climat et de l'eau;
- h) Chercher à renforcer les partenariats avec le secteur privé, le monde universitaire, les médias et les ONG pour la conduite des travaux de l'Organisation;
- i) Anticiper les questions nouvelles afin que, de manière générale, l'Organisation soit mieux à même d'y répondre;
- j) Trouver de nouveaux moyens de renforcer les capacités des exploitants et des utilisateurs potentiels de l'infrastructure et des installations météorologiques, hydrologiques et connexes, en s'attachant particulièrement à améliorer ces dernières dans les pays les moins avancés ainsi que les produits et les services qui en sont issus;
- k) Accroître la notoriété, la capacité de communication et la transparence de l'Organisation;
- l) Rendre le mode de fonctionnement de l'OMM plus efficace et rationnel.

14.21 Le Conseil régional est convenu que, dans le cadre de l'élaboration du septième Plan à long terme, il serait bon de tenir compte des tendances, besoins et faits marquants ci après:

- a) Diversification croissante des économies;
- b) Progrès scientifiques et techniques;
- c) Réaction aux changements climatiques;
- d) Nécessité de réaliser les investissements nécessaires dans les pays en développement et les pays à économie de transition; et
- e) Nécessité de renforcer les capacités et de combler le fossé technologique.

14.22 Le Conseil régional est aussi convenu que le septième Plan à long terme devrait également tenir compte des préoccupations et des recommandations formulées par les différents pays, telles qu'elles sont énoncées dans les Objectifs de développement pour le Millénaire définis en 2000, dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg élaboré en 2002 à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable et lors de manifestations telles que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et les Forums mondiaux de l'eau.

14.23 Le Conseil régional a souligné l'importance des avantages sociaux et économiques qu'offrent les services météorologiques et hydrologiques et la nécessité de prendre en compte les résultats des études pertinentes retenues lors de l'élaboration du septième Plan à long terme de l'OMM.

14.24 Le Conseil régional a estimé qu'il importait d'établir un lien étroit entre le Plan et les ressources nécessaires ou éventuellement disponibles pour mener à bien ses divers éléments et de recourir à des indicateurs de résultats perfectionnés pour faciliter, le cas échéant, le suivi et l'évaluation du Plan. Il a estimé que le Plan devrait guider les activités de l'OMM et que, par conséquent, des ressources suffisantes devaient être affectées aux programmes, lesquels devraient être mis en adéquation avec le Plan en vue d'obtenir les résultats souhaités.

14.25 Le Conseil régional est convenu que, dans une perspective générale, priorité devrait être donnée à la lutte contre la pauvreté, au développement rapide des technologies de l'information, à l'accroissement de la concurrence entre les divers partenaires dans une économie de marché en expansion, aux progrès scientifiques et techniques et aux travaux de recherche nécessaires dans divers domaines.

14.26 S'agissant des priorités régionales, le CR VI a estimé qu'il fallait mettre l'accent sur les points suivants:

- a) Création d'un système robuste et intégré d'observation du temps, du climat et des ressources en eau;
- b) Mise en place des moyens nécessaires pour améliorer les prévisions météorologiques à toutes les échelles temporelles, ainsi que les évaluations des risques correspondants destinées au grand public et à des groupes d'utilisateurs spécifiques;
- c) Renforcement des services consultatifs de base en climatologie;
- d) Dans le sud de la Région, réduction du fossé technologique, notamment par la formation et le transfert de technologie des pays industrialisés vers les pays en développement;
- e) Prévision à moyenne échelle;
- f) Démonstration de l'utilité socioéconomique des SMHN;
- g) Renforcement de la coopération à l'échelle internationale et régionale;
- h) Gestion de la qualité des données, produits, services et techniques.

PLAN STRATÉGIQUE DU CONSEIL RÉGIONAL VI

14.27 Dans la perspective de la planification à long terme de l'OMM, le Conseil régional a aussi examiné la question de l'établissement du plan stratégique et du plan d'action pour la Région VI (voir le point 16.1 de l'ordre du jour). Il a souligné la nécessité de bien rattacher ces plans régionaux au Plan d'ensemble de l'OMM.

14.28 À cet égard, le Conseil régional a noté que la Conférence technique sur la coopération internationale dans le domaine du temps, du climat et de l'eau dans la Région VI (Europe): enjeux et perspectives, qui s'était tenue juste avant sa session et dont les débats s'articulaient autour des stratégies énoncées dans le sixième Plan à long terme, avait pour but de contribuer à l'établissement du plan stratégique du CR VI.

14.29 Les plans régionaux reflètent la perception qu'a le Conseil régional des faits nouveaux et des tendances qui se font jour ainsi que les questions qui revêtent une importance particulière pour la Région et auxquelles il convient de s'atteler. Ils traduisent le point de vue du Conseil régional en ce qui concerne le processus de planification à long terme et ses incidences sur la Région, et servent de fil directeur pour les Membres. Ils représentent la contribution du Conseil régional au processus de planification à long terme de l'OMM et pourraient s'inscrire dans le cadre des pratiques recommandées que d'autres Régions et l'Organisation dans son ensemble peuvent reprendre à leur compte en les adaptant.

15. QUESTIONS D'ACTUALITÉ ET DÉFIS À RELEVER (point 15 de l'ordre du jour)

15.1 ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'OMM (point 15.1)

15.1.1 Le Conseil régional a noté que, à sa cinquante-sixième session, le Conseil exécutif avait abordé ce point, comme le Quatorzième Congrès l'avait fait auparavant, et que son examen avait porté sur les domaines d'intérêt suivants:

- a) L'OMM et son environnement;
- b) Les compétences de l'OMM;
- c) La Convention de l'OMM;
- d) Le mode de fonctionnement de l'OMM;
- e) La structure de l'OMM.

15.1.2 Le Conseil régional a rappelé que le Conseil exécutif était convenu qu'il importait d'élaborer d'urgence une stratégie à appliquer pour répondre aux diverses préoccupations qui avaient été évoquées, notamment en ce qui concerne le rôle de chef de file de l'OMM et les moyens d'amener l'Organisation à développer dans un esprit novateur sa capacité d'anticipation et son pouvoir d'adaptation aux réalités du moment. Il était aussi nécessaire d'œuvrer en faveur d'une prise de conscience politique accrue de son rôle et de sa contribution pour les sujets de préoccupation communs aux nations dont elle servait les intérêts, s'agissant notamment des catastrophes naturelles, du changement climatique et de la gestion des ressources en eau. Des efforts devraient en outre être déployés simultanément au niveau national en faveur des SMHN. À cet égard, le Conseil régional a estimé que l'OMM devrait améliorer encore ses capacités d'anticipation et d'adaptation, en particulier en adoptant un processus de gestion qui permette de transformer les propositions d'activités en progrès réels, faisant usage par exemple d'un plan d'action régional. Le Conseil est convenu aussi que l'OMM devrait continuer de promouvoir son rôle auprès d'autres organisations compétentes, notamment d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et la Commission européenne, et d'œuvrer en collaboration avec celles-ci, de telle manière que le meilleur parti possible soit tiré de l'infrastructure de l'OMM pour répondre aux besoins et exigences des initiatives mondiales, telle notamment l'élaboration d'un système mondial d'alerte multidanger. Le Conseil a exhorté ses Membres à contribuer à cette action, en particulier par le biais de leurs SMHN, qui devraient également améliorer les capacités en question.

15.1.3 Le Conseil régional a noté qu'il était nécessaire que l'OMM apporte une réponse claire et anticipative aux préoccupations d'ordre mondial exprimées dans les Objectifs de développement pour le Millénaire adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, parmi lesquelles figurent la réduction de la pauvreté, l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, le changement climatique et la gestion des besoins en eau. Il convient en outre de tenir compte des derniers développements et des initiatives récentes telles

que le projet piloté par le GEO et la GMES de l'Union européenne. Dans le cas de la Région, le Conseil régional a estimé qu'il y avait lieu d'examiner la participation accrue des SMHN dans le cadre du GEOSS. Il a noté qu'il serait nécessaire de renforcer la coopération entre les SMHN de la Région ainsi qu'entre ces derniers et ceux d'autres régions, notamment en vue d'aider les pays en développement et ceux à économie de transition.

15.1.4 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif était convenu que, sur la base du rapport du Groupe spécial du Conseil exécutif sur l'évolution du rôle de l'OMM, et notamment du tableau des questions à examiner et des délibérations du Groupe spécial à ce propos, il était tout à fait possible d'engager une action dans ce domaine. L'on a reconnu que l'OMM devait évoluer de toute urgence, mais avec circonspection et réalisme, afin de pouvoir répondre aux besoins et aux attentes en constante évolution des Membres, notamment en ce qui concerne la stratégie et le rôle de chef de file de l'Organisation pour une vaste gamme de questions relatives à la science du système terrestre et aux services connexes, dans le contexte d'un monde en évolution rapide.

15.1.5 Comme l'a rappelé le Conseil régional, le Conseil exécutif est également convenu que l'OMM devrait être plus souple et plus dynamique, ce qui suppose notamment la mise en place de mécanismes permettant:

- a) De mieux organiser les activités de l'Organisation autour des questions transsectorielles et de mieux évaluer son efficacité à cet égard;
- b) À l'OMM d'utiliser ses programmes, ses commissions techniques, ses conseils régionaux et ses relations avec les autres organisations pour mettre en place une approche cohérente des grandes questions et des besoins des populations;
- c) De définir et de préciser le rôle particulier joué actuellement par l'OMM et la manière dont il devrait évoluer à l'avenir;
- d) De faire périodiquement le bilan des progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs à long terme;
- e) D'adapter les modes de gestion en fonction de ces objectifs;
- f) De veiller à la mise en place rapide des modifications adoptées.

15.1.6 Par ailleurs, le Conseil régional a souligné qu'il était important de renforcer la coordination des activités au sein de l'OMM et de constituer des alliances stratégiques avec les organismes des Nations Unies ou de consolider les alliances existantes, en particulier au sujet des questions transsectorielles. Il a aussi insisté sur la nécessité d'améliorer les stratégies de communication.

15.1.7 Le Conseil régional a préconisé le renforcement du rôle de conseiller que joue l'OMM auprès des décideurs et du grand public. Il a demandé que la fourniture d'informations météorologiques, climatologiques et hydrologiques aux décideurs et au grand public, ainsi que la formation de ces derniers à leur utilisation fassent

partie intégrante des programmes scientifiques et techniques de l'OMM.

15.1.8 À propos du mode de fonctionnement de l'OMM, l'on a estimé qu'il s'agissait d'un domaine où il serait le plus facile d'accomplir des progrès tangibles, en particulier par le biais d'une amélioration des méthodes de traitement des questions d'ordre transsectoriel – notamment grâce à une gestion matricielle – et de mesures diverses qui ont été envisagées pour améliorer le fonctionnement des organes constituants. Il a été d'avis que le mode de fonctionnement concernant ses propres sessions et les activités intersessions devaient faire l'objet d'un examen et être améliorés; il a demandé à ses Membres d'apporter leur contribution à cet égard. Dans ce contexte, le Conseil régional a estimé que l'établissement du plan stratégique régional et du plan d'action était une étape importante. Grâce à ces plans, le Conseil s'attend à faire des progrès notables pendant l'intersession. Il a souligné l'importance qu'il y avait à concrétiser ces plans.

15.1.9 Il faudrait également envisager la meilleure façon pour les Membres, les organes constituants et le Secrétariat de coordonner leurs actions pour la diffusion des informations appropriées, notamment auprès du grand public et des médias, à propos de questions présentant un intérêt comme la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, les changements climatiques et la gestion des ressources en eau.

15.1.10 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif avait décidé de reconduire son Équipe spéciale chargée d'étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM (résolution 19 (EC-LVII)) et de créer un Groupe de travail sur l'évolution des SMHN et de l'OMM (résolution 21 (EC-LVII)). À propos des travaux de ces deux organes, il a été suggéré que les opinions pertinentes exprimées au cours de la présente session soient prises en considération.

15.1.11 Le Conseil régional a félicité le président de l'Équipe spéciale du Conseil exécutif d'avoir étudié les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM. Il a appuyé la recommandation de l'Équipe spéciale selon laquelle le préambule de la Convention devrait être modifié pour clarifier les buts de l'Organisation et tenir compte de l'évolution qui a eu lieu au cours des 50 dernières années, notamment en ce qui concerne la question du climat, la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets et la contribution à la mise en œuvre d'un développement durable. Il a noté à ce propos que la Déclaration de Genève pourrait être un bon point de départ pour rédiger le nouveau préambule du fait que cette déclaration a été adoptée à l'unanimité par le Treizième Congrès, en 1999. Le Conseil a noté que si un nouveau préambule était accepté, il constituerait un moyen de recentrer l'Organisation tout en introduisant des faits, de grandes idées et des termes nouveaux dans la Convention.

15.1.12 Le Conseil régional a estimé que l'adoption de protocoles était une option et que les Membres

devraient décider de la portée et des incidences de chaque protocole. Il a souligné qu'il était important de veiller à ce que les protocoles présentent un intérêt pour tous les Membres. Le Conseil a proposé qu'on envisage d'élaborer un protocole concernant le Système mondial d'observation, qui pourrait éventuellement être adopté lors du Quinzième Congrès. Un tel protocole permettrait d'accorder plus facilement un appui politique, financier et autre aux activités de l'OMM et des SMHN, ce qui serait particulièrement significatif étant donné les catastrophes récentes et l'initiative du GEO.

15.1.13 Le Conseil régional a affirmé qu'il faudrait tenir dûment compte, dans les débats à ce propos, des niveaux très divers de développement des Membres et de leurs SMHN.

15.1.14 Le Conseil régional a donc prié instamment ses Membres de participer aux débats sur les questions pertinentes, dans le cadre de leur contribution aux activités des divers programmes de l'OMM. Il a demandé que son président veille à ce que l'on tienne dûment compte à cet égard des vues exprimées par la Région.

15.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX (point 15.2)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

15.2.1 Le Conseil régional a rappelé que le Quatorzième Congrès avait eu un long échange de vues sur le rôle et le fonctionnement des SMHN, qui s'articulait autour des éléments suivants:

- a) Résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur le rôle et le fonctionnement des Services météorologiques nationaux (SMN);
- b) Cadre économique et financement;
- c) Instruments juridiques;
- d) Services de météorologie aéronautique;
- e) Coopération régionale;
- f) Normes de l'OMM s'appliquant aux prévisions météorologiques;
- g) Gestion de la qualité;
- h) Déclaration de l'OMM sur les prévisions météorologiques et climatiques;
- i) Mécanismes permettant de renforcer les SMN;
- j) Coopération avec les médias, le secteur privé et les milieux universitaires;
- k) Coopération avec d'autres organisations internationales;
- l) Définition des termes d'usage courant;
- m) Rôle et fonctionnement des Services hydrologiques nationaux (SHN).

15.2.2 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif avait donné des directives concernant le rôle et le fonctionnement des SMN, et qu'en s'appuyant sur ces directives, le Quatorzième Congrès avait adopté la résolution 28 (Cg-XIV) – Rôle et fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux, aux termes de laquelle il invitait les Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le rôle et le fonctionnement des SMN. Le Conseil régional a estimé

qu'il conviendrait d'envisager une mise à jour de la Déclaration du Conseil exécutif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN.

15.2.3 Le Conseil régional a noté que le Quatorzième Congrès avait prié le Conseil exécutif de suivre de près cette question; de son côté celui-ci avait créé un groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux pour qu'il lui fournisse une aide dans ce domaine. Ultérieurement, le Groupe en question a fusionné avec le Groupe d'action en faveur du renforcement de l'OMM pour constituer le Groupe de travail sur l'évolution des SMHN et de l'OMM. Le Conseil régional a suggéré que le Groupe se penche sur des questions intéressant la Région, comme l'efficacité et la notoriété des SMHN, notamment dans le contexte du ciel unique européen, de la coopération régionale, de la gestion des ressources en eau et de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets.

15.2.4 Le Conseil régional a noté que le Groupe consultatif avait tenu sa première session à Genève, du 14 au 18 mars 2005, au cours de laquelle il avait examiné plusieurs questions et formulé des recommandations ayant des incidences sur le rôle et le fonctionnement des SMHN.

15.2.5 Le Conseil régional a reconnu que la question du rôle et du fonctionnement des SMHN était étroitement liée à de nombreuses autres questions présentant un intérêt majeur pour l'OMM et les SMHN. Il a aussi reconnu qu'il fallait dûment tenir compte de cet état de fait et le mettre à profit pour aider l'OMM, ses Membres et leurs SMHN à renforcer leur complémentarité et leurs alliances stratégiques et à relever les grands défis et les engagements auxquels l'Organisation doit faire face. À ce propos, le Conseil régional a estimé que les questions présentant un intérêt particulier pour la Région étaient les suivantes:

- a) Le renforcement des activités que l'OMM et les SMHN mènent avec leurs partenaires (comme les acteurs de la protection civile et de la prévention des catastrophes) pour lutter contre les catastrophes naturelles et la pauvreté;
- b) Le renforcement du partenariat avec l'Union européenne et d'autres organisations régionales en ce qui concerne les systèmes d'alerte précoce;
- c) La contribution des SMHN au développement durable;
- d) La réduction de l'écart entre les niveaux des services fournis par les différents SMHN grâce à la mise en valeur des ressources humaines et au développement institutionnel;
- e) La promotion de la coopération avec les SMHN d'autres Régions.

15.2.6 Le Conseil régional a noté qu'à sa cinquante-septième session, le Conseil avait examiné les cinq grandes questions ci après:

- a) Rôle de chef de file, apports et valorisation de l'image des SMHN et de l'OMM;
- b) Partenariats et coopération;

- c) Utilité économique et sociale des SMHN;
- d) Renforcement des capacités et modernisation;
- e) Mobilisation des ressources.

RÔLE DE CHEF DE FILE ET PARTENARIATS

15.2.7 Le Conseil régional a souligné que l'autorité et la notoriété des SMHN et la mission qui leur incombe sur le plan national sont à mettre en parallèle avec les responsabilités dont l'OMM doit s'acquitter à l'échelle internationale. Les SMHN devraient être les organes officiels chargés de diffuser des avis météorologiques pour la sécurité du public, tandis que l'OMM est le porte-parole autorisé du système des Nations Unies pour toutes les questions relatives au temps, au climat et à l'eau. Le rôle de chef de file de l'OMM comme des SMHN procède de leurs compétences de base respectives qu'il faudrait continuer de renforcer.

15.2.8 Tout en assumant un rôle de chef de file dans leurs domaines de compétence, les SMHN et l'OMM devraient privilégier les relations de partenariat qui pourraient leur ouvrir des possibilités qui ne leur seraient pas offertes autrement. Le Conseil régional a encouragé les Membres à faciliter les partenariats entre les SMHN et les organes compétents des pays de la Région, y compris de leur propre pays, par exemple avec d'autres administrations publiques.

15.2.9 Le Conseil régional est convenu qu'il était possible de rehausser l'image de marque des SMHN et de l'OMM en collaborant plus étroitement avec les médias et en veillant à établir ou à maintenir avec eux les contacts voulus.

15.2.10 Le Conseil régional a estimé que la mobilisation des médias, du secteur privé et du monde universitaire présentait toujours autant d'intérêt. Il a rappelé que le Quatorzième Congrès avait noté qu'on accordait de plus en plus d'importance à la coopération avec les médias, le secteur privé et le monde universitaire ainsi qu'à la nécessité de prendre en compte les possibilités que peut offrir cette forme de coopération sans pour autant sous-estimer les difficultés qui pourraient se poser.

15.2.11 Le Conseil régional a estimé, comme le Conseil exécutif, qu'il fallait encourager les SMHN à adopter une approche plus positive dans leurs rapports avec d'autres institutions telles que les ministères nationaux ainsi qu'avec d'autres SMHN à l'échelle régionale, par exemple dans le cadre de groupements régionaux. De plus, les SMHN devraient veiller spécialement à la mise en œuvre de leur fonction principale qui consiste notamment à produire et à diffuser des prévisions et des alertes météorologiques quotidiennes qui jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la reconnaissance dont ils sont l'objet. Le Conseil a aussi souligné l'importance que revêtent les partenariats dans des domaines comme la mobilisation des ressources, la valorisation de l'image des SMHN et la prestation des services en général. Il a donc encouragé les SMHN à resserrer leurs liens avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé, c'est-à-dire, entre autres, les fabricants d'instruments, les médias, les prestataires

de services météorologiques et les utilisateurs finals. Le Conseil a aussi encouragé ses Membres à renforcer la coopération régionale en s'appuyant sur des structures existantes, comme l'Union européenne.

UTILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

15.2.12 Le Conseil régional a encouragé ses Membres à poursuivre les travaux d'évaluation économique en vue de renforcer les arguments qui militent en faveur d'une plus grande reconnaissance du rôle des SMHN dans la fourniture de services météorologiques et hydrologiques. Il est convenu qu'il était très souhaitable que les ressources affectées aux SMHN soient considérées comme des investissements, et non comme des dépenses, vu les nombreux avantages qui en découlent. Le Conseil a encouragé ses Membres à intensifier leur collaboration dans ce domaine avec les SMHN des pays en développement et des pays à économie de transition.

15.2.13 Le Conseil régional est d'avis que les études et les évaluations des avantages économiques pouvaient servir de référence pour l'amélioration future des services et dans le contexte de la gestion des SMHN et de leur statut juridique, s'agissant de démontrer la contribution qu'ils apportent à la société et à l'économie. Elles peuvent aussi servir à montrer aux bailleurs de fonds ce que font les SMHN et ce que l'on peut en attendre. Les Membres ont été encouragés à échanger des données d'expérience à ce sujet.

15.2.14 En outre, le Conseil régional a reconnu la nécessité d'attirer plus largement l'attention sur ces avantages socioéconomiques, notamment à l'occasion de conférences techniques sur les avantages socioéconomiques des services météorologiques et hydrologiques, et de rencontres avec d'autres institutions comme la Commission européenne et l'OCDE.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES AVANTAGES SOCIOÉCONOMIQUES DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES.

15.2.15 Le Conseil régional a appuyé la tenue d'une conférence internationale sur les avantages socioéconomiques des services météorologiques et hydrologiques en 2007. Les études sur les avantages socioéconomiques qui seraient présentées à cette conférence internationale devraient aider à démontrer la contribution des SMHN à la réalisation des objectifs nationaux en matière de développement. Aussi les ressources allouées aux SMHN pourraient et même devraient être considérées comme des investissements et non comme des dépenses.

15.2.16 Le Conseil régional est convenu que la conférence en question devrait permettre à un large éventail de partenaires de mieux apprécier les avantages sociaux et économiques des services météorologiques et hydrologiques. Il convient donc d'inciter vivement les partenaires concernés (décideurs, groupes d'utilisateurs, organismes compétents, spécialistes de la planification du développement, économistes, spécialistes des sciences sociales, etc.) à y participer. De plus, des efforts particuliers devraient être consentis en vue de faciliter

la participation de certaines hautes personnalités susceptibles de donner plus de poids à la conférence et d'attirer l'attention sur elle.

15.2.17 À cet égard, le Conseil régional a engagé ses Membres, en particulier leurs SMHN, à participer activement à la préparation et aux travaux de la Conférence, notamment en collaborant avec des partenaires nationaux à la réalisation d'études socioéconomiques.

DÉCLARATION DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DES SMHN

15.2.18 Le Conseil régional a rappelé que le Conseil exécutif avait décidé d'établir deux déclarations sur le rôle et le fonctionnement des SMHN:

- a) L'une, succincte, percutante et ciblée, destinée aux décideurs;
- b) L'autre, plus fournie, s'adressant aux directeurs et aux principaux responsables des SMN, afin de les orienter.

15.2.19 Le Conseil exécutif a entériné sa déclaration destinée aux décideurs (voir annexe III) où est décrit le cadre international qui intéresse les décideurs. Il s'agit d'encourager ces derniers, en décrivant ce que font les SMHN et la manière dont ils contribuent à répondre aux besoins de la société et à mener à bien la planification stratégique sur le plan national, à leur apporter le soutien nécessaire à cet égard. Le Conseil régional s'est félicité de cette déclaration.

15.2.20 Quant au second document, qui s'adresse aux directeurs et aux principaux responsables des SMHN, le Conseil régional a reconnu qu'il était nécessaire de rédiger cette déclaration.

15.2.21 À cet égard, le Conseil régional est convenu comme le Conseil exécutif de l'importance d'une stratégie de communication efficace pour faire en sorte que ces déclarations et autres exposés de la position de l'OMM soient favorablement accueillis par les décideurs.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES HYDROLOGIQUES NATIONAUX

15.2.22 Le Conseil régional a reconnu qu'il fallait s'attaquer à la question, plus vaste, du rôle des SHN dans le contexte de l'OMM. Il a relevé que le Conseil exécutif, compte tenu des relations diverses mais étroites entre les SMN et les SHN, avait demandé que l'on examine la manière dont ce large éventail de relations pouvait être le mieux représenté dans le cadre de l'Organisation. Le Conseil régional a souligné qu'il était important de mieux coordonner les activités hydrologiques de l'OMM et celles qui sont menées dans le domaine de la météorologie et dans d'autres disciplines connexes.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

15.2.23 Le Conseil régional a reconnu qu'il était important de renforcer les capacités des SMHN, notamment par le biais de la formation dans des domaines relativement nouveaux comme la gestion, l'établissement de partenariats, le travail en réseau, la communication, les relations avec les usagers, le recouvrement des coûts, la

commercialisation et l'évaluation des avantages socioéconomiques des services météorologiques et connexes.

15.2.24 Le Conseil régional a aussi souligné qu'il fallait évaluer constamment le rôle et le fonctionnement des SMHN dans un contexte en perpétuelle évolution et arrêter les mesures que les SMHN et l'OMM pourraient prendre à cet égard. Il a insisté sur la nécessité de suivre de près les faits nouveaux concernant le projet de directive de la Commission européenne intitulée INSPIRE, laquelle pourrait avoir des incidences considérables pour les SMHN, non seulement ceux des Membres de l'Union européenne, mais encore ceux d'autres pays Membres de la Région et d'autres Régions. Le Conseil a examiné cette question au titre des points 15.6 et 16.1 de l'ordre du jour.

15.2.25 Le Conseil régional est convenu qu'il était important de s'attaquer aux domaines prioritaires correspondants qui constituaient pour les Membres de la Région à la fois des défis à relever et des opportunités à saisir. Il a donc prié instamment ses Membres de prendre toutes les mesures nécessaires. En outre, il a estimé que les directeurs des SMHN devraient anticiper les événements.

15.3 ÉCHANGE INTERNATIONAL DE DONNÉES ET DE PRODUITS (point 15.3)

15.3.1 Le Conseil régional a rappelé les délibérations qui ont eu lieu durant le Quatorzième Congrès au sujet de l'échange international de données et de produits, et plus particulièrement des questions suivantes:

- a) Application de la résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques;
- b) Application de la résolution 25 (Cg-XIII) – Échange de données et de produits hydrologiques;
- c) Échange de données et de produits climatologiques;
- d) Politique d'échange des données océanographiques;
- e) Échange de données et de produits météorologiques pour l'aéronautique;
- f) Échange de données agrométéorologiques;
- g) Protection des bases de données et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 40 (Cg-XII)

15.3.2 Le Conseil régional a pris note de l'expérience acquise en ce qui concerne l'application de la résolution 40 (Cg-XII). S'agissant de la Région, il s'est déclaré favorable à la poursuite de la mise en œuvre de cette résolution, a réaffirmé sa volonté d'y contribuer activement et a engagé les Membres à faire de même.

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 25 (Cg-XIII)

15.3.3 Le Conseil régional a pris note des progrès de l'application de la résolution 25 (Cg-XIII). Il a rappelé que le Treizième Congrès avait estimé que le suivi de l'échange des données et produits hydrologiques était

une activité d'une grande importance, dont la CHY devait assurer la supervision et rendre compte.

15.3.4 Le Conseil régional a été informé qu'à la demande du Quatorzième Congrès, le questionnaire sur l'échange des données et produits hydrologiques avait été distribué aux organismes de bassins fluviaux et aux centres internationaux de données, notamment dans la Région, pour recueillir les observations et les opinions de leurs responsables sur la situation actuelle en matière d'échange international des données. Les résultats de l'enquête ont été étudiés par les participants à la douzième session de la Commission d'hydrologie (Genève, 20-29 octobre 2004), qui ont envisagé un certain nombre de mesures à prendre dans l'esprit de la résolution 25 (Cg-XIII). Le Conseil a également noté avec satisfaction que le rapport technique sur l'échange des données et produits hydrologiques établi par la CHY, après avoir été examiné par les conseillers régionaux en hydrologie et le Conseil exécutif, avait été publié et distribué au début de 2004.

ÉCHANGE DE DONNÉES ET DE PRODUITS CLIMATOLOGIQUES

15.3.5 En ce qui concerne l'échange international des données et produits climatologiques, le Conseil régional a noté que la CCI avait été invitée à poursuivre sa collaboration avec la CSB pour ce qui est de la collecte des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP et de leur diffusion via le SMT ou l'Internet. Il s'est d'ailleurs félicité de l'élaboration d'un logiciel de codage et de décodage de ces messages. Le Conseil a été informé que les Membres de la Région qui voudraient utiliser ce logiciel devraient le faire savoir au Secrétaire général et que la diffusion de ce logiciel serait également organisée par le biais de stages de formation régionaux.

15.3.6 Le Conseil régional a prié instamment ceux de ses Membres qui ne l'avaient pas encore fait d'envoyer au Centre mondial de données-A (CMD-A) d'Asheville leurs données quotidiennes anciennes pour compléter les observations effectuées par le réseau de surface du SMOC, ainsi que l'a demandé le Secrétaire général. Il a relevé que les données nécessaires avaient trait aux variables climatologiques essentielles (température maximale, hauteur de précipitation journalière, pression, rayonnement, vent et humidité).

15.3.7 Le Conseil régional a également noté que le Secrétariat du SMOC avait, à la demande de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), établi un rapport intitulé «Analysis of data exchange problems in global atmospheric and hydrological networks». Il a été informé que ce rapport serait examiné à la onzième session de la Conférence des Parties qui se tiendra à Montréal (Canada) du 28 novembre au 9 décembre 2005.

POLITIQUE D'ÉCHANGE DES DONNÉES OCÉANOGRAPHIQUES

15.3.8 Le Conseil régional a noté avec intérêt qu'à sa vingt-deuxième session (Paris, 24 juin – 4 juillet 2003), l'Assemblée de la Commission océanographique inter-

gouvernementale (COI) avait, entre autres, approuvé la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques, qui prend acte de la politique et de la pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes telles qu'elles figurent dans la résolution 40 (Cg-XII) et qui est en outre compatible avec cette politique et cette pratique. Il a rappelé que le Conseil exécutif s'était félicité des efforts déployés par la COI dans ce domaine, lesquels devraient permettre de renforcer encore la coopération et la coordination entre les deux organisations pour ce qui est de l'échange de données géophysiques. Le Conseil régional a noté avec satisfaction que la CMOM élaborait actuellement ses propres mécanismes et procédures d'échange et de gestion des données en tenant compte des politiques suivies en la matière par les deux organisations dont elle relève et en veillant en particulier à garantir un échange global et ouvert des données océanographiques de toutes provenances.

15.3.9 Le Conseil régional a pris note des informations détaillées qui ont été communiquées à propos du problème lié aux coûts de transmission des données recueillies par les navires d'observation bénévoles (VOS) et a relevé que les éventuels moyens de le résoudre étaient encore en voie d'élaboration. À cet égard, il a noté que les pays européens qui participent au programme d'observations maritimes en surface d'EUCOS (E-SURFMAR) avaient entrepris de résoudre partiellement le problème de la répartition équitable de ces coûts, tout en reconnaissant qu'il serait très difficile de trouver une solution globale. Il a aussi souligné que le fait d'autoriser la libre diffusion des indicatifs d'appel et des données de position des VOS sur des sites Web qui ne relèvent pas des Services météorologiques nationaux pouvait poser de graves problèmes de sécurité. Comme les observations de navire sont considérées comme des «données essentielles» au sens de la résolution 40 (Cg-XII), aucune solution n'est encore en vue. Aussi l'Équipe pour les observations de navire relevant de la CMOM a-t-elle fait valoir, lors de sa dernière réunion (Brest, 7-12 mars 2005), qu'il faudrait soumettre un rapport sur la question à la cinquante-huitième session du Conseil exécutif.

ÉCHANGE DE DONNÉES ET DE PRODUITS MÉTÉOROLOGIQUES POUR L'AÉRONAUTIQUE

15.3.10 Le Conseil régional a rappelé que, conformément à la note 3 de l'annexe 4 de la résolution 40 (Cg-XII), les renseignements météorologiques pour l'aéronautique ne sont pas assujettis à la pratique préconisée dans cette résolution. Il a noté que les participants à la session commune de la CMAé et de la Réunion Météorologie à l'échelon Division de l'OACI (Montréal, 16-20 septembre 2002), avaient souscrit à la recommandation 4/7, qui invitait l'OACI à établir, en collaboration avec l'OMM, des lignes directrices pour l'accès aux renseignements météorologiques destinés uniquement à la navigation aérienne. Le Conseil régional a également

noté que le Conseil de l'OACI et le Conseil exécutif avaient approuvé cette recommandation en 2003. Il a relevé avec satisfaction qu'au titre de la mise en œuvre de la recommandation 4/6 de cette session commune, l'OACI avait créé en septembre 2003 le Groupe d'étude sur l'utilisation de l'Internet public pour les besoins aéronautiques (AUPISG), aux activités duquel l'OMM avait accepté de participer.

15.3.11 Le Conseil régional a été aussi informé que l'OACI avait élaboré, sur le modèle de ses lignes directrices pour l'accès autorisé aux émissions par satellite du Système mondial de prévisions de zone (SMPZ), des lignes directrices pour l'accès aux renseignements météorologiques pour l'aéronautique, qui ont été également communiquées aux Membres de l'OMM.

15.3.12 Le Conseil régional a été informé de la rédaction du document intitulé «Guidelines for the Use of the Public Internet for Aeronautical Applications» (Lignes directrices concernant l'utilisation de l'Internet public pour les applications aéronautiques). Il a noté que ce document établissait une distinction entre les informations météorologiques pour lesquelles le facteur temps est essentiel au bon déroulement de la navigation aérienne, qui doivent être distribuées par l'intermédiaire du Service fixe aéronautique (SFA) de l'OACI et non de l'Internet (les informations SIGMET, par exemple), et les informations météorologiques qui ne sont pas soumises à une telle contrainte et qui pourraient être échangées sur l'Internet (les prévisions d'aérodrome, par exemple). Il a estimé qu'il importait de se pencher sur cette question et a noté par ailleurs que l'OACI continuait d'élaborer des directives pertinentes en matière de fourniture de services de météorologie aéronautique.

15.3.13 Le Conseil régional a pris note de la suite des événements concernant l'adoption du règlement de l'Union européenne relatif au ciel unique européen, qui pourrait avoir un certain nombre de conséquences pour l'échange de données et de produits dans la Région. À cet égard, le Conseil régional a été informé que pour l'instant, ce règlement ne semblait pas avoir d'incidences directes sur l'échange de données. Il a estimé néanmoins qu'il fallait suivre cette question de près.

DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

15.3.14 Le Conseil régional a noté que les derniers développements et autres initiatives tels que l'élargissement des activités satellitaires, qui englobent désormais les satellites de recherche-développement, ou l'initiative relative au GEOSS avaient des incidences sur l'échange international libre et gratuit des données et produits météorologiques et connexes considérés.

15.3.15 Le Conseil régional a pris note des faits nouveaux concernant le projet de directive de la Commission européenne intitulée INSPIRE, laquelle pourrait avoir des incidences sur l'échange international des données et des produits météorologiques, hydrologiques et connexes pour les SMHN en Europe, voire dans le monde entier. Il a remercié EUMET, EUMETNET, le représentant du CR VI auprès de l'équipe d'experts de la

Commission européenne (détaché par le Royaume-Uni), le président par intérim du CR VI et le Secrétaire général des efforts qu'ils ont déployés auprès de la Commission européenne en vue d'attirer l'attention de cette dernière sur les conséquences qui pourraient découler de la directive en question pour l'OMM et l'ensemble des SMN européens.

15.3.16 À cet égard, le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif avait demandé qu'on étudie avec soin les incidences éventuelles de cette initiative aux niveaux européen et mondial et que l'on recherche les solutions les mieux adaptées et qu'il avait en outre demandé à son Groupe consultatif pour l'échange international de données et de produits de suivre l'évolution de la situation en la matière, s'il y a lieu en concertation avec la CSB.

15.3.17 S'agissant de l'initiative INSPIRE, le Conseil régional est convenu de la nécessité de continuer à intervenir auprès de la Commission européenne et a prié son président de suivre cette question de près en étroite concertation avec le programme EUMETREP, qui est une initiative conjointe OMM/EUMETSAT.

15.3.18 Compte tenu de ce qui précède, le Conseil régional a demandé à l'OMM de veiller à ce que les responsables de ces initiatives récentes tiennent compte de la politique et de la pratique adoptées par l'OMM pour l'échange international de données et de produits météorologiques et connexes.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

15.3.19 Les Membres de la Région ont donné leur avis et mis en commun l'expérience qu'ils ont acquise en la matière. Le Conseil régional a notamment reconnu que l'utilisation croissante de l'Internet pour accéder aux données et produits météorologiques, hydrologiques et connexes constituait un défi, mais aussi une chance à saisir, surtout en ce qui concerne les activités à caractère commercial.

15.4 CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'OMM POUR LA GESTION DE LA QUALITÉ (point 15.4)

15.4.1 Le Conseil régional a rappelé la décision du Quatorzième Congrès (voir la résolution 27 (Cg-XIV) – Gestion de la qualité) selon laquelle l'OMM devrait s'efforcer d'élaborer à l'intention des SMN un cadre de référence pour la gestion de la qualité qui comprendrait *in fine* les éléments suivants, à la fois distincts et interdépendants, à mettre en place éventuellement par étapes successives:

- a) Normes techniques de l'OMM;
- b) Système(s) de gestion de la qualité (y compris le contrôle de la qualité);
- c) Procédure(s) de certification.

15.4.2 Le Conseil régional a pris note des débats qui avaient eu lieu et des décisions qui avaient été prises par le Conseil exécutif à ses cinquante-sixième et cinquante-septième sessions à ce sujet. Des enquêtes menées auprès des SMN en 2004 et en 2005 afin d'évaluer les activités et les plans en matière de gestion de la qualité,

ainsi que l'assistance que l'OMM pourrait être appelée à fournir à cet égard, ont révélé qu'un grand nombre de Membres avaient besoin d'urgence d'une orientation technique et d'autres formes d'assistance de la part de l'Organisation. Elles ont aussi fait ressortir que la gestion de la qualité revêtait une importance grandissante pour les Membres, en partie en raison de la création d'un ciel unique européen. Quelques SMN ont signalé qu'ils mettaient en place leurs propres systèmes de gestion de la qualité et leurs propres moyens de vérification. Par ailleurs, plusieurs Membres avaient obtenu des résultats positifs en recourant à des systèmes fondés sur la norme ISO 9001, ce qui avait conduit à une amélioration continue de la gestion et du fonctionnement des SMN et de la prestation de services davantage axée sur les besoins des usagers. La première enquête avait aussi montré que ces systèmes pouvaient être mis en œuvre pour des secteurs distincts tels que les services de météorologie aéronautique, les services de météorologie maritime et les services climatologiques ou pour l'ensemble d'un SMN. Il ressortait en outre de la deuxième enquête que le coût global qu'engendrait l'homologation ISO 9001 avait diminué notamment parce que l'on disposait d'un plus grand savoir-faire et d'une plus grande expérience dans ce domaine, et surtout que les frais d'homologation (vérification) proprement dits étaient beaucoup moins élevés que prévu, ce qui n'était pas le cas des coûts afférents aux consultants. Comme la plupart des SMN homologués appartiennent à la Région VI, des économies substantielles et des progrès considérables pourraient être réalisés dans la Région par le biais d'activités de renforcement des capacités et d'un échange de données d'expérience entre les Membres.

15.4.3 Le Conseil régional a pris note avec intérêt des résultats de l'Atelier de l'OMM sur la gestion de la qualité qui s'est tenu à Kuala Lumpur du 26 au 28 octobre 2004. On y a développé les aspects «gestion de la qualité» des systèmes d'observation, des instruments et des services de météorologie aéronautique, examiné les documents disponibles sur le sujet qui présentaient un intérêt pour les SMN et que l'OMM pourrait envisager de publier, élaboré des textes d'orientation supplémentaires et formulé des recommandations quant aux activités à mener pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution 27 (Cg-XIV).

15.4.4 Le Conseil régional a appris avec satisfaction que l'on avait déjà élaboré des textes d'orientation présentés sur CD-ROM (version révisée de juillet 2005) et constituant le premier rapport technique de l'OMM sur le cadre de référence pour la gestion de la qualité. Ce rapport contient entre autres une documentation de base sur la gestion de la qualité offerte par plusieurs Membres, différents rapports techniques et le rapport final de l'atelier susmentionné. Notant que certains de ces documents étaient rédigés dans des langues nationales, le Conseil s'est félicité qu'une traduction en anglais ait été fournie selon le cas. La publication contient aussi des rapports consacrés aux incidences de

la gestion de la qualité sur le secteur des instruments et à l'application de la gestion de la qualité aux systèmes d'observation *in situ*, le projet de guide sur les procédures et pratiques de gestion de la qualité pour les services météorologiques destinés au public, et la section sur la gestion de la qualité de la nouvelle édition du *Guide des pratiques des centres météorologiques desservant l'aviation* (OMM-N° 732). Le Conseil a appris que l'OACI élaborait, en collaboration avec l'OMM, des textes d'orientation sur la gestion de la qualité applicables aux services de météorologie aéronautique qui devaient être publiés dans le courant de l'année 2005.

15.4.5 Le Conseil régional a souligné que l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité posaient de sérieux problèmes aux SMN des pays en développement, notamment compte tenu des maigres ressources dont ils disposaient. Il a exhorté les Membres dont les SMN avaient mené à bien la mise en œuvre de tels systèmes ou avaient obtenu l'homologation ISO 9001 pour leurs systèmes, à partager l'expérience acquise, notamment en mettant à disposition les documents pertinents à titre d'information ou d'orientation ou en communiquant directement cette expérience par le biais de visites d'experts dans la Région. Le Conseil a estimé qu'il importait en particulier que, dans son cadre de référence pour la gestion de la qualité, l'OMM fournisse des indications claires et explicites sur les systèmes de gestion de la qualité et montre que ce cadre de référence vient en complément des systèmes de gestion de la qualité homologués ISO 9001 sans les exclure. Il a aussi reconnu que tout système de gestion de la qualité devait être adapté au cas particulier de chaque SMN pour être pleinement efficace.

15.4.6 Le Conseil régional a estimé que l'utilisation du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité incluant des normes telles que la norme ISO 9001 et d'autres normes équivalentes et l'homologation correspondante étaient pour de nombreux SMN des facteurs essentiels de crédibilité et de reconnaissance internationales dans le contexte de la concurrence commerciale. Malgré l'inquiétude générale que suscite le coût probablement élevé de l'opération, quelques Membres étaient en faveur d'une procédure d'homologation propre à l'OMM, tandis que d'autres estimaient que cette procédure ne recevrait pas la reconnaissance internationale nécessaire au renforcement de leurs activités commerciales et de leur compétitivité. En ce qui concerne la mise en place d'un système d'homologation propre à l'OMM, le Conseil a noté avec intérêt les conclusions des experts selon lesquelles un tel système se révélerait sûrement plus coûteux que l'homologation ISO 9001 du fait des dépenses de personnel permanent, des frais d'interprétation et de voyage et de la nécessité de garantir la neutralité et de préserver un équilibre géographique au sein de l'équipe d'homologation de l'OMM. En outre, il n'était pas sûr pour l'instant qu'un SMN puisse satisfaire la recommandation de l'OACI en matière de gestion de la qualité par le biais d'un éventuel système d'homologation propre à l'OMM. Enfin, le Conseil a noté que

l'application par les SMN des recommandations de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité était encore problématique.

15.4.7 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif avait accepté de suivre la solution consistant à procéder par étapes, comme l'avaient recommandé les présidents des commissions techniques, à savoir que le cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité devrait être axé sur les aspects techniques de l'exploitation des SMN et que la première étape porterait sur les aspects «gestion de la qualité» des systèmes d'observation et des services de météorologie aéronautique. Par ailleurs, il a été décidé de revoir les dispositions du Règlement technique de l'OMM qui ont trait à la réalisation d'observations et notamment aux procédures de comparaisons d'instruments de façon à repérer et à corriger les lacunes, les redondances, les incohérences et les erreurs éventuelles. Il s'agit de faire en sorte que les réglementations techniques pertinentes de l'OMM deviennent des documents de référence dont puissent faire usage les responsables du système national de gestion de la qualité. Dans cette optique, le Conseil régional a demandé au Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI d'examiner et de mettre à jour les annexes correspondantes du Règlement technique relatives à la VMM afin d'assurer une cohérence avec les sections générales que doit réexaminer la CSB.

15.4.8 Le Conseil régional a demandé au Secrétaire général d'appuyer les activités de renforcement des capacités des SMN, en particulier ceux des pays à économie de transition, soit séparément, soit au sein de groupes régionaux, pour les aider à se doter de systèmes de gestion de la qualité par le biais de séminaires, d'ateliers, de conférences, etc. À cette fin, il est convenu que les activités de formation, comme les conférences techniques régionales, qu'il est prévu d'organiser dans la Région au titre de divers programmes scientifiques et techniques de l'OMM, devraient notamment porter sur la question du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité et qu'il conviendrait d'y inviter des conseillers techniques venant de pays Membres ayant déjà mis en œuvre un système de gestion de la qualité.

15.5 ACTIVITÉS DU GROUPE SUR L'OBSERVATION DE LA TERRE (point 15.5)

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL AD HOC SUR L'OBSERVATION DE LA TERRE: SITUATION PRÉSENTE ET PERSPECTIVES

PREMIER SOMMET SUR L'OBSERVATION DE LA TERRE

15.5.1 Le Conseil régional a appris que, le 31 juillet 2003, à l'invitation des États-Unis d'Amérique, 33 nations et la Commission européenne s'étaient réunies à Washington à l'occasion du premier Sommet sur l'observation de la Terre, à l'issue duquel une déclaration avait été adoptée qui incitait à resserrer la coopération à l'échelle du globe pour ce qui est de l'observation de la Terre. Ce sommet avait pour but de:

«favoriser la mise en place d'un système ou d'un ensemble de systèmes d'observation de la Terre complet, coordonné et durable avec le concours des gouvernements et de la communauté internationale, afin de mieux comprendre les enjeux environnementaux et économiques à l'échelle mondiale et de pouvoir y faire face» et aussi de «mettre en train un processus aboutissant à l'élaboration d'un cadre conceptuel et d'un plan pour la mise en œuvre de ce système ou de cet ensemble de systèmes».

15.5.2 À cet effet, les participants au Sommet ont créé un Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (GEO), dans le but de promouvoir l'élaboration d'un système ou d'un ensemble de systèmes d'observation de la Terre complet, coordonné et durable. Ce groupe, coprésidé par les États-Unis, la Commission européenne, le Japon et l'Afrique du Sud et qu'ont rejoint plus de 21 organisations internationales et intergouvernementales, a commencé par créer cinq sous-groupes et un secrétariat chargés de l'aider dans sa tâche. Afin de favoriser la mise en place du Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS) – ainsi qu'on l'appelle désormais – le GEO a décidé qu'un document décrivant le cadre de référence propre à ce réseau ainsi qu'un plan décennal de mise en œuvre seraient élaborés.

DEUXIÈME SOMMET SUR L'OBSERVATION DE LA TERRE

15.5.3 Le Conseil régional a relevé que le GEO avait tenu quatre sessions qui ont été suivies du deuxième Sommet sur l'observation de la Terre (Tokyo, 25 avril 2004). Il a noté qu'un communiqué faisant état de l'adoption du document-cadre, indiquant la voie que doit suivre le processus piloté par le GEO et incitant toutes les parties intéressées à participer activement et à accorder leur appui à l'action engagée par le GEO avait été approuvé lors du deuxième Sommet. Les participants avaient aussi approuvé un document-cadre consistant en un résumé de haut niveau de l'action engagée par le GEO élaboré à l'intention des décideurs, en une description du but du GEOSS et des avantages qu'il devrait offrir et en un cadre de référence général pour l'élaboration du plan décennal de mise en œuvre.

ÉVOLUTION DU GEOSS

15.5.4 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif, à sa cinquante-sixième session, avait adopté la résolution 9 (EC-LVI) sur le Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre en réaffirmant son plein appui au processus piloté par le GEO et au Système des systèmes qui en résulterait.

15.5.5 Par cette résolution, le Conseil exécutif encourageait les Membres de l'OMM à collaborer activement avec les autres organismes compétents en matière d'observation de la Terre au niveau national, afin de favoriser l'élaboration de plans nationaux coordonnés pour la mise en œuvre du GEOSS. À cet égard, le Conseil régional a nommé un rapporteur pour le GEOSS qu'il a chargé des aspects régionaux du plan de mise en œuvre du Système des systèmes, en lui confiant le mandat précisé dans la résolution 21 (XIV-CR VI).

15.5.6 Le Conseil régional a pris acte de la résolution 9 (EC-LVI) dans laquelle le Conseil exécutif prie le Secrétaire général de tenir les membres du GEO pleinement informés de la longue expérience de l'OMM en matière de systèmes d'observation et de télécommunication opérationnels et de prestation de services, ainsi que de sa capacité d'assumer un rôle de chef de file pour ce qui est de la mise en œuvre et de l'exploitation de plusieurs éléments clés du GEOSS, et l'autorise à indiquer que l'OMM est disposée à héberger le Secrétariat du GEOSS.

15.5.7 En réponse à une lettre que lui avait adressée en septembre 2004 le Directeur général du Directeur général pour la recherche de la Commission européenne, le Secrétaire général avait fourni des informations sur l'installation éventuelle du Secrétariat du GEO dans le bâtiment du siège de l'OMM. Lors de la session spéciale du GEO sur la gouvernance qui s'est tenue à Bruxelles les 27 et 28 septembre 2004 sur l'invitation de la Commission européenne, le Directeur général susmentionné a prié le Secrétaire général de faire part de la volonté de l'Organisation d'accueillir le Secrétariat du GEO comme il en était question dans l'échange de lettres, ce qui avait suscité une réaction extrêmement favorable de la part des Membres du GEO et des organisations participantes qui étaient représentées à cette session spéciale. À sa cinquième session qui s'est tenue à Ottawa les 29 et 30 novembre 2004, le GEO a étudié la proposition de l'OMM d'héberger son Secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre et a décidé par voie de consensus d'examiner, lors de sa sixième session (Bruxelles, 14 et 15 février 2005), un accord portant sur cette proposition.

15.5.8 Trois événements importants pour l'OMM ont marqué la sixième session du GEO et le troisième Sommet sur l'observation de la Terre qui lui a succédé. Tout d'abord, une résolution adoptée lors de cette session consacre un arrangement permanent entre l'OMM et le GEO en ce qui concerne l'installation du Secrétariat de ce dernier à Genève. Ensuite, un communiqué sur l'appui à apporter pour la mise en place de systèmes d'alerte aux tsunamis et aux autres dangers a été approuvé lors du troisième Sommet sur l'observation de la Terre. Enfin, une résolution portant approbation du Plan décennal de mise en œuvre du GEO a été adoptée lors de ce sommet à l'échelon ministériel.

15.6 ATELIERS DE RÉFLEXION (point 15.6)

15.6.1 Le Conseil régional a tenu une séance spéciale de prospection d'idées sur le thème «L'avenir des SMHN», dans le cadre de la préparation au débat sur le Plan stratégique pour l'amélioration des SMHN de la Région VI au titre du point 16.1 de l'ordre du jour.

15.6.2 Le Conseil régional a mené cette séance sous la présidence du Président par intérim et avec le concours du Sous-Comité pour le Plan stratégique et le Plan d'action établi pendant la quatorzième session du CR VI, qui est composé de représentants du Royaume-Uni

(président), de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de la Jordanie et de la République tchèque, en tant que membres principaux. M. G. Pankiewicz (Royaume-Uni) s'est acquitté des fonctions de rapporteur.

15.6.3 Le Conseil régional a défini des principes directeurs, des éléments essentiels et d'autres aspects pertinents qu'il a jugés fondamentaux pour l'élaboration du Plan stratégique.

15.6.4 Les idées les plus pertinentes ont été prises en compte dans les débats ultérieurs sur le Plan stratégique et ont en outre trouvé leur expression dans les délibérations menées par le Conseil régional au titre des points 16.1 et 16.3 de l'ordre du jour.

15.6.5 Un résumé de cette séance de prospection d'idées a été rédigé, puis distribué aux participants; il sera communiqué à l'Équipe spéciale chargée de poursuivre plus avant ce qui concerne l'élaboration du Plan stratégique et la mise en œuvre du Plan d'action du CR VI.

16. AUTRES ACTIVITÉS RÉGIONALES (point 16 de l'ordre du jour)

16.1 PLAN STRATÉGIQUE POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX DE LA RÉGION VI (point 16.1)

16.1.1 Le Conseil régional a souscrit à la proposition, formulée par son président par intérim, d'élaborer un plan stratégique pour l'amélioration des SMHN de la Région VI (Europe).

16.1.2 Le Conseil régional a tenu compte des conclusions de la Conférence technique sur la coopération européenne dans le domaine du temps, du climat et de l'eau: enjeux et perspectives, qui a précédé la présente session du CR VI, ainsi que des résultats de la séance de prospection d'idées menée au titre du point 15.6 de l'ordre du jour.

16.1.3 Le Conseil régional est convenu qu'il importait d'élaborer le Plan stratégique pour l'amélioration des SMHN de la Région VI (Europe), afin de renforcer les capacités des SMHN de la Région et de leur permettre ainsi de fournir des services météorologiques, hydrologiques et connexes appropriés, tout en soulignant l'importance du rôle de l'OMM et de ses Membres dans la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, la protection des personnes et des biens, la défense de l'environnement et la mise en œuvre d'un développement durable.

16.1.4 En conséquence, le Conseil régional a adopté la résolution 22 (XIV-CR VI) et ses annexes I et II.

16.1.5 Le Conseil régional a également adopté le Plan d'action du CR VI figurant dans l'annexe I de la résolution 22 (XIV-CR VI), qui sera mis en œuvre jusqu'à ce que le Plan stratégique soit lui-même adopté.

16.1.6 Le Conseil régional a établi une Équipe spéciale pour le Plan stratégique et le Plan d'action du CR VI, dont le mandat est indiqué dans l'annexe II et qui est chargée de superviser et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action et d'élaborer le Plan stratégique.

16.2 COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES (point 16.2)

ACCORDS AVEC LES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES RELATIFS AU CR VI

16.2.1 Le Conseil régional a noté un resserrement de la collaboration entre l'OMM et les organisations internationales, dont celles du système des Nations Unies. En outre, l'OMM coopère activement avec plusieurs institutions régionales telles que l'EUMETSAT, le CEPMMT et la COST. Pendant l'intersession, deux nouveaux accords importants pour la Région ont été conclus. L'OMM et la Commission européenne se sont entendues sur des domaines de coopération dans le secteur de l'exploitation et de la recherche concernant le temps, le climat, l'hydrologie, les ressources en eau et l'environnement; un protocole d'accord fixant le cadre et les dispositions de cette coopération a été signé le 18 décembre 2003. Un autre protocole d'accord conclu le 22 avril 2003 entre l'OMM et la Société météorologique européenne exprimait le souhait des parties de collaborer en vue d'atteindre des objectifs communs.

16.2.2 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que les accords, arrangements de travail et protocoles d'accord conclus offraient un cadre favorable au resserrement des relations parmi les SMHN de la Région et en particulier avec les groupements socioéconomiques et scientifiques concernés. Ces relations contribuent à valoriser leur image auprès des décideurs, du public, des médias, des établissements d'enseignement, du secteur privé, des ONG et d'autres institutions nationales intéressées. C'est pourquoi le Conseil a exhorté ses Membres à resserrer leur coopération avec les organes régionaux appropriés.

16.2.3 Le Conseil régional a souligné l'importance des accords bilatéraux conclus entre les SMHN de la Région ainsi que des accords bilatéraux et multilatéraux conclus avec certains SMHN de la Région voisine, par exemple dans le bassin de la mer Caspienne.

16.2.4 Le Conseil régional a reconnu les avantages que présente l'accord signé par l'OMM et l'Agence française de développement (AFD), lequel facilite la mise en œuvre du programme WHYCOS, et en particulier des projets HYCOS dans la Région I. Il serait d'ailleurs opportun d'étendre ce type de collaboration à d'autres organes de financement.

16.2.5 Le Conseil régional a incité ses Membres à collaborer avec les sociétés météorologiques et hydrologiques existantes et à envisager la possibilité de conclure de nouveaux accords de coopération avec les institutions nationales et régionales concernées.

16.2.6 Le Conseil régional a demandé au Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et internationales pertinentes, y compris des ONG. Il a suggéré que l'on s'emploie à conclure d'autres accords importants pour la Région, notamment avec COST Météorologie, l'Union européenne de radiodiffusion (UER) et certaines commissions internationales de bassins fluviaux de la Région (Elbe, Oder, Rhin, etc.). Il

a en outre estimé que, lors de la mise à jour du protocole d'accord entre l'OMM et la Commission européenne, il serait bon de renforcer la coopération avec des organes de l'Union européenne tels que l'Agence européenne de l'environnement ou le Centre commun de recherche d'Ispra. Enfin, la coopération avec la Banque mondiale devrait être encore renforcée, compte tenu de l'intensification prévue des activités de cette dernière dans la Région.

16.3 QUESTIONS INTERNES AU CONSEIL RÉGIONAL (point 16.3)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF DU CONSEIL RÉGIONAL VI

16.3.1 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction des rapports de session de son Groupe de travail consultatif. Il a félicité M. D.K. Keuerleber-Burk, son président par intérim qui assume également les fonctions de président du Groupe de travail consultatif, ainsi que les membres du Groupe pour les activités qui ont été menées à bien conformément au mandat défini. Le Groupe de travail consultatif a formulé un certain nombre de recommandations concernant l'élaboration du plan stratégique pour la Région VI, la structure des organes subsidiaires du Conseil régional, le Bureau sous régional pour l'Europe et l'assistance qu'il doit fournir aux SMN, l'établissement d'un réseau de conseillers internationaux auprès des représentants permanents et l'utilisation de la base de données organisée par pays. Il a aussi décidé de la répartition des tâches entre ses membres.

16.3.2 Reconnaissant qu'il est important de coordonner ses activités, le Conseil régional a décidé de reconduire dans ses fonctions le Groupe de travail consultatif et l'a rebaptisé Groupe de gestion du CR VI. À cet égard, il a adopté la résolution 23 (XIV-CR VI).

16.3.3 Il est prévu que le Groupe de gestion du CR VI se prononce sur la question de l'utilisation optimale des ressources susceptibles d'être affectées aux activités des organes subsidiaires du Conseil régional ou qui pourraient être rendues disponibles dans le cadre de ces dernières. Le Groupe pourrait ouvrir la voie à la rationalisation du nombre, de la nature et des activités des organes subsidiaires, y compris des rapporteurs.

EXAMEN DES ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL

16.3.4 Le Conseil régional a pris connaissance avec intérêt du rapport de son président par intérim sur les activités conduites par ses organes subsidiaires depuis la dernière session. Il s'est félicité du travail accompli et a encouragé les pays Membres à faire en sorte que les personnes qui auront été désignées comme membres d'un groupe de travail ou comme rapporteurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions.

16.3.5 Le Conseil régional a décidé de faire en sorte que ses organes subsidiaires poursuivent leurs activités sur toute la durée de l'intersession et que lui-même soit régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation. Il a examiné la question de l'établissement de

groupes de travail et de la nomination de rapporteurs, et consigné ses décisions à ce sujet au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

16.3.6 Le Conseil régional a encouragé les présidents et les membres des groupes de travail ainsi que les rapporteurs à saisir toutes les occasions de travailler en étroite collaboration et à favoriser la coordination de leurs activités.

17. BUREAU SOUS-RÉGIONAL DE L'OMM POUR L'EUROPE (point 17 de l'ordre du jour)

17.1 Le Conseil régional a noté que le Bureau sous-régional pour l'Europe avait le statut de projet jusqu'à la fin de la treizième période financière. Le Secrétaire général a créé le Bureau en mars 2003. Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Bureau est financé sur le budget ordinaire de l'OMM.

17.2 Le Conseil régional a examiné les activités menées par le Bureau depuis sa treizième session. Il a noté que le Bureau s'acquittait de ses fonctions et de ses responsabilités en tant que partie intégrante du Secrétariat de l'OMM. Il a relevé par ailleurs que le Bureau avait servi efficacement le président, le vice-président et les organes subsidiaires du Conseil dans l'exercice de leurs responsabilités. Il a enfin exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général et au personnel du Bureau pour le soutien constant qu'ils lui ont apporté durant l'intersession. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de songer à un nom approprié pour le Bureau, qui reflète sa responsabilité envers la Région dans son ensemble. Il lui a également demandé de continuer à désigner, au sein du Secrétariat, des coordonnateurs experts chargés de s'occuper des activités des groupes de travail et des rapporteurs de la Région.

17.3 Le Conseil régional a relevé avec satisfaction que le Bureau sous-régional jouait un rôle de plus en plus important au sein de la Région, qu'il s'agisse de coordonner les activités régionales, de centraliser et de diffuser l'information ou d'aider les Membres à développer leurs SMHN et à mettre en œuvre la composante régionale des programmes de l'OMM et d'autres activités d'intérêt régional. Il a salué les efforts engagés par le Bureau pour contribuer à satisfaire les besoins définis par les Membres comme hautement prioritaires dans les domaines suivants: sciences et techniques, renforcement des capacités, variabilité du climat et changements climatiques, gestion des ressources en eau, prévention des catastrophes et autres disciplines se rapportant à l'environnement. Il s'est félicité de la contribution du Bureau à la valorisation de l'image des SMHN. Le Conseil a demandé au Bureau d'aider certains SMHN à renforcer leurs capacités techniques, valoriser leur propre image et prévoir des plans en vue d'amélioration de leur siège.

17.4 Le Conseil régional s'est félicité des efforts louables déployés par le Bureau sous régional pour maintenir des contacts étroits avec les Membres par le biais de visites dans les pays, de voyages d'étude des nouveaux représentants permanents auprès de l'OMM et du soutien qu'il apporte à diverses manifestations régionales, de

façon à renforcer le rôle de l'OMM dans le développement de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelles à l'échelle nationale et régionale. Il a remercié les Membres qui avaient soutenu financièrement le Bureau et les a encouragés à poursuivre dans cette voie. Le Conseil a estimé que le personnel du Bureau sous-régional devrait continuer de tout mettre en œuvre pour multiplier les contacts avec les pays Membres afin de faciliter la mise en œuvre des activités régionales.

17.5 Le Conseil régional a salué les efforts que le Bureau a déployés pour maintenir des contacts étroits et collaborer activement avec des organismes régionaux comme EUMETSAT, le CEPMMT, EUMETNET, COST-Météorologie et la Commission européenne et avec les groupes régionaux de directeurs des SMHN. Il a invité le Bureau à poursuivre cette collaboration afin de promouvoir la météorologie et l'hydrologie opérationnelle ainsi que les disciplines environnementales connexes et de sensibiliser les décideurs au rôle que jouent les SMHN et l'OMM dans l'instauration d'un développement durable.

17.6 Le Conseil régional s'est félicité des mesures prises par le Secrétaire général pour modifier la structure et l'organisation du Secrétariat, mesures destinées notamment à améliorer le fonctionnement des bureaux régionaux et sous-régionaux et du Département de la coopération technique. Il a demandé au Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il a entreprise en vue de renforcer le Bureau sous-régional pour lui permettre de mieux répondre aux besoins des Membres de la Région, et de tenir compte du travail du Groupe de gestion en ce qui a trait à l'examen de l'appui à fournir à la Région et au suivi des progrès en la matière.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

17.7 Le Conseil régional a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts visant à renforcer les activités relevant du Programme régional et du Programme de coopération technique afin de mieux satisfaire les besoins des Membres de la Région.

17.8 Le Conseil régional a noté que l'OMM continuera de favoriser une coopération étroite avec la Commission européenne et d'appuyer l'élaboration de nouveaux projets et initiatives communes avec la Banque mondiale et d'autres partenaires.

17.9 Le Conseil régional a noté que l'OMM établira des partenariats plus étroits avec les SMHN afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets et des programmes communs et de mobiliser les ressources voulues, les SMHN étant appelés à s'ouvrir davantage à la coopération internationale.

17.10 Le Conseil régional a également noté que l'OMM va accorder la priorité la plus élevée au comblement du fossé en matière de prestation de services pertinents par les SMHN de la Région.

18. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (point 18 de l'ordre du jour)

18.1 Les conférences scientifiques ci-après ont été présentées durant la session:

- a) Les enseignements des inondations de l'été 2002 en Europe centrale, par M. Gerd Tetzlaff (Université de Leipzig);
- b) La vague de chaleur de 2003 en Europe, par Pierre Bessemoulin (Météo-France);
- c) Le rôle des SMHN dans la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, par Keith Groves (MetOffice du Royaume-Uni).

18.2 Le Conseil régional a remercié les confédérés pour l'intérêt et la grande qualité de leurs communications.

19. EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL RÉGIONAL AINSI QUE DES RÉSOLUTIONS PERTINENTES DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 19 de l'ordre du jour)

19.1 Le Conseil régional a examiné celles de ses résolutions qui étaient encore en vigueur à l'ouverture de sa quatorzième session.

19.2 Le Conseil régional a noté que la plupart de ses résolutions antérieures avaient été remplacées par de nouvelles résolutions adoptées pendant la session. Il a cependant noté que, même si certaines résolutions avaient été incorporées dans les publications appropriées de l'OMM, d'autres devaient être maintenues en vigueur.

19.3 En conséquence, le Conseil régional a adopté la résolution 24 (XIV CR VI).

19.4 Le Conseil régional a en outre considéré que la résolution 10 (EC LIV) sur le rapport de sa treizième session ne devait pas être maintenue en vigueur.

20. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (point 20 de l'ordre du jour)

M. D. Keuerleber-Burk (Suisse) et M. A. Leitass (Lettonie) ont été élus à l'unanimité respectivement président et vice-président du Conseil régional VI (Europe).

21. DATE ET LIEU DE LA QUINZIÈME SESSION (point 21 de l'ordre du jour)

La délégation turque a offert d'accueillir la prochaine session du Conseil régional VI à Antalya

(Turquie). Le Conseil s'est félicité de cette invitation. Conformément à la règle 170 du Règlement général de l'OMM, le Président du Conseil doit fixer la date et le lieu de la quinzième session du CR VI en accord avec le Président de l'OMM et après consultation avec le Secrétaire général pendant l'intersession.

22. CLÔTURE DE LA SESSION (point 22 de l'ordre du jour)

22.1 Le professeur H. Yan, représentant du Secrétaire général, a remercié le Gouvernement allemand, M. W. Kusch, représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OMM, ainsi que M. U. Gärtner, président du Deutscher Wetterdienst, et son personnel, de l'excellente organisation de la session et de leur chaleureuse hospitalité. Il a félicité les participants pour la réussite des travaux sous la direction du président par intérim et du vice-président. Il est reconnaissant au Conseil régional d'avoir essayé de nouvelles modalités pour que la session soit plus rationnelle et efficace. Le Secrétariat apportera tout le soutien nécessaire à la mise en œuvre des décisions de la session.

22.2 M. W. Kusch, au nom du pays hôte, a exprimé l'espoir que le séjour des participants à Heidelberg a été confortable et mémorable. Il a remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la quatorzième session.

22.3 Dans son allocution de clôture, le président par intérim du CR VI, M. D. Keuerleber-Burk, a remercié les participants, le pays hôte, le Secrétariat de l'OMM et le personnel d'appui de leur coopération qui avait permis à la session de se dérouler parfaitement. Selon lui, un très bon travail avait été fait. Un mécanisme chargé de définir la future stratégie du Conseil régional avait été établi; ce mécanisme comprend les contributions de la Conférence technique précédente, de l'atelier de réflexion et de la session elle-même. Le président s'est engagé à continuer de défendre les intérêts de la Région. Il a souhaité un bon voyage de retour aux participants.

22.4 La quatorzième session du Conseil régional VI (Europe) a pris fin le 15 septembre 2005 à 10 h 30.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

RÉSOLUTION 1 (XIV-CR VI)

GRUPE DE TRAVAIL DE LA PLANIFICATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (VMM) DANS LA RÉGION VI

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 2 (Cg XIV) – Programme de la Veille météorologique mondiale pour 2004 2007,
- 2) La résolution 5 (Cg XIV) – Programme spatial de l'OMM,
- 3) La résolution 25 (Cg XIV) – Sixième Plan à long terme de l'OMM,
- 4) Le rapport du président du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI,

CONSIDÉRANT:

- 1) Que les données et les produits de la Veille météorologique mondiale (VMM) sont à la base des services météorologiques traditionnels et nouveaux qui sont requis par les Membres de la Région VI,
- 2) Qu'il faut suivre de près la mise en œuvre de la VMM dans la Région,
- 3) Que le recours à de nouveaux concepts et moyens techniques pour la VMM profitera grandement à tous les Membres de la Région,
- 4) Que l'intégration complète des composantes fonctionnelles de la VMM nécessite une bonne coordination entre les Membres du CR VI et une évaluation constante des projets connexes,

DÉCIDE:

- 1) De constituer un Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI et de lui confier les attributions suivantes:
 - a) Suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et le fonctionnement de la VMM dans la Région et fournir des conseils concernant les améliorations à apporter et les mesures à prendre en priorité dans le cadre du Programme de la VMM et concernant les besoins en matière d'aide extérieure, s'il y a lieu;
 - b) Étudier les mesures prises en vertu du sixième Plan à long terme de l'OMM afin d'actualiser et de faire progresser le Programme de la VMM dans la Région;
 - c) Élaborer des propositions pour le développement et l'intégration complète des composantes et fonctions de la VMM dans le but de rentabiliser l'exploitation et de fournir de manière plus efficace les données et produits de la VMM dans la Région;

- d) Suivre les progrès réalisés dans le domaine du traitement des données météorologiques, des techniques d'observation, des télécommunications et des codes et formuler des recommandations concernant les applications régionales, s'il y a lieu;
 - e) Identifier et garder à l'étude les besoins régionaux en matière d'échange de données d'observation et de produits traités et proposer au besoin des mesures et des procédures permettant de satisfaire les besoins en informations provenant de l'intérieur et de l'extérieur de la Région;
 - f) Favoriser la mise en œuvre du Programme des services météorologiques destinés au public dans la Région;
 - g) Suivre l'évolution du programme international THORPEX et du programme de l'Année polaire internationale dans la Région et coordonner les contributions des différentes composantes de la VMM à ces programmes;
 - h) Suivre l'évolution du nouveau Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA) et, en collaboration avec le Groupe de travail régional sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets et le Groupe de travail d'hydrologie du CR VI, formuler des recommandations et coordonner les principales contributions des différentes composantes régionales de la VMM au Programme et aux systèmes de prévision et d'avis hydrologiques de la Région;
 - i) Se tenir au courant de l'évolution du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS)* et, en collaboration avec le coordinateur des aspects régionaux du Système, formuler des recommandations en vue de coordonner les contributions des différentes composantes régionales de la VMM au GEOSS;
 - j) Conseiller le président du Conseil régional sur toutes les questions relatives à la VMM;
- 2) D'arrêter comme suit la composition du Groupe de travail:
 - a) Un coordonnateur pour l'Europe occidentale et centrale et un coordonnateur pour l'Europe centrale et orientale du sous-groupe des aspects régionaux des systèmes et services d'information;

* Le sigle anglais GEOSS remplace maintenant le sigle français SSMOT.

- b) Un coordonnateur du sous-groupe pour les aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés;
- c) Un coordonnateur du sous-groupe pour les aspects régionaux des systèmes de traitement des données et de prévision;
- d) Un coordonnateur du sous-groupe pour les aspects régionaux des services météorologiques destinés au public;
- e) Un coordonnateur du Groupe spécial des activités de coopération ayant trait à la VMM;
- f) Un rapporteur pour le passage aux codes déterminés par des tables dans la Région VI;
- g) D'autres experts désignés par les Membres; (Les attributions des sous-groupes et du Groupe spécial sont énoncées dans l'annexe de la présente résolution);
- 3) De désigner, en application de la règle 32 du Règlement général de l'OMM, M. J. Dibbern comme président du Groupe de travail;
- 4) De désigner:
- a) M. L. Bezruk (Fédération de Russie) comme coordonnateur du sous-groupe des aspects régionaux des systèmes et services d'information pour l'Europe occidentale et centrale, et M. C. Little (Royaume-Uni) comme coordonnateur du même sous-groupe, pour l'Europe centrale et orientale;
- b) M. K. Bjorheim (Norvège) comme coordonnateur du sous-groupe pour les aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés;
- c) M. L. Perron (France) comme coordonnateur du sous-groupe pour les aspects régionaux du système de traitement des données et de prévision;
- d) M. D. Robinson (Royaume-Uni) comme coordonnateur du sous-groupe pour les aspects régionaux des services météorologiques destinés au public;
- e) M. G. Pankiewicz (Royaume-Uni) comme coordonnateur du Groupe spécial des activités de coopération ayant trait à la VMM;
- f) Mme E. Cervena (République tchèque) comme rapporteur pour le passage aux codes déterminés par des tables dans la Région VI;
- 5) D'inviter les Membres à désigner des experts pour siéger dans les sous-groupes et dans le Groupe de travail;
- 6) De prier les coordonnateurs des sous-groupes et le rapporteur de soumettre chaque année un rapport d'activité au président du Groupe de travail et de lui remettre son rapport final six mois au plus tard avant la quinzième session du Conseil régional;
- 7) De prier le président du Groupe de travail de soumettre tous les deux ans un rapport d'activité au président du Conseil régional et de lui remettre un rapport final six mois au plus tard avant la quinzième session du Conseil.

NOTE: La présente résolution remplace et annule la résolution 1 (XIII-AR VI).

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 1 (XIV-CR VI)

GRUPE DE TRAVAIL DE LA PLANIFICATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VMM DANS LA RÉGION VI

Les attributions des sous-groupes établis en vertu de la résolution 1 (XIV-CR VI) sont les suivantes:

- a) Sous-groupe des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés:
- i) Contrôler la capacité et l'utilisation d'un système intégrant différents réseaux d'observation (et faisant notamment appel aux satellites), destiné à répondre aux besoins régionaux en matière d'analyse, de prévision et d'avis météorologiques, faire rapport et formuler des recommandations à ce sujet;
- ii) Examiner les besoins en données d'observation des Membres du CR VI dans le contexte du Programme de la VMM et du Programme spatial de l'OMM tels qu'ils sont décrits dans le sixième Plan à long terme, et formuler des propositions notamment dans la perspective de la mise en œuvre complète du SMO;
- iii) Contrôler l'efficacité avec laquelle les Membres contribuent au RSBR et prendre en collaboration avec eux les mesures correctives voulues; recenser les lacunes du RSBR; collaborer avec les Membres pour veiller à ce que la liste des stations existantes, y compris les métadonnées qui les concernent, reste à jour et proposer les modifications nécessaires; et désigner les stations automatiques terrestres et occupant des positions fixes en mer appelées à faire partie du RSBR;
- iv) Améliorer le fonctionnement du RCBR, en coopération étroite avec le Groupe de travail des questions relatives au climat, le programme du SMOC et les Membres concernés, pour qu'il fournisse les messages CLIMAT et CLIMAT TEMP requis; ce réseau doit comprendre les stations du SMOC (GSN et GUAN) (des facteurs tels que de la couverture spatiale, le bon fonctionnement des stations, les métadonnées, etc. doivent être pris en considération);

<p>v) Collaborer avec EUCOS pour harmoniser les stratégies et assurer une coordination en ce qui concerne les réseaux d'observation, les procédures et les contrôles;</p> <p>vi) Se tenir au courant de l'évolution des systèmes d'observation, des stations météorologiques automatiques, des profileurs de vent et de température, des radars, des techniques de détection d'orages, des programmes AMDAR (Retransmission de données météorologiques d'aéronefs) et ASAP (Programme de mesures automatiques en altitude à bord de navires), du programme des bouées et des nouvelles possibilités offertes par les satellites, et donner des conseils sur l'évaluation et la mise en œuvre coordonnées des nouvelles techniques dans la Région;</p> <p>vii) Faire rapport sur l'utilisation à l'échelon régional de données obtenues à l'aide de nouveaux moyens d'observation et formuler des recommandations à partir des évaluations faites à cet égard;</p> <p>viii) En collaboration avec le rapporteur pour les aspects régionaux de la mise au point d'instruments, de la formation connexe et du renforcement des capacités, mettre au point un plan stratégique pour les centres régionaux d'instruments de la Région VI, rendre compte des innovations dans les techniques d'observation, y compris les instruments et les capteurs utilisés dans les systèmes opérationnels, organiser entre les Membres concernés des consultations et des ententes spéciales portant sur la coordination de la mise en œuvre de systèmes automatiques d'observation et contribuer à la normalisation des pratiques, des méthodes et des procédures d'observation, ainsi que des procédures normalisées permettant de veiller à la qualité des données d'observation;</p> <p>ix) Conseiller le président du Groupe de travail régional, selon les besoins, au sujet des difficultés que soulèvent les systèmes d'observation dans la Région et lui rendre compte de la situation; donner des conseils et faire rapport régulièrement au président du Groupe de travail et au Conseil régional sur toutes les activités régionales afférentes au Système mondial d'observation (composante spatiale et composante de surface du SMO);</p> <p>En outre, le coordonnateur du sous-groupe sera chargé de:</p> <p>x) Conseiller le président du Conseil régional et le président du Groupe de travail au sujet des propositions de modifications touchant le RSBR et le RCBR;</p>	<p>xi) Veiller, avec le concours des Membres, à tenir à jour les textes réglementaires concernant les observations (notamment le volume A – Stations d'observation de la publication OMM-N° 9 <i>Messages météorologiques</i>, et le <i>Manuel du Système mondial d'observation</i> (OMM-N° 544)) qui intéressent la Région;</p> <p>xii) Collaborer avec les autres rapporteurs régionaux pour coordonner comme il se doit les activités relatives au SMO;</p> <p>xiii) Représenter la Région aux sessions de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes d'observation intégrés relevant de la CSB.</p> <p>b) Sous-groupe des aspects régionaux des systèmes et services d'information (Système mondial de télécommunications et gestion des données):</p> <p>i) Se tenir au courant de l'état de mise en œuvre et du fonctionnement du Réseau régional de télécommunications météorologiques (RRTM) et notamment du Réseau régional de transmission de données météorologiques (RRTDM), et tenir à jour un énoncé des besoins en matière d'échange de données d'observation, d'informations traitées et de données connexes dans la Région;</p> <p>ii) Collaborer avec le groupe directeur pour le RRTDM (et notamment avec le Comité consultatif pour les contrats relatifs au RRTDM et le Comité de l'exploitation du RRTDM) en vue d'aider les Membres de la Région VI qui ne font pas partie du Réseau à s'y associer et d'adapter au mieux les modalités d'échange de données et les flux de données pendant la phase de transition du RRTDM à un réseau IP/MPLS VPN;</p> <p>iii) Se tenir au courant des aspects régionaux du Système mondial de télécommunications relatifs à l'organisation et à la planification et formuler des recommandations en vue de son développement et notamment de la mise en place coordonnée d'installations, de techniques et de services d'information et de communication dans les centres de la VMM;</p> <p>iv) Se tenir au courant de la représentation des données et des informations, y compris les codes à représentation numérique et binaire, de la conversion syntaxique entre les formats et les codes (binaires, alphanumériques et graphiques) et des nouvelles normes telles que l'infrastructure pour l'information spatiale en Europe (INSPIRE);</p> <p>v) Se tenir au courant de l'échange en temps réel d'observations, y compris de données haute résolution dans la couche limite, dans des codes déterminés par des tables, en éliminant progressivement les codes alphanumériques</p>
--	--

- | | |
|---|---|
| <p>traditionnels, coordonner les mesures nécessaires, suivre la mise en œuvre des logiciels de codage et de décodage ainsi que leurs incidences sur l'exploitation météorologique;</p> <p>vi) Se tenir au courant de la diffusion de données et de produits, de leur sélection et de leur transmission aux destinataires (les CMN), et notamment de leur stockage et de leur restitution, ainsi que des procédures de récupération de données et de produits en cas de panne sérieuse d'installations essentielles;</p> <p>vii) Se tenir au courant de l'évolution des techniques, des procédures, des services et du matériel d'information et de communication, et notamment des réseaux de transmission de données, des systèmes satellitaires, d'Internet, d'autres installations internationales de télécommunications et des applications de la gestion des données afin d'évaluer leur adéquation et leur applicabilité à la Région;</p> <p>viii) Contribuer à l'élaboration du concept de système d'information de l'OMM et développer le projet de centre mondial du système d'information (CMSI) virtuel, en particulier compte tenu des besoins de la Région;</p> <p>ix) Suivre et coordonner le contrôle en temps réel et en différé du Programme de la VMM dans la Région, y compris ses aspects qualitatifs et quantitatifs;</p> <p>x) Déterminer les besoins des Membres de la Région en matière de formation aux techniques d'information et de communication pertinentes;</p> <p>xi) Se tenir au courant du soutien en matière de télécommunications accordé par le RRTM à d'autres programmes de l'OMM ainsi qu'à des programmes internationaux et donner des conseils à ce sujet;</p> <p>xii) Conseiller le président du Groupe de travail et le Conseil régional à propos de tout ce qui concerne les aspects régionaux du Système mondial de télécommunications et de la gestion des données ainsi que du Système d'information de l'OMM et faire rapport à ce sujet;</p> <p>xiii) Représenter la Région aux sessions de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des systèmes et services d'information en y déléguant les coordonnateurs du sous-groupe.</p> <p>c) Sous-groupe pour les aspects régionaux du Système de traitement des données et de prévision:</p> <p>i) Analyser la structure et les fonctions des CMRS de la Région et suivre les progrès réalisés au niveau des équipements et techniques de traitement des données et de prévision, y compris les initiatives et les programmes nouveaux, pouvant être intégrés dans les centres nationaux et régionaux, afin d'améliorer les capacités opérationnelles, notamment dans le cadre de la VMM;</p> | <p>ii) Faire des recommandations en vue de renforcer la collaboration entre les centres de prévision numérique du temps des Membres en ce qui concerne la production et l'échange de produits de base et de produits spécialisés de la prévision numérique, y compris la prévision du temps et des précipitations à fort impact, ainsi qu'en vue d'élaborer et d'appliquer des techniques et des procédures de prévision immédiate et de prévision numérique;</p> <p>iii) Passer en revue les besoins concernant le maintien ou la création de CMRS ainsi que leurs capacités et leurs responsabilités, y compris celles qui se rapportent à de nouveaux domaines de spécialisation, et formuler des recommandations à ce sujet, selon le besoin;</p> <p>iv) Examiner les besoins à satisfaire dans la Région en matière de produits d'intérêt général;</p> <p>v) Analyser périodiquement les besoins en matière de données, et notamment de données sur les conditions aux limites nécessaires à l'exploitation de modèles à domaine limité par les CMN, ainsi que les possibilités de coordonner les flux de données pertinentes;</p> <p>vi) S'il y a lieu, donner des avis au Conseil régional sur l'utilisation de données d'observation pour le traitement des données météorologiques et la prévision;</p> <p>vii) Formuler des recommandations pour la mise en œuvre coordonnée des installations et techniques de traitement des données et de prévision;</p> <p>viii) S'il y a lieu, faire des propositions quant aux besoins en matière de formation découlant de la mise en œuvre, de l'exploitation et du maintien de systèmes de traitement des données et de prévision dans la Région;</p> <p>ix) Donner des avis au président du Groupe de travail et au Conseil régional et leur faire rapport sur toutes les questions relatives aux activités de traitement des données et de prévision dans la Région;</p> <p>x) Représenter la Région aux sessions de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre du système de traitement des données et de prévision relevant de la CSB, en y déléguant le coordonnateur du sous-groupe.</p> <p>d) Sous-groupe pour les aspects régionaux des services météorologiques destinés au public:</p> <p>i) Établir une documentation et donner des conseils sur les aspects régionaux du Programme des services météorologiques destinés au public et de sa mise en œuvre, et notamment:</p> <p>a. Sur les relations entre les SMHN et les médias ou d'autres organisations qui diffusent des prévisions et des avis météorologiques destinés au public,</p> |
|---|---|

<p>b. Sur la collaboration entre les SMHN et les organismes chargés de la gestion des catastrophes;</p> <p>ii) Se tenir au courant des progrès scientifiques et techniques réalisés dans le domaine des méthodes de formulation, de présentation et de diffusion, évaluer ces progrès et faire des recommandations en ce qui concerne leur application dans la Région;</p> <p>iii) Examiner l'état de mise en œuvre du projet pilote destiné à faciliter l'échange transfrontière de messages d'alerte et étudier les progrès à réaliser dans ce domaine;</p> <p>iv) Poursuivre les activités d'enseignement et de formation se rapportant au Programme des services météorologiques destinés au public;</p> <p>v) Élaborer des directives portant sur la vérification des prévisions et des avis météorologiques destinés au public et établir des procédures communes de vérification;</p> <p>vi) Formuler des propositions visant à mettre en valeur les avantages des services météorologiques destinés au public et à améliorer l'image des SMHN auprès du public;</p> <p>vii) Donner des avis au président du Groupe de travail et au Conseil régional et leur faire rapport sur toutes les questions relatives aux services météorologiques destinés au public dans la Région;</p> <p>viii) Représenter la Région aux sessions de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre des services météorologiques destinés au public relevant de la CSB, en y déléguant le coordonnateur du sous-groupe.</p> <p>e) Groupe spécial des activités de coopération ayant trait à la Veille météorologique mondiale: Le groupe spécial sera composé d'experts confirmés sélectionnés parmi les Membres, assistés par les coordonnateurs des sous groupes du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI. Ce groupe aura les attributions suivantes:</p>	<p>i) Sur la base des dysfonctionnements, des problèmes possibles et des plans futurs établis par les coordonnateurs des sous groupes pertinents du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM au sujet de la mise en œuvre des composantes de la VMM dans les pays de la Région VI, formuler et fixer les priorités à court terme (mesures immédiates), à moyen terme (mesures de consolidation) et à long terme (mesures complémentaires);</p> <p>ii) Sur la base des renseignements disponibles, faire la synthèse des besoins des Membres du CR VI qu'il convient de satisfaire dans le cadre de la coopération technique;</p> <p>iii) Recommander au président des mesures appropriées permettant de répondre aux besoins qui ont été recensés, en particulier ceux auxquels il convient de satisfaire immédiatement à l'échelon national et régional, en s'assurant que ces besoins concordent avec les plans de mise en œuvre de la VMM à l'échelle nationale et régionale et s'y rattachent;</p> <p>iv) Faciliter, par son aide et ses conseils, le recensement des moyens par lesquels chaque pays de la Région peut répondre à ces besoins, que ce soit par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre Membres de la Région ou en faisant appel à des institutions de financement internationales établies en Europe ou ailleurs, et encourager les initiatives allant dans ce sens;</p> <p>v) Définir et recommander un plan d'action spécifique et intégré;</p> <p>vi) Faire rapport régulièrement par les voies appropriées.</p> <p>f) Rapporteur pour le plan de passage aux codes déterminés par des tables dans la Région: Mettre au point le plan de passage aux codes déterminés par des tables dans la Région et donner des conseils aux Membres de la Région en ce qui concerne tous les aspects de la stratégie relative à cette question.</p>
--	---

RÉSOLUTION 2 (XIV-CR VI)

RÉSEAU SYNOPTIQUE DE BASE RÉGIONAL

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 2 (XIII-AR VI) — Réseau synoptique de base régional,
- 2) Les règles 2.1.3.1 – 2.1.3.5 de la Partie III du Volume I du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544), ainsi que la définition des Réseaux synoptiques de base régionaux (RSBR),

- 3) La résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques,

CONSIDÉRANT que la constitution et le maintien d'un RSBR composé de stations d'observation en surface et en

altitude pouvant satisfaire les besoins des Membres et de la Veille météorologique mondiale (VMM) représentent l'une des obligations les plus importantes des Membres en vertu de l'article 2 de la Convention de l'OMM, **DÉCIDE** que les stations et les programmes d'observation énumérés dans l'Annexe de la présente résolution constituent le Réseau synoptique de base de la Région VI;

PRIE INSTAMMENT ses Membres:

- 1) De ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre le plus rapidement possible le réseau de stations et les programmes d'observation énumérés dans l'Annexe de la présente résolution;
- 2) De se conformer rigoureusement aux prescriptions du *Règlement technique* de l'OMM (OMM-N° 49), du *Manuel du Système mondial d'observation*

(OMM-N° 544), du *Manuel des codes* (OMM-N° 306) et du *Manuel du Système mondial de télécommunications* (OMM-N° 386) en ce qui concerne les heures standard d'observation, les procédures mondiales et régionales de chiffrage et les normes de collecte de données;

AUTORISE son président à approuver, à la demande des Membres concernés et en consultation avec le Secrétaire général de l'OMM, les modifications mineures apportées à la liste des stations conformément aux procédures décrites dans le Volume II – Aspects régionaux, Région VI (Europe) du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544).

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 2 (XIII-AR VI).

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 2 (XIV-CR VI)

LISTE DES STATIONS DU RSBR DANS LA RÉGION VI

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
ALLEMAGNE					
10004	LV TW EMS	S	10739	STUTTGART SCHNARREN	W R
10015	HELGOLAND ISL	S	10763	NUERNBERG	S
10020	LIST SYLT	S	10771	KUEMMERSBRUCK	W R
10035	SCHLESWIG	S	10788	STRAUBING	S
10035	SCHLESWIG	W R	10852	AUGSBURG	S
10055	WESTERMARKELSDORF	S	10868	MUENCHEN OBERSCHLEI	W R
10147	HAMBURG FUHLBUTTEL	S	10946	KEMPTEN	S
10162	SCHWERIN	S	ARMÉNIE		
10184	GREIFSWALD	S	37682	AMASIA	S
10184	GREIFSWALD	W R	37717	SEVAN OZERO	S
10200	EMDEN FP	S	37788	YEREVAN ZVARTNOTS	S
10200	EMDEN FP	W R	37789	YEREVAN	W R
10224	BREMEN	S	AUTRICHE		
10238	BERGEN	W R	11010	LINZ HOERSCHING AP	S
10270	NEURUPPIN	S	11035	WIEN HOHE WARTE	S
10338	HANNOVER	S	11035	WIEN HOHE WARTE	W R
10361	MAGDEBURG	S	11120	INNSBRUCK AP	S
10393	LINDENBERG	S	11150	SALZBURG AP	S
10393	LINDENBERG	W R	11157	AIGEN IM ENNSTAL	S
10400	DUESSELDORF	S	11231	KLAGENFURT	S
10410	ESSEN	W R	11240	GRAZ THALERHOF AP	S
10438	KASSEL	S	AZERBAÏDJAN		
10468	OPPIN	W R	37575	ZAKATALA	S
10469	LEIPZIG SCHKEUDITZ	S	37675	GUBA	S
10488	DRESDEN KLOTZSCHE	S	37735	GANDJA	S
10506	NUERBURG BARWEILER	S	37749	GOYCHAY	S
10548	MEININGEN	S	37756	MARAZA	S
10548	MEININGEN	W R	37864	BINA	S
10618	IDAR OBERSTEIN	W R	37985	LANKARAN	S
10637	FRANKFURT MAIN AP	S			
10685	HOF	S			
10738	STUTTGART ECHTERDING	S			

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
BÉLARUS			04221	ILULISSAT	S
26554	VERHNEDVINSK	S	04224	AASIAAT MITTARFIA	S
26666	VITEBSK	S	04228	KITSISSUT ATTU	S
26850	MINSK	S	04231	KANGERLUSSUAQ	S
26863	MOGILEV	S	04234	SISIMIUT MITTARFIK	S
26941	BARANOVICHI	S	04241	MANIITSOQ MITTARFIA	S
26951	SLUTSK	S	04250	NUUK	S
33008	BREST	S	04253	UKIIVIK	S
33019	PINSK	S	04260	PAAMIUT	S
33036	MOZYR'	S	04266	NUNARSUIT	S
33041	GOMEL'	S	04270	NARSARSUAQ	S
BELGIQUE			04270	NARSARSUAQ	W R
06407	OOSTENDE AP	S	04272	QAQORTOQ	S
06447	UCCLE	S	04285	ANGISOQ	S
06476	ST HUBERT	W R	04301	KAP MORRIS JESUP	S
BOSNIE-HERZÉGOVINE			04312	NORD AUT	S
14542	BANJA LUKA	S	04313	HENRIK KROEYER HOLME	S
14648	MOSTAR	S	04320	DANMARKSHAVN	S
14652	BJELASNICA	S	04320	DANMARKSHAVN	W R
14654	SARAJEVO BEJELAVE	S	04330	DANEBOG	S
BULGARIE			04339	ILLOQQORTOORMIUT	S
15502	VIDIN	S	04339	ILLOQQORTOORMIUT	W R
15525	LOVETCH	S	04351	APUTITTEEQ	S
15549	RAZGRAD	S	04360	TASIILAQ	S
15552	VARNA	S	04360	TASIILAQ	W R
15614	SOFIA OBS	S	04373	IKERMIIT	S
15614	SOFIA OBS	W R	04382	IKERMIUARSUK	S
15640	SLIVEN	S	04390	PR CHRISTIANSUND	S
15655	BURGAS	S	04416	SUMMIT	S
15712	SANDANSKI	S	06011	TORSHAVN	S
15730	KURDJALI	S	06011	TORSHAVN	W R
CHYPRE			06030	AALBORG	S
17600	PAPHOS AP	S	06060	KARUP	S
17607	ATHALASSA	W R	06070	TIRSTRUP	S
17609	LARNACA AP	S	06120	ODENSE BELDRINGE	S
CROATIE			06180	KOEBENHAVN KASTRUP	S
14240	ZAGREB MAKSIMIR	S	06181	KOEBENHAVN JAEGERSB	W R
14240	ZAGREB MAKSIMIR	W R	06193	HAMMER ODDE	S
14258	DARUVAR	S	ESPAGNE		
14307	PULA/AERODROM	S	08001	LA CORUNA	S
14330	GOSPIC	S	08001	LA CORUNA	W R
14370	SLAVONSKI BROD	S	08015	OVIEDO	S
14445	SPLIT MARJAN	S	08023	SANTANDER	S
14474	DUBROVNIK CILIP	S	08023	SANTANDER	W R
DANEMARK, GROËNLAND ET ÎLES FÉROÉ			08027	SAN SEBASTIAN IGUELDO	S
04201	QAANAAQ	S	08045	VIGO PEINADOR	S
04202	PITUFFIK THULÉ	S	08055	LEON VIRGEN DEL CAMINO	S
04202	PITUFFIK THULÉ	W R	08075	BURGOS VILLAFRIA	S
04203	KITSISSUT CAREY	S	08084	LOGRONO AGONCILLO	S
04207	HALL LAND	S	08141	VALLADOLID	S
04208	KITSISSORSUIT EDDER	S	08160	ZARAGOZA AEROPUERTO	S
04211	MITTARFIK UPERNAVIK	S	08160	ZARAGOZA AEROPUERTO	W R
04213	QAARSUT MITTARFIA	S	08171	LERIDA	S
04214	NUUSSUAATAA NUSSUAQ	S	08181	BARCELONA AEROPUERTO	S
			08184	GERONA COSTA BRAVA	S
			08202	SALAMANCA MATACAN	S
			08221	MADRID BARAJAS	S
			08221	MADRID BARAJAS	W R

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
08231	CUENCA	S	22768	SENKURSK	S
08235	TERUEL	S	22802	SORTAVALA	S
08238	TORTOSA	S	22820	PETROZAVODSK	S
08261	CACERES	S	22831	PUDOZ	S
08280	ALBACETE LOS LLANOS	S	22837	VYTEGRA	S
08284	VALENCIA AEROPUERTO	S	22845	KARGOPOL'	S
08302	MALLORCA/SON BONET	W R	22845	KARGOPOL'	W R
08306	PALMA DE MALLORCA/SON SAN JUAN	S	22867	VEL'SK	S
08314	MENORCA MAHON	S	22887	KOTLAS	S
08330	BADAJOS TALAVERA LA REAL	S	22892	VYBORG	S
08348	CIUDAD REAL	S	22939	BELOZERSK	S
08360	ALICANTE EL ALTET	S	22954	VOZEGA	S
08373	IBIZA ES CODOLA	S	22996	OB'JACEVO	S
08410	CORDOBA AEROPUERTO	S	26059	KINGISEPP	S
08419	GRANADA AEROPUERTO	S	26063	ST PETERBURG	S
08430	MURCIA	S	26063	ST PETERBURG (VOEJKOVO)	W R
08430	MURCIA	W R	26094	TIHVIN	S
08451	JEREZ DE LA FRONTERA/AEROPUERTO	S	26167	NIKOLAEVSKOE	S
08482	MALAGA AEROPUERTO	S	26258	PSKOV	S
08487	ALMERIA AEROPUERTO	S	26275	STARAJA RUSSA	S
ESTONIE			26298	BOLOGOE	S
26038	TALLINN	S	26298	BOLOGOE	W R
26038	TALLINN	W R	26359	PUBKINSKIE GORY	S
26045	KUNDA	S	26389	OSTASKOV	S
26115	RISTNA	S	26477	VELIKIE LUKI	W R
26135	TURI	S	26695	VJAZ'MA	S
26231	PARNU	S	26702	KALININGRAD	S
26242	TARTU	S	26781	SMOLENSK	S
26247	VALGA	S	26781	SMOLENSK	W R
FÉDÉRATION DE RUSSIE			26882	ROSLAVL'	S
22028	TERIBERKA	S	26997	TRUBCEVSK	S
22106	PADUN	S	27008	BABAEVO	S
22113	MURMANSK	S	27037	VOLOGDA	S
22113	MURMANSK	W R	27037	VOLOGDA	W R
22127	LOVOZERO	S	27051	TOT'MA	S
22165	KANIN NOS	S	27066	NIKOL'SK	S
22217	KANDALAKSA	S	27083	OPARINO	S
22217	KANDALAKSA	W R	27113	CEREPOVEC	S
22235	KRASNOSCEL'E	S	27199	KIROV	S
22271	SOJNA	S	27199	KIROV	W R
22271	SOJNA	W R	27208	MAKSATIKHA	S
22282	MYS MIKULKIN	S	27225	RYBINSK	S
22324	UMBA	S	27242	BUJ	S
22349	PJALICA	S	27252	NIKOLO POLOMA	S
22408	KALEVALA	S	27271	SAR'JA	S
22438	ZIZGIN	S	27329	ROSTOV	S
22522	KEM' PORT	S	27355	JUR'EVEC	S
22550	ARHANGEL'SK	S	27369	KRASNYE BAKI	S
22550	ARHANGEL'SK	W R	27373	SAKUN'JA	S
22563	PINEGA	S	27393	NOLINSK	S
22583	KOJNAS	S	27402	TVER'	S
22602	REBOLY	S	27459	NIZNIJ NOVGOROD	S
22621	SEGEZA	S	27459	NIZNIJ NOVGOROD	W R
22641	ONEGA	S	27479	KOZ'MODEM'JANSK	S
22676	SURA	S	27532	VLADIMIR	S
22695	KOSLAN	S	27595	KAZAN'	S
22721	MEDVEZEGORSK	S	27595	KAZAN'	W R
			27612	MOSKVA	S
			27612	MOSKVA DOLGOPRUDNYJ	W R

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
27648	ELAT'MA	S	02849	SALLA KK	S
27665	LUKOJANOV	S	02866	PUDASJARVI AIRPORT	S
27679	ALATYR'	S	02897	KAJAANI PALTANIEMI	S
27707	SUHINICI	S	02913	KAUHAVA AIRPORT	S
27719	TULA	S	02917	KUOPIO AIRPORT	S
27730	RJAZAN'	S	02924	AHTARI MYLLYMAKI	S
27730	RJAZAN'	W R	02935	JYVASKYLA AIRPORT	S
27786	ULYANOVSK	S	02935	JYVASKYLA AIRPORT	W R
27835	RJAZSK	S	02939	ILOMANTSI MEKRIJARVI	S
27857	ZAMETCINO	S	02944	TAMPERE PIRKKALA AIRPORT	S
27906	OREL	S	02947	MIKKELI AIRPORT	S
27928	ELEC	S	02952	PORI AIRPORT	S
27947	TAMBOV	S	02963	JOKIOINEN OBSERVATORY	S
27962	PENZA	S	02963	JOKIOINEN OBSERVATORY	W R
27962	PENZA	W R	02971	JOMALA SODERSUNDA	S
27983	SYZРАН'	S	02974	HELSINKI VANTAA AIRPORT	S
34009	KURSK	S	02976	KOTKA RANKKI	S
34009	KURSK	W R	02981	KORPPOO UTO	S
34122	VORONEZ	W R	02982	HANKO RUSSARO	S
34123	VORONEZ	S			
34152	BALASOV	S	FRANCE		
34172	SARATOV	S	07005	ABBEVILLE	S
34186	ERSOV	S	07015	LILLE	S
34247	KALAC	S	07020	LA HAGUE	S
34247	KALAC	W R	07027	CAEN CARPIQUET	S
34336	BOGUCAR	S	07037	ROUEN	S
34357	SERAFIMOVIC	S	07070	REIMS	S
34363	KAMYSIN	S	07110	BREST GUIPAVAS	S
34391	ALEKSANDROV GAJ	S	07110	BREST GUIPAVAS	W R
34545	MOROZOVSK	S	07117	PLOUMANACH	S
34560	VOLGOGRAD	S	07130	RENNES	S
34560	VOLGOGRAD	W R	07139	ALENÇON	S
34579	VERHNIJ BASKUNCAK	S	07145	TRAPPES	W R
34730	ROSTOV NA DONU	S	07149	PARIS ORLY	S
34731	ROSTOV NA DONU	W R	07168	TROYES	S
34824	PRIMORSKO AHTARSK	S	07180	NANCY ESSEY	S
34838	TIHORECK	S	07180	NANCY ESSEY	W R
34858	DIVNOE	S	07190	STRASBOURG ENTZHEIM	S
34858	DIVNOE	W R	07207	POINTE DU TALUT	S
34866	JASKUL'	S	07222	NANTES	S
34880	ASTRAHAN'	S	07240	TOURS	S
34880	ASTRAHAN'	W R	07255	BOURGES	S
34929	KRASNODAR	S	07280	DIJON LONGVIC	S
37018	TUAPSE	S	07299	BÂLE MULHOUSE	S
37031	ARMAVIR	S	07314	CHASSIRON	S
37054	MINERAL'NYE VODY	S	07335	POITIERS	S
37054	MINERAL'NYE VODY	W R	07434	LIMOGES BELLEGARDE	S
37061	BUDENNOVSK	S	07460	CLERMONT-FERRAND	S
37085	KOCUBEJ	S	07471	LE PUY	S
37171	ADLER	S	07481	LYON SATOLAS	S
37228	VLADIKAVKAZ	S	07481	LYON SATOLAS	W R
37472	MAHACKALA	S	07510	BORDEAUX MÉRIGNAC	S
			07510	BORDEAUX MÉRIGNAC	W R
FINLANDE			07535	GOURDON	S
02755	YLIVIESKA AIRPORT	S	07558	MILLAU	S
02805	UTSJOKI KEVO	S	07577	MONTÉLIMAR	S
02807	INARI / IVALO	S	07591	EMBRUN	S
02836	SODANKYLA	S	07607	MONT-DE-MARSAN	S
02836	SODANKYLA	W R	07621	TARBES OSSUN	S
02845	ROVANIEMI AIRPORT	S	07627	ST GIRONS	S

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
07630	TOULOUSE BLAGNAC	S	03957	ROSSLARE	S
07643	MONTPELLIER	S	03962	SHANNON AP	S
07645	NÎMES COURBESSAC	W R	03969	DUBLIN AP	S
07650	MARSEILLE MARIGNANE	S	03973	CONNAUGHT AP	S
07661	CAP CEPET	S	03976	BELMULLET	S
07690	NICE	S	03980	MALIN HEAD	S
07747	PERPIGNAN RIVESALTE	S	62090	ODAS BUOY M1	S
07761	AJACCIO	S			
07761	AJACCIO	W R	ISLANDE		
07790	BASTIA	S	04005	BOLUNGAVIK	S
61001	ODAS BUOY CÔTE D' AZUR	S	04013	STYKKISHOLMUR	S
61002	ODAS BUOY GOLFE DU LYON	S	04018	KEFLAVIK AP	S
			04018	KEFLAVIK AP	W R
GÉORGIE			04048	VESTMANNAEYJAR	S
37549	TBILISI	S	04056	HVERAVELLIR	S
			04063	AKUREYRI	S
GIBRALTAR			04064	KIRKJUBAEJARKLAUSTUR	S
08495	GIBRALTAR	S	04077	RAUFARHOFN	S
08495	GIBRALTAR	W R	04082	AKURNES	S
			04097	DALATANGI	S
GRÈCE			ISRAËL		
16614	KASTORIA AP	S	40153	HAR KNAAN (ZEFAT)	S
16622	THESSALONIKI AP	S	40179	BET DAGAN	W R
16622	THESSALONIKI AP	W R	40180	BEN GURION AP	S
16627	ALEXANDROUPOLI AP	S	40199	EILAT	S
16641	KERKYRA AP	S			
16643	AKTION AP	S	ITALIE		
16648	LARISSA AP	S	16008	SAN VALENTINO ALLA M	S
16650	LIMNOS AP	S	16021	PASSO ROLLE	S
16667	MYTILINI AP	S	16022	PAGANELLA	S
16675	LAMIA	S	16033	DOBBIACO	S
16682	ANDRAVIDA AP	S	16061	TORINO BRIC DELLA CROCE	S
16684	SKYROS AP	S	16080	MILANO LINATE	S
16710	TRIPOLIS AP	S	16080	MILANO LINATE	W R
16716	ATHINAI AP HELLINIK	S	16084	PIACENZA S.DAMIANO	S
16716	ATHINAI AP HELLINIK	W R	16088	BRESCIA/GHEDI	S
16732	NAXOS	S	16098	TREVISO ISTRANA	S
16734	METHONI	S	16110	TRIESTE	S
16738	MILOS	S	16120	GENOVA SESTRI	S
16743	KYTHIRA	S	16134	MONTE CIMONE	S
16746	SOUDA AP	S	16138	FERRARA	S
16749	RHODES AP PARA	S	16148	CERVIA	S
16754	HERAKLION AP	S	16153	CAPO MELE	S
16754	HERAKLION AP	W R	16158	PISA S GIUSTO	S
			16172	AREZZO	S
HONGRIE			16179	FRONTONE	S
12772	MISKOLC	S	16206	GROSSETO	S
12822	GYOR	S	16219	MONTE TERMINILLO	S
12843	BUDAPEST LORINC	S	16224	VIGNA DI VILLE	S
12843	BUDAPEST LORINC	W R	16230	PESCARA	S
12882	DEBRECEN	S	16232	TERMOLI	S
12925	NAGYKANIZSA	S	16245	PRATICA DI MARE	S
12942	PECS POGANY	S	16245	PRATICA DI MARE	W R
12982	SZEGED	S	16252	CAMPOBASSO	S
12982	SZEGED	W R	16253	GRAZZANISE	S
			16258	MONTE SAN'T ANGELO	S
IRLANDE			16263	TREVICO	S
03953	VALENTIA OBS	S	16270	BARI PALESE MACCHIE	S
03953	VALENTIA OBS	W R	16280	PONZA	S
03955	CORK AP	S			

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
16294	CAPRI	S	MALTE		
16310	CAPO PALINURO	S	16597	LUQA	S
16320	BRINDISI AB CASALE	S			
16320	BRINDISI AB CASALE	W R	NORVÈGE		
16325	MARINA DI GINOSA	S	01001	JAN MAYEN	S
16344	MONTESCURO	S	01001	JAN MAYEN	W R
16360	S MARIA DI LEUCA	S	01003	HORNSUND	S
16400	USTICA	S	01004	NY ALESUND II	W R
16420	MESSINA	S	01007	NY ALESUND	S
16429	TRAPANI BIRGI	S	01008	SVALBARD AP	S
16429	TRAPANI BIRGI	W R	01010	ANDOYA	S
16450	ENNA	S	01026	TROMSO	S
16459	CATANIA SIGONELLA	S	01028	BJORNOYA	S
16470	PANTELLERIA	S	01028	BJORNOYA	W R
16480	COZZO SPADARO	S	01047	KAUTOKEINO	S
16522	CAPO CACCIA	S	01049	ALTA AD	S
16531	OLBIA	S	01055	FRUHOLMEN LH	S
16539	CAPO FRASCA	S	01062	HOPEN	S
16546	DECIMOMANNU	S	01078	SLETTNES LH	S
16550	CAPO BELLAVISTA	S	01098	VARDO	S
			01102	SKLINNA LH	S
JORDANIE			01115	MYKEN	S
40250	H 4 'IRWAISHED'	S	01152	BODO VI	S
40265	MAFRAQ	S	01152	BODO VI	W R
40265	MAFRAQ	W R	01160	SKROVA AD	S
40296	GHOR EL SAFI	S	01205	SVINOY LH	S
40310	MA'AN	S	01212	ONA II	S
			01218	TAFJORD	S
KAZAKHSTAN			01238	FOKSTUA II	S
34398	ZHALPAKTAL	S	01241	ORLAND III	S
34691	NOVYJ USHTOGAN	S	01241	ORLAND III	W R
34798	GANJUSHKINO	S	01271	TRONDHEIM VAERNES	S
			01300	GULLFAKS C	S
LETTONIE			01317	BERGEN FLORIDA	S
26313	KOLKA	S	01338	VANGSNES	S
26346	ALUKSNE	S	01367	FAGERNES	S
26406	LIEPAJA	S	01384	OSLO GARDERMOEN	S
26416	SALDUS	S	01389	RENA HAUGEDALEN	S
26422	RIGA	S	01400	EKOFISK	S
26422	RIGA	W R	01400	EKOFISK	W R
26544	DAUGAVPILS	S	01403	UTSIRA LH	S
			01415	STAVANGER SOLA	S
LIBAN			01415	STAVANGER SOLA	W R
40100	BEYROUTH AP	S	01448	OKSOY LH	S
40100	BEYROUTH AP	W R	01482	FERDER LH	S
40103	TRIPOLI	S	01492	OSLO BLINDERN	W R
			99090	SHIP M	S
LITUANIE			99090	SHIP M	W R
26509	KLAIPEDA	S			
26518	LAUKUVA	S	PAYS-BAS		
26524	SIAULIAI	S	06235	DE KOOY	S
26531	BIRZAI	S	06239	PLATFORM F3	S
26629	KAUNAS	S	06240	AMSTERDAM AP SCHIPH	S
26629	KAUNAS	W R	06252	PLATFORM K13	S
26633	UTENA	S	06260	DE BILT	W R
26730	VILNIUS	S	06270	LEEWARDEN	S
			06290	TWENTHE	S
LUXEMBOURG			06321	PLATFORM EURO	S
06590	LUXEMBOURG	S	06375	VOLKEL	S

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
06380	BEEK	S	11487	KOCELOVICE	S
	POLOGNE		11518	PRAHA RUZYNE	S
12105	KOSZALIN	S	11520	PRAHA LIBUS	W R
12120	LEBA	S	11603	LIBEREC	S
12120	LEBA	W R	11659	PRIBYSLAV	S
12160	ELBLAG	S	11723	BRNO TURANY	S
12195	SUWALKI	S	11782	OSTRAVA MOSNOV	S
12205	SZCZECIN	S		ROUMANIE	
12235	CHOJNICE	S	15015	OCNA SUGATAG	S
12250	TORUN	S	15020	BOTOSANI	S
12270	MLAWA	S	15090	IASI	S
12280	MIKOLAJKI	S	15108	CEAHLAU TOACA	S
12295	BIALYSTOK	S	15120	CLUJ NAPOCA	S
12300	GORZOW WLKP	S	15120	CLUJ NAPOCA	W R
12330	POZNAN	S	15150	BACAU	S
12374	LEGIONOWO	W R	15170	MIERCUREA CIUC	S
12375	WARSZAWA OKECIE	S	15200	ARAD	S
12400	ZIELONA GORA	S	15230	DEVA	S
12424	W ROCLAW II STRACHOW	S	15260	SIBIU	S
12425	W ROCLAW I	W R	15280	VF OMU	S
12435	KALISZ	S	15292	CARANSEBES	S
12465	LODZ	S	15310	GALATI	S
12495	LUBLIN RADAWIEC	S	15335	TULCEA	S
12530	OPOLE	S	15346	RIMNICU VILCEA	S
12566	KRAKOW BALICE	S	15350	BUZAU	S
12570	KIELCE	S	15360	SULINA	S
12580	RZESZOW JASIONKA	S	15410	DROBETA TR SEVERIN	S
	PORTUGAL ET AÇORES		15420	BUCURESTI IMH BANES	S
08501	FLORES	S	15420	BUCURESTI IMH	W R
08505	HORTA CASTELO BRANC	S	15450	CRAIOVA	S
08508	LAJES SANTA RITA	W R	15460	CALARASI	S
08509	LAJES	S	15470	ROSIORI DE VEDE	S
08512	PONTA DELGADA NORDE	S	15480	CONSTANTA	S
08515	SANTA MARIA	S	15480	CONSTANTA	W R
08533	SAGRÉS	S		ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	
08541	SINES MONTES CHAOS	S	03005	LERWICK	S
08545	PORTO PEDRAS RUBRAS	S	03005	LERWICK	W R
08548	COIMBRA CERVACHE	S	03026	STORNOWAY	S
08554	FARO AP	S	03037	SKYE LUSA	S
08558	EVORA C COORD	S	03066	KINLOSS	S
08560	VISEU	S	03075	WICK	S
08567	VILA REAL	S	03091	ABERDEEN DYCE AP	S
08570	CASTELO BRANCO	S	03100	TIREE	S
08575	BRAGANCA	S	03105	PORT ELLEN	S
08579	LISBOA GAGO COUTINH	S	03136	PRESTWICK RNAS	S
08579	LISBOA GAGO COUTINH	W R	03162	ESKDALEMUIR	S
	EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE		03171	LEUCHARS	S
13583	BITOLA	S	03204	ISLE OF MAN RONALDS	S
13586	SKOPJE PETROVEC	W R	03240	BOULMER	S
13588	SKOPJE ZAJCEV RID	S	03238	ALBEMARLE	W R
13591	STIP	S	03257	LEEMING	S
	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA		03292	BRIDLINGTON MRSC	S
33815	CHISINAU	S	03302	VALLEY	S
	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE		03348	WOODFORD	S
11423	PRIMDA	S	03354	NOTTINGHAM	W R
			03377	WADDINGTON	S
			03414	SHAWBURY	S

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
03462	WITTERING	S	SLOVAQUIE		
03495	COLTISHALL	S	11826	PIESTANY	S
03502	ABERPORTH	S	11903	SLIAC	S
03590	WATTISHAM	S	11934	POPRAD TATRY	S
03716	ST ATHAN	S	11952	POPRAD GANOVCE	W R
03740	LYNEHAM	S	11968	KOSICE	S
03772	LONDON HEATHROW AP	S	SLOVÉNIE		
03797	MANSTON	S	14015	LJUBLJANA BEZIGRAD	S
03808	CAMBORNE	S	14015	LJUBLJANA BEZIGRAD	W R
03808	CAMBORNE	W R	14026	MARIBOR SLIVNICA	S
03853	YEOVILTON	S	SUÈDE		
03874	SOLENT MRSC	S	02020	KATTERJAKK	S
03882	HERSTMONCEUX	S	02080	KARESUANDO	S
03882	HERSTMONCEUX	W R	02096	PAJALA	S
03917	BELFAST ALDERGROVE	S	02104	HEMAVAN	S
03918	CASTOR BAY	W R	02120	KVIKKJOKK ARRENJ	S
62029	ODAS BUOY K1	S	02124	ARJEPLOG	S
62081	ODAS BUOY K2	S	02128	GUNNARN	S
62105	ODAS BUOY K4	S	02151	JOKKMOKK FPL	S
62108	ODAS BUOY K3	S	02185	LULEA KALLAX	W R
64045	ODAS BUOY K5	S	02186	LULEA KALLAX	S
COOPÉRATION ROYAUME-UNI - FRANCE			02196	HAPARANDA	S
62001	ODAS BUOY GASCogne	S	02206	STORLIEN	S
62163	ODAS BUOY BRITTANNY	S	02222	GADDEDE	S
SERBIE ET MONTÉNÉGRo			02226	OSTERSUND FROSON	S
13067	SUBOTICA-PALIE	S	02244	JUNSELE	S
13160	SOMBOR	S	02269	SKAGSUDDE	S
13168	NOVI SAD	S	02288	HOLMOGADD	S
13173	ZRENJANIN	S	02297	BJUROKLUBB	S
13174	KIKINDA	S	02308	TANNAS	S
13180	BANATSKI KARLOVAC	S	02324	SVEG	S
13183	VRsAC	S	02355	KUGGOREN	S
13262	LOZNICA	S	02365	SUNDSVALL HARNOSAND	W R
13266	SREMDKA MITROVICA	S	02366	TIMRA MIDLANDA	S
13269	VALJEVO	S	02410	MALUNG	S
13272	BEOGRAD SURCIN	S	02418	KARLSTAD FLYGPLATS	S
13274	BEOGRAD VRACAR	S	02435	BORLANGE	S
13275	BEOGRAD KOSUTNJAK	W R	02440	AMOT	S
13278	KragUJEVAC	S	02452	KILsBERGEN SUTTARBO	S
13279	SMEDEREVSKA PALANKA	S	02456	FILM	S
13285	VELIKO GRADISTE	S	02464	STOCKHOLM-BROMMA	S
13289	CRNI VRH	S	02469	TULLINGE	S
13295	NEGOTIN	S	02496	SVENSKA HOGARNA	S
13363	PLEVLJA	S	02500	NORDKOSTER	S
13367	ZLATIBOR	S	02513	GOTEBERG	S
13369	SJENICA	S	02518	NIDINGEN	S
13376	KRALJEVO	S	02520	SATENAS	S
13378	KOPAONIK	S	02527	GOTEBOrg LANDVETTER	W R
13384	CUPRIJA	S	02550	JONKOPING AXAMO	S
13388	NIS	S	02562	LINKOPING MALMSLAET	S
13389	LESKOVAC	S	02563	HARSTENA	S
13397	DIMITROVGRAD	S	02566	MALILLA	S
13459	NIKSIC	S	02584	GOTSKA SANDON	S
13462	PODGORICA GOLUBOVCI	S	02590	VISBY AD	S
13464	ULCINJ	S	02591	VISBY AS	W R
13477	PRIZREN	S	02616	FALSTERBO	S
13481	PRISTINA	S	02620	TORUP	S
13489	VRANJE	S	02635	MALMO	S

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
02664	RONNEBY KALLINGE	S	17188	USAK	S
02680	HOBURG	S	17189	AFYONKARAHISAR	S
SUISSE ET LIECHTENSTEIN			17195	KAYSERI ERKILET	S
06610	PAYERNE	S	17199	MALATYA BOLGE	S
06610	PAYERNE	W R	17202	ELAZIG	S
06670	ZURICH AP KLOTEN	S	17203	BINGOL	S
06700	GENEVE AP COINTRIN	S	17210	SIIRT	S
06720	SION	S	17219	IZMIR A MENDERES	S
06762	LOCARNO MAGADINO	S	17220	IZMIR GUZELYALI	W R
06794	ROBBIA	S	17234	AYDIN	S
06990	VADUZ LIECHTENSTEIN	S	17237	DENIZLI	S
SYRIE			17240	ISPARTA	S
40001	KAMISHLI	S	17240	ISPARTA	W R
40007	ALEPPO AP	S	17244	KONYA	S
40022	LATTAKIA	S	17248	KONYA EREGLI	S
40030	HAMA	S	17250	NIGDE	S
40039	RAQQA	S	17260	GAZIANTEP	S
40045	DEIR EZZOR	S	17272	SANLIURFA-MEYDAN	S
40061	PALMYRA	S	17280	DIYARBAKIR	S
40072	ABUKMAL	S	17281	DIYARBAKIR-BOLGE	W R
40080	DAMASCUS AP	S	17290	BODRUM	S
TURQUIE			17292	MUGLA	S
17022	ZONGULDAK	S	17295	DALAMAN	S
17024	INEBOLU	S	17300	ANTALYA	S
17026	SINOP	S	17310	ALANYA	S
17030	SAMSUN	W R	17320	ANAMUR	S
17031	CARSAMBA SAMSUN	S	17330	SILIFKE	S
17034	GIRESUN	S	17350	ADANA INCIRLIK	S
17038	TRABZON	S	17351	ADANA BOLGE	W R
17042	HOPA	S	17370	ISKENDERUN	S
17050	EDIRNE	S	17375	FINIKE	S
17056	TEKIRDAG	S	UKRAINE		
17060	ISTANBUL ATATURK	S	33088	SARNY	S
17062	ISTANBUL GOZTEPE	W R	33135	CHERNIHIV	S
17067	GOLCUK DUMLUPINAR	S	33177	VOLODYMYR VOLYNS'KY	S
17070	BOLU	S	33261	KONOTOP	S
17074	KASTAMONU	S	33275	SUMY	S
17084	CORUM	S	33301	RIVNE	S
17086	TOKAT	S	33317	SHEPETIVKA	S
17088	GUMUSHANE	S	33317	SHEPETIVKA	W R
17090	SIVAS	S	33325	ZHYTOMYR	S
17092	ERZINCAN	S	33345	KYIV	S
17096	ERZURUM	S	33345	KYIV	W R
17098	KARS	S	33377	LUBNY	S
17112	CANAKKALE	S	33393	L'VIV	S
17115	BANDIRMA	S	33393	L'VIV	W R
17116	BURSA	S	33415	TERNOPIL'	S
17124	ESKISEHIR	S	33429	KHMEL'NYTS'KYI	S
17128	ANKARA ESENBOGA	S	33466	MYRONIVKA	S
17130	ANKARA CENTRAL	W R	33506	POLTAVA	S
17140	YOZGAT	S	33526	IVANO FRANKIVS'K	S
17150	BALIKESIR	S	33562	VINNYTSIA	S
17155	KUTAHYA	S	33587	UMAN'	S
17160	KIRSEHIR	S	33614	SVITLOVODS'K	S
17170	VAN	S	33631	UZHHOROD	S
17184	AKHISAR	S	33658	CHERNIVTSI	S
			33658	CHERNIVTSI	W R
			33663	MOHYLIV PODIL'S'KYI	S

N° de station	Nom de la station	Observations	N° de station	Nom de la station	Observations
33711	KIROVOHRAD	S	34415	IZIUM	S
33761	LIUBASHIVKA	S	34504	DNIPROPETROVS'K	S
33791	KRYVYI RIH	S	34519	DONETS'K	S
33791	KRYVYI RIH	W R	34523	LUHANS'K	S
33837	ODESA	S	34601	ZAPORIZHZHIA	S
33837	ODESA	W R	34712	MARIUPOL'	S
33902	KHERSON	S			
33924	CHORNOMORS'KE	S			
33946	SIMFEROPOL'	S			
33946	SIMFEROPOL'	W R			
33983	KERCH	S			
34300	KHARKIV	S			
34300	KHARKIV	W R			

Légende:
S = Observations en surface
W = Observations par radiosonde-radiovent
R = Observations par radiosonde

RÉSOLUTION 3 (XIV-CR VI)

RÉSEAU CLIMATOLOGIQUE DE BASE RÉGIONAL DE LA RÉGION VI

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 3 (XIII-AR VI) – Réseau climatologique de base régional de la Région VI,
- 2) Le rapport de la cinquième session du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI,
- 3) La résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques,

CONSIDÉRANT que le Quatorzième Congrès s'était félicité de la mise en place d'un Réseau climatologique de base régional (RCBR) dans chacune des Régions de l'OMM et dans l'Antarctique et avait prié les Membres de veiller à ce que leurs stations d'observation opérationnelles recueillent et transmettent les messages CLIMAT/CLIMAT TEMP conformément aux règlements en vigueur,

DÉCIDE que les stations énumérées dans l'annexe de la présente résolution constituent le RCBR de la Région VI;

PRIE INSTAMMENT ses Membres:

- 1) De n'épargner aucun effort pour mettre intégralement en œuvre, dans les plus brefs délais possibles, le réseau de stations figurant dans l'annexe de la présente résolution;
- 2) De se conformer strictement aux prescriptions du *Règlement technique* de l'OMM (OMM-N° 49) ainsi que du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544), du *Manuel des codes* (OMM-N° 306) et du *Manuel du Système mondial de télécommunications* (OMM-N° 386) en ce qui concerne les procédures de chiffrage mondiales et régionales et les normes de collecte des données, dans le but d'assurer le bon fonctionnement du RCBR;

AUTORISE son président à approuver, à la demande des Membres intéressés et après consultation du Secrétaire général, de légers amendements à la liste des stations du RCBR conformément aux prescriptions énoncées pour le RSBR dans le Volume II – Aspects régionaux, Région VI (Europe) du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544).

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 3 (XIII-AR VI).

*

*

*

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 3 (XIV-CR VI)

LISTE DES STATIONS DU RCBR DANS LA RÉGION VI

N° de station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP		N° de station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	
			GSN	GUAN				GSN	GUAN
ALLEMAGNE					10739	STUTTGART SCHNARREN		X	X
10015	HELGOLAND ISL	X			10763	NUERNBERG	X		
10020	LIST SYLT	X			10776	REGENSBURG	X		
10035	SCHLESWIG	X			10788	STRAUBING	X		
10035	SCHLESWIG		X		10791	GROSSER ARBER	X		
10046	KIEL-HOLTENAU	X			10805	LAHR	X		
10055	WESTERMARKELSDORF	X			10852	AUGSBURG	X		
10091	ARKONA	X			10868	MUENCHEN OBERSCHLEI		X	
10113	NORDERNEY	X			10870	MUENCHEN AP	X		
10131	CUXHAVEN	X			10908	FELDBERG SCHWARZW	X		
10147	HAMBURG FUHLBUTTEL	X		X	10929	KONSTANZ	X		
10162	SCHWERIN	X			10946	KEMPTEN	X		
10170	ROSTOCK WARNEMUNDE	X			10948	OBERSTDORF	X		
10184	GREIFSWALD	X			10961	ZUGSPITZE	X		
10184	GREIFSWALD		X		10962	HOHENPEISSENBERG	X		X
10200	EMDEN FP	X			10980	WENDELSTEIN	X		
10200	EMDEN FP		X		ARMÉNIE				
10224	BREMEN	X			37682	AMASIA	X		
10238	BERGEN		X		37717	SEVAN OZERO	X		
10270	NEURUPPIN	X			37789	YEREVAN	X		X
10315	MUENSTER OSNABRUCK	X			AUTRICHE				
10338	HANNOVER	X			11012	KREMSMUENSTER	X		X
10361	MAGDEBURG	X			11035	WIEN HOHE WARTE	X		X
10379	POTSDAM	X			11035	WIEN HOHE WARTE		X	X
10384	BERLIN-TEMPELHOF	X			11120	INNSBRUCK AP	X		X
10393	LINDENBERG	X		X	11146	SONNBLICK	X		X
10393	LINDENBERG		X	X	11150	SALZBURG AP	X		
10400	DUESSELDORF	X			11155	FEUERKOGEL	X		
10410	ESSEN		X		11212	VILLACHERALPE	X		
10427	KAHLER ASTEN	X			11231	KLAGENFURT	X		
10453	BROCKEN	X			11240	GRAZ THALERHOF AP	X		
10469	LEIPZIG SCHKEUDITZ	X			AZERBAÏDJAN				
10488	DRESDEN KLOTZSCHE	X			37661	SHEKI	X		
10499	GORLITZ	X			37735	GANDIA	X		
10501	AACHEN	X			37747	YEVLA KH	X		X
10506	NUERBURG BARWEILER	X			37860	MASHTAGA	X		
10513	KOLN BONN	X			37936	NAKHCHIVAN	X		
10544	WASSERKUPPE	X			37989	ASTARA	X		X
10548	MEININGEN	X			BÉLARUS				
10548	MEININGEN		X		26554	VERHNEDVINSK	X		
10554	ERFURT BINDERSLEBEN	X			26666	VITEBSK	X		
10567	GERA-LEUMNITZ	X			26825	GRODNO	X		
10578	FICHTELBERG	X			26850	MINSK	X		
10609	TRIER-PETRISBERG	X			26863	MOGILEV	X		
10616	HAHN	X			26941	BARANOVICHI	X		
10637	FRANKFURT MAIN AP	X			26951	SLUTSK	X		
10655	WUERZBURG	X			33008	BREST	X		
10675	BAMBERG	X			33019	PINSK	X		
10685	HOF	X			33036	MOZYR	X		
10708	SAARBRUECKEN ENSHEIM	X							
10727	KARLSRUHE	X							
10738	STUTTGART ECHTERDING	X							

N° de station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN	N° de station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
33038	VASILEVICHI	X		X		08045	VIGO PEINADOR	X			
33041	GOMEL'	X				08048	ORENSE	X			
BELGIQUE						08053	PONFERRADA	X			
06447	UCCLE	X				08055	LEON VIRGEN DEL CAMINO	X			
BOSNIE-HERZÉGOVINE						08084	LOGRONO AGONCILLO	X			
14542	BANJA LUKA	X				08085	PAMPLONA NOAIN	X			
14557	TUZLA	X				08130	ZAMORA	X			
14648	MOSTAR	X				08141	VALLADOLID	X			
14652	BJELASNICA	X		X		08148	SORIA	X			
14654	SARAJEVO BEJELAVE	X				08160	ZARAGOZA AEROPUERTO	X			
BULGARIE						08160	ZARAGOZA AEROPUERTO		X		
15502	VIDIN	X				08171	LERIDA	X			
15552	VARNA	X				08175	REUS AP	X			
15614	SOFIA OBS	X				08181	BARCELONA AEROPUERTO	X		X	
15614	SOFIA OBS		X			08184	GERONA COSTA BRAVA	X			
15730	KURDJALI	X				08202	SALAMANCA MATACAN	X		X	
CHYPRE						08215	NAVACERRADA	X		X	
17607	ATHALASSA		X			08221	MADRID BARAJAS	X			
17609	LÁRNACA AP	X				08221	MADRID BARAJAS		X		
CROATIE						08222	MADRID RETIRO	X			
14236	ZAGREB GRIC	X				08231	CUENCA	X			
14240	ZAGREB MAKSIMIR		X			08235	TERUEL	X			
14445	SPLIT MARJAN	X				08238	TORTOSA	X			
DANEMARK, GROËNLAND ET ÎLES FÉROÉ						08261	CACERES	X			
04210	UPERNAVIK	X		X		08272	TOLEDO	X			
04220	ASITA	X				08280	ALBACETE LOS LLANOS	X		X	
04220	ASITA		X			08284	VALENCIA AEROPUERTO	X			
04250	NUUK	X		X		08286	CASTELLON ALMAZORA	X			
04270	NARSARSUAQ		X		X	08302	MALLORCA SON BONET		X		
04312	NORD AUT	X				08306	PALMA DE MALLORCA/ SON SAN JUAN	X			
04320	DANMARKSHAVN	X		X		08314	MENORCA MAHON	X			
04320	DANMARKSHAVN		X			08330	BADAJOS TALAVERA LA	X			
04339	ILLOQQORTOORMIUT	X				08348	CIUDAD REAL	X			
04339	ILLOQQORTOORMIUT		X			08360	ALICANTE EL ALTET	X			
04360	TASIILAQ	X		X		08373	IBIZA ES CODOLA	X			
04360	TASIILAQ		X			08383	HUELVA	X			
04390	PR CHRISTIANSUND	X				08391	SEVILLE SAN PABLO	X			
06011	TORSHAVN	X		X		08410	CORDOBA AEROPUERTO	X		X	
06011	TORSHAVN		X			08417	JAEN	X			
06030	AALBORG	X				08419	GRANADA AEROPUERTO	X			
06181	KOEBENHAVN JAEGERSB		X			08430	MURCIA	X			
06186	KOEBENHAVN LHS	X		X		08430	MURCIA		X		
06190	ROENNE	X				08451	JEREZ DE LA FRONTERA/ AEROPUERTO	X			
ESPAGNE						08482	MALAGA AEROPUERTO	X			
08001	LA CORUNA	X				08487	ALMERIA AEROPUERTO	X			
08001	LA CORUNA		X			ESTONIE					
08015	OVIEDO	X				26038	TALLINN	X			
08023	SANTANDER	X				26214	VILSANDI	X			
08023	SANTANDER		X			26242	TARTU	X		X	
08025	BILBAO SONDICA	X				FÉDÉRATION DE RUSSIE					
08027	SAN SEBASTIAN IGUELDO	X		X		22113	MURMANSK	X		X	
						22165	KANIN NOS	X		X	
						22217	KANDALAKSHA	X	X	X	

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>CLIMAT</i>	<i>CLIMAT TEMP</i>	<i>GSN</i>	<i>GUAN</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>CLIMAT</i>	<i>CLIMAT TEMP</i>	<i>GSN</i>	<i>GUAN</i>
22235	KRASNOSCEL'E	X				37663	AHTY	X			
22271	SHOJNA		X								
22471	MEZEN'	X		X							
22522	KEM'		X				FINLANDE				
22522	KEM'-PORT	X		X		02801	ENONTEKIO KILPISJARVI	X			
22550	ARHANGEL'SK	X		X		02805	UTSJOKI KEVO	X			
22550	ARHANGEL'SK		X		X	02836	SODANKYLA	X		X	
22602	REBOLY	X		X		02836	SODANKYLA		X		
22619	PADANY	X				02875	OULU AIRPORT	X			
22641	ONEGA	X				02897	KAJAANI PALTANIEMI	X			
22676	SURA	X				02935	JYVASKYLA AIRPORT	X		X	
22768	SHENKURSK	X				02935	JYVASKYLA AIRPORT		X		
22802	SORTAVALA	X		X		02942	KANKAANPAA NIINISALO	X			
22820	PETROZAVODSK	X				02958	LAPPEENRANTA AIRPORT	X			
22837	VYTEGRA	X		X		02963	JOKIOINEN OBSERVATORY	X		X	
26063	ST PETERBURG	X		X		02963	JOKIOINEN OBSERVATORY		X		
26157	GDOV	X				02972	TURKU AIRPORT	X			
26275	STARAYA RUSSA	X				02974	HELSINKI VANTAA AIRPORT	X			
26359	PUSKINSKIE GORY	X		X							
26781	SMOLENSK	X		X			FRANCE				
26997	TRUBCHEVSK	X		X		07005	ABBEVILLE	X			
27037	VOLOGDA	X		X		07015	LILLE	X			
27051	TOT'MA	X		X		07020	LA HAGUE	X			
27333	KOSTROMA	X				07027	CAEN CARPIQUET	X			
27459	NIZHNIJ NOVGOROD	X	X		X	07037	ROUEN	X			
27595	KAZAN'	X		X		07070	REIMS	X			
27612	MOSKVA	X		X		07110	BREST GUIPAVAS	X			
27612	MOSKVA		X			07110	BREST GUIPAVAS		X		
27648	ELAT'MA	X		X		07117	PLOUMANACH	X			
27675	PORETSKOE	X				07130	RENNES	X		X	
27707	SUHINICHI	X	X			07139	ALENÇON	X			
27730	RYAZAN'		X			07145	TRAPPES		X		
27823	PAVELETS	X				07149	PARIS ORLY	X			
27857	ZEMETCHINO	X				07168	TROYES	X			
27962	PENZA		X			07180	NANCY ESSEY		X		
27995	SAMARA (BEZENCHUK)	X		X		07181	NANCY OCHEY	X			
34009	KURSK		X			07190	STRASBOURG ENTZHEIM	X		X	
34110	BOGORODITSKOE-FENINO	X				07207	POINTE DU TALUT	X			
34122	VORONEZH		X			07222	NANTES	X			
34123	VORONEZ	X		X		07240	TOURS	X			
34152	BALASHOV	X				07255	BOURGES	X		X	
34163	OKTYABR'SKIJ GORODOK	X		X		07280	DIJON LONGVIC	X			
34186	ERSHOV	X		X		07299	BÂLE MULHOUSE	X			
34579	VERHNIJ BASKUNCHAK	X				07314	CHASSIRON	X			
34720	TAGANROG	X				07335	POITIERS	X			
34740	GIGANT	X				07434	LIMOGES BELLEGARDE	X			
34866	YASHKUL'	X		X		07460	CLERMONT-FERRAND	X			
34880	ASTRAHAN'	X		X		07471	LE PUY	X			
34927	KRASNODAR-KRUGLIK	X		X		07481	LYON SATOLAS	X			
34949	STAVROPOL'	X				07481	LYON SATOLAS		X		
37001	ANAPA	X				07510	BORDEAUX MÉRIGNAC	X			
37061	BUDENNOVSK	X				07510	BORDEAUX MÉRIGNAC		X		
37107	KRASNAYA POLYANA	X				07535	GOURDON	X			
37126	SHADZHATMAZ	X				07560	MONT AIGOUAL	X		X	
37228	VLADIKAVKAZ	X				07577	MONTÉLIMAR	X			
37470	DERBENT	X		X		07591	EMBRUN	X			
37472	MAHACHKALA	X				07607	MONT-DE-MARSAN	X			
						07621	TARBES OSSUN	X			

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>CLIMAT</i>	<i>CLIMAT TEMP</i>	<i>GSN</i>	<i>GUAN</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>CLIMAT</i>	<i>CLIMAT TEMP</i>	<i>GSN</i>	<i>GUAN</i>
07627	ST GIRONS	X				04018	KEFLAVIK AP		X		X
07630	TOULOUSE BLAGNAC	X		X		04048	VESTMANNAEYJAR	X		X	
07643	MONTPELLIER	X				04063	AKUREYRI	X		X	
07645	NÎMES COURBESSAC		X			04097	DALATANGI	X			
07650	MARSEILLE MARIGNANE	X		X			ISRAËL				
07661	CAP CEPET	X				40179	BET DAGAN		X		
07690	NICE	X				40180	BEN GURION AP	X			
07747	PERPIGNAN RIVESALTE	X				40199	EILAT	X		X	
07761	AJACCIO	X					ITALIE				
07761	AJACCIO		X			16008	SAN VALENTINO ALLA M	X			
07790	BASTIA	X				16022	PAGNELLA	X		X	
	GÉORGIE					16033	DOBBIACO	X			
37549	TBLISI	X		X		16044	UDINE CAMPOFORMIDO		X		
	GIBRALTAR					16052	PIAN ROSA	X			
08495	GIBRALTAR	X				16061	BRIC DELLA CROCE	X			
08495	GIBRALTAR		X		X	16088	BRESCIA/GHEDI	X			
	GRÈCE					16098	TREVISO ISTRANA	X			
16622	THESSALONIKI AP	X				16110	TRIESTE	X		X	
16641	KERKYRA AP	X		X		16134	MONTE CIMONE	X		X	
16648	LARISSA AP	X				16148	CERVIA	X			
16714	ATHENS OBSERVATORY	X				16153	CAPO MELE	X			
16719	ZAKINTHOS	X				16158	PISA S GIUSTO	X			
16726	KALAMATA	X				16179	FRONTONE	X			
16746	SOUDA AP	X		X		16206	GROSSETO	X			
16754	HERAKLION AP	X				16219	MONTE TERMINILLO	X			
16754	HERAKLION AP		X			16224	VIGNA DI VALLE	X		X	
	HONGRIE					16232	TERMOLI	X		X	
12772	MISKOLC	X				16245	PRATICA DI MARE	X			
12822	GYOR	X				16245	PRATICA DI MARE		X		X
12843	BUDAPEST LORINC	X				16252	CAMPOBASSO	X			
12843	BUDAPEST LORINC		X			16253	GRAZZANISE	X			
12882	DEBRECEN	X				16258	MONTE SAN'T ANGELO	X		X	
12925	NAGYKANIZSA	X				16280	PONZA	X			
12942	PECS POGANY	X		X		16310	CAPO PALINURO	X			
12982	SZEGED	X				16320	BRINDISI AB CASALE		X		
12982	SZEGED		X			16325	MARINA DI GINOSA	X			
	IRLANDE					16344	MONTESCURO	X			
03953	VALENTIA OBS	X		X		16360	S MARIA DI LEUCA	X			
03953	VALENTIA OBS		X		X	16420	MESSINA	X			
03955	CORK AP	X				16429	TRAPANI BIRGI	X			
03957	ROSSLARE	X				16429	TRAPANI BIRGI		X		
03962	SHANNON AP	X				16450	ENNA	X			
03969	DUBLIN AP	X				16459	CATANIA SIGONELLA	X			
03973	CONNAUGHT AP	X				16480	COZZO SPADARO	X			
03976	BELMULLET	X				16522	CAPO CACCIA	X			
03980	MALIN HEAD	X		X		16546	DECIMOMANNU	X			
	ISLANDE					16550	CAPO BELLAVISTA	X		X	
04013	STYKKISHOLMUR	X		X		16560	CAGLIARI ELMAS		X		
04018	KEFLAVIK AP	X					JORDANIE				
						40250	H 4 'IRWAISHED'	X			
						40265	MAFRAQ	X			
						40265	MAFRAQ		X		
						40296	GHOR EL SAFI	X			
						40310	MA'AN	X			

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>CLIMAT</i>	<i>CLIMAT TEMP</i>	<i>GSN</i>	<i>GUAN</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>CLIMAT</i>	<i>CLIMAT TEMP</i>	<i>GSN</i>	<i>GUAN</i>
KAZAKHSTAN						06260	DE BILT				X
34398	ZHALPAKTAL	X				06310	VLISSINGEN	X			
34691	NOVYJ USHTOGAN	X				06380	BEEK	X			
LETTONIE						POLOGNE					
26346	ALUKSNE	X				12120	LEBA	X		X	
26406	LIEPAJA	X		X		12120	LEBA		X		
26422	RIGA		X			12160	ELBLAG	X			
26544	DAUGAVPILS	X				12205	SZCZECIN	X			
LIBAN						12295	BIALYSTOK	X			
40100	BEYROUTH AP	X				12330	POZNAN	X			
40100	BEYROUTH AP		X			12374	LEGIONOWO		X		
40103	TRIPOLI	X				12375	WARSZAWA OKECIE	X			
LITUANIE						12385	SIEDLCE	X		X	
26509	KLAIPEDA	X				12424	WROCLAW II STRACHOW	X			
26524	SIAULIAI	X				12425	WROCLAW I		X		
26531	BIRZAI	X				12497	WLODAWA	X			
26629	KAUNAS	X				12566	KRAKOW BALICE	X			
26629	KAUNAS		X			PORTUGAL ET AÇORES					
26730	VILNIUS	X				08501	FLORES	X			
LUXEMBOURG						08506	HORTA	X		X	
06590	LUXEMBOURG	X				08508	LAJES SANTA RITA		X		X
MALTE						08509	LAJES	X			
16597	LUQA	X		X		08512	PONTA DELGADA/NORDELA	X		X	
NORVÈGE						08515	SANTA MARIA	X			
01001	JAN MAYEN	X		X		08535	LISBOA GEOFISICA	X		X	
01001	JAN MAYEN		X		X	08546	PORTO SERRA DO PILA	X			
01008	SVALBARD AP	X		X		08548	COIMBRA CERVACHE	X			
01026	TROMSO	X		X		08554	FARO AP	X			
01028	BJORNOYA	X		X		08558	EVORA C COORD	X			
01028	BJORNOYA		X			08570	CASTELO BRANCO	X			
01098	VARDO	X		X		08575	BRAGANCA	X			
01152	BODO VI	X		X		08579	LISBOA GAGO COUTINH		X		
01152	BODO VI		X			EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE					
01212	ONA II	X		X		13577	LAZARPOLE	X		X	
01238	FOKSTUA II	X		X		13583	BITOLA	X			
01241	ORLAND III	X				13588	SKOPJE ZAJCEV RID	X			
01241	ORLAND III		X			13591	STIP	X			
01317	BERGEN FLORIDA	X				RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA					
01400	EKOFISK		X			33815	CHISINAU	X			
01403	UTSIRA LH	X		X		33883	KOMRAT	X			
01415	STAVANGER SOLA	X				RÉPUBLIQUE TCHÈQUE					
01415	STAVANGER SOLA		X			11423	PRIMDA	X			
01465	TORUNGEN LH	X		X		11464	MILESOVKA	X		X	
01492	OSLO BLINDERN	X				11487	KOCELOVICE	X			
99090	SHIP M		X			11520	PRAHA LIBUS	X			
PAYS-BAS						11520	PRAHA LIBUS		X		
06235	DE KOOY	X				11603	LIBEREC	X			
06239	PLATFORM F3	X				11659	PRIBYSLAV	X			
06252	PLATFORM K13	X				11723	BRNO TURANY	X			
06260	DE BILT	X		X		11782	OSTRAVA MOSNOV	X			
						11787	LYSA HORA	X			

N° de station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN	N° de station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
ROUMANIE						11952	POPRAD GANOVCE		X		
15023	SUCEAVA	X				11968	KOSICE	X			
15085	BISTRITA	X		X		SLOVÉNIE					
15090	IASI	X				14015	LJUBLJANA BEZIGRAD	X			
15120	CLUJ NAPOCA	X				SUÈDE					
15120	CLUJ NAPOCA		X			02080	KARESUANDO	X			
15247	TIMISOARA	X				02120	KVIKKJOKK ARRENJ	X			
15260	SIBIU	X				02128	GUNNARN	X			
15280	VF OMU	X		X		02185	LULEA KALLAX		X		
15292	CARANSEBES	X				02196	HAPARANDA	X		X	
15310	GALATI	X				02226	OSTERSUND FROSON	X		X	
15350	BUZAU	X				02288	HOLMOGADD	X		X	
15360	SULINA	X		X		02365	SUNDSVALL HARNOSAND		X		
15420	BUCURESTI BANEASA	X				02366	TIMRA MIDLANDA	X			
15421	BUCURESTI AFUMATI		X			02410	MALUNG	X		X	
15450	CRAIOVA	X				02418	KARLSTAD FLYGPLATS	X			
15480	CONSTANTA	X				02485	STOCKHOLM	X			
15480	CONSTANTA		X			02512	GOTEBORG SAVE	X			
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD						02527	GOTEBORG LANDVETTER		X		
03005	LERWICK	X		X		02550	JONKOPING AXAMO	X			
03005	LERWICK		X		X	02584	GOTSKA SANDON	X		X	
03017	KIRKWALL AP	X				02590	VISBY AD	X			
03026	STORNOWAY	X		X		SUISSE ET LIECHTENSTEIN					
03066	KINLOSS	X				06610	PAYERNE		X		
03091	ABERDEEN DYCE AP	X				06660	ZURICH CITY	X			
03100	TIREE	X				06680	SAENTIS	X		X	
03162	ESKDALEMUIR	X		X		06700	GENEVE AP COINTRIN	X			
03171	LEUCHARS	X				06717	GRAND ST. BERNARD	X		X	
03257	LEEMING	X				06770	LUGANO	X			
03302	VALLEY	X		X		SYRIE					
03377	WADDINGTON	X		X		40001	KAMISHLI	X		X	
03414	SHAWBURY	X				40007	ALEPPO AP	X			
03502	ABERPORTH	X				40022	LATTAKIA	X		X	
03590	WATTISHAM	X				40030	HAMA	X			
03740	LYNEHAM	X				40045	DEIR EZZOR	X			
03772	LONDON HEATHROW AP	X				40061	PALMYRA	X		X	
03797	MANSTON	X				40080	DAMASCUS AP	X			
03808	CAMBORNE	X		X		TURQUIE					
03808	CAMBORNE		X		X	17022	ZONGULDAK	X			
03862	BOURNEMOUTH AP	X				17026	SINOP	X			
03917	BELFAST ALDERGROVE	X				17030	SAMSUN	X			
SERBIE ET MONTÉNÉGRO						17030	SAMSUN		X		
13168	NOVI SAD	X				17034	GIRESUN	X			
13274	BEOGRAD VRACAR	X				17040	RIZE	X		X	
13275	BEOGRAD KOSUTNJAK		X			17045	ARTVIN	X			
13363	PLEVLJA	X				17050	EDIRNE	X			
13388	NIS	X				17056	TEKIRDAG	X			
13462	PODGORICA GOLUBOVCI	X				17062	ISTANBUL GOZTEPE	X		X	
SLOVAQUIE						17062	ISTANBUL GOZTEPE		X		
11826	PIESTANY	X				17069	ADAPAZARI	X			
11858	HURBANOVO	X				17070	BOLU	X			
11903	SLIAC	X				17074	KASTAMONU	X		X	
11934	POPRAD TATRY	X		X							

<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>CLIMAT</i>	<i>CLIMAT TEMP</i>	<i>GSN</i>	<i>GUAN</i>	<i>N° de station</i>	<i>Nom de la station</i>	<i>CLIMAT</i>	<i>CLIMAT TEMP</i>	<i>GSN</i>	<i>GUAN</i>
17080	CANKIRI	X				17282	BATMAN	X			
17084	CORUM	X				17285	HAKKARI	X			
17086	TOKAT	X				17292	MUGLA	X			
17088	GUMUSHANE	X				17300	ANTALYA	X			
17090	SIVAS	X		X		17340	MERSIN	X			
17092	ERZINCAN	X				17351	ADANA BOLGE	X		X	
17096	ERZURUM	X				17351	ADANA BOLGE		X		
17098	KARS	X				17370	ISKENDERUN	X			
17099	AGRI	X				17375	FINIKE	X		X	
17112	CANAKKALE	X									
17116	BURSA	X				UKRAINE					
17123	ESKISEHIR	X				33213	OVRUCH	X			
17130	ANKARA CENTRAL	X				33275	SUMY	X			
17130	ANKARA CENTRAL		X		X	33301	RIVNE	X			
17140	YOZGAT	X				33317	SHEPETIVKA	X		X	
17150	BALIKESIR	X				33345	KYIV	X		X	
17155	KUTAHYA	X				33345	KYIV		X		X
17160	KIRSEHIR	X				33377	LUBNY	X		X	
17170	VAN	X		X		33393	L'VIV	X			
17188	USAK	X				33415	TERNOPIL'	X			
17190	AFYON	X				33429	KHMEL'NYTS'KYI	X			
17193	NEVSEHIR	X				33506	POLTAVA	X			
17196	KAYSERI/CITY	X				33526	IVANO FRANKIVS'K	X			
17199	MALATYA BOLGE	X				33562	VINNYTSIA	X			
17202	ELAZIG	X				33587	UMAN'	X		X	
17203	BINGOL	X				33631	UZHGOROD	X			
17204	MUS	X				33658	CHERNIVTSI	X			
17210	SIIRT	X				33711	KIROVOHRAD	X			
17220	IZMIR GUZELYALI	X				33777	VOZNESENS'K	X			
17220	IZMIR GUZELYALI		X			33791	KRYVYI RIH	X			
17234	AYDIN	X				33837	ODESA	X			
17237	DENIZLI	X				33889	IZMAIL	X			
17240	ISPARTA	X		X		33902	KHERSON	X			
17240	ISPARTA		X			33915	ASKANIYA NOVA	X		X	
17244	KONYA	X				33946	SIMFEROPOL'	X			
17250	NIGDE	X				33998	AI PETRI	X		X	
17255	KAHRAMANMARAS	X				34300	KHARKIV	X			
17260	GAZIANTEP	X				34415	IZIUM	X			
17265	ADIYAMAN	X				34519	DONETS'K	X			
17270	SANLIURFA	X				34523	LUHANS'K	X			
17280	DIYARBAKIR	X				34607	PRYSHYB	X			
17281	DIYARBAKIR-BOLGE		X			34712	MARIUPOL'	X			

*

*

*

RÉSOLUTION 4 (XIV-CR VI)

**AMENDEMENTS AU VOLUME II – ASPECTS RÉGIONAUX – RÉGION VI (EUROPE)
DU MANUEL DU SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION (OMM-N° 544)**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 2 (Cg-XIV) – Programme de la Veille météorologique mondiale pour 2004-2007,
- 2) Le rapport de la cinquième session du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI,
- 3) Le Volume II – Aspects régionaux – Région VI (Europe) du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544),

DÉCIDE que le Volume II – Aspects régionaux – Région VI (Europe) du *Manuel du Système mondial d'observation*

doit être modifié comme indiqué dans l'annexe de la présente résolution, avec entrée en vigueur le 15 septembre 2005;

PRIE le Secrétaire général d'apporter au Volume II – Aspects régionaux – Région VI (Europe) du *Manuel du Système mondial d'observation*, les amendements figurant dans l'annexe de la présente résolution;

AUTORISE le Secrétaire général à apporter au Volume II – Aspects régionaux – Région VI (Europe) du *Manuel du Système mondial d'observation*, toute modification d'ordre purement rédactionnel, nécessaire de ce fait.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 4 (XIV-CR VI)

**AMENDEMENTS AU VOLUME II – ASPECTS RÉGIONAUX – RÉGION VI (EUROPE) DU
MANUEL DU SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION (OMM-N° 544),**

Remplacer dans le Volume II – Aspects régionaux – Région VI (Europe) du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544) le texte actuel par le texte suivant:

6.1 Réseau synoptique de base régional de stations d'observation en surface et en altitude

6.1.1 Composition du réseau synoptique de base régional (RSBR)

6.1.1.1 La composition du réseau synoptique de base régional de stations d'observation en surface et en altitude est révisée et mise à jour lors de chaque session du Conseil régional. La liste des stations constituant le RSBR en cours figure dans le rapport de la dernière en date des sessions du Conseil. Toute modification est annoncée dans la lettre circulaire «Operational Newsletter» publiée tous les mois par le Secrétariat (voir paragraphe 6.1.4 ci-après).

6.1.1.2 Les stations terrestres d'observation en surface pourvues de personnel qui font partie du réseau

synoptique de base régional doivent être conformes aux spécifications définies pour les stations terrestres principales dans le Volume I du présent *Manuel*.

6.1.2 Critères pour l'inclusion de stations dans le RSBR

6.1.2.1 Pour la définition des critères, on distingue deux types d'exigences:

- i) Les exigences cibles, qui désignent les caractéristiques souhaitées des réseaux de stations;
- ii) Les exigences minimales, qui désignent des caractéristiques seuils, décisives pour l'inclusion ou l'exclusion d'une station.

L'inclusion d'une station dans le réseau suppose un engagement clair du Membre concerné à s'efforcer de respecter les exigences cibles.

On trouvera dans le tableau ci-dessous les exigences cibles et les exigences minimales pour les stations du RSBR.

	Exigences cibles pour les stations de surface	Exigences minimales pour les stations de	Exigences cibles pour les stations en altitude surface	Exigences minimales pour les stations en altitude
Paramètres	<p><i>Toutes les stations</i> Pression; température; vent; humidité.</p> <p><i>Stations terrestres</i> Hauteur des précipitations; temps présent; visibilité; nébulosité; plafond.</p> <p><i>Stations maritimes</i> Température de la mer en surface; hauteur significative des vagues.</p>	<p><i>Toutes les stations</i> Pression</p> <p><i>Stations terrestres</i> température; vent; humidité.</p> <p><i>Stations maritimes</i> Température de la mer en surface.</p>	Pression/ géopotential; température; vent; humidité.	Pression/ géopotential; température; vent; humidité.
Niveau	–	–	jusqu'à 10 hPa	jusqu'à 100 hPa
Observations aux heures principales	4	3	2 (à 00 et 12)	1
Observations aux heures principales et intermédiaires (sur 3 heures)	8	5	–	–
Disponibilité des données	95 – 100 %	50 %	95 – 100 %	25 %

NOTE: Le pourcentage de disponibilité désigne les données requises selon les exigences cibles. Par exemple, si une station produit cinq observations par jour, mais qu'en moyenne trois observations seulement sont disponibles chaque jour, la disponibilité est de 37,5 % et non de 60 %.

6.1.3 Classement des stations

6.1.3.1 Les stations sont classées selon leurs performances par rapport aux exigences ci-dessus:

- i) Les stations qui respectent toutes les exigences cibles sont classées OK;
- ii) Les stations qui respectent toutes les exigences minimales sont classées IP (programme incomplet);
- iii) Les stations opérationnelles qui ne respectent pas toutes les exigences minimales sont classées BC (inférieures aux critères);
- iv) Les stations muettes sont classées NO (inactives).

6.1.3.2 Les stations muettes ne doivent pas être incluses dans le réseau sauf s'il est clairement indiqué qu'elles doivent revenir sous peu à des normes acceptables. Il en va de même pour les stations classées BC.

NOTE: Les exigences cibles sont définies selon les conditions indiquées dans le *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544). Elles correspondent au niveau de performance recherché pour toutes les stations. Les exigences minimales correspondent à la politique adoptée en pratique depuis quelques années. Les définitions ne vont pas entraîner de changements majeurs dans le RSBR tel qu'il se présente actuellement. Les exigences minimales correspondent au seuil minimum d'inclusion ou d'exclusion.

6.1.3.3 Distribution spatiale des stations de surface

Les stations classées OK sont acceptables si elles se trouvent à 60 km au moins de la plus proche station du réseau. Les stations classées IP sont acceptables si elles se trouvent à 90 km au moins de la plus proche station du réseau. Les stations classées BC et NO ne peuvent pas être intégrées au réseau.

6.1.3.4 Application des critères

Les critères sont élaborés et sont soumis à une révision périodique lorsque le Conseil régional se réunit, tous les quatre ans. Si, pendant l'intersession, les performances d'une station tombent au-dessous des exigences minimales, il n'est pas prévu d'exclure automatiquement cette station. Dans ce cas, le président du Conseil régional, le coordonnateur du Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés et le Membre concerné discutent du maintien de la station dans le réseau; des mesures appropriées sont prises suite à cet entretien. Si aucune amélioration n'est prévue, au moins au niveau des exigences minimales, la station doit alors être retirée du réseau.

6.1.4 *Accords et procédures pour l'actualisation et la modification du réseau synoptique de base régional*

Certaines modifications peu importantes du réseau synoptique de base régional de stations d'observation en surface et en altitude, qui n'ont pas de répercussions sur les besoins en données de l'ensemble de la Région, sont inévitables de temps à autre. Pour qu'il soit possible d'effectuer de manière simple et rapide les changements demandés par les Membres intéressés, il conviendra de suivre la procédure suivante:

- a) Le Conseil régional VI autorise son président à approuver, à la demande du Membre intéressé, sur les conseils du coordonnateur du Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés, et après consultation du Secrétaire général, des changements peu importants dans la liste des stations du réseau synoptique de base régional, sans procéder à une consultation formelle des Membres de la Région, étant entendu que toute modification de fond, c'est-à-dire qui aurait des répercussions défavorables sur la densité du réseau ou qui impliquerait une modification des heures d'observation, devrait continuer d'être approuvée formellement par les Membres et faire l'objet d'une résolution adoptée par correspondance;
- b) Le Secrétaire général informe, par lettre circulaire, tous les Membres de l'OMM des

changements qui ont été approuvés par le président du Conseil régional.

6.2 **Procédures et accords régionaux relatifs aux observations**

6.2.1 *Méthode de réduction de la pression*

6.2.1.1 D'après l'annexe V au *Règlement technique* de l'OMM – *Manuel du système mondial d'observation*, Volume I, Partie III, règle 3.3.2.6, la pression atmosphérique d'une station doit être réduite au niveau moyen de la mer, sauf dans les stations pour lesquelles les résolutions du Conseil régional stipulent autre chose.

6.2.1.2 Le Conseil régional n'a pas pris de décision sur l'introduction d'une méthode uniforme de réduction de la pression à l'échelle de la Région, bien que, de l'avis général, l'adoption d'une méthode unique ait été reconnue comme souhaitable. Néanmoins, le Conseil a décidé d'encourager ses Membres, notamment ceux pour lesquels la réduction de la pression revêt une importance particulière du fait de l'orographie de leur pays, à poursuivre les essais concernant l'application de la formule suggérée dans la section 8 de la publication OMM-N° 154 (Note technique N° 61) – *Note on the standardization of pressure reduction methods in the international network of synoptic stations* (Note sur la normalisation des méthodes de réduction de la pression dans le réseau international de stations synoptiques) (épuisée).

6.2.2 *Comparaison régionale des baromètres*

6.2.2.1 Chaque Membre de la Région doit veiller à ce que le baromètre de chaque station synoptique de son territoire soit comparé à un étalon national fixe, au moins tous les trois ans.

6.2.2.2 Les baromètres étalons de Hambourg, Saint-Petersbourg, Londres et Trappes sont reconnus comme étant les baromètres étalons absolus pour la Région.

6.2.3 *Observations par radar météorologique au sol*

Étant donné l'utilité des échanges, bilatéraux ou multilatéraux, de renseignements météorologiques obtenus par les stations de radars météorologiques au sol, les Membres sont instamment priés de poursuivre leurs efforts en vue d'installer des stations de radars météorologiques au sol pour la détection des précipitations, notamment des fortes chutes de pluie, de la grêle et d'autres phénomènes météorologiques violents, et de procéder à des échanges bilatéraux ou multilatéraux des informations météorologiques ainsi obtenues, en utilisant la forme symbolique appropriée de l'OMM (par ex.: FM 94-IX Ext. BUFR).

6.2.4 Centres régionaux d'instruments

6.2.4.1 Compte tenu qu'il importe de procéder régulièrement à l'étalonnage et à la maintenance des instruments météorologiques pour répondre à la nécessité croissante d'avoir des données météorologiques et hydrologiques d'excellente qualité, que les Membres de la Région ont besoin de normaliser leurs mesures météorologiques et qu'il faut organiser des comparaisons et des évaluations internationales d'instruments et former des experts en instruments, des centres régionaux d'instruments devraient être établis (voir le paragraphe 6.2.4.3 ci-dessous).

6.2.4.2 Les centres régionaux d'instruments sont chargés d'assurer les fonctions suivantes:

- a) Tenir un jeu d'étalons météorologiques qui soit lié aux étalons reconnus à l'échelle internationale et nationale et consigner de façon constante leurs caractéristiques de fonctionnement et leurs éléments de comparaison;
- b) Aider les Membres de la Région à étalonner leurs instruments météorologiques étalons nationaux, ou à les comparer aux étalons indiqués au point a) et tenir les Membres de la Région et le Secrétariat de l'OMM au courant des instruments étalons disponibles;
- c) Être en mesure de certifier la conformité des instruments en faisant référence aux recommandations de l'OMM;
- d) Organiser des évaluations et des comparaisons d'instruments, en appliquant des méthodes normalisées;
- e) Conseiller, à leur demande, les Membres de la Région, sur la performance des instruments et sur la disponibilité des documents d'orientation connexes;
- f) Aider l'OMM à organiser des colloques ou des cycles d'études ou des stages de formation sur la maintenance, l'étalonnage et la comparaison des instruments météorologiques, en fournissant les installations de laboratoires et de terrain et en apportant une assistance concernant les équipements de démonstration et les experts-conseils;
- g) Conserver en bibliothèque des ouvrages et des périodiques sur les théories et pratiques liées aux instruments;
- h) Collaborer, avec d'autres centres régionaux d'instruments, à l'étude de l'efficacité des instruments météorologiques.

6.2.4.3 Le Conseil régional a décidé de désigner le Service des équipements et des techniques instrumentales de la météorologie, à Trappes (France), comme centre régional d'instruments du CR VI.

6.2.5 Centres radiométriques régionaux

6.2.5.1 Puisqu'il est utile d'étalonner tous les cinq ans les pyréliomètres étalons nationaux et régionaux par comparaison avec les pyréliomètres du groupe étalon mondial, afin de garantir la qualité des données radiométriques, et compte tenu de la résolution 11 (EC-XXX) – Centres radiométriques nationaux, régionaux et mondiaux, et de la résolution 16 (VII-AR VI) – Centres radiométriques régionaux de la Région VI, il y a lieu d'établir des centres radiométriques régionaux pour assurer les fonctions suivantes:

- a) Tenir un groupe de radiomètres étalons se composant soit i) de trois radiomètres étalons Ångström, du type à disque d'argent ou du type absolu, soit ii) de deux radiomètres du type absolu;
- b) Comparer au moins une fois tous les cinq ans l'un des radiomètres étalons aux instruments du groupe étalon mondial;
- c) Comparer au moins une fois par an les radiomètres étalons entre eux pour vérifier la stabilité de chaque instrument. Si le rapport diffère de $\pm 0,2 \%$ et s'il n'est pas possible de déterminer l'instrument qui fournit des mesures erronées, il faut procéder à un réétalonnage dans l'un des centres radiométriques mondiaux avant de se servir de nouveau des instruments comme référence;
- d) Tenir les installations et l'équipement de laboratoire nécessaires pour vérifier et maintenir la précision des instruments de mesure auxiliaires;
- e) Tenir les installations extérieures nécessaires pour la comparaison simultanée des radiomètres étalons nationaux de la Région;
- f) Assurer sa propre continuité en se dotant d'un personnel qualifié, ayant une grande expérience dans le domaine du rayonnement;
- g) Organiser et exécuter des comparaisons des instruments de mesure du rayonnement étalons nationaux, en collaboration étroite avec les autres centres radiométriques régionaux, et conserver les instruments étalons nécessaires à cette fin.

6.2.5.2 Chaque centre radiométrique régional doit, dans la mesure du possible, remplir les conditions que représentent les fonctions énumérées ci-dessus avant d'être désigné.

6.2.5.3 Les centres radiométriques nationaux ci-après sont désignés pour faire office de centres radiométriques régionaux de la Région VI:

Budapest (Hongrie), Davos (Suisse), Potsdam (Allemagne), Saint-Petersbourg (Fédération de Russie),

<p>Norrköping (Suède), Trappes/Carpentras (France) et Uccle (Belgique).</p> <p>6.2.6 Observations maritimes</p> <p>6.2.6.1 Les Membres sont instamment priés de contribuer ou de participer activement aux projets régionaux et sous-régionaux à grande échelle portant sur l'étude des interactions entre l'atmosphère et les océans et la collecte et la diffusion des observations nécessaires au RSBR et au RCBR.</p> <p>6.2.6.2 Afin d'assurer la coordination entre les programmes de la CSB et de la CMOM ayant trait à la mise en œuvre des systèmes d'observation maritime dans le cadre du bassin océanique de la Région, le Conseil régional a recommandé que le coordonnateur du Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés travaille en étroite collaboration avec d'autres rapporteurs représentant les intérêts de la communauté maritime, en vue de coordonner l'appui et la contribution au SMO dans ce domaine.</p> <p>6.2.7 Programme AMDAR</p> <p>Les Membres de la Région VI sont vivement encouragés à s'impliquer activement dans le Programme AMDAR, soit de manière directe, soit par le biais d'un programme partagé tel qu'E AMDAR, afin d'apporter ainsi leur soutien à l'un des éléments importants du SMO.</p> <p>6.2.8 Sous-systèmes spatiaux</p> <p>6.2.8.1 Le Conseil régional reconnaît l'importance du sous-système spatial du SMO et la contribution majeure apportée par certains de ses Membres par le biais d'un soutien à EUMETSAT et à d'autres programmes spatiaux. Le Conseil régional encourage tous les Membres de la Région VI à s'impliquer dans ces programmes dans la mesure du possible.</p> <p>6.2.8.2 Chaque Membre de la Région devrait disposer d'un équipement de réception des images</p>	<p>satellites ou d'un autre moyen leur permettant d'acquérir des images en temps réel pour l'aider dans ses activités.</p> <p>6.3 Réseau climatologique de base régional de stations d'observations en surface et en altitude</p> <p>6.3.1 Composition du réseau climatologique de base régional (RCBR)</p> <p>Le réseau climatologique de base régional comprend toutes les stations du SMOC (GSN et GUAN), qu'elles transmettent ou non des messages CLIMAT ou CLIMAT TEMP. Ce réseau comprend également toutes les autres stations transmettant des messages CLIMAT ou CLIMAT TEMP, à l'exception des stations distantes de moins de 60 km d'une autre station du réseau.</p> <p>NOTE: Il peut être passé outre à ce critère de distance lorsque la différence d'altitude est supérieure à 1000 mètres.</p> <p>Dans le cadre de l'exploitation des stations du RCBR, les Membres sont instamment priés de se conformer strictement aux prescriptions du <i>Règlement technique</i> de l'OMM, ainsi que du <i>Manuel du SMO</i>, du <i>Manuel des codes</i> et du <i>Manuel du SMT</i>, en ce qui concerne les procédures de chiffrement mondiales et régionales et les normes de collecte des données.</p> <p>6.3.2 Accords et procédures pour l'actualisation et la modification du réseau climatologique de base régional</p> <p>Le Conseil régional VI autorise son président à approuver, à la demande des Membres intéressés, sur les conseils du coordonnateur du Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés, et après consultation du Secrétaire général, des changements peu importants à la liste des stations du réseau climatologique de base régional, sans procéder à une consultation formelle des Membres de la Région.</p>
--	--

RÉSOLUTION 5 (XIV-CR VI)

RAPPORTEUR POUR LES ASPECTS RÉGIONAUX DE LA MISE AU POINT D'INSTRUMENTS, DE LA FORMATION CONNEXE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la treizième session de l'Association régionale VI (Europe)* (OMM-N° 942),

- 2) La résolution 7 (EC-LV) – Rapport de la treizième session de la Commission des instruments et des méthodes d'observation,

CONSIDÉRANT:

- 1) Que les renseignements relatifs aux nouveaux instruments mis au point peuvent être très utiles

- pour améliorer les équipements des stations d'observation en surface en ce qui concerne les capteurs et les stations météorologiques automatiques,
- 2) Qu'il est nécessaire d'actualiser les informations sur les instruments utilisés dans les stations météorologiques ainsi que sur la maintenance et l'étalonnage de ces instruments,
 - 3) Qu'il est nécessaire d'assurer la coordination des activités d'enseignement et de formation des observateurs, inspecteurs de stations et techniciens en matière d'utilisation, de maintenance et d'étalonnage des instruments météorologiques,

DÉCIDE:

- 1) De désigner un rapporteur pour les aspects régionaux de la mise au point d'instruments, de la formation connexe et du renforcement des capacités et de lui confier les attributions suivantes:
 - a) Mettre à jour les informations concernant les instruments utilisés dans les stations météorologiques, leur maintenance et leur étalonnage,
 - b) Élaborer des directives sur l'utilisation la plus efficace des instruments météorologiques,
 - c) Se tenir au fait de toutes les questions relatives à la mise au point des instruments,
 - d) Donner des conseils quant aux besoins stratégiques en matière de centres régionaux

d'instruments dans la Région VI et collaborer avec le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région à ce propos,

- e) Élaborer des directives concernant la coordination des activités de formation et d'enseignement pour les techniciens en instruments, en collaboration avec les centres régionaux d'instruments et le Secrétariat de l'OMM,
 - f) Faciliter la communication entre la CIMO et le Conseil régional sur les questions concernant le renforcement des capacités dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation;
- 2) De nommer M. I. Zahumensky (Slovaquie) rapporteur pour les aspects régionaux de la mise au point d'instruments, de la formation connexe et du renforcement des capacités;
 - 3) De prier le rapporteur de soumettre au président du CR VI, avec copie au président de la CIMO, un rapport d'activité annuel et un rapport final au moins six mois avant la prochaine session du Conseil régional.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 4 (XIII-AR VI).

RÉSOLUTION 6 (XIV-CR VI)

CENTRES RÉGIONAUX D'INSTRUMENTS

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) Les avantages évidents que les Membres retirent des centres régionaux d'instruments et l'expérience acquise dans ce domaine,
- 2) La recommandation 14 (CIMO-IX) – Comparaison d'instruments,
- 3) La recommandation 19 (CIMO IX) – Établissement de centres régionaux d'instruments,

CONSIDÉRANT:

- 1) La nécessité d'étalonner et d'entretenir régulièrement les instruments météorologiques pour fournir les données météorologiques et hydrologiques d'excellente qualité dont la demande va croissante,
- 2) La nécessité d'organiser des comparaisons et des évaluations internationales d'instruments,
- 3) Les ressources limitées dont disposent de nombreux Services météorologiques pour faire appel à des experts possédant une formation scientifique ou une expérience technique dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation météorologiques,
- 4) Les difficultés rencontrées par plusieurs Membres – pays en développement et pays en transition notam-

ment – pour étalonner leurs instruments météorologiques à partir d'instruments étalons reconnus ou pour les comparer à de tels instruments,

DÉSIGNE le laboratoire d'étalonnage de l'Institut hydro-météorologique slovaque et le laboratoire d'étalonnage de l'Agence pour l'environnement de la République de Slovaquie comme Centres régionaux d'instruments du CR VI et leur confie les fonctions suivantes:

- 1) Tenir un jeu d'étalons météorologiques qui soit lié aux étalons reconnus à l'échelle internationale ou nationale et consigner de façon constante leurs caractéristiques de fonctionnement et leur traçabilité;
- 2) Aider les Membres de la Région à étalonner leurs instruments météorologiques étalons nationaux, ou à les comparer aux étalons indiqués au point 1), et tenir les Membres de la Région et le Secrétariat de l'OMM au courant des instruments étalons disponibles;
- 3) Conseiller les Membres de la Région dans leurs enquêtes sur le fonctionnement des instruments et sur la disponibilité des documents d'orientation connexes;
- 4) Organiser des évaluations et des comparaisons d'instruments;

- | | |
|---|---|
| <p>5) Aider l'OMM à organiser des séminaires ou stages de formation sur la maintenance, l'étalonnage et la comparaison des instruments météorologiques, en fournissant les installations de laboratoire et de terrain, les équipements de démonstration et les services d'experts;</p> <p>6) Conserver en bibliothèque des ouvrages et des périodiques sur les théories et les pratiques liées aux instruments;</p> | <p>7) Collaborer avec d'autres centres régionaux d'instruments, et coordonner la normalisation des méthodes d'étalonnage des instruments.</p> <p>PRIE le Secrétaire général de faire figurer le texte de la présente résolution dans le Volume II – Aspects régionaux – Région VI (Europe) du <i>Manuel du Système mondial d'observation</i> (OMM-N° 544).</p> |
|---|---|

RÉSOLUTION 7 (XIV-CR VI)

RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSMISSION DE DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 6 (XIII AR VI) – Réseau régional de transmission de données météorologiques,
- 2) L'accord conclu entre l'OMM et le CEPMMT au sujet du RRTDM,
- 3) L'amélioration considérable du SMT dans la Région VI du fait de la mise en œuvre du RRTDM et le grand nombre de pays Membres du CR VI qui sont reliés au RRTDM,
- 4) La contribution importante du RRTDM au bon fonctionnement du SMT dans son ensemble, et en particulier à l'amélioration du Réseau principal de télécommunications,
- 5) La nécessité de maintenir et, si possible, d'améliorer encore le haut niveau de fonctionnement du RRTDM,
- 6) Que le fonds d'affectation spéciale du RRTDM mis en place par l'OMM et la contribution des Membres de l'Organisation ont facilité l'adhésion de plusieurs pays au RRTDM et ont permis d'assurer la coordination des questions y relatives,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire:

- 1) De faire en sorte que le RRTDM continue de satisfaire aux exigences propres au SMT dans la Région VI et de contribuer au bon fonctionnement du SMT dans son ensemble, et en particulier à l'amélioration du Réseau principal de télécommunications,
- 2) D'apporter des modifications au RRTDM, compte tenu notamment de l'évolution rapide des technologies de télécommunication, des services proposés par les fournisseurs dans ce domaine et de l'évolution des besoins en matière d'échange de données,
- 3) De recourir à des solutions d'un bon rapport coût efficacité pour la connexion des pays Membres du CR VI qui ne sont pas encore reliés au RRTDM,
- 4) De revoir, s'il y a lieu et en collaboration avec le CEPMMT, les arrangements contractuels relatifs au RRTDM, et notamment de préparer la passation d'un nouveau marché pour le réseau et sa mise en

œuvre, conformément aux dispositions du contrat relatif au RRTDM actuellement en vigueur et de l'accord sur le RRTDM conclu entre l'OMM et le CEPMMT,

- 5) De continuer d'aider les Membres à parachever leur connexion au RRTDM et de coordonner les différents aspects de la mise en œuvre et de l'exploitation de ce réseau,

DÉCIDE:

- 1) De rétablir le Groupe directeur pour le RRTDM relevant du Président du Conseil régional et de lui attribuer les fonctions suivantes:
 - a) Assurer la coordination entre tous les pays Membres du CR VI et les autres Membres reliés au RRTDM,
 - b) Étudier les questions relatives à l'exploitation des services de transport de données fournis par le RRTDM sur le SMT,
 - c) Maintenir un contact étroit avec le Sous-groupe pour les aspects régionaux des systèmes et services d'information (SSI) relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, en particulier pour suivre l'évolution des besoins propres au SMT dans cette Région,
 - d) Traiter les problèmes relatifs à la satisfaction des exigences propres au SMT dans la Région VI par le biais du RRTDM,
 - e) Formuler des propositions en vue de renforcer les capacités du RRTDM pour le plus grand profit de tous les pays Membres déjà reliés à ce réseau et de faciliter la connexion des pays Membres du CR VI qui n'y sont pas encore reliés,
 - f) Maintenir des relations étroites avec le GASO des systèmes et services d'information de la CSB, en particulier pour ce qui concerne la contribution du RRTDM à l'amélioration du Réseau principal de télécommunications,
 - g) Préparer, en collaboration avec le CEPMMT, d'éventuelles modifications du RRTDM, et

- notamment la passation d'un nouveau marché pour le réseau et sa mise en œuvre, conformément aux dispositions du contrat relatif au RRTDM,
- h) Aider les pays Membres du CR VI non reliés au RRTDM à rejoindre les rangs de ceux qui y sont reliés et à s'y raccorder,
- i) Décider de l'utilisation du fonds d'affectation spéciale du RRTDM mis en place par l'OMM;
- 2) Que le Groupe directeur sera composé des représentants des pays Membres suivants:
- Allemagne
 - Autriche
 - Bulgarie
 - Fédération de Russie
 - Italie
 - Liban
 - Lituanie
 - République tchèque
 - Royaume-Uni
 - Suède
 - CEPMMT (Observateur)

- 3) Que le président du Groupe directeur pourra inviter des experts de centres d'autres Régions reliés au RRTDM;
- 4) De désigner, conformément aux dispositions de la règle 32 du Règlement général de l'OMM, M. D. André (France) comme président du Groupe directeur;

PRIE le président du Groupe directeur d'informer périodiquement le président du Conseil régional de toute modification apportée au réseau ou de toute évolution prévue de ce dernier et de remettre un rapport au Conseil régional six mois au moins avant la session suivante du Conseil;

INVITE les Membres à continuer de concourir à la mise en œuvre et à l'exploitation du RRTDM, notamment en apportant leur contribution au fonds d'affectation spéciale du RRTDM mis en place par l'OMM;

PRIE le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'appui du Secrétariat à la mise en œuvre et à l'exploitation du RRTDM.

NOTE: La présente résolution remplace et annule la résolution 6 (XIII AR VI)

RÉSOLUTION 8 (XIV-CR VI)

RECONDUCTION DU GROUPE DE TRAVAIL DES QUESTIONS RELATIVES AU CLIMAT

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) Le rapport du président de son Groupe de travail des questions relatives au climat,
- 2) Le rapport de la réunion du Groupe de travail des questions relatives au climat (Sofia, Bulgarie, 29 mars – 1^{er} avril 2004)
- 3) La résolution 10 (Cg-XIV) – Système mondial d'observation du climat,
- 4) La résolution 8 (Cg-XIII) – Services d'information et de prévision climatologiques,
- 5) La résolution 25 (Cg-XIV) – Sixième Plan à long terme de l'OMM (2004-2011),
- 6) Le rapport du président du Groupe de travail des questions relatives au climat dans la Région VI,

CONSIDÉRANT qu'il doit poursuivre les activités consacrées au climat qui revêtent une importance particulière pour la Région,

TENANT COMPTE des besoins et des capacités des Services climatiques des pays Membres de la Région,

DÉCIDE:

- 1) De reconduire son Groupe de travail des questions relatives au climat et de lui confier les attributions suivantes:
 - a) Se tenir au courant des activités relatives au climat déployées aux échelons national et international, notamment par les Membres de

la Région VI ainsi que dans le cadre du Programme climatologique mondial (PCM) et d'autres programmes relatifs au climat,

- b) Donner des conseils sur les moyens de renforcer et d'améliorer les observations climatologiques, la gestion des données, la constitution de jeux de données et le sauvetage des données, et contribuer à la mise en œuvre de projets en la matière,
- c) Accorder une attention particulière aux projets afférents au Réseau européen d'appui climatologique,
- d) Donner des conseils et apporter son concours pour la mise en œuvre de projets concernant les moyens de renforcer et d'améliorer les activités de surveillance du climat dans la Région VI en prenant en compte différentes sources de données telles que les données *in situ*, les données de télédétection et les sorties de modèles,
- e) Donner des conseils et apporter son concours pour l'exécution du projet CLIPS (Services d'information et de prévision climatologiques) dans la Région, en particulier en ce qui concerne la formation, les projets de démonstration et la mise en réseau des correspondants pour le CLIPS,

- f) Se tenir au courant des progrès de la prévision saisonnière à interannuelle du climat et des travaux de recherche dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la vérification des prévisions, l'interprétation des informations et leur mise à profit par les décideurs dans chaque domaine d'application, et s'assurer que les SMHN jouent un rôle central dans l'exploitation et la diffusion de ces capacités de prévision,
- g) Rendre compte des activités EuroCLIVAR concernant notamment les extrêmes climatiques et les indices climatologiques ainsi que les indicateurs utilisés pour la détection des changements climatiques dans la Région VI,
- h) Donner des conseils et apporter son concours pour la mise en œuvre des diverses applications climatologiques dans la Région VI, notamment celles qui ont trait à la définition d'indices bioclimatiques et à la climatologie urbaine et du bâtiment,
- i) D'apporter son concours à la mise en œuvre d'une surveillance efficace de la sécheresse dans la Région en liaison étroite avec le groupe de travail de l'agrométéorologie et avec le groupe de travail de l'hydrologie,
- j) Conseiller le président du Conseil régional sur toutes les questions relatives au PCM,
- k) Conseiller le président du Conseil régional sur toutes les questions relatives à la mise en place de centres climatologiques régionaux dans la Région VI,
- l) S'acquitter des activités a) à f) ci-dessus de manière à encourager la collaboration et la mise en réseau dans la Région dans l'intérêt des Membres et des usagers des Services climatologiques;
- 2) D'inviter les experts suivants à faire partie du groupe de travail et à y remplir les fonctions indiquées:
 M. M. Striz (République tchèque) rapporteur pour les observations et la gestion des données;
 Mme E. Koleva (Bulgarie) rapporteure pour la surveillance et l'analyse du système climatique;
 Mme E. Coelho (Portugal) rapporteure pour le projet CLIPS: applications et information climatologique;
 M. M. Linger (Suisse) rapporteur pour le projet CLIPS: prévision à longue échéance et scénarios climatiques;
 M. D. Kiktev (Fédération de Russie) rapporteur pour la coordination et l'exécution des activités des centres climatologiques régionaux;
 M. A. Van Engelen (Pays-Bas) rapporteur pour la sauvegarde et la numérisation des données;
 Mme T. Cegnar (Slovénie) rapporteure pour le Réseau européen d'appui climatologique;
 Mme S. Szalai (Hongrie) experte de la surveillance de la sécheresse;
- 3) De nommer M. P. Hechler (Allemagne) président du groupe de travail;
- 4) D'inviter les Membres à désigner, selon les besoins, d'autres experts susceptibles de faire partie du groupe de travail;
- PRIE** le président du groupe de travail de soumettre au président du Conseil régional des rapports annuels d'activité et de lui présenter un rapport final six mois au plus tard avant la quinzième session de celui-ci.

RÉSOLUTION 9 (XIV-CR VI)

ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU DE CENTRES CLIMATOLOGIQUES RÉGIONAUX DANS LA RÉGION VI

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 7 (XIII-AR VI) – Groupe de travail des questions relatives au climat, et la résolution 9 (XIII-AR VI) – Fourniture de prévisions saisonnières à interannuelles et de Services climatologiques régionaux,
- 2) Le rapport du Groupe de travail des questions relatives au climat de la Région VI (2004),
- 3) Le compte rendu de la réunion sur l'organisation et la mise en œuvre de centres climatologiques régionaux (WMO/TD-N° 1198),
- 4) La résolution 9 (XIII-AR II) – Établissement d'un réseau de centres climatologiques régionaux dans la Région II,

RECONNAISSANT:

- 1) Qu'à sa cinquante-sixième session, le Conseil exécutif avait engagé vivement les conseils régionaux désireux de se doter de centres climatologiques régionaux (CCR) à procéder rapidement à leur établissement,
- 2) Qu'à la treizième session de l'Association régionale VI, les Membres avaient estimé que le moment était venu d'organiser la fourniture de produits saisonniers à interannuels pour la Région VI sur une base opérationnelle et d'établir les fonctions des CCR pour donner suite à la demande des Membres,
- 3) La nécessité, mise en évidence par une enquête, d'établir dans la Région VI un système de centres

climatologiques régionaux afin d'améliorer les services climatologiques fournis par les SMHN,

- 4) Que les procédures de désignation des CCR sont soumises à un accord entre la CSB et la CCI,

DÉCIDE de prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre, dans la Région VI, un réseau constitué de centres plurifonctionnels et/ou de centres spécialisés à titre expérimental en tant que structure pour la mise en œuvre des activités relatives aux CCR dans la Région VI, de façon à déterminer la composition optimale de ce réseau, qui devra remplir au mieux les fonctions des CCR décrites ci après:

FONCTIONS DES CCR

- a) Les fonctions des CCR devraient être les suivantes: «Exploitation», «Coordination», «Gestion des données», «Formation et renforcement des capacités» et «Recherche et développement». Une liste des fonctions éventuelles et des activités qu'elles recouvrent figure dans l'annexe 1 pour examen plus approfondi par le Groupe de travail des questions relatives au climat, compte tenu du contenu du Plan d'action régional;
- b) Par souci de souplesse du réseau des CCR, les produits et services climatologiques fournis par chaque institution participante sont susceptibles de varier au cours du processus d'évaluation;

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET STRUCTURE GÉNÉRALE

- c) Peuvent participer au réseau de CCR les SMHN ou les organisations recommandées par un SMHN qui assurent des services liés au climat et qui, de leur propre initiative et sur une base volontaire, ont l'intention de fournir des

services climatologiques. On les appelle «institutions participantes». Une institution participante devrait remplir au moins certaines des fonctions énumérées, de préférence plusieurs activités opérationnelles, pour l'ensemble ou une partie de la Région, et doit souscrire aux règlements et résolutions de l'OMM, notamment ceux relatifs à la politique en matière d'échange de données (résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques, et résolution 25 (Cg-XIII) – Échange de données et de produits hydrologiques);

- d) Au sein du réseau de CCR, chaque institution participante doit créer et gérer son propre site Web. Tous les sites Web sont reliés à la page d'accueil du réseau afin qu'on puisse embrasser l'ensemble de la structure et des activités;
- e) Chaque institution participante doit élaborer son plan de mise en œuvre et le soumettre, à l'avance, au Groupe de travail des questions relatives au climat de la Région VI. En outre, les institutions participantes doivent soumettre à ce dernier des rapports annuels;

PRIE:

- 1) Le Groupe de travail des questions relatives au climat de formuler à l'intention du président du CR VI une proposition concernant les qualifications requises et les critères de sélection des CCR;
- 2) Son président de distribuer les Directives aux Membres de la Région VI et d'inviter les SMHN intéressés à solliciter la fonction de CCR.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 9 (XIV-CR VI)

LISTE DES FONCTIONS ET ACTIVITÉS DES CENTRES CLIMATOLOGIQUES RÉGIONAUX

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

- Interpréter et évaluer les prévisions à longue échéance élaborées par les centres mondiaux de prévision;
- Élaborer et distribuer des prévisions à longue échéance adaptées aux besoins des SMHN;
- Vérifier les prévisions à longue échéance et procéder à l'échange des données de base;
- Doter la Région VI d'une capacité opérationnelle de surveillance du climat et faire en sorte que les produits qui en découlent soient accessibles sur les sites Web des SMHN;
- Constituer et tenir à jour des séries chronologiques homogènes portant sur de longues périodes;

- Constituer et tenir à jour des séries de données climatologiques (européennes);
- Élaborer et diffuser des produits de surveillance et d'analyse du climat adaptés aux besoins des SMHN.

FONCTIONS DE COORDINATION

- Coordonner (à l'échelle de la Région VI) l'élaboration de définitions communes pour les extrêmes climatiques et les indices connexes;
- Coordonner (à l'échelle de la Région VI) l'élaboration de descriptions normalisées des dommages et pertes socioéconomiques liés au climat;
- Sur la base des connaissances actuelles, établir des méthodes d'analyse des extrêmes et affiner les indicateurs dans ce domaine;

<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la collaboration entre les SMHN en ce qui concerne les réseaux d'observation, de transmission et d'ordinateurs utilisés notamment pour la collecte et l'échange des données; - Mettre au point des systèmes destinés à faciliter l'harmonisation des prévisions à longue échéance et l'utilisation de ces prévisions; - Travailler en coordination avec les utilisateurs finals des services climatologiques, notamment en organisant des ateliers et autres forums sur les besoins des usagers; - Mettre au point des stratégies de sensibilisation des médias et du grand public en ce qui concerne les prévisions à longue échéance; - Faire en sorte que les systèmes d'alertes précoces et la prévention des catastrophes tiennent compte des informations et des prévisions climatologiques; - Exploiter les possibilités offertes par les systèmes d'information géographique dans le cas des services climatologiques; - Normaliser (à l'échelle de la Région VI) les produits climatologiques et les méthodes et procédures utilisées dans ce domaine. <p>GESTION DES DONNÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarder les jeux de données climatologiques; - Mettre au point et tenir à jour des modules logiciels pour des applications standard (en particulier pour la gestion des données climatologiques et l'assurance de leur qualité); - Assurer la coordination (à l'échelle de la Région VI) pour les directives de normalisation du contrôle et de l'assurance de la qualité des données climatologiques, pour les méthodes d'homogénéisation et d'interpolation des données, pour les formes de présentation des métadonnées et pour les méthodes permettant d'encapsuler des jeux de données. 	<p>FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel des SMHN aux méthodes et caractéristiques de la prévision à longue échéance dans l'optique de renforcer les services; - Sensibiliser les utilisateurs finals à l'intérêt des prévisions à longue échéance et aux applications qui en découlent; - Mettre en place des modèles décisionnels appropriés pour les utilisateurs finals, notamment en ce qui concerne les prévisions probabilistes; - Dispenser une formation soutenue aux personnels des SMHN dans le domaine du climat; - Favoriser le renforcement des capacités techniques au niveau des SMHN. <p>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir de concert avec les principaux intéressés un programme de recherche et développement dans le domaine du climat; - Mettre au point des pratiques consensuelles pour traiter les cas d'informations contradictoires dans la Région; - Mettre au point des méthodes de validation des prévisions à longue échéance de concert avec d'autres centres et en application des directives OMM en la matière; - Concevoir et valider des modèles régionaux et des méthodes de réduction d'échelle des produits émanant des centres mondiaux de prévision; - Mener des travaux de recherche appliquée et concevoir des produits adaptés à des secteurs donnés; - Étudier l'utilité économique de l'information climatologique; - Étudier la variabilité, la prévisibilité et les incidences du climat.
--	---

RÉSOLUTION 10 (XIV-CR VI)

SERVICES D'INFORMATION ET DE PRÉVISION CLIMATOLOGIQUES

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 8 (XIII-AR VI) – Services d'information et de prévision climatologiques (CLIPS),
- 2) Le fait que les membres du Conseil régional VI participent à diverses activités du CLIPS,
- 3) Le rapport de l'Atelier du CR VI sur le CLIPS (WMO/TD-No. 1164),

CONSIDÉRANT:

- 1) Que la variabilité internationale du climat, notamment la variabilité liée au phénomène *El Niño*/Oscillation australe, se répercute largement sur les activités socioéconomiques de la Région,

- 2) Que l'emploi de techniques efficaces d'information et de prévision climatologiques saisonnières à inter-annuelles peut avoir des avantages considérables pour la planification socioéconomique,
- 3) Que l'amélioration de l'emploi d'informations climatologiques en complément de prévisions climatologiques ou en association avec de telles prévisions peut également avoir des avantages socioéconomiques,
- 4) Que les techniques de prévision saisonnière à inter-annuelle évoluent rapidement,
- 5) Que la prestation de services efficaces de prévision et d'information climatologiques exige un

renforcement des capacités et l'élaboration de projets correctement conçus et financés,

- 6) Que la mise en œuvre du projet CLIPS dans la Région devrait être constamment suivie,
- 7) Qu'une coordination étroite est nécessaire pour la mise en œuvre du projet CLIPS dans la Région,

DÉCIDE:

- 1) De nommer des rapporteurs pour la mise en œuvre du projet CLIPS dans la Région ayant le mandat suivant:
 - a) Soutenir toutes les activités du CLIPS dans la Région,
 - b) Agir à titre de coordonnateurs des réseaux sous-régionaux de correspondants nationaux pour le CLIPS,
 - c) Se tenir au courant des travaux de recherche sur la variabilité du climat dans la Région et sur les applications relatives aux services d'information et de prévision climatologiques,
 - d) Soutenir activement l'organisation et la réalisation de projets de démonstration sur le CLIPS, notamment en mobilisant les ressources nécessaires,
 - e) Se tenir en rapport avec les équipes d'experts pertinentes de la CCI,
 - f) Se tenir en rapport avec les CCR de la Région;
 - g) Établir des liens étroits avec le rapporteur pour le projet CLIPS du Groupe de travail des questions relatives au climat;
- 2) De désigner les personnes suivantes à titre de rapporteurs chargés d'exécuter ce mandat pour les pays membres du CR VI:
 - a) M. C. Almarza (Espagne) à titre de rapporteur pour l'Europe de l'Ouest (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse),

b) M. B. Sen (Turquie) à titre de rapporteur pour l'Europe centrale et le Moyen-Orient (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Grèce, Hongrie, Israël, Jordanie, Liban, Pologne, République arabe syrienne, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Turquie),

c) Mme V. Grigoryan (Arménie) à titre de rapporteur pour l'Europe de l'Est (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, République de Moldova et Ukraine);

- 3) De demander aux rapporteurs de présenter des rapports d'activité annuels au président du Conseil régional et des rapports finals six mois au plus tard avant la quinzième session du Conseil régional;

EXHORTE:

- 1) Les membres du Conseil régional qui ne l'ont pas encore fait à nommer des correspondants nationaux pour le CLIPS et à leur offrir les installations et l'appui administratif nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter correctement de leurs fonctions;
- 2) Les membres du Conseil régional à verser, au moyen d'apports extrabudgétaires, les ressources complémentaires nécessaires à la mise en œuvre et au développement du projet CLIPS;

PRIE le Secrétaire général:

- 1) D'offrir, dans la limite des ressources disponibles, l'appui à la coordination et l'orientation nécessaires (y compris les mécanismes de coordination établis entre l'OMM et l'Union européenne) aux rapporteurs pour la mise en œuvre du projet CLIPS dans la Région et aux correspondants nationaux pour le CLIPS;
- 2) De porter la présente résolution à la connaissance de tous les intéressés.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 8 (XIII-AR VI).

RÉSOLUTION 11 (XIV-CR VI)

RAPPORTEUR POUR LA VEILLE DE L'ATMOSPHÈRE GLOBALE

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 10 (Cg XIII) – Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement,
- 2) Le *Règlement technique* de l'OMM (OMM-N° 49), Volume I, Chapitre B.2 – Veille de l'atmosphère globale (VAG),

CONSIDÉRANT:

- 1) Que certaines questions environnementales qui sont traitées dans le cadre du programme de la VAG sont de plus en plus d'actualité,

- 2) Que l'OMM favorise et coordonne depuis longtemps les activités de surveillance et d'évaluation de la composition chimique de l'atmosphère et des caractéristiques physiques connexes de l'atmosphère de fond,
- 3) Que le Conseil exécutif a approuvé le programme de la VAG à sa quarante et unième session,
- 4) Que le Onzième Congrès a déclaré que la VAG devrait être un élément majeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC),
- 5) Qu'il est nécessaire de se tenir parfaitement au courant des faits nouveaux relatifs à la VAG qui

intéressent la Région, notamment en ce qui concerne l'aménagement des installations de base, la préparation d'évaluations et l'échange d'informations sur les résultats d'activités de recherche et de surveillance,

DÉCIDE:

- 1) De nommer un rapporteur pour la Veille de l'atmosphère globale et de lui confier le mandat suivant:
 - a) Suivre de près l'exploitation des stations de la VAG par les Membres et faire rapport à ce sujet,
 - b) Donner des conseils sur le développement du réseau de la VAG dans la Région en mettant l'accent sur la qualité et la transmission des données, leurs applications régionales et nationales dans le domaine de l'environnement et la coordination des systèmes d'observation au sol et par satellite,
 - c) Aider les Membres à échanger des informations, à confronter leurs expériences et à mettre au point à l'échelle régionale des projets de recherche concertés relatifs à la

chimie de l'atmosphère et à la pollution de l'air,

- d) Favoriser la création de nouveaux centres d'étalonnage et d'assurance de la qualité et l'instauration d'activités connexes telles que l'étalonnage de divers instruments de mesure, promouvoir l'amélioration des centres existants et donner des conseils à ce sujet,
- e) Garder le contact avec le rapporteur du CR VI pour l'ozone atmosphérique à propos de questions d'intérêt commun;
- 2) D'inviter M. S. Chicherin (Fédération de Russie) à faire office de rapporteur pour la Veille de l'atmosphère globale;
- 3) De demander au rapporteur de présenter un rapport d'activité annuel à l'intention des Membres de la Région, ainsi qu'un rapport final six mois avant sa prochaine session.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 10 (XIII-AR VI).

RÉSOLUTION 12 (XIV-CR VI)

RAPPORTEUR POUR L'OZONE ATMOSPHERIQUE

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 11 (EC XXIX) – Mesures de l'ozone atmosphérique,
- 2) La résolution 7 (EC XXXIX) – Surveillance et recherche mondiales concernant l'ozone,
- 3) La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ainsi que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et ses amendements,

CONSIDÉRANT:

- 1) Qu'il existe une menace avérée d'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique,
- 2) Que l'OMM facilite et coordonne depuis longtemps les activités relatives à l'ozone,
- 3) Que le Conseil exécutif, à sa quarante et unième session, a approuvé la Veille de l'atmosphère globale (VAG), dont l'un des principaux éléments est l'ozone,
- 4) Que le Onzième Congrès a déclaré que la VAG devrait constituer un élément majeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC),
- 5) Qu'il est nécessaire de continuer à encourager les activités relatives à l'ozone dans la Région, y compris les dispositions prises en vue des comparaisons d'instruments, la réévaluation des relevés antérieurs, la préparation des évaluations et la mise en commun de l'expérience acquise en matière de recherche et de surveillance de l'ozone,

DÉCIDE:

- 1) De désigner un rapporteur pour l'ozone atmosphérique et de lui confier les attributions suivantes:
 - a) S'informer et rendre compte des activités des Membres liées à l'exploitation des stations d'observation de l'ozone relevant de la VAG dans la Région,
 - b) Contribuer, en collaboration avec le Secrétariat, à organiser des comparaisons et des étalonnages d'instruments Dobson et Brewer, d'instruments de mesure du rayonnement UV B et d'autres instruments dans la Région VI et ailleurs,
 - c) Donner des conseils pour l'installation de nouvelles stations d'observation de l'ozone par sonde dans la Région et pour les questions relatives à la surveillance de l'ozone par satellite,
 - d) Mesurer l'intérêt de la Région pour les questions touchant l'ozone troposphérique et de surface, y compris le rayonnement UV B, et encourager la surveillance de ces paramètres,
 - e) En collaboration avec le Secrétariat, rester en contact avec les responsables des projets de recherche concertés sur l'ozone stratosphérique et troposphérique dans la Région et faciliter l'échange d'information et d'expérience entre les Membres,
 - f) Assurer la liaison avec le Centre régional d'étalonnage des spectrophotomètres de Dobson et

- le Centre mondial d'étalonnage pour l'ozone troposphérique;
- 2) D'inviter M. H. de Backer (Belgique) à s'acquitter des fonctions de rapporteur pour l'ozone atmosphérique;
 - 3) De prier le rapporteur de soumettre un rapport d'activité annuel au président du Conseil régional

ainsi qu'un rapport final six mois au moins avant la prochaine session du Conseil.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 11 (XIII AR VI).

RÉSOLUTION 13 (XIV-CR VI)

RAPPORTEUR POUR LE PROGRAMME THORPEX RELEVANT DU PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LA PRÉVISION DU TEMPS

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

CONSIDÉRANT:

- 1) Le vif intérêt que suscite dans la Région la participation au développement et à la mise en œuvre du programme THORPEX au profit de l'ensemble des Services météorologiques nationaux,
- 2) Que la Région devrait prendre une part active aux multiples activités relevant du programme THORPEX et leur apporter son soutien,

NOTANT que beaucoup de Membres de la Région ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme THORPEX et que le Comité régional européen pour le programme THORPEX assure la coordination dans la Région VI,

DÉCIDE:

- 1) De désigner un rapporteur pour le programme THORPEX relevant du PMRPT et de lui confier le mandat suivant:
 - a) Faire office d'agent de liaison pour le programme THORPEX dans la Région VI (Europe),
 - b) Encourager et faciliter, au niveau régional, la participation des Services météorologiques

nationaux, des universités et des organisations et organismes concernés aux activités intéressant le programme THORPEX, en particulier par l'intermédiaire du Comité régional européen pour le programme THORPEX,

- c) Tenir le Conseil régional informé des plans et des activités se rapportant au programme THORPEX, conformément au plan scientifique international et au plan international de mise en œuvre relatifs à ce programme, notamment lorsqu'un appui et un engagement de la Région se révèlent nécessaires,
- d) Encourager et faciliter, au sein de la Région, un échange d'informations et de documentation sur les activités se rapportant au programme THORPEX;
- 2) D'inviter Mme S. Jones (Allemagne) à s'acquitter des fonctions de rapporteure pour le programme THORPEX relevant du PMRPT;
- 3) D'inviter la rapporteure à présenter, selon les besoins, des rapports annuels au président du Conseil régional et un rapport final six mois au moins avant la prochaine session du Conseil régional.

RÉSOLUTION 14 (XIV-CR VI)

GRUPE DE TRAVAIL DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 14 (Cg-XIV) – Programme de météorologie agricole,
- 2) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la treizième session de la Commission de météorologie agricole* (OMM-N° 951),
- 3) La résolution 13 (XIII-AR VI) – Groupe de travail de météorologie agricole,

- 4) Les recommandations du Groupe de travail de météorologie agricole relevant du CR VI (Braunschweig, Allemagne, 17-19 décembre 2003),

CONSIDÉRANT:

- 1) La sensibilisation aux aspects environnementaux de l'agriculture et à l'importance de la qualité des produits agricoles dans la Région VI,
- 2) La nécessité d'encourager les utilisateurs finals à se servir plus activement des produits de la recherche

en agrométéorologie au profit d'une agriculture écologiquement viable dans la Région,

- 3) L'importance des changements climatiques et de leurs incidences potentielles sur l'agriculture et les ressources en eau dans la Région,
- 4) La nécessité d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et l'approvisionnement en eau dans le secteur agricole européen,

PRIE INSTAMMENT LES MEMBRES:

- 1) D'étudier les moyens de tirer un meilleur parti des applications agrométéorologiques en vue de promouvoir une agriculture écologiquement viable dans la Région;
- 2) D'évaluer les incidences potentielles des changements climatiques sur la viabilité des activités agricoles et d'élaborer des stratégies pour y faire face;
- 3) De renforcer les liens entre les services météorologiques et le secteur agricole;

DÉCIDE:

- 1) De mettre sur pied un Groupe de travail de météorologie agricole dont les attributions seront les suivantes:
 - a) Étudier les diverses techniques et applications météorologiques destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et l'approvisionnement en eau dans le secteur agricole européen et proposer des outils plus adéquats pour l'établissement de calendriers d'irrigation,
 - b) Évaluer les incidences économiques des informations agrométéorologiques en Europe au moyen d'études de cas spécifiques,
 - c) Passer en revue les applications des prévisions climatiques saisonnières à interannuelles dans le secteur agricole européen et formuler des recommandations, en ce qui a trait notamment à la qualité et au stockage des produits agricoles, grâce à une collaboration active avec le projet CLIPS,

- d) Évaluer la faisabilité de l'utilisation des produits de la prévision numérique du temps dans les applications agrométéorologiques opérationnelles,
 - e) Évaluer l'utilisation de techniques de télédétection pour la surveillance des phases de croissance des cultures et favoriser les applications en agrométéorologie opérationnelle,
 - f) Encourager le resserrement de la collaboration avec le secteur de l'agriculture d'exploitation en vue d'améliorer les applications agrométéorologiques à l'échelle de l'exploitation, y compris les technologies Internet,
 - g) Promouvoir la définition de normes agricoles communes dans la Région;
- 2) a) D'inviter les experts suivants à faire partie du Groupe de travail:

M. V. Alexandrov (Bulgarie)
Mme F. Rossi (Italie)
Mme E. Antipova (Kazakhstan)
M. P. Struzik (Pologne)
Mme R. Guerreiro (Portugal)
M. E. Mateescu (Roumanie)
Mme A. Susnik (Slovénie)
M. P. Calanca (Suisse)
 - b) D'inviter M. J. Etzinger (Autriche) à présider le Groupe de travail de météorologie agricole;
- 3) a) De demander au président de répartir, en consultation avec les membres du Groupe, les différentes tâches inscrites au mandat;
 - b) De demander au président de présenter un rapport final, comprenant les rapports des divers membres du Groupe de travail, au président du Conseil régional, au plus tard six mois avant la prochaine session du Conseil régional.

RÉSOLUTION 15 (XIV-CR VI)

RAPPORTEURS POUR LES ASPECTS RÉGIONAUX DU PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE DANS LA RÉGION VI

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) Qu'il est nécessaire de suivre et de surveiller l'évolution de la météorologie aéronautique dans la Région,
- 2) Qu'il est nécessaire de coordonner les activités concernant la météorologie aéronautique parmi les Membres de la Région et de signaler ces activités au Conseil régional et à la Commission de météorologie aéronautique (CMAé),

CONSIDÉRANT que le suivi, le contrôle et la coordination des questions relatives à la météorologie aéronautique

présenteraient de grands avantages pour les Membres de la Région,

DÉCIDE:

- 1) De désigner des rapporteurs pour les aspects régionaux du Programme de météorologie aéronautique (PMAé) et de leur confier les attributions suivantes:
 - a) Vérifier les besoins des pays Membres de la Région en matière de données et de produits d'observation dans le cadre du Programme de météorologie aéronautique et donner des conseils à ce sujet,

- b) Suivre la mise en œuvre du Programme de météorologie aéronautique dans la Région, et notamment les systèmes d'observation dans les aéroports, la collecte de données transmises par des aéronefs et les services offerts par le Système mondial de prévisions de zone (SMPZ), et faire, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OMM, des propositions aux organes compétents de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en vue d'apporter les améliorations nécessaires,
- c) Suivre et promouvoir les activités de renforcement des capacités du Programme de météorologie aéronautique dans la Région et recenser les besoins en matière de formation professionnelle,
- d) Suivre régulièrement et signaler aux Membres l'évolution de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de la Réglementation sur le Ciel unique européen (CUE) et l'évolution future dans ce domaine, en s'attachant tout particulièrement aux incidences possibles pour les Membres ne faisant pas partie de l'Union européenne, et contribuer à l'organisation d'un séminaire sur le CUE pour informer les Membres des faits nouveaux dans ce domaine,
- e) Se tenir au courant des questions liées à la mise en œuvre des programmes et des projets AMDAR (Retransmission des données météorologiques d'aéronefs) dans la Région,
- f) Entretenir avec les groupes d'action sectoriels ouverts de la CMAé et les groupes météorologiques de l'OACI, par le biais de leurs secrétariats respectifs, une correspondance concernant des questions régionales précises et notamment les questions relatives au recouvrement des coûts des services de météorologie aéronautique,
- g) Donner des conseils au Président du CR VI et prendre des dispositions en ce qui concerne les questions de météorologie aéronautique,
- h) Suivre la question de la définition d'une stratégie concernant la composante MET du système CNS/ATM et faire des propositions à ce propos;
- 2) D'inviter M. D. Lambergeon (France) et Mme M. Petrova (Fédération de Russie) à remplir les fonctions de rapporteurs pour les aspects régionaux du Programme de météorologie aéronautique dans la Région VI;
- 3) De prier les rapporteurs de soumettre à son Président des rapports annuels d'activité ainsi qu'un rapport final six mois au moins avant sa prochaine session, une copie de chaque rapport étant adressée au Secrétariat de l'OMM;
- 4) Demander au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un mécanisme d'analyse de la réglementation technique actuelle concernant les services de météorologie aéronautique en tenant compte des questions précises qui concernent la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne dans la Région qui sont liées au problème du recouvrement des coûts afférents aux services de météorologie aéronautique.

RÉSOLUTION 16 (XIV-CR VI)

**RAPPORTEUR POUR LES SERVICES DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME ET
D'OcéANOGRAPHIE DANS LA RÉGION**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT le rapport du rapporteur pour les services de météorologie maritime et d'océanographie dans la Région,

CONSIDÉRANT:

- 1) Qu'il est nécessaire de continuer à développer les services de météorologie maritime et d'océanographie dans la Région VI,
- 2) Qu'il est nécessaire d'entretenir des relations étroites avec la CMOM, en particulier dans le domaine d'activité de la Commission relatif au renforcement des capacités, pour les questions intéressant la Région,

DÉCIDE:

- 1) De désigner un rapporteur pour les services de météorologie maritime et d'océanographie dans la Région et de lui confier les attributions suivantes:

- a) Suivre de manière régulière la mise en œuvre des services de météorologie maritime et d'océanographie ainsi que des systèmes d'observation océanique dans la Région VI et faire des suggestions en vue de les développer,
- b) Prendre des mesures à propos des questions de météorologie maritime et d'océanographie déterminées par le président du CR VI,
- c) Assurer la liaison avec les organes subsidiaires compétents de la CMOM, en particulier dans le domaine d'activité de la Commission relatif au renforcement des capacités, pour des questions précises intéressant la Région VI,
- d) Assurer la liaison avec le Sous groupe des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés relevant du Groupe de travail de la

- planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI;
- 2) D'inviter M. H. Savina (France) à remplir les fonctions de rapporteur pour les services de météorologie maritime et d'océanographie dans la Région;
 - 3) De demander au rapporteur de soumettre à son président des rapports annuels, le cas échéant, et un

rapport final six mois au moins avant sa quinzième session;

PRIE le Secrétaire général d'aider le rapporteur dans son travail, selon les besoins.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 15 (XIII-AR VI).

RÉSOLUTION 17 (XIV-CR VI)

GROUPE DE TRAVAIL D'HYDROLOGIE

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) Le rapport de son Groupe de travail d'hydrologie,
- 2) La résolution 17 (Cg-XIV) – Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau,
- 3) La résolution 37 (Cg-XIII) – Mandat des commissions techniques,
- 4) Le sixième Plan à long terme de l'OMM,
- 5) La résolution 19 (XIII-AR VI) – Groupe de travail d'hydrologie,

CONSIDÉRANT:

- 1) Que le Conseil régional VI joue un rôle important et dynamique en réalisant des activités régionales de l'OMM qui se rapportent au Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE),
- 2) Que le PHRE est un programme prioritaire pour la Région,
- 3) Que le Groupe de travail d'hydrologie du CR VI a effectué des travaux importants par le biais de ses sous-groupes, auxquels il a participé activement pendant la dernière intersession,
- 4) Que le Groupe de travail d'hydrologie a proposé, à sa dernière session, de poursuivre ses activités pendant la prochaine intersession,
- 5) La coopération fructueuse établie pendant la dernière intersession entre le Groupe de travail d'hydrologie et la Commission européenne en ce qui concerne la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne,

DÉCIDE:

- 1) De reconduire son Groupe de travail d'hydrologie et de lui confier le mandat suivant:
 - a) Offrir une aide et des conseils au président du Conseil régional à propos de toute question se rapportant aux aspects régionaux du PHRE,
 - b) Déterminer la meilleure façon de faire face aux besoins de la Région en matière d'hydrologie et de ressources en eau,
 - c) Réaliser, en étroite collaboration avec les experts de la CHy, les activités se rapportant au

PHRE énoncées dans l'annexe de la présente résolution;

- d) Collaborer avec la CHy et d'autres organes de l'OMM à propos de projets se rapportant à l'hydrologie et aux ressources en eau, y compris, dans toute la mesure possible, au stade de la planification stratégique,
- e) Entreprendre des activités dans les domaines prioritaires cités dans l'annexe de la présente résolution;
- 2) De reconduire le sous-groupe de la prévision et de l'annonce des crues composé d'experts en hydrologie et en météorologie de la Région;
- 3) D'inviter les Membres de la Région à désigner des conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents s'ils ne l'ont pas encore fait;
- 4) D'inviter tous les Membres de la Région à désigner des experts en hydrologie et en ressources en eau, et notamment, de préférence, les conseillers en hydrologie de leurs représentants permanents et des représentants des centres nationaux de référence du SHOFM ainsi que d'autres organes œuvrant dans le secteur de l'eau, qui participeraient à titre permanent aux travaux du Groupe de travail et assisteraient à ses réunions. Lors du choix de ces participants, les Membres devraient tenir compte du fait que ceux-ci devront consacrer du temps et du labeur aux activités du Groupe de travail;
- 5) De nommer M. J. Kubát (République tchèque) conseiller régional en hydrologie et président du Groupe de travail, et M. J.-M. Tanguy (France) vice-président du Groupe de travail;
- 6) De nommer les experts suivants membres principaux du Groupe de travail:
 - M. I. Karro (Suède) – Président du Sous-Groupe pour la prévision et l'annonce des crues,
 - Mme M. Simota (Roumanie) – Relations publiques et notoriété des Services hydrologiques,
 - M. M. Puupponen (Finlande) – Réseau pour les apports aux initiatives régionales relatives à l'eau,
 - M. T. Kokkonen (Finlande) – Le climat et l'eau,

M. V. Vuglinsky (Fédération de Russie) – Surveillance et évaluation de l'eau,
M. B. Ozga-Zielinski (Pologne) – Les crues extrêmes,
Mme G. Monacelli (Italie) – Évaluation et prévision des situations de sécheresse;

INVITE le conseiller régional en hydrologie et président du Groupe de travail:

- 1) À élaborer un plan de mise en œuvre et à désigner, en consultation avec le président du Conseil régional, des membres du Groupe de travail pour qu'ils réalisent des activités se rapportant à divers aspects du mandat du Groupe;
- 2) À participer, s'il y est invité, aux sessions du Conseil exécutif où il représentera les intérêts de la Région en matière d'hydrologie et de ressources en eau, et à coordonner les activités du Groupe de travail

avec la CHy et d'autres groupes de travail d'hydrologie;

- 3) À remettre au président du Conseil régional un rapport annuel le 31 décembre de chaque année, ainsi qu'un rapport final six mois au plus tard avant la quinzième session du Conseil régional VI;

DEMANDE aux Membres concernés d'accorder leur plein appui aux membres principaux de leur pays afin qu'ils puissent exécuter les tâches qui leur auront été confiées;

PRIE le Secrétaire général d'accorder son aide aux activités hydrologiques de la Région, et notamment de chercher des sources de financement et de mettre en œuvre les projets qui pourraient être élaborés dans le cadre des activités du Groupe de travail d'hydrologie du CR VI.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 17 (XIV-CR VI)

PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR LE GROUPE DE TRAVAIL D'HYDROLOGIE

I. RELATIONS PUBLIQUES ET NOTORIÉTÉ DES SERVICES HYDROLOGIQUES

Vu la nécessité d'accroître la notoriété des Services hydrologiques nationaux (SHN) et de faire reconnaître leur rôle par les autorités nationales ainsi que leur participation à l'élaboration de nouveaux outils de politique internationale relative à l'eau, le Groupe est appelé à:

- a) Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les activités entreprises par les SHN dans le domaine des relations publiques et sur les démarches et les outils employés pour accroître leur notoriété et valoriser leur image;
- b) Créer, pour le Groupe de travail d'hydrologie du CR VI, un site Web présentant un lien avec le site Web de l'OMM, outil opérationnel concernant les activités du Groupe de travail, destiné en particulier à l'échange d'informations, à l'affichage d'un répertoire d'adresses, à la présentation de rapports, à la création de liens pour la communauté hydrologique, et donnant en particulier des informations sur les activités actuelles des SHN;
- c) Faire des suggestions concernant la présentation au grand public, par le biais des médias, de prévisions et de bulletins hydrologiques quotidiens à l'échelon des pays ou des grands bassins fluviaux.

II. DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU POUR LES APPORTS AUX INITIATIVES RÉGIONALES RELATIVES À L'EAU RELEVANT EN PARTICULIER DE LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU

L'objectif de cette proposition est d'assurer un apport pertinent de l'hydrologie aux initiatives et programmes

régionaux pluridisciplinaires se rapportant à l'eau. En outre, le réseau proposé devrait aider les Services hydrologiques nationaux à planifier et adapter les activités à long terme de ces programmes. Le but principal est d'établir des rapports et des pratiques de travail pour faciliter ce développement. Le Groupe est appelé à:

- a) Définir et lancer, sous la conduite de l'OMM, les initiatives nécessaires à la participation des SHN, par exemple des accords de coopération officiels entre l'OMM et l'Union européenne;
- b) Développer et mettre en œuvre le réseau de SHN pour communiquer et pour organiser et gérer les activités;
- c) Réaliser des projets précis fondés sur l'apport des SHN et favorisant la mise en œuvre de la directive-cadre européenne sur l'eau;
- d) Participer à des ateliers ou organiser des ateliers exigeant la coopération et la participation active des principaux protagonistes.

III. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EAU (ASPECTS TECHNIQUES)

Vu les responsabilités actuelles et prévues des SHN dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation de l'eau, conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau, le Groupe est appelé à:

- a) Évaluer les méthodes actuellement utilisées pour la surveillance et l'évaluation des eaux superficielles et souterraines;
- b) Rédiger un compte rendu et formuler des propositions concernant:
 - i) Les programmes de surveillance conformément à la directive-cadre (fin 2006),

- ii) Les méthodes et les critères de classement de l'état des cours d'eau et des nappes d'eau souterraines;
- c) Évaluer l'influence de la fréquence des contrôles sur l'évaluation des paramètres régissant la qualité des eaux superficielles et souterraines.

IV. LE CLIMAT ET L'EAU

Vu les incidences possibles de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les ressources en eau et les incertitudes qu'implique l'évaluation de ces incidences, le Groupe est appelé à:

- a) Étudier et signaler la façon dont les scénarios issus de modèles climatiques régionaux devraient être présentés aux hydrologues et aux utilisateurs finals assurant la gestion de l'eau;
- b) Étudier et signaler la façon dont les évaluations issues de modèles de simulation de l'environnement et de scénarios climatiques régionaux peuvent être condensées et présentées aux utilisateurs finals de manière facile à comprendre;
- c) Entretenir des rapports mutuels avec les experts du Conseil régional qui évaluent les effets des changements climatiques sur l'eau.

V. LES CRUES EXTRÊMES

Vu l'importance des données issues de projets hydrologiques pour la sécurité des personnes et des ouvrages hydrauliques (barrages, ponts, etc.), le Groupe est appelé à:

- a) Mettre à jour la liste des publications concernant la recherche sur les données relatives aux projets hydrologiques concernant l'apparition de crues extrêmes;
- b) Poursuivre l'étude des meilleures pratiques et normes existantes pour l'évaluation des données relatives aux projets hydrologiques concernant l'apparition de crues extrêmes, même dans des bassins non jaugés;
- c) Analyser les méthodes concernant le calcul des précipitations et des crues maximales probables et d'autres méthodes concernant l'évaluation des crues extrêmes;
- d) Se tenir en rapport avec des experts et des programmes relatifs aux changements climatiques et à l'eau en ce qui concerne leurs résultats à propos des incidences possibles des crues.

VI. ÉVALUATION ET PRÉVISION DES SITUATIONS DE SÉCHERESSE

Étant donné l'augmentation du stress hydrique en période de sécheresse et en vue d'assurer une gestion

correcte des ressources en eau dans un tel cas, le Groupe est appelé à:

- a) Étudier et évaluer les systèmes de prévision météorologique et hydrologique des pays de la Région VI en cas d'apparition d'une situation de sécheresse;
- b) Évaluer l'emploi de données satellitaires pour surveiller, évaluer et prévoir les situations de sécheresse;
- c) Chercher des moyens de promouvoir l'échange de données et de produits ainsi que des prévisions et des avis en cas de débit d'étiage;
- d) Proposer des moyens d'assurer une coopération efficace avec d'autres organes internationaux et régionaux qui se consacrent à l'évaluation des situations de sécheresses et à l'atténuation de leurs incidences;
- e) Étudier et évaluer les activités entreprises par les utilisateurs finals en collaboration avec les SHN pour atténuer les incidences des situations de sécheresse.

VII. SOUS-GROUPE POUR LA PRÉVISION ET L'ANNONCE DES CRUES

Le sous-groupe, composé de météorologues et d'hydrologues, a pour mission d'améliorer la capacité des SMHN de prévoir et d'annoncer divers types de crues; il est appelé à:

- a) Étudier et signaler les applications actuelles:
 - i) De la mise au point et de l'emploi opérationnel de méthodes probabilistes communes,
 - ii) De la mise au point et de l'emploi opérationnel de prévisions d'ensemble,
 - iii) De la mise au point et de l'emploi opérationnel de techniques d'évaluation et de calcul de l'incertitude des prévisions;
- b) Promouvoir la coopération des météorologues, des hydrologues et des utilisateurs finals tant pour les activités opérationnelles que pour les travaux de recherche-développement;
- c) Collaborer avec les spécialistes compétents des prévisions et des annonces de crues, et en particulier avec le membre correspondant du Groupe de travail consultatif de la CCI pour la prévision des crues, le Cercle européen d'échange sur la prévision des inondations (EXCIFF) et le Système européen d'alerte pour les inondations (EFAS).

RÉSOLUTION 18 (XIV-CR VI)

**RAPPORTEUR POUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT ET
À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 17 (Cg-XIII) – Programme d'enseignement et de formation professionnelle,
- 2) Le paragraphe 8.6 du résumé général qui figure dans le *Rapport final abrégé et résolutions de la quarante-huitième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 846) et qui porte sur le rôle des rapporteurs nommés par les conseils régionaux pour prendre en charge les questions relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle,

CONSIDÉRANT:

- 1) Qu'il demeure impératif pour plusieurs Membres de la Région de former du personnel météorologique et hydrologique à la fois sur le plan des connaissances fondamentales et sur celui des connaissances spécialisées,
- 2) Que la Région possède un potentiel considérable en matière de promotion de l'enseignement à distance et de partage des ressources didactiques entre les Membres, de manière à mieux planifier, orienter, organiser et exécuter des programmes de formation professionnelle adéquats dans le domaine de la météorologie et de l'hydrologie et d'autres disciplines connexes,

DÉCIDE:

- 1) De nommer un rapporteur pour les questions relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle, dont les attributions seront les suivantes:
 - a) Suivre l'évolution des progrès accomplis en matière d'enseignement et de formation professionnelle, afin d'améliorer la coordination à l'échelle régionale, et notamment de promouvoir la cohérence dans la fixation des priorités en ce qui concerne la formation régionale et spécialisée dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie,
 - b) Déterminer et évaluer les possibilités, capacités et besoins régionaux en matière de formation

professionnelle, dans le but d'affiner les connaissances scientifiques des instructeurs nationaux et de stimuler leur intérêt pour une approche faisant largement appel à la technologie,

- c) Recenser et classer par ordre de priorité les besoins en matériels didactiques et encourager le partage, notamment par le biais de moyens électroniques, des modules de formation, des études de cas, etc.,
 - d) Donner son avis sur les possibilités d'accès aux produits didactiques d'EUMETSAT/EuMeTRAIN, d'EUMETNET/EUMETCAL, du CEPMMT, du CRFPM et d'autres établissements régionaux et sur les options de réutilisation de ces produits,
 - e) Suivre l'évolution des initiatives lancées et des progrès accomplis par la Société météorologique européenne et par des établissements d'enseignement européens, sur le plan de l'accréditation des établissements/programmes d'enseignement et de la certification scolaire/professionnelle du personnel météorologique de la Région;
- 2) D'inviter M. J. Hoffman (France) à remplir les fonctions de rapporteur pour les questions relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle;
 - 3) De demander au rapporteur de soumettre au président du Conseil régional des rapports d'activité annuels et un rapport final au moins six mois avant la prochaine session de celui-ci;

PRIE:

- 1) Le Secrétaire général de l'OMM d'aider comme il convient le rapporteur dans l'accomplissement de son travail;
- 2) Les Membres et les organisations internationales concernées de faciliter le travail du rapporteur, en fournissant, sur demande, des informations concernant les points a) à e) ci dessus.

RÉSOLUTION 19 (XIV-CR VI)

**GROUPE DE TRAVAIL DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET
DE L'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS DANS LA RÉGION VI (EUROPE)**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 29 (Cg-XIV) – Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets,
- 2) Les paragraphes 7.4.1 à 7.4.21 et 3.4.1.23 du résumé général du *Rapport final abrégé et résolutions du Quarantième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960),

- 3) La résolution 5 (EC-LVI) – Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets,
- 4) Les paragraphes 11.1 à 11.13 du résumé général du *Rapport final abrégé et résolutions de la cinquante-sixième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 977),
- 5) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la cinquante-septième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 988),

- 6) La version révisée du Plan de mise en œuvre du PCA,
- 7) Les documents émanant de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (Kobe, Hyogo, Japon, 18-22 janvier 2005), notamment la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 intitulé *Building the Resilience of Nations and Communities to Disasters* (Renforcer la capacité de récupération des pays et des populations face aux catastrophes),
- 8) Que plusieurs SMHN ont créé des partenariats avec des organismes chargés de la gestion des risques de catastrophe à l'échelon national et régional si bien que leurs compétences constitueront un élément précieux dans la formulation du PCA,

CONSIDÉRANT:

- 1) Que la Région VI est exposée à divers types de catastrophes naturelles, notamment les inondations, les fortes tempêtes, les vagues de chaleur, les sécheresses, les incendies de forêt et les avalanches,
- 2) Que la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets sont des questions primordiales en ce qui a trait aux activités socio-économiques et à la protection de l'environnement à l'échelle régionale,
- 3) Que les activités de prévention des catastrophes naturelles intéressent un large éventail de programmes de l'OMM,
- 4) Qu'il est nécessaire d'établir un cadre efficace pour appuyer les activités menées au niveau régional dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets, de sorte que toutes les lacunes et tous les besoins soient pris en compte selon un ordre de priorité et de manière systématique, durable et coordonnée,
- 5) Qu'il est indispensable que les questions relatives aux catastrophes naturelles d'origine hydro-météorologique soient convenablement traitées lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et dans le cadre des actions menées dans son prolongement,

DÉCIDE:

- 1) De créer un Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets dans la Région VI, dont les attributions sont les suivantes:
 - a) Étudier les problèmes de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets en tenant compte des caractéristiques et des besoins propres à la Région, faire des recommandations et contribuer à l'élaboration de plans d'action régionaux appropriés et ciblés,
 - b) Déterminer et évaluer les meilleures pratiques à l'échelle régionale pour ce qui est des politiques et des activités concernant la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets,

- c) Coordonner l'échange des informations sur les meilleures pratiques actuelles sur le plan régional et sous régional avec les différents réseaux de correspondants pour la prévention des catastrophes naturelles,
 - d) Proposer ou réexaminer des plans régionaux d'intervention en cas d'urgence ou de catastrophe,
 - e) Participer à la mise en place de mécanismes et de partenariats à l'échelle régionale,
 - f) Évaluer les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités à l'échelon régional et envisager des mesures adéquates,
 - g) Participer activement aux projets «Évaluations régionales du PCA», «Catalogage des risques hydrométéorologiques et de leurs effets» et «Méthodes de cartographie et d'évaluation des risques hydrométéorologiques», en proposant des activités, des méthodes et des études de cas régionales,
 - h) Envisager la mise en place de mécanismes de coordination de ces activités avec les autres groupes régionaux s'occupant de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, notamment les réseaux de correspondants et les structures complémentaires de prévention des risques de catastrophe n'appartenant pas à l'OMM,
 - i) Coordonner ses activités avec le programme PCA de l'OMM au niveau du Secrétariat,
 - j) Donner des avis sur la façon dont les SMHN peuvent renforcer leurs liens avec les structures nationales de gestion des risques de catastrophe et des urgences et avec les programmes nationaux de prévention des catastrophes dans la Région;
- 2) D'inviter les experts suivants à faire partie du groupe de travail:
 - M. M. Sanxhaku (Albanie)
 - M. H. Wollkopf (Allemagne)
 - M. B. Ivancan Picek (Croatie)
 - M. J. Segovia (Espagne)
 - Mme V. Khan (Fédération de Russie)
 - M. G. Frustaci (Italie)
 - M. J. Sunde (Norvège)
 - M. C. Tavares (Portugal)
 - M. R. Tolasz (République tchèque)
 - M. V. Spiridonov (ex-République yougoslave de Macédoine)
 - Mme G. Ryall (Royaume-Uni)
 - M. P. Rončák (Slovaquie)
 - Mme M. Agren (Suède)
 - 3) D'inviter M. M. Heikinheimo (Finlande) à remplir la fonction de président du groupe de travail,
 - 4) De prier le président de répartir les diverses tâches à accomplir en vertu du mandat assigné, en accord avec les membres du groupe de travail,

- | | |
|---|---|
| <p>5) De demander au président de présenter au président du Conseil régional des rapports annuels, s'il y a lieu, et un rapport final six mois au moins avant sa prochaine session;</p> | <p>PRIE le Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer les activités de ce groupe de travail, dans les limites des ressources budgétaires disponibles.</p> |
|---|---|

RÉSOLUTION 20 (XIV-CR VI)

RAPPORTEUR POUR LE PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 5 (Cg-XIV) portant création du Programme spatial de l'OMM, en tant que nouveau grand programme transsectoriel,
- 2) La résolution 6 (Cg-XIV) portant création des Réunions de concertation de l'OMM à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites,

RECONNAISSANT l'importance et les grands avantages potentiels de l'exploitation des données, des produits et des services fournis par les satellites dans le cadre de la composante spatiale élargie du Système mondial d'observation (SMO), ainsi qu'il est indiqué dans le Plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM pour la période 2004-2007,

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'il est nécessaire que les Membres de la Région prennent part aux activités régionales de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM,

DÉCIDE:

- 1) De désigner un rapporteur pour le Programme spatial de l'OMM, dont les attributions seront les suivantes:
 - a) Coordonner, avec le Bureau du Programme spatial de l'OMM, les aspects régionaux du Plan de mise en œuvre de ce programme,
 - b) Évaluer le Plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM et conseiller les Membres sur les activités régionales qui

contribueront pleinement à l'exploitation des données, des produits et des services fournis par les satellites;

- c) Coordonner les activités liées au Programme spatial de l'OMM avec les rapporteurs pour le Programme spatial de l'OMM des autres Régions,
 - d) Coordonner, en collaboration avec le Rapporteur pour le Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS), les aspects régionaux du Programme spatial de l'OMM qui coïncident avec le GEOSS,
 - e) Proposer au président du Conseil régional les informations et les conseils dont il pourrait avoir besoin ainsi que les recommandations à présenter, sous les points appropriés des ordres du jour, à l'occasion des sessions des commissions techniques, des réunions communes des présidents des commissions techniques et des présidents des conseils régionaux et des sessions du Conseil exécutif;
- 2) D'inviter M. A. Uspensky (Fédération de Russie) à remplir les fonctions de rapporteur pour le Programme spatial de l'OMM;
 - 3) De demander au rapporteur de présenter au président du Conseil régional des rapports annuels, s'il y a lieu, et un rapport final, six mois au moins avant sa prochaine session.

RÉSOLUTION 21 (XIV-CR VI)

RAPPORTEUR POUR LE SYSTÈME DES SYSTÈMES MONDIAUX D'OBSERVATION DE LA TERRE

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La déclaration émanant du premier Sommet sur l'observation de la Terre – qui s'est tenu à Washington D.C. le 31 juillet 2003 –, laquelle déclaration préconise de renforcer la coordination des systèmes d'observation en vue de mettre en place un ou plusieurs systèmes complets, coordonnés et durables de systèmes d'observation de la Terre,

- 2) Le communiqué émanant du deuxième Sommet sur l'observation de la Terre – qui s'est tenu à Tokyo le 25 avril 2004 –, lequel communiqué fait état de l'adoption d'un document cadre décrivant les principaux avantages qu'offre l'observation de la Terre à un large éventail de communautés d'utilisateurs ainsi que les principaux éléments à inclure dans le plan décennal pour la mise en œuvre de ce qui s'appellera désormais «le Système des systèmes

mondiaux d'observation de la Terre» (SSMOT)* et invite les organes directeurs des organisations internationales et régionales parrainant les systèmes actuels d'observation de la Terre à apporter leur soutien à l'action engagée à l'issue du Sommet,

- 3) La résolution 9 (EC-LVI) sur le Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre (SSMOT),

RECONNAISSANT l'incidence favorable que peut avoir le SSMOT sur le plan des avantages sociétaux, du renforcement des capacités et du développement durable du fait qu'il contribue à améliorer les observations et à faire progresser notre compréhension du système terrestre, et notamment de l'atmosphère, des océans, des terres émergées et des ressources en eau douce, de la géologie, des ressources naturelles, des écosystèmes et des dangers naturels et anthropiques, ainsi que la vaste expérience et la compétence dont peut se prévaloir toute la Région,

PRIE INSTAMMENT les Membres de participer pleinement à la planification et à la mise en œuvre du SSMOT;

SOULIGNE l'importance du soutien apporté aux SMHN des pays en développement de la Région afin qu'ils puissent participer pleinement à la mise en œuvre du SSMOT grâce au renforcement de leurs réseaux d'observation et à l'amélioration de leurs prestations de services à l'appui des avantages sociaux et économiques liés à leurs engagements sur le plan national;

ENCOURAGE les représentants permanents des Membres à collaborer activement avec les autres organismes compétents en matière d'observation de la Terre au niveau national, afin de favoriser l'élaboration de plans nationaux convenablement coordonnés pour la mise en œuvre du SSMOT;

DÉCIDE:

- 1) De nommer un rapporteur pour le Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre en lui confiant le mandat suivant:

- a) Évaluer le plan de mise en œuvre du SSMOT et conseiller les Membres de la Région sur les activités régionales qui contribueront pleinement à la conception et à la mise en œuvre du SSMOT y compris l'amélioration de l'exploitation de la Veille météorologique mondiale et d'autres systèmes – ou éléments de systèmes – d'observation parrainés ou coparrainés par l'OMM et ayant rapport au SSMOT,
 - b) Coordonner avec les autres rapporteurs régionaux pour le SSMOT les activités pertinentes liées au SSMOT,
 - c) Proposer au président du Conseil régional les informations et les conseils dont il pourrait avoir besoin ainsi que les recommandations à présenter, sous les points appropriés des ordres du jour, à l'occasion des sessions des commissions techniques, des réunions communes des présidents des commissions techniques et des présidents des conseils régionaux, et des sessions du Conseil exécutif,
 - d) En collaboration avec les groupes de travail et les rapporteurs compétents de la Région, coordonner les aspects régionaux du SSMOT et les contributions à ce système,
 - e) Tenir le Secrétariat de l'OMM au courant des activités régionales concernant le SSMOT;
- 2) De nommer M. A. Douglas (Royaume-Uni) rapporteur pour le Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre;
- 3) De prier son rapporteur de présenter, comme il conviendra, des rapports annuels à son président et de lui remettre un rapport final au moins six mois avant sa prochaine session.

* Le sigle français SSMOT employé dans cette résolution est maintenant remplacé par le sigle anglais GEOSS.

RÉSOLUTION 22 (XIV-CR VI)

PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX DE LA RÉGION VI (EUROPE)

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) La résolution 25 (Cg XIV) – Sixième Plan à long terme de l'OMM,
- 2) Le rapport de la première réunion de son Groupe de travail consultatif,
- 3) La collaboration qui s'est instaurée entre l'OMM et des organisations internationales et régionales telles que EUMETSAT, le CEPMMT, COST, EUMETNET et EUMET ainsi que la Commission européenne,
- 4) Les plans stratégiques qui ont déjà été élaborés pour les Régions II et V,

CONSTATANT DE NOUVEAU que les Membres de la Région VI sont déterminés à participer aux activités de coopération qui résulteront de la mise en œuvre du Plan stratégique et à concourir à leur bon déroulement,

RECONNAISSANT:

- 1) L'importance de la mission des SMHN et le rôle essentiel qu'ils jouent dans les progrès de la météorologie, de l'hydrologie et des disciplines connexes, ainsi que dans leurs applications concernant la gestion des ressources environnementales et naturelles, la sécurité alimentaire, le système agricole, la qualité de l'air et des eaux, le renforcement des capacités, la prévention des catastrophes naturelles

- et la planification d'un développement durable destiné à améliorer la qualité de la vie,
- 2) L'écart qui se creuse entre les SMHN des pays développés, dotés d'installations et de moyens perfectionnés, et les SMHN des pays moins développés, qui doivent faire face à des restrictions budgétaires, au manque d'instruments d'observation, de pièces de rechange et de produits consommables, à l'insuffisance des moyens de collecte et de traitement des données et à une pénurie de personnel qualifié,
 - 3) Les insuffisances que présentent certains SMHN pour ce qui est de la gestion de la qualité et des réseaux de stations d'observation, des moyens de télécommunication, des installations de traitement des données et des outils informatiques,
 - 4) Les ressources importantes que peuvent fournir, en Europe, les organisations internationales et les SMHN les plus modernes, en ce qui concerne tant la télédétection, l'assimilation des données et la modélisation, les télécommunications et bien d'autres techniques essentielles que la formation,

CONSIDÉRANT qu'il importe de renforcer les capacités des SMHN de la Région VI et de leur permettre ainsi de fournir des services météorologiques, hydrologiques et connexes appropriés, tout en soulignant l'importance du rôle de l'OMM et de ses Membres dans la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, la protection des personnes et des biens, la défense de l'environnement et la mise en œuvre d'un développement durable,

DÉCIDE:

- 1) Qu'un Plan stratégique pour l'amélioration des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de la Région VI sera élaboré en cohérence avec le Plan à long terme de l'OMM et que ce plan stratégique mettra en particulier l'accent sur:
 - a) Une conception de l'avenir et une série d'objectifs propres au Conseil régional VI,
 - b) Les besoins des utilisateurs en ce qui concerne l'amélioration de la précision et de l'utilité des analyses, des prévisions, des alertes et des évaluations des risques pour ce qui est des dangers naturels d'origine météorologique et hydrologique,
 - c) L'importance des études destinées à mettre en évidence les avantages sociaux et économiques qu'offrent les services météorologiques, hydrologiques et connexes au grand public, aux décideurs et aux utilisateurs spécialisés,
 - d) La synergie qui découle des partenariats et des relations qui s'instaurent avec des personnes ou des institutions représentant d'autres secteurs ou disciplines, notamment les sciences sociales, la planification du développement et la préparation aux catastrophes,
 - e) La nécessité de renforcer la collaboration afin de réduire les écarts entre les SMHN de la Région et de mieux harmoniser leur niveau de développement,

- f) L'utilisation optimale des ressources disponibles, et notamment des services fournis par l'OMM et par des organismes régionaux tels que EUMETSAT, le CEPMMT ou EUMETNET,
 - g) Les possibilités qui s'offrent en matière de collaboration avec des partenaires pour le développement tels que la Commission européenne, la Banque mondiale ou l'OCDE pour la mise en œuvre des stratégies régionales;
- 2) Que le Plan stratégique devra comporter les volets suivants:

Principes directeurs:

1. Évaluer les besoins et les capacités actuelles des Membres afin de tirer profit au mieux de ces dernières pour satisfaire les besoins en question et combler l'écart entre les différents niveaux de prestation des services pertinents;
2. Faire en sorte que les Membres soient mieux préparés à répondre aux préoccupations de caractère mondial ou régional pour ce qui concerne en particulier la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, le changement climatique et la gestion des ressources en eau;
3. Favoriser l'intégration des activités relatives au temps, au climat et à l'eau dans la Région;
4. Procéder à l'évaluation des mécanismes de coordination dans la Région;
5. Collaborer plus activement avec l'Union européenne, pour le plus grand profit de tous les Membres de la Région;
6. Tenir compte des possibilités offertes par la situation politique du moment et l'évolution escomptée.

Éléments essentiels:

1. Tendances, perspectives et défis;
 2. Satisfaire les besoins des utilisateurs et mettre à profit les possibilités nouvelles en améliorant les services;
 3. Amélioration de l'infrastructure régionale;
 4. Notoriété et viabilité des SMHN;
 5. Coopération régionale et internationale;
 6. Mobilisation des ressources nécessaires pour apporter des améliorations et renforcer la coopération.
- 3) D'adopter le Plan d'action du CR VI (voir l'annexe I de la présente résolution), qui sera mis en œuvre jusqu'à ce que le Plan stratégique soit lui-même adopté;
 - 4) D'établir une équipe spéciale chargée de superviser et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action et d'élaborer le Plan stratégique, dont le mandat est indiqué dans l'annexe II et dont la composition est la suivante:
Mme G. Ryall (Royaume-Uni) (présidente)
Fédération de Russie
Finlande
France

Géorgie

République tchèque

PRIE INSTAMMENT les Membres de la Région VI de participer activement à l'élaboration du Plan stratégique et à la mise en œuvre du Plan d'action;

PRIE:

1) Le Président et le Groupe de gestion du CR VI de superviser et de suivre les progrès de l'élaboration

du Plan stratégique et de la mise en œuvre du Plan d'action;

2) Le Secrétaire général d'apporter le soutien et l'aide nécessaires à cet égard.

ANNEXE I DE LA RÉOLUTION 22 (XIV-CR VI)

PLAN D'ACTION DU CR VI (EUROPE)

Le plan d'action du CR VI est fondé sur le sixième Plan à long terme de l'OMM (2004 2011), et notamment sur son chapitre 4 (Résultats souhaités, stratégies et objectifs stratégiques associés) et son chapitre 5 (Liens avec les programmes de l'OMM). Il a d'abord pour objet d'insister sur la coopération régionale plutôt que sur les seuls intérêts nationaux. Les propositions concernant les groupes responsables sont fondées sur la structure actuelle de l'OMM.

STRATÉGIE 1

Faciliter la fourniture d'avis de plus en plus exacts et fiables concernant des phénomènes extrêmes liés au temps, à l'eau, au climat et au milieu naturel connexe dans le monde et veiller à ce qu'ils puissent atteindre rapidement et utilement le public visé (particuliers, services d'urgence, décideurs).

OBJECTIF 1.1

D'ici le milieu de 2006, à l'appui du Programme de l'OMM de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, examiner les besoins en matière d'alertes pour ce qui est des dangers hydro-météorologiques (naturels et causés par l'homme) qui ont les plus fortes incidences sur la Région (crues, vents forts, sécheresses, incendies de forêt, fortes tempêtes, avalanches, pollutions accidentelles, vagues de chaleur et de froid, etc., compte tenu des circonstances et seuils particuliers et des besoins des utilisateurs des différents pays). Il importe notamment de déterminer, si possible, où se trouvent actuellement les zones vulnérables, et où elles se trouveront à l'avenir compte tenu des effets possibles du changement climatique.

Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des services météorologiques destinés au public (SMP) relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 1.2

D'ici la fin de 2006, afin de faciliter la réalisation de l'objectif 1.1, évaluer la capacité des Membres de la Région VI de diffuser des avis de phénomènes environnementaux à fort impact à l'intention du public, des

décideurs et des médias, et élaborer, aux fins de formation, un programme de séminaires ou d'ateliers qui réponde aux besoins des Membres.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe, en collaboration avec le Sous Groupe de travail des aspects régionaux des SMP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 1.3

Les centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS) à spécialisation géographique de la Région VI devront diffuser des bulletins sur les phénomènes météorologiques à fort impact à l'intention des Membres de la Région VI; de plus, des critères pour la diffusion de ces bulletins devront être élaborés d'ici la fin de 2006.

Groupe responsable envisagé: Sous Groupe de travail des aspects régionaux des systèmes de traitement des données et de prévision (STDP) relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, en collaboration avec les CMRS.

OBJECTIF 1.4

D'ici la fin de 2006, définir les besoins des Membres en ce qui concerne d'autres bulletins (sur les cendres volcaniques, les rejets de produits chimiques, les incendies incontrôlés ou les maladies transmises par voie aérienne, par exemple), en plus de ceux qui sont actuellement diffusés par les CMRS, aux fins d'intervention d'urgence. Entreprendre une étude de faisabilité quant aux capacités requises pour fournir de tels bulletins, en vue de la mise en œuvre de services opérationnels d'ici 2009.

Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des STDP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, en collaboration avec les CMRS.

OBJECTIF 1.5

D'ici la fin de 2007, envisager divers moyens de contrôler et de faciliter l'échange des avis de conditions

météorologiques à fort impact entre les Membres de la Région VI, sur la base des projets internationaux existants, par exemple le recours à un réseau de prévisionnistes ou le projet EMMA en respectant, lorsque cela est possible, une certaine cohérence par rapport au site Web de l'OMM sur les phénomènes météorologiques violents hébergé par l'Observatoire de Hong Kong.

Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des SMP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 1.6

D'ici la fin 2006, examiner les besoins et les capacités de la Région en matière de prévision des crues, et notamment la nécessité de tenir compte de la météorologie et de l'hydrologie, des directives pertinentes de l'Union européenne, d'initiatives régionales telles que le Système européen d'alerte pour les inondations et de la coopération entre les SMHN, et proposer des systèmes permettant d'améliorer la situation dans ce domaine, notamment par le partage des capacités d'échange d'alertes aux inondations dans les bassins fluviaux transfrontières de la Région VI (compte tenu de l'objectif 1.5).

Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des STDP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, en collaboration avec le Groupe de travail d'hydrologie.

OBJECTIF 1.7

Concernant l'élaboration d'un système d'alerte multi-danger, d'ici la fin de 2006, proposer des moyens d'améliorer l'intégration entre la météorologie, l'hydrologie et les effets des changements climatiques eu égard aux phénomènes extrêmes tels que les crues et les sécheresses, ainsi que des mécanismes visant à promouvoir auprès de l'Union européenne et d'autres organisations compétentes l'utilisation de la structure opérationnelle de l'OMM dans la Région. Évaluer les besoins et capacités actuels de la Région et proposer des moyens d'améliorer et de développer le système, notamment en établissant des liens, si nécessaire, avec d'autres organisations, afin d'intégrer les avis ne concernant pas des phénomènes hydrométéorologiques.

Groupe responsable envisagé: Groupe de travail du CR VI chargé de mettre au point une politique en matière de données et un plan de gestion des données, en collaboration le cas échéant avec d'autres groupes de travail et sous-groupes.

STRATÉGIE 2

Faciliter la fourniture au public, aux gouvernements et à d'autres usagers et clients du monde entier de services

météorologiques, hydrologiques, climatologiques et environnementaux connexes de plus en plus profitables.

OBJECTIF 2.1

D'ici le milieu de 2006, suivre l'évolution de la réglementation relative au Ciel unique européen et tenir les Membres informés à ce sujet, évaluer les besoins des Membres de la Région VI concernés s'agissant de la prestation de services de météorologie aéronautique en vertu de cette réglementation, et, par le biais de séminaires de formation sur les conséquences éventuelles de cette dernière pour les Membres (notamment ceux du CR VI qui ne sont pas membres de l'Union européenne), entreprendre des activités de sensibilisation en vue de parvenir à une opinion commune sur ces conséquences et de s'entendre sur les mesures que le CR VI pourrait prendre à cet égard.

Groupe responsable envisagé: Rapporteurs pour les aspects régionaux du Programme de météorologie aéronautique, en collaboration avec le Bureau sous-régional pour l'Europe.

OBJECTIF 2.2

En collaboration avec la Commission de météorologie agricole, d'ici la fin de 2006:

- 1) Réviser l'Annexe 3 de l'OACI à la lumière des nouvelles capacités techniques concernant la fourniture de services de météorologie aéronautique, notamment la prévision immédiate des phénomènes météorologiques violents, et envisager d'éventuelles modifications avec l'OACI;
- 2) Encourager les Membres du CR VI à s'efforcer de mieux comprendre et de mieux satisfaire les besoins des usagers du secteur de l'aviation, et notamment à renforcer les connaissances et les compétences des SMHN en matière de recouvrement des coûts.

Groupe responsable envisagé: Rapporteurs pour les aspects régionaux du Programme de météorologie aéronautique.

OBJECTIF 2.3

D'ici la fin de 2006, établir un rapport sur la contribution que le secteur privé pourrait apporter aux travaux du Programme des services météorologiques destinés au public; fournir des directives sur les composantes i) essentielles et ii) recommandées d'un programme national dans ce domaine; fournir des avis et des conseils sur la participation éventuelle de l'OMM aux programmes d'homologation.

Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des SMP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI (la CSB est déjà convenue que ces mesures devraient être mises en œuvre au cours de la période 2004-2008, pour

l'ensemble du Programme des services météorologiques destinés au public).

OBJECTIF 2.4

D'ici la fin de 2007, évaluer les capacités et les besoins des Membres de la Région VI en ce qui concerne la prestation de services maritimes, agricoles et sanitaires et proposer des méthodes susceptibles de renforcer la coordination dans ce domaine.

Groupe responsable envisagé: Rapporteur pour les services de météorologie maritime et d'océanographie dans la Région, Groupe de travail de météorologie agricole, Groupe de travail des questions relatives au climat.

STRATÉGIE 3

Renforcer le rôle de l'OMM en tant que porte parole autorisé du système des Nations Unies en ce qui concerne l'état et le comportement de l'atmosphère de la planète, son interaction avec les océans, le climat qu'elle produit et la distribution des ressources en eau qui en résulte, notamment en veillant à contribuer aux conventions, protocoles et autres instruments juridiques internationaux et en s'assurant de la base scientifique des accords pertinents.

OBJECTIF 3.1

En collaboration avec le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, mettre sur pied une approche dynamique et coordonnée entre les Membres de la Région en ce qui concerne la participation à la Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce (Bonn) et à la Conférence internationale sur la sécurité hydrométéorologique (Moscou) qui doivent se tenir en 2006, promouvoir le développement des capacités et les systèmes d'alerte opérationnels des SMHN de la Région et encourager l'utilisation de ces systèmes pour l'échange d'avis concernant d'autres types de dangers.

Groupe responsable envisagé: Groupe de travail du CR VI chargé de mettre au point une politique en matière de données et un plan de gestion des données, en collaboration avec le Bureau sous régional pour l'Europe et le réseau de correspondants internationaux du CR VI.

STRATÉGIE 4

Informers et éduquer le public, les gouvernements et d'autres parties intéressées à propos des avantages socioéconomiques des connaissances sur le temps, l'eau, le climat et l'environnement connexe.

OBJECTIF 4.1

D'ici le milieu de l'année 2006, coordonner une enquête sur les avantages socioéconomiques que procurent les SMHN à chacun des Membres de la Région VI et à la Région dans son ensemble, dont les

résultats serviront aux travaux de la Conférence internationale de l'OMM sur les avantages socioéconomiques qui se tiendra début 2007, et encourager des organisations régionales telles que l'Union européenne à participer. Parallèlement, et en collaboration avec d'autres départements compétents du Secrétariat de l'OMM, envisager comment les SMHN pourraient améliorer leur compréhension des besoins des populations et comment les statistiques pourraient être utilisées pour améliorer les avis et en accroître les bénéfices.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe, en collaboration avec la Banque mondiale.

OBJECTIF 4.2

Examiner les moyens actuellement mis en œuvre dans la Région pour informer le public (y compris les enfants) en ce qui concerne le temps, le climat et l'eau et le rôle et les apports des SMHN, et favoriser le resserrement des liens de coopération.

Groupe responsable envisagé: Sous groupe de travail des SMP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

STRATÉGIE 5

Comprendre et améliorer la modélisation des processus qui affectent l'état actuel et futur de l'atmosphère, le temps, les ressources en eau, l'état physique des océans, les changements climatiques et l'état de l'environnement, par exemple la qualité de l'air et le niveau de pollution.

OBJECTIF 5.1

Examiner les capacités actuelles de la Région en matière de prévision numérique du temps en vue d'utiliser au mieux les capacités et produits pour le profit de tous les Membres du CR VI. Cela suppose entre autres de promouvoir le débat pour améliorer la collaboration et la coordination entre les centres de prévision numérique du temps de la Région afin d'élaborer les meilleurs produits possibles (par exemple les produits élaborés par les systèmes de prévision à haute résolution qui couvrent l'ensemble de la Région) et de faciliter leur utilisation.

Groupe responsable envisagé: Sous Groupe de travail des aspects régionaux des STDP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 5.2

D'ici la fin de 2006, évaluer les besoins des Membres de la Région VI en ce qui concerne l'interprétation et l'utilisation des produits de la prévision d'ensemble et élaborer, aux fins de formation, un programme approprié de séminaires et d'ateliers.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe, en collaboration avec le Sous Groupe de travail des aspects régionaux des STDP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 5.3

D'ici 2009, faciliter la participation des Membres de la Région VI au programme THORPEX, et renforcer le Comité régional européen pour le programme THORPEX en vue d'impliquer dans cette entreprise des SMHN et des universités, d'organiser des expériences régionales et de mettre en train au moins un projet de démonstration avec un pays en développement de la Région.

Groupe responsable envisagé: Rapporteur pour le programme THORPEX relevant du PMRPT.

OBJECTIF 5.4

D'ici 2008, coordonner l'évaluation des capacités et des besoins actuels et futurs des Membres en matière de prévision de la qualité de l'air et de la pollution.

Groupe responsable envisagé: Sous Groupe de travail des aspects régionaux des STDP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 5.5

D'ici le milieu de 2006, évaluer les besoins des Membres en matière de centres climatologiques régionaux, et mettre au point des cahiers des charges détaillés pour les services et produits devant être fournis par ces centres, tout en arrêtant les domaines d'activité et les compétences de ces derniers.

Groupe responsable envisagé: Groupe de travail des questions relatives au climat.

OBJECTIF 5.6

D'ici la fin de 2006, évaluer les capacités actuelles de la Région en matière d'études sur la vulnérabilité aux changements climatiques (y compris les études d'impact), ainsi que les travaux réalisés sous les auspices du PMRC et de l'Union européenne.

Groupe responsable envisagé: Groupe de travail des questions relatives au climat.

STRATÉGIE 6

Observer, consigner et diffuser les éléments relatifs au temps, aux ressources en eau, au climat et au milieu naturel connexe, utiliser ces données pour la préparation des services opérationnels de prévision et d'avis et des informations connexes et entretenir et renforcer les systèmes permettant d'échanger ces données, produits et informations.

OBJECTIF 6.1

Définir un réseau optimal d'observation terrestre et maritime *in situ* – complété par des observations depuis

l'espace – qui permette de répondre aux besoins en matière de prévision numérique du temps (compte tenu des études prévues de la conception des réseaux et des expériences OSE d'EUCOS, le Système d'observation composite d'EUMETNET) et élaborer un plan d'action continu afin de remédier à la défaillance ou au mauvais fonctionnement des stations de ce réseau, en se fixant comme objectif la transmission en temps réel de 90 % des données d'observation sur le SMT, ainsi que l'instauration d'un mécanisme pour la mise en place, d'ici à 2009, d'un réseau de systèmes d'observation intégrés pour une meilleure mise à profit des données d'observation dans l'intérêt de la Région.

Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés (SOI) relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, en association avec un représentant d'EUCOS.

OBJECTIF 6.2

D'ici la fin de 2006, mettre en place un mécanisme qui permette de suivre l'évolution de la situation dans la Région VI et de s'y adapter comme il convient afin d'assurer le bon fonctionnement du Réseau synoptique de base régional (RSBR) et de satisfaire ainsi les besoins de l'OMM.

Groupe responsable envisagé: Sous Groupe de travail des aspects régionaux des SOI relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 6.3

D'ici la fin de 2006, mettre en place un mécanisme qui permette de suivre l'évolution de la situation dans la Région VI et de s'y adapter comme il convient afin d'assurer le bon fonctionnement du Réseau climatologique de base régional (RCBR) et de satisfaire ainsi les besoins du SMOC et de l'OMM.

Groupe responsable envisagé: Sous Groupe de travail des aspects régionaux des SOI relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 6.4

D'ici la fin de 2006, par le biais de correspondants clés dans les SMHN des pays Membres et compte tenu de la situation actuelle, déterminer et classer par ordre de priorité les moyens de renforcer les systèmes de collecte et d'échange de données dans la Région, évaluer les besoins futurs de la Région en ce qui concerne les systèmes d'échange de données et coordonner la mise au point du Système d'information de l'OMM pour la Région VI.

Groupe responsable envisagé: Sous Groupe de travail des aspects régionaux des systèmes et services d'information (SSI) relevant du Groupe de travail de la

planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 6.5

Mettre en place un mécanisme qui permette d'établir un lien entre les stratégies du CR VI en matière d'observation et les activités du GEO, en invitant le Secrétariat du GEO à Genève à participer à la prochaine réunion du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI et en tenant les Membres du CR VI qui ne sont pas membres du GEO au courant des évolutions dans ce domaine dans le but de les encourager à devenir membres du GEO.

Groupe responsable envisagé: Rapporteur pour le SSMOT.

OBJECTIF 6.6

Évaluer les besoins en observations de la Région pour ce qui concerne la diffusion de prévisions relatives à la qualité de l'air et à d'autres formes de pollution environnementale transfrontalière et faire rapport à ce propos à la prochaine session du CR VI.

Groupe responsable envisagé: Rapporteur pour la VAG.

OBJECTIF 6.7

D'ici la fin de 2010, coordonner la mise au point et l'installation d'un système d'observation hydrologique transfrontalier aux fins d'applications pour la prévision des crues en temps réel et d'évaluations des ressources en eau.

Groupe responsable envisagé: Groupe de travail d'hydrologie.

OBJECTIF 6.8

D'ici le milieu de 2006, établir un bilan provisoire de l'utilisation, par les SMHN, du canal spécialisé du système EUMETCast pour la Région VI et élaborer un projet de programme de transmission pour le système EUMETCast s'appliquant à la VMM dans la Région VI.

Groupe responsable envisagé: Sous groupe de travail des aspects régionaux des SSI relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, en association avec l'EUMETSAT.

OBJECTIF 6.9

D'ici 2006, établir pour les Membres du CR VI un plan en vue de la transition vers les codes déterminés par des tables, ce qui serait facilité par l'organisation en 2005 d'un atelier sur le passage à ces codes.

Groupe responsable envisagé: Sous groupe de travail des aspects régionaux des SSI relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 6.10

D'ici la fin de 2005, communiquer au Secrétariat de l'OMM les adresses électroniques des sites des centres de contrôle de la qualité sis dans la Région VI.

Groupe responsable envisagé: Sous groupe de travail des aspects régionaux des SOI relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, en association avec les centres de contrôle de la qualité.

OBJECTIF 6.11

D'ici la fin de 2010, inviter les CMRS à organiser au moins un atelier destiné aux participants de l'ensemble de la Région pour échanger des idées concernant les produits et services des CMRS et améliorer les relations entre les personnels chargés de la prévision dans des SMHN voisins.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe en association avec les CMRS.

OBJECTIF 6.12

D'ici le début de 2006, envisager et proposer des mécanismes visant à resserrer la collaboration entre la CCL, la CIMO et la CSB, dans le but d'assurer l'efficacité, l'utilité et la précision des systèmes et réseaux d'observation à des fins climatologiques, et préparer un état des besoins en matière d'observations, ainsi qu'en matière de réseaux.

Groupe responsable envisagé: Équipe d'experts de la CCL.

OBJECTIF 6.13

D'ici la fin de 2005, organiser un stage de formation sur le logiciel CLIREP dans le but de doter les Membres du CR VI de ce logiciel. Étudier la possibilité de conduire des missions d'experts au profit des Membres du CR VI qui ont besoin d'urgence d'une assistance en matière de gestion et de sauvetage des données climatologiques, et envisager les possibilités de financement, par l'intermédiaire du PCV, et de fourniture du logiciel Clivare et des applications et équipements connexes aux SMHN d'ici la fin de 2006.

Groupe responsable envisagé: Équipe d'experts CLIVAR/CCL en association avec le Roshydromet.

OBJECTIF 6.14

D'ici la fin de 2005, mettre en train un dispositif permettant d'informer les Membres des évolutions de la technique du maillage dont il serait possible de tirer de nouveaux services et de nouveaux moyens de partager des ressources de calcul.

Groupe responsable envisagé: Sous groupe de travail des aspects régionaux des SSI relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 6.15

D'ici la fin de 2006, passer en revue les besoins des centres régionaux d'instruments à l'échelle de la Région.

Groupe responsable envisagé: Sous groupe de travail des aspects régionaux des SOI relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI.

OBJECTIF 6.16

D'ici la fin de 2006, examiner les besoins régionaux en vue de diffuser plus largement les données radar et les cartes composites et de mieux les mettre à profit, et formuler les recommandations nécessaires.

Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des SOI relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI et Bureau sous-régional pour l'Europe.

STRATÉGIE 7

Renforcer la capacité des SMHN en matière de prestation de services et améliorer la coopération et la collaboration entre eux.

OBJECTIF 7.1

D'ici la fin de 2006, déterminer et classer par ordre de priorité les moyens de renforcer les capacités des SMHN, pour le plus grand profit des Membres et de la Région dans son ensemble, notamment grâce à l'aide fournie par des experts capables de déceler les lacunes, à des ressources et du matériel provenant de donateurs potentiels et à l'utilisation de profils par pays.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe.

OBJECTIF 7.2

D'ici la fin de 2006, proposer un moyen d'élaborer un programme de jumelage qui permette de procéder à un transfert de capacités au sein de la Région, l'accent étant mis sur les Services dont les besoins sont les plus importants.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe.

OBJECTIF 7.3

Informers régulièrement les Membres ne faisant pas partie de l'EUMETNET des évolutions touchant ce réseau, en particulier ses programmes pertinents, qui pourraient conduire à une amélioration de la fourniture et de l'efficacité des services et à un renforcement de la collaboration entre les SMHN de la Région.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe en association avec le chargé de la coordination de l'EUMETNET.

OBJECTIF 7.4

D'ici le milieu de 2006, élaborer un projet d'accord intergouvernemental sur la notion de sécurité hydro-météorologique en Europe et proposer un processus d'examen et d'approbation de ce document au niveau des chefs d'État ou de gouvernement pour examen par le Conseil exécutif à sa cinquante-huitième session.

Groupe responsable envisagé: Groupe de gestion.

STRATÉGIE 8

Rendre plus efficace la collaboration avec des partenaires internationaux, d'autres organisations pertinentes, des établissements d'enseignement, les médias et le secteur privé.

OBJECTIF 8.1

D'ici le début de 2006, conforter la notoriété des SMHN auprès des pays Membres, en particulier au sein de l'Union européenne, en mettant en place un mécanisme de sensibilisation qui permette d'améliorer la reconnaissance des capacités des SMHN et des avantages qu'ils procurent.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe en association avec l'EUMETNET.

OBJECTIF 8.2

D'ici le milieu de 2006, informer l'Union européenne de l'infrastructure actuelle de la Région, en particulier les éléments concernant les services d'alerte multidanger. Continuer d'œuvrer en collaboration avec l'Union européenne pour parvenir à renforcer autant que possible les services dans le cadre de l'infrastructure actuelle, y compris en utilisant la GMES pour appuyer les services essentiels des SMHN, que les pays fassent partie ou non de l'Union européenne.

Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des SMP relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, en association avec l'EUMETNET.

OBJECTIF 8.3

D'ici le milieu de 2006, passer en revue les nouvelles lois européennes pouvant avoir une influence sur le fonctionnement des SMHN de la Région, en particulier l'initiative INSPIRE. Poursuivre les discussions avec l'Union européenne sur les effets de l'initiative INSPIRE sur les réseaux de données météorologiques et hydrologiques dans le CR VI et, au besoin, obtenir une exemption pour les données et produits météorologiques et hydrologiques.

Groupe responsable envisagé: Bureau sous-régional pour l'Europe, représentant du CR VI auprès d'INSPIRE et président du CR VI.

<p>OBJECTIF 8.4 D'ici la fin de 2006, prendre les dispositions pour élaborer un protocole d'accord avec le PHI de l'UNESCO, le cas échéant, afin de renforcer la coopération à l'échelle internationale. Groupe responsable envisagé: Secrétariat de l'OMM.</p> <p>OBJECTIF 8.5 D'ici le milieu de 2007, dans le cadre du projet de plan stratégique pour la Région VI, relier comme il se doit les activités régionales entreprises par des centres désignés, les activités conduites par un petit nombre d'organismes et de SMHN, et les activités menées par l'ensemble des SMHN. Groupe responsable envisagé: Groupe de gestion du CR VI.</p> <p>OBJECTIF 8.6 D'ici la fin de 2006, établir un rapport examinant les possibilités d'aménagement en prévision du développement probable du rôle du secteur privé dans le cadre de l'assistance météorologique à la navigation aérienne dans la Région. Groupe responsable envisagé: Rapporteur pour les aspects régionaux du Programme de météorologie aéronautique.</p> <p>OBJECTIF 8.7 D'ici le milieu de 2006, mettre en place un mécanisme qui favorise le dialogue entre les Membres du CR VI et l'Union européenne de radio-télévision spécifiquement pour affermir le principe de la source officielle unique. Groupe responsable envisagé: Sous-groupe de travail des aspects régionaux des SMP relevant du CR VI.</p> <p>OBJECTIF 8.8 Collaborer avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en ce qui concerne les normes internationales applicables aux activités d'observation et de prévision. Groupe responsable envisagé: Groupe de gestion du CR VI.</p> <p>STRATÉGIE 9 Accroître l'efficacité et la souplesse de la structure, des mécanismes et des pratiques de travail de l'OMM pour lui permettre de réagir plus rapidement face à l'évolution des besoins de la société et aux opportunités nouvelles qu'offrent les progrès technologiques.</p> <p>OBJECTIF 9.1 D'ici 2007, élaborer un plan stratégique pour la Région. Suivre de près et favoriser la réalisation des objectifs propres à la Région.</p>	<p>Groupe responsable envisagé: Groupe spécial pour le Plan d'action et le Plan stratégique du CR VI en association avec le Groupe de gestion du CR VI.</p> <p>OBJECTIF 9.2 Dès 2005, créer un réseau informel de correspondants internationaux auprès des SMHN au sein de la Région et veiller à son bon fonctionnement pour faciliter la coopération avec le Bureau sous régional pour l'Europe et favoriser l'échange d'informations dans la Région. Groupe responsable envisagé: Réseau informel de correspondants internationaux auprès des SMHN.</p> <p>OBJECTIF 9.3 D'ici le milieu de 2006, déterminer dans quels domaines les opinions divergent au sein de la Région (y compris au sujet de la politique en matière d'échange de données, spécifiquement les résolutions 40 et 25 de l'OMM, de la commercialisation, des relations avec le secteur privé et de l'utilisation des systèmes de gestion de la qualité) et charger le Groupe de gestion du CR VI de déterminer comment régler ces divergences. Groupe responsable envisagé: Groupe de gestion du CR VI.</p> <p>GLOSSAIRE</p> <p>CMRS Centre météorologique régional spécialisé EMMA Le système EMMA (European Multiservice Meteorological Awareness) est une contribution de la communauté météorologique à la gestion des risques en Europe. Ce système est parrainé par le Réseau des Services météorologiques européens (EUMETNET).</p> <p>GEO Groupe sur l'observation de la Terre RCBR Réseau climatologique de base régional RSBR Réseau synoptique de base régional SMOC Système mondial d'observation du climat SMP Services météorologiques destinés au public</p> <p>SOI Systèmes d'observation intégrés SSI Systèmes et services d'information STDP Système de traitement des données et de prévision</p> <p>THORPEX Programme mondial de recherche atmosphérique visant à accélérer le rythme des améliorations apportées à la capacité de prévision à échéance de 1 à 14 jours des phénomènes météorologiques à fort impact, pour le plus grand profit de la société et de l'économie</p>
--	---

ANNEXE II DE LA RÉSOLUTION 22 (XIV-CR VI)

MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE POUR LE PLAN STRATÉGIQUE ET LE PLAN D'ACTION DU CR VI

<ol style="list-style-type: none"> 1. S'acquitter de sa tâche sous la supervision générale du Président du CR VI, et en coordination avec lui; 2. Élaborer le projet de Plan stratégique du CR VI sur la base des orientations données par le CR VI à sa quatorzième session; 3. Superviser et suivre la mise en œuvre du Plan d'action du CR VI, en coordination avec les rapporteurs et les groupes chargés de s'assurer de la réalisation des différents objectifs; 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Rendre régulièrement compte au Président du CR VI des progrès accomplis et assurer au besoin la liaison avec le Groupe de gestion du CR VI; 5. Entreprendre toute autre action de consultation ou de coordination qui pourrait s'avérer nécessaire; 6. Tenir compte des éventuels changements qui pourraient intervenir au cours de son mandat.
---	--

RÉSOLUTION 23 (XIV-CR VI)

GROUPE DE GESTION DU CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE)

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT:

- 1) Le *Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960),
- 2) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la treizième session de l'Association régionale VI (Europe)* (OMM-N° 942),
- 3) Les rapports des sessions de son Groupe de travail consultatif (2004 et 2005),

CONSIDÉRANT la proposition de son Groupe de travail consultatif,

RECONNAISSANT la nécessité de mettre en place un mécanisme pour s'occuper des questions qui ne sont pas traitées par d'autres groupes de travail ou rapporteurs,

DÉCIDE:

- 1) D'établir un Groupe de gestion du Conseil régional VI et de lui confier le mandat suivant:
 - a) Conseiller le président pour les questions relatives aux travaux du Conseil régional, notamment celles auxquelles il faut donner suite avant la session ordinaire suivante,
 - b) Aider le président à planifier et à coordonner les travaux du Conseil régional et de ses organes subsidiaires,
 - c) Revoir la structure et les méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil régional, en donnant notamment des avis sur la mise en œuvre de leurs recommandations et en prenant en considération les ressources financières et autres requises pour leurs travaux,
 - d) S'occuper d'autres questions qui ne sont pas traitées par les autres groupes de travail ou rapporteurs,
 - e) Coordonner et suivre la mise en œuvre du plan d'action pour la Région VI et les préparatifs du

Plan stratégique régional et faire régulièrement rapport à ce sujet,

- f) Suivre la mise en œuvre de la composante du Programme régional qui concerne le Plan à long terme de l'OMM,
- g) Donner des conseils au président sur les activités qu'il convient d'organiser dans la Région, en tenant compte des besoins prioritaires,
- h) Donner des conseils au président sur les moyens de renforcer l'assistance technique apportée aux pays Membres de la Région pour la mise en œuvre des programmes et des activités météorologiques et hydrologiques, sur le plan national et régional;

- 2) D'inviter son président M. D. Keuerleber-Burk (Suisse), à assumer la présidence du Groupe de gestion qui se compose du président, du vice-président, M. A. Leitass (Lettonie), du conseiller régional en hydrologie auprès du président, M. J. Kubát (République tchèque), et de quatre directeurs de SMHN qui doivent être désignés par le président M. I. Čačić (Croatie), M. W. Kusch (Allemagne), M. M. Jonsson (Islande) et M. J. Rabadi (Jordanie);
- 3) Que le président pourra le cas échéant inviter d'autres directeurs de SMHN, des présidents de groupes de travail ou des rapporteurs à participer aux sessions du Groupe de gestion du CR VI, en fonction des ressources financières disponibles;

PRIE son président de s'assurer que les sous-régions sont convenablement représentées au sein du Groupe de gestion et que ce groupe se réunit chaque année ou selon les besoins, de préférence en même temps que d'autres réunions ou manifestations;

AUTORISE son président à prendre en son nom les décisions requises pour les questions importantes, après avoir pris l'avis du Groupe de gestion;

PRIE EN OUTRE son président de lui faire rapport pendant l'intersession, selon les besoins, et à sa prochaine session ordinaire sur les activités du Groupe de travail consultatif et les décisions pertinentes prises au nom du Conseil régional.

PRIE le Secrétaire général de tenir compte des travaux du Groupe de gestion pour le soutien apporté à la Région, notamment par l'intermédiaire du Bureau sous régional pour l'Europe.

NOTE: Cette résolution annule et remplace la résolution 20 (XIII-AR VI).

RÉSOLUTION 24 (XIV-CR VI)

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL RÉGIONAL

LE CONSEIL RÉGIONAL VI,

NOTANT le paragraphe 3.7.1 du *Résumé général des travaux de la neuvième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 67-RC. 14),

CONSIDÉRANT:

- 1) Qu'un certain nombre des résolutions qu'il avait adoptées avant sa quatorzième session ont été révisées et incorporées dans les résolutions de la quatorzième session,
- 2) Que d'autres résolutions antérieures ont été incorporées dans des publications appropriées de l'OMM ou qu'elles n'ont plus de raison d'être,

- 3) Que certaines résolutions antérieures doivent encore être mises en application,

DÉCIDE:

- 1) De maintenir en vigueur les résolutions suivantes: 11 (XI-AR VI); 5, 6, 7, 13 et 16 (XIII-AR VI);
- 2) De ne pas maintenir en vigueur les autres résolutions adoptées avant sa quatorzième session;
- 3) De publier le texte des résolutions maintenues en vigueur dans l'annexe de la présente résolution.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 24 (XIV-CR VI)

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL RÉGIONAL

RÉSOLUTION 11 (XI-AR VI)

UTILISATION DU SYSTÈME INMARSAT POUR LE RASSEMBLEMENT DE MESSAGES MÉTÉOROLOGIQUES ET OCÉANOGRAPHIQUES DE NAVIRES

L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'EUROPE,

NOTANT:

- 1) la résolution 19 (Cg-XI) — Rassemblement et diffusion de l'information météorologique maritime au moyen du système INMARSAT,
- 2) le fait que des stations terriennes côtières (CES) du système INMARSAT sont exploitées dans la Région VI,
- 3) le nombre croissant de navires participant au Programme de navires d'observation bénévoles de l'OMM qui sont dotés de stations terriennes de navires (SES) du système INMARSAT, en particulier d'installations INMARSAT-C,

CONSIDÉRANT:

- 1) qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de messages météorologiques et océanographiques de navires provenant de la plupart des zones maritimes de la Région VI,

- 2) que la réception des données de météorologie maritime et des données océanographiques fournies par des navires en mer devrait considérablement s'améliorer grâce à une plus large utilisation du système INMARSAT,
- 3) que les Membres qui reçoivent ces données par l'intermédiaire d'INMARSAT pourront réaliser des économies en utilisant plus largement le nouveau système INMARSAT-C,

CONSTATANT AVEC SATISFACTION que certains Membres qui assurent l'exploitation de stations terriennes côtières (CES) INMARSAT ont déjà pris des dispositions pour accepter les messages météorologiques et océanographiques de navires qui présentent un intérêt général pour tous les Membres de l'OMM,

PRÉOCCUPÉE toutefois par le fait que des problèmes subsistent s'agissant de la rediffusion en temps voulu des messages d'observation recueillis par l'intermédiaire

<p>d'INMARSAT vers les pays les plus proches des zones d'où proviennent ces messages,</p> <p>PRIE INSTAMMENT:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) tous les Membres concernés de faire tout leur possible pour assurer la rediffusion en temps voulu des messages d'observation recueillis par l'intermédiaire d'INMARSAT vers les pays situés dans les zones d'où proviennent ces messages; 2) tous les Membres de la région qui exploitent des navires d'observation bénévoles équipés du 	<p>système INMARSAT-C de faire tout leur possible pour fournir à ces navires le nouveau progiciel conçu pour la préparation et la transmission de messages météorologiques par l'intermédiaire de ce système, afin de maximiser l'efficacité et la rentabilité de l'opération;</p> <p>PRIE le Secrétaire général de prêter son concours aux Membres pour la mise en œuvre de la présente résolution.</p>
---	---

RÉSOLUTION 5 (XIII-AR VI)

**HARMONISATION À L'ÉCHELLE MONDIALE DE LA TRANSMISSION D'OBSERVATIONS
RELATIVES AUX PRÉCIPITATIONS**

<p>L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI (EUROPE),</p> <p>NOTANT:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le rapport présenté par la CSB à sa douzième session (paragraphe 6.3.18 du <i>Rapport final abrégé, résolutions et recommandation</i> (OMM-N° 923)) à propos de la faisabilité du contrôle de la qualité de la mesure de la hauteur des précipitations dans les messages d'observation synoptique, 2) le rapport du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI (paragraphe 5.5.6), <p>CONSIDÉRANT:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la nécessité d'harmoniser, sur le plan mondial, la transmission d'observations relatives aux précipitations et notamment d'observations sur l'absence de précipitations ou la quantité de précipitations tombées durant les 24 heures précédentes, 	<ol style="list-style-type: none"> 2) la nécessité de rendre obligatoire la transmission d'observations sur l'absence de précipitations (observations effectuées au moins par des observateurs humains ou par de nouvelles stations météorologiques automatiques), 3) la nécessité de favoriser la transmission d'observations sur la quantité des précipitations tombées pendant les trois heures ou l'heure qui a précédé l'heure d'observation, <p>DÉCIDE que les modifications à apporter au <i>Manuel des codes</i> (OMM-N° 306), Volume II, Région VI — Europe, A — Procédures régionales de chiffrage, A.1 — Formes symboliques régionales, notes et règles, FM 12 SYNOP et FM 13 SHIP, énoncées dans l'Annexe de la présente résolution, soient adoptées en vue d'une mise en œuvre le 5 novembre 2003;</p> <p>PRIE le Secrétaire général de veiller à ce que ces modifications soient incluses dans le Volume II du <i>Manuel des codes</i> (OMM-N° 306).</p>
---	--

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 5 (XIII-AR VI)

**MODIFICATIONS À APPORTER AU MANUEL DES CODES (OMM-N° 306), VOLUME II, RÉGION VI —
EUROPE, A — PROCÉDURES RÉGIONALES DE CHIFFREMENT, A.1 — FORMES SYMBOLIQUES
RÉGIONALES, NOTES ET RÈGLES, FM 12 SYNOP ET FM 13 SHIP**

<p>MODIFIER la règle 6/12.10 comme suit:</p> <p>6/12.10 Groupe (7)</p> <p>6/12.10.1 Ce groupe est inclus dans la Section 3 à 0600 UTC sous la forme 7R₂₄R₂₄R₂₄R₂₄.</p> <p>6/12.10.2 La décision d'inclure ou d'omettre le groupe 7R₂₄R₂₄R₂₄R₂₄ à 0000 UTC, 1200 UTC et 1800 UTC et aux heures d'observation intermédiaires est prise à l'échelon national.</p> <p>6/12.10.3 Lorsque ce groupe est inclus, 7R₂₄R₂₄R₂₄R₂₄ indique la quantité de précipitations tombées durant les 24 heures précédentes</p> <p>MODIFIER les règles 6/12.9.2 et 6/12.9.3 comme suit:</p>	<p>6/12.9.2 Ce groupe peut être utilisé à toutes les heures d'observation.</p> <p>6/12.9.3 La décision d'inclure ou d'omettre ce groupe dans la Section 3 est prise à l'échelon national. Lorsqu'il est inclus, aussi bien aux heures d'observation principales qu'aux heures d'observation intermédiaires, le groupe RRR indique la quantité de précipitations tombées durant les trois heures précédentes. Aux autres heures d'observation, il indique la quantité de précipitations tombées durant l'heure précédente.</p>
--	---

RÉSOLUTION 6 (XIII-AR VI)

RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSMISSION DE DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES

L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI (EUROPE),

NOTANT:

- 1) la résolution 5 (XI-AR VI) — Réseau régional de transmission de données météorologiques,
- 2) la résolution 4 (XII-AR VI) — Réseau régional de transmission de données météorologiques,
- 3) l'accord au sujet du Réseau régional de transmission de données météorologiques (RRTDM) conclu entre l'OMM et le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT),
- 4) la mise en service du RRTDM le 15 mars 2000,
- 5) l'amélioration considérable du Système mondial de télécommunications (SMT) dans la Région VI du fait de la mise en œuvre du RRTDM et le grand nombre de pays Membres de l'AR VI qui sont reliés au RRTDM,
- 6) le haut niveau de fonctionnement du RRTDM,
- 7) que le fonds d'affectation spéciale du RRTDM mis en place par l'OMM et la contribution des Membres de l'Organisation ont facilité l'adhésion de plusieurs pays au RRTDM et ont permis d'assurer la coordination des questions y relatives,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire:

- 1) de faire en sorte que le RRTDM continue de satisfaire aux exigences propres au SMT dans la Région VI,
- 2) de préparer des modifications éventuelles du RRTDM, compte tenu notamment de l'évolution rapide des technologies de télécommunication, des services proposés par les fournisseurs dans ce domaine et de l'évolution des besoins en matière d'échange de données,
- 3) de revoir, s'il y a lieu et en collaboration avec le CEPMMT, les arrangements contractuels relatifs au RRTDM, et notamment de préparer la passation d'un nouveau marché pour le réseau et sa mise en œuvre, conformément aux dispositions du contrat RRTDM actuellement en vigueur et de l'accord sur le RRTDM conclu entre l'OMM et le CEPMMT,
- 4) de continuer d'aider les Membres à parachever leur connexion au RRTDM et de coordonner les différents aspects de la mise en œuvre et de l'exploitation de ce réseau,

DÉCIDE:

- 1) de rétablir le Groupe directeur du RRTDM relevant du président de l'Association et de lui attribuer les fonctions suivantes:
 - a) assurer la coordination entre tous les pays Membres de l'AR VI reliés au RRTDM;

- b) étudier les questions relatives à l'exploitation des services de transport de données fournis par le RRTDM sur le SMT;
- c) maintenir un contact étroit avec le Sous-Groupe pour les aspects régionaux du SMT relevant du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI et le Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) des systèmes et services d'information de la CSB, en particulier pour suivre l'évolution des besoins propres au SMT dans la Région VI;
- d) traiter les problèmes relatifs à la satisfaction des exigences propres au SMT dans la Région VI par le biais du RRTDM;
- e) préparer, en collaboration avec le CEPMMT, d'éventuelles modifications du RRTDM, et notamment la passation d'un nouveau marché pour le réseau et sa mise en œuvre, conformément aux dispositions du contrat RRTDM;
- f) aider les pays Membres de l'AR VI non reliés au RRTDM à adhérer au réseau et à s'y raccorder;
- g) coordonner l'utilisation du fonds d'affectation spéciale du RRTDM mis en place par l'OMM;

- 2) que le Groupe directeur sera composé de représentants des pays Membres suivants: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Fédération de Russie, Italie, Liban, Lituanie, République tchèque, Royaume-Uni, Suède et le CEPMMT en tant qu'observateur;
- 3) de désigner, conformément à la règle 32 du Règlement général de l'OMM, M. D. André (France) comme président du Groupe;

PRIE ce dernier de soumettre tous les ans, au mois de décembre, un rapport au président de l'Association et de remettre son rapport final à l'Association au plus tard six mois avant la session suivante de l'Association;

INVITE les Membres à continuer de contribuer à la mise en œuvre et à l'exploitation du RRTDM, notamment en apportant leur contribution au fonds d'affectation spéciale du RRTDM mis en place par l'OMM;

PRIE le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'appui du Secrétariat à la mise en œuvre et à l'exploitation du RRTDM.

NOTE: La présente résolution remplace et annule la résolution 5 (XI-AR VI), qui cesse d'être en vigueur.

RÉSOLUTION 7 (XIII-AR VI)

GROUPE DE TRAVAIL DES QUESTIONS RELATIVES AU CLIMAT

L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI (EUROPE),

NOTANT:

- 1) les rapports présentés par les rapporteurs et le président de son Groupe de travail des questions relatives au climat,
- 2) le cinquième Plan à long terme de l'OMM,
- 3) le *Rapport final abrégé, résolutions et recommandations de la treizième session de la Commission de climatologie* (OMM-N° 938),
- 4) les délibérations du Treizième Congrès (*Rapport final abrégé, résolutions et recommandations* (OMM-N° 902) et de la cinquante-troisième session du Conseil exécutif (*Rapport final abrégé, résolutions et recommandations* (OMM-N° 929) portant sur le climat et plus particulièrement sur les Services d'information et de prévision climatologiques (projet CLIPS) ainsi que sur la politique et la pratique en matière d'échange de données et de produits météorologiques et connexes,

CONSIDÉRANT que l'Association doit poursuivre les activités consacrées aux questions climatologiques qui revêtent une importance particulière pour la Région,

DÉCIDE:

- 1) de reconduire son Groupe de travail des questions relatives au climat et de lui confier les attributions suivantes:
 - a) donner des conseils sur les moyens de renforcer et d'améliorer les observations climatologiques, la gestion des données, la surveillance du climat et la constitution de jeux de données;
 - b) collaborer activement avec le coordonnateur du Sous-Groupe de l'AR VI pour les aspects régionaux du Système mondial d'observation (SMO) à la modification du Réseau climatologique de base régional (RCBR);
 - c) donner des conseils et apporter son concours pour la mise en oeuvre des divers projets consacrés aux données et aux applications climatologiques, notamment le projet CLIPS et le projet de sauvetage des données;
 - d) faire rapport sur l'usage qui est fait des systèmes d'information géographique (SIG) dans le cadre de la prestation de services climatologiques;
 - e) faire rapport sur les activités EuroCLIPS et le Réseau européen d'appui climatologique (ECSN) et encourager les Membres à collabo-

rer au projet CLIPS, notamment en ce qui concerne les prévisions climatiques;

- f) faire le point sur les activités EuroCLIVAR, plus particulièrement sur les extrêmes climatiques et les indices/indicateurs utilisés pour la détection des changements climatiques dans la Région VI;
 - g) donner des conseils et apporter son concours pour la mise en oeuvre des diverses applications climatologiques dans la Région VI, notamment celles qui ont trait à la définition d'indices bioclimatiques et à la climatologie urbaine et du bâtiment;
 - h) présenter un rapport sur les besoins en matière de données climatologiques pour les Centres climatologiques régionaux (CCR) de la Région VI et prêter son concours pour la mise en oeuvre de ces centres;
- 2) d'inviter:
 - M. A. Van Engelen (Pays-Bas) à exercer les fonctions de rapporteur pour les observations et la gestion des données;
 - M. A. U. Komuscu (Turquie) à exercer les fonctions de rapporteur pour la surveillance et l'analyse du système climatique;
 - Mme A. Gocheva (Bulgarie) à exercer les fonctions de rapporteur pour les applications et le projet CLIPS;
 - M. P. Hechler (Allemagne) à exercer les fonctions de rapporteur pour la coordination et la mise en oeuvre des activités du CCR;
 - M. A. Furshpan (Israël), Mme F. Coelho (Portugal) et M. N. Karatarakis (Grèce) à exercer les fonctions d'experts dont les fonctions seront déterminées par le président;
 - 3) de nommer M. G. Gruza (Fédération de Russie) président du Groupe de travail;
 - 4) d'inviter les Membres à désigner, selon les besoins, d'autres experts susceptibles de faire partie du Groupe de travail;

PRIE le président du Groupe de travail de soumettre chaque année un rapport d'activité au président de l'Association et de lui remettre son rapport final six mois au plus tard avant la quatorzième session de celle-ci.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 5 (XII-AR VI), qui cesse d'être en vigueur.

RÉSOLUTION 13 (XIII-AR VI)

GROUPE DE TRAVAIL DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE

L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI (EUROPE),

NOTANT:

- 1) la résolution 12 (Cg-XIII) — Programme de météorologie agricole,
- 2) le *Rapport final abrégé, résolutions et recommandations de la douzième session de la Commission de météorologie agricole* (OMM-N° 900),
- 3) la résolution 8 (XII-AR VI) — Groupe de travail de météorologie agricole,
- 4) le rapport du Groupe de travail présenté à la treizième session de l'Association avec ses recommandations,

RECONNAISSANT:

- 1) que les aspects environnementaux de l'agriculture et la qualité des produits agricoles dans la Région VI (Europe) font l'objet d'une attention croissante,
- 2) que les sécheresses et les inondations ont des incidences sur l'agriculture et l'exploitation forestière dans la Région,
- 3) qu'il convient de définir des stratégies appropriées d'adaptation pour faire face à l'évolution et à la variabilité du climat,
- 4) qu'il est essentiel d'exploiter des réseaux d'observation phénologique pour modéliser les cultures et prévoir les rendements,
- 5) qu'il faut faire appel à de nouvelles techniques telles que la télédétection pour les applications agrométéorologiques,

RECONNAISSANT EN OUTRE:

- 1) qu'il est nécessaire d'instituer une collaboration en ce qui concerne les alertes précoces et la détection,
- 2) que l'infrastructure de l'enseignement de l'agrométéorologie à divers niveaux est insuffisante dans la Région et que le manque d'installations crée un goulet d'étranglement s'opposant aux progrès de l'agrométéorologie dans la Région,

DÉCIDE:

- 1) de reconduire le Groupe de travail de météorologie agricole et de lui confier les attributions suivantes:
 - a) résumer les progrès récents accomplis dans le domaine de la gestion de la sécheresse et des inondations et promouvoir le resserrement de la collaboration en matière d'alertes précoces et de détection en tenant compte

des besoins d'information des usagers à ce propos;

- b) faire le point de la situation concernant les réseaux d'observation phénologique et recommander des moyens de renforcer ces réseaux;
 - c) identifier et encourager les établissements européens d'enseignement spécialisé encadrés par des spécialistes et susceptibles d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes exclusifs de formation à la météorologie agricole;
 - d) évaluer les incidences de l'évolution et de la variabilité du climat sur l'agriculture européenne;
 - e) étudier l'emploi effectif d'applications de la télédétection à la météorologie agricole;
 - f) contribuer à l'application de la climatologie agricole en vue d'accroître la production alimentaire et donner des conseils à ce sujet;
- 2) de désigner les experts suivants pour faire partie du Groupe de travail:
 - M. H. Friesland (Allemagne)
 - M. Z. Dunkel (Hongrie)
 - M. R. Jilderda (Pays-Bas)
 - Mme A. Marica (Roumanie)
 - M. A. Kleschenko (Fédération de Russie)
 - M. J. D. Corredera (Espagne)
 - M. S. Cinar (Turquie);
 - 3) de désigner M. G. Maracchi (Italie) à la présidence du Groupe de travail de météorologie agricole;
 - 4) de prier le président du Groupe de travail d'attribuer des responsabilités pour les diverses tâches définies dans les attributions en consultant les membres du Groupe de travail;
 - 5) d'inviter le président du Groupe de travail à remettre au président de l'Association un rapport final contenant les rapports individuels des membres six mois au plus tard avant la prochaine session de l'Association.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 8 (XII-AR VI), qui cesse d'être en vigueur.

RÉSOLUTION 16 (XIII-AR VI)

**APPUI ACCORDÉ À LA COMMISSION TECHNIQUE MIXTE OMM/COI
D'OCÉANOGRAPHIE ET DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME**

L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI (EUROPE),

NOTANT:

- 1) la résolution 14 (Cg-XIII) — Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM),
- 2) la résolution XX-12 de l'Assemblée de la COI — Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM),
- 3) le *Rapport final abrégé, résolution et recommandations de la première session de la CMOM* (Akureyri, Islande, juin 2001) (OMM-N° 931),

CONSIDÉRANT que les données d'observation océanographiques et météorologiques marines représentent non seulement une importante contribution à la météorologie d'exploitation et à la prestation de services maritimes, mais qu'elles sont indispensables, de manière générale, aux études du climat mondial,

RECONNAISSANT:

- 1) que la CMOM est désormais l'organe unique de l'OMM chargé de la coordination sur le plan international et de la réglementation d'un système opérationnel mondial d'observation des océans, de gestion de données et de prestation de services,
- 2) que certains de ses Membres participent activement à la mise en place et à l'entretien de tout un éventail de systèmes d'observation des océans, tant pour les besoins de l'exploitation que pour la recherche,
- 3) que certains de ses Membres sont de plus en plus sollicités pour fournir des services météorologiques et océanographiques à des groupes d'usagers maritimes très divers,
- 4) que le Système mondial de télécommunications (SMT) restera capital pour la collecte et l'échange de nombreux types de données océanographiques dans des conditions d'exploitation,

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'il importe d'augmenter sensiblement le volume des données océanogra-

phiques dont on a besoin pour la météorologie opérationnelle, les services et la recherche océanographiques et les études sur le climat mondial,

PRIE INSTAMMENT ses Membres:

- 1) de continuer d'exploiter et, si possible, de développer leurs systèmes existants d'observation des océans, de manière à contribuer aux objectifs de la Veille météorologique mondiale (VMM), du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et du Système mondial d'observation des océans (GOOS) et d'établir une coordination internationale par l'intermédiaire de la CMOM;
- 2) de participer activement à la planification et à la mise en œuvre de ces systèmes ainsi qu'aux travaux de la CMOM;
- 3) de se concerter avec les organismes et les institutions océanographiques nationaux compétents afin de garantir l'exploitation à long terme des systèmes d'observation des océans;
- 4) de se concerter avec les organismes et les institutions océanographiques nationaux compétents pour créer les moyens propres à la gestion des données océanographiques et assurer des services océanographiques;
- 5) d'améliorer les moyens de télécommunication pour la transmission des données et des produits océanographiques entre les navires et la terre ferme et inversement, notamment en ayant davantage recours aux moyens de télécommunication par satellite, par exemple ceux d'INMARSAT et d'ARGOS;

PRIE le Secrétaire général de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires, dans les limites des ressources budgétaires disponibles, afin d'aider les Membres à participer à la mise en place et au bon fonctionnement de la CMOM.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 10 (XII-AR VI), qui cesse d'être en vigueur.

ANNEXES

ANNEXE I

Annexe du paragraphe 4.1.5 du résumé général

TÂCHES SPÉCIFIQUES À REMPLIR PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA PLANIFICATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE DANS LA RÉGION VI

1. Revoir la conception du RSBR et du RCBR, déterminer s'il y a des lacunes dans le réseau d'observation et tenir à jour la liste des stations et celle des coordonnateurs.
 2. Coopérer avec EUCOS et appuyer l'initiative EUCOS visant à renforcer les capacités de contrôle.
 3. Mettre au point un plan stratégique pour les CRI afin d'aboutir, dans la Région, à un réseau optimal de tels centres respectant toutes les exigences des Membres et tenir compte des capacités et des initiatives actuelles et nouvelles telles que les programmes d'EUMETNET pertinents.
 4. Examiner périodiquement l'état de mise en œuvre et de fonctionnement du RTM, et notamment du RRTDM, en particulier dans l'est de la Région, et apporter les améliorations voulues.
 5. Appuyer la mise en place du Système d'information de l'OMM (SIO) et l'établissement d'un centre mondial du Système d'information (CMSI) dans la Région VI.
 6. Appuyer la mise en œuvre des codes déterminés par des tables.
 7. Suivre la situation du service EUMETCast de production de données météorologiques de base pour les Membres de la Région VI dans le cadre de la VMM pendant la période d'essai et améliorer le contenu du programme de diffusion et de transmission.
 8. Se tenir au courant de l'évolution des systèmes de prévision et de traitement des données (modèles à domaine limité par exemple) et des systèmes d'assimilation des données, de prévision d'ensemble et de prévision immédiate; en particulier, analyser la structure, les responsabilités et les capacités des CMRS de la Région en tenant compte des nouveaux programmes et initiatives appropriés.
 9. Apporter un soutien aux SMHN les moins développés en organisant des visites d'experts, des échanges de personnel, des cours ou stages de formation axés sur l'utilisation des produits de la prévision numérique du temps et sur les méthodes de prévision.
 10. Améliorer l'échange d'avis en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre d'un projet pilote et mettre sur pied un système d'alerte collectif en Europe et dans la Région VI.
 11. Favoriser l'éducation et la formation en organisant des ateliers et des séminaires et en établissant des directives et du matériel didactique.
 12. Encourager les Membres de la Région à se servir des statistiques de vérification pour améliorer la qualité des prévisions et l'efficacité des méthodes de prévision.
 13. Recenser les insuffisances dans les pays de la Région VI en tenant à jour les bases de données de l'OMM organisées par pays.
 14. Aider et conseiller les SMHN, en cas de besoin, en envoyant des consultants et en organisant des réunions.
 15. Recenser les ressources pouvant être dégagées dans les pays Membres ainsi qu'auprès d'institutions de financement établies en Europe et encourager les initiatives permettant d'accéder à ces ressources.
-
-

ANNEXE II

Annexe du paragraphe 4.3.11 du résumé général

**ÉTAT FINANCIER DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DU RRTDM
AU 31 DÉCEMBRE 2004**

	<i>CHF</i>
Fonds disponibles au 1 ^{er} janvier 2000	96 929
Intérêts	9 778
Montants épargnés par suite de l'annulation des engagements de dépenses des années précédentes	11 465
Total des recettes	118 172
Quatrième session du ROC	9 290
Cinquième session du ROC	9 786
Sixième session du ROC	10 110
Septième session du ROC	9 013
Huitième session du ROC	5 866
Neuvième session du ROC et réunion du Groupe directeur	15 139
Total des dépenses	59 204
Total des fonds disponibles au 31 décembre 2004	58 968

ANNEXE III

Annexe du paragraphe 14.2.19 du résumé général

**DÉCLARATION DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DES
SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX
(DESTINÉE AUX DÉCIDEURS)**

Facteurs socioéconomiques clefs

1. Les gouvernements s'efforcent d'améliorer le bien-être de la population. La croissance démographique, la lutte contre la pauvreté, la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire, la croissance économique, la santé publique et la sécurité sont autant de facteurs essentiels à prendre en considération. Face à cela, les gouvernements se doivent de mettre en œuvre une politique efficace et d'appliquer les principes fondamentaux de la gouvernance sociétale et environnementale. Or il est bien connu que notre mode de vie subit l'influence du milieu naturel et que celui-ci est mis à mal par les changements climatiques qui pourraient compromettre le développement durable des sociétés humaines du fait des catastrophes causées par les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces catastrophes entraînent en effet une diminution de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau douce non contaminée ainsi que le développement et la propagation de maladies. La situation est encore aggravée par l'urbanisation croissante et l'extension de l'habitat dans des régions naguère inhabitées telles que les zones arides, les versants montagneux, les plaines inondables et les bords de mer. Les populations sont donc de plus en plus exposées aux maladies véhiculées par l'air ou par l'eau, au stress thermique, à la sécheresse, aux glissements de terrain, aux inondations, aux marées de tempête et aux tsunamis.

La sécurité des personnes et des biens revêt une grande importance pour tous les pays, en particulier ceux dont l'économie est fragile. Ces derniers sont très vulnérables face aux catastrophes naturelles qui peuvent éroder de 10 à 15 %, en moyenne, le PNB d'un pays en développement. C'est seulement en se faisant une idée claire des dangers potentiels, en mettant en place des systèmes d'alerte précoce et en appliquant des stratégies de prévention des catastrophes adéquates que l'on peut protéger efficacement les populations.

Ce sont là des problèmes auxquels la communauté mondiale doit s'attaquer pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et mis en exergue dans le Plan d'action de Johannesburg adopté en 2002 à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable.

Rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux

2. La connaissance du temps et du climat est essentielle à tous les domaines d'activité, et ce depuis que l'homme moderne s'intéresse aux questions sociétales et environnementales. C'est dans ce contexte que les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de divers pays se sont donné les moyens de

recenser et d'affronter un large éventail de problèmes, liés au temps, au climat et à l'eau, qui influent sur la société et le développement socioéconomique. Par exemple, pour ce qui est des risques naturels, les SMHN se sont vu confier la mission de sensibiliser la population à leurs incidences et d'émettre des alertes au cas par cas afin de préserver des vies humaines, de maintenir la productivité et de limiter les dommages matériels.

3. Les SMHN sont le porte-parole officiel exclusif pour les avis météorologiques diffusés dans leurs pays respectifs et sont aussi chargés, dans bien des cas, d'émettre les bulletins d'alerte relatifs au climat, à la qualité de l'air, aux tremblements de terre et aux tsunamis. Pour que la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets soient efficaces, il faut que les SMHN soient bien préparés et que gouvernements et populations sachent réagir comme il se doit aux alertes. Sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les SMHN s'attachent à aider les gouvernements à améliorer le processus de décision pour permettre aux populations de s'adapter aux changements climatiques, pour limiter les risques naturels et favoriser le développement durable. Du fait qu'ils aident les gouvernements et les populations à prévenir des risques potentiels, les SMHN constituent un pilier de l'infrastructure de crise des pays qui se construisent, et contribuent de ce fait au développement durable et en particulier au combat contre la pauvreté. Les SMHN collaborent à la mise en œuvre de la stratégie de prévention multirisques conçue par l'OMM, dont l'objectif est de diviser par deux, sur la décennie 2010-2019, le nombre de victimes de catastrophes naturelles d'origine météorologique, hydrologique et climatique, par rapport à la moyenne calculée sur la période 1995-2004.

4. Les SMHN surveillent en permanence l'état de l'environnement grâce aux observations consacrées au système terrestre dont ils prédisent aussi l'évolution. Ils diffusent en temps voulu, à l'intention des gouvernements, des alertes précises concernant les dangers naturels les plus menaçants et fournissent des informations et des services relatifs à l'environnement qui revêtent une importance capitale pour l'aménagement urbain, la mise en valeur durable des sources d'énergie, l'accès à l'eau douce et la production alimentaire.

5. Il est essentiel que les diverses parties prenantes coopèrent pour que les gouvernements puissent bénéficier de ces services. Les partenariats instaurés entre les SMHN et les universités, les ministères, les organisations internationales et non gouvernementales et, lorsque les circonstances s'y prêtent, le secteur privé aident la société à prendre des décisions plus avisées grâce à des informations météorologiques, hydrologiques et climatologiques plus complètes et plus précises. Ces partenariats permettent d'étoffer les réseaux d'observation, d'améliorer le traitement de l'information, d'affiner la résolution des modèles et d'obtenir des produits spécialisés plus précis et, par là même, plus utiles, pour le plus grand profit de la

société. Les gouvernements et les autres décideurs sont ainsi mieux à même de prendre des décisions éclairées en matière de sécurité et dans le domaine économique. Les SMHN encouragent ces partenariats en adoptant des politiques d'ouverture non restrictives en matière de données, grâce auxquelles les informations dont ils disposent sont accessibles en temps réel, sous des formes facilement exploitables et à des coûts modérés.

Besoins futurs

6. En 2000, en adoptant des objectifs de développement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale s'est fixé des buts précis à atteindre d'ici à 2015. Pour que ces objectifs internationalement admis puissent être atteints, il est essentiel que les gouvernements mettent à profit toutes les avancées de la science et de la technique rendues possibles par les SMHN et leurs partenaires (en particulier la diffusion d'alertes multidangers et la fourniture de services connexes 24 heures sur 24, sept jours par semaine et 365 jours par an) pour obtenir les informations qui permettront de prévenir les catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets. La coopération internationale revêt une importance primordiale à cet égard, que ce soit entre les pays ou entre les institutions spécialisées du système des Nations Unies.

7. Des moyens de communication efficaces garantissent la diffusion de l'information partout où elle est nécessaire. Les gouvernements doivent reconnaître que la surveillance continue de l'environnement est essentielle et que les SMHN sont à même de fournir en temps voulu les informations précises dont les décideurs ont besoin en cas d'urgence. Aussi leur incombe-t-il de soutenir leurs SMHN avec constance et de favoriser leur modernisation et leur essor.

8. Il est essentiel que les populations soient suffisamment préparées pour réagir de façon efficace en cas d'alerte. L'éducation et la formation du public revêtent une importance capitale à cet égard, les systèmes d'alerte aux catastrophes naturelles ne pouvant porter leurs fruits que si les gouvernements et les populations réagissent comme il faut le moment venu. Les informations diffusées doivent donc être faciles à comprendre et à exploiter.

9. Il faut que nos sociétés puissent évaluer les incidences des changements climatiques et mettre au point les stratégies d'adaptation nécessaires. En fournissant des informations fondamentales sur le système climatique et des prévisions élaborées à l'aide de modèles du climat, les SMHN peuvent aider les sociétés à se transformer.

10. Pour donner toute la mesure de leur efficacité, les SMHN et leur réseau international, dont la coordination est assurée par l'OMM, doivent être reconnus comme des partenaires essentiels dans la poursuite de l'objectif qui consiste à réduire la pauvreté et accroître la prospérité à l'échelle de la planète.

APPENDICE A

LISTE DES PARTICIPANTS À LA SESSION

A. BUREAU DE LA SESSION

D. Keuerleber-Burk Président par intérim
A. Leitass Vice-président

B. REPRÉSENTANTS DES MEMBRES DE L'OMM

<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>
Albanie	M. Sanxhaku	Délégué
Allemagne	W. Kusch U. Gärtner G.-R. Hoffman G. Steinhorst D. Frömming P. Hechler S. Demuth G. Adrian	Délégué principal Suppléant Délégué Délégué Délégué Délégué Délégué Délégué
Arménie	L. Vardanyan V. Grigoryan (Mme)	Délégué principal Déléguée
Autriche	F. Neuwirth	Délégué principal
Azerbaïdjan	S. Shiraliev S. Khalilov	Délégué principal Suppléant
Bélarus	A. Palishchuk	Délégué
Belgique	H. Malcorps G. R. Demarée A. Neukermans (Mme)	Délégué principal Suppléant Déléguée
Bosnie-Herzégovine	M. Kujundžić E. Sarač D. Trkulja Z. Božović M. Muminovic	Délégué principal Délégué Délégué Délégué Délégué
Bulgarie	K. Tzankov	Délégué principal
Chypre	K. Theophilou M. Zacharioglou	Délégué principal Suppléant
Croatie	I. Čačić D. Trninić K. Pandžić D. Klarić	Délégué principal Délégué Délégué Délégué
Danemark	P. Aakjaer L. Wester- Andersen (Mme)	Délégué principal Suppléante

<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>
Espagne	F. Cadarso J. Segovia B. Orfila	Délégué principal Suppléant Délégué
Estonie	J. Saar	Délégué principal
Ex-République yougoslave de Macédoine	V. Spiridonov S. Monevska (Mme)	Délégué principal Déléguée
Fédération de Russie	A. I. Bedritsky V. Bakumov M. Shaimardanov M. Petrova (Mme) R. Vilfand V. Trukhin E. Utkin	Délégué principal Délégué Délégué Déléguée Délégué Délégué Délégué
Finlande	P. Taalas (4.9) K. Soini (Mme) (8-10.9) M. Heikinheimo (12.9) M. Puupponen M. Hurtola (Mme)	Délégué principal Délégué principal Délégué principal Délégué Déléguée
France	C. Blondin A. de Billy (Mme) D. Lambergeon J.-L. Gaumet J.-M. Tanguy	Délégué Déléguée Délégué Délégué Délégué
Géorgie	R. Chitanava G. Kordzakhia	Délégué principal Délégué
Grèce	D. Skourgias D. Katsimardos	Délégué principal Délégué
Hongrie	Z. Dunkel G. Kis-Kovács Zs. Buzas (Mme)	Délégué principal Délégué Déléguée
Irlande	G. Fleming	Délégué principal
Islande	M. Jónsson A. Snorrason	Délégué principal Délégué
Israël	I. Setter	Délégué principal
Italie	M. Capaldo S. Pasquini G. Maracchi C. de Simone M. Abbafati (Mme) G. Monacelli (Mme)	Délégué principal Délégué Délégué Délégué Déléguée Déléguée

<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Membre</i>	<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>
Jordanie	J.K. Rabadi	Délégué principal	Suède	M. Agren (Mme) T. Kvick	Déléguée principale Suppléant
Kazakhstan	T. Kudakov Z. Kubakov	Délégué principal Délégué		G. Wennerberg (Mme) I. Karro	Déléguée Délégué
Lettonie	A. Leitass	Délégué principal	Suisse	D. Keuerleber-Burk G. Müller	Délégué principal Suppléant
Lituanie	V. Auguliené (Mme)	Déléguée principale		A. Rubli P. Morscher	Suppléant Délégué
Norvège	A. Eliassen J. Sunde L. Svendsen (Mme)	Délégué principal Suppléant Déléguée		H. Hodel	Délégué
Pays-Bas	F. Brouwer A. Kattenberg B. Van Engelen	Délégué principal Délégué Délégué	Turquie	M. Kayhan R. Sagir C. Oktar	Délégué principal Délégué Délégué
Pologne	J. Zielinski R. Klejnowski B. Ozga-Zielinski	Délégué principal Suppléant Délégué	Ukraine	V. Lipinsky	Délégué principal
Portugal	A. Serrão L. Nunes T. Diniz- Abrantes (Mme)	Délégué principal Suppléant Déléguée	C. REPRÉSENTANTS DES MEMBRES DE L'OMM N'APPARTENANT PAS À LA RÉGION VI		
République arabe syrienne	E. Eddin Al-Beik	Délégué principal	États-Unis d'Amérique	J. Jones	Observateur
République de Moldova	V. Cazac N. Berghi (Mme)	Délégué principal Déléguée	Soudan	O. Mohamed	Observateur
République tchèque	I. Obrusník J. Kubát R. Tolasz	Délégué principal Délégué Délégué	D. CONFÉRENCIERS P. Bessemoulin G. Tetzlaff K. Groves		
Roumanie	I. Sandu P. Stanciu	Délégué principal Délégué	E. REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	J. Mitchell G. Pankiewicz M. Hutchinson A. Douglas G. Ryall (Mme) C. Muller A. Calver (Mme)	Délégué principal Suppléant Délégué Délégué Déléguée Délégué Déléguée	<i>Organisation</i>	<i>Nom</i>	
Serbie-et-Monténégro	J. Andrejevic (Mme) L. Mitrovic D. Jovanovic R. Vuckovic	Déléguée principale Délégué Délégué Délégué	Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	G. Vega	
Slovaquie	P. Rončák Š. Škulec V. Pastirčák M. Mirtová (Mme) I. Zahumensky	Délégué principal Délégué Délégué Déléguée Délégué	Banque mondiale	D. Rogers L. Hancock (Mme)	
Slovénie	J. Roskar J. Jerman	Délégué principal Suppléant	Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques (HMEI)	L. Gomez E. Peters D. Peters	
			Groupement d'intérêt économique des Services météorologiques et hydrologiques nationaux d'Europe occidentale (ECOMET)	R.A. Hoenson	
			Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT)	D. Marbouty	
			Commission européenne (Centre commun de recherche)	A. de Roo	
			Réseau des Services météorologiques européens (EUMETNET)/Système d'observation composite (EUCOS)	J. Caughey	
			Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT)	P. Valabrega	

APPENDICE B

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMDAR	Retransmission des données météorologiques d'aéronefs
AMIP	Projet de comparaison des modèles de l'atmosphère
AMMA	Analyse multidisciplinaire de la mousson africaine
ANSEP	Groupe d'experts sur l'économie des services de navigation aérienne
ANSP	Prestataire de service pour la navigation aérienne
APFM	Programme associé de gestion des crues
API	Année polaire internationale
AR	Association régionale
ARGO	Réseau pour l'océanographie géostrophique en temps réel
ASAP	Programme de mesures automatiques en altitude à bord de navires
CASPAS	Programme intégré d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement dans la région de la mer Caspienne
CASPCOM	Comité de coordination pour l'hydrométéorologie et la surveillance de la pollution de la mer Caspienne
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CCNUCC	Convention-cadre sur les changements climatiques (Nations Unies)
CCI	Commission de climatologie
CCR	Centre climatologique régional
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDMS	Système de gestion des bases de données climatologiques
CEI	Communauté des États indépendants
CEPMMT	Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme
CHy	Commission d'hydrologie
CIH	Conseil intergouvernemental d'hydrométéorologie
CIMO	Commission des instruments et des méthodes d'observation
CIUS	Conseil international pour la science
CLICOM	Application de l'informatique à la climatologie
CLIFORUC	Prévisions climatologiques destinées aux groupes d'utilisateurs
CLIMAG	Groupe d'étude sur la prévision du climat et l'agriculture
CLIPS	Services d'information et de prévision climatologiques
CLIVAR	Variabilité et prévisibilité du climat
CMD	Centre mondial de données
CMAé	Commission de météorologie aéronautique
CMAg	Commission de météorologie agricole
CMIP	Projet de comparaison de modèles couplés
CMM	Commission de météorologie maritime
CMM	Centre météorologique mondial
CMN	Centre météorologique national
CMOM	Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime
CMRS	Centre météorologique régional spécialisé
CMSI	Centre mondial du Système d'information
COI	Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO)
CONASTAC	Influence de l'agriculture sur le climat
COPEs	Observation et prévision coordonnées du système terrestre
COST	Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique
CRFPM	Centre régional de formation professionnelle en météorologie
CRI	Centre régional d'instruments
CRT	Centre régional de télécommunications
CSA	Commission des sciences de l'atmosphère

CSB	Commission des systèmes de base
CSM	Comité scientifique mixte
CSOT	Comité sur les satellites d'observation de la Terre
CUE	Ciel unique européen
DARE	Sauvetage des données
DBCP	Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure
DEMETER	Ensemble européen multimodèle de prévision saisonnière à interannuelle
DIVERSITAS	Programme international de recherche scientifique sur la diversité biologique
DVB	Diffusion vidéonumérique
ECDIS	Système de visualisation de centres électroniques et d'information
ECSN	Réseau européen d'appui climatologique
EMEP	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe
ESA	Agence spatiale européenne
ESSP	Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre
ETRP	Programme d'enseignement et de formation professionnelle
EUCOS	Système d'observation composite d'EUMETNET
EUMETNET	Réseau des Services météorologiques européens
EUMETSAT	Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques
EUROCONTROL	Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
EXCIFF	Cercle européen d'échange sur la prévision des inondations
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSIO	Futur système d'information de l'OMM
FTP	Protocole de transfert de fichier
GASO	Groupe d'action sectoriel ouvert
GAWSIS	Système d'information sur les stations de la VAG
GAWTEC	Centre d'enseignement et de formation professionnelle de la VAG
GDSIDB	Banque mondiale de données numériques sur les glaces de mer
GEO	Groupe sur l'observation de la Terre
GEOSS	Système mondial des systèmes d'observation de la Terre
GEWEX	Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (OMM/PNUE)
GIFS	Système interactif mondial de prévision
GLOSS	Système mondial d'observation du niveau de la mer
GMES	Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
GSN	Réseau de stations d'observation en surface pour le SMOC
GTN-H	Réseau terrestre mondial – Hydrologie
GTN-R	Réseau terrestre mondial – Écoulement
GTSP	Programme sur les profils de la température et de la salinité à l'échelle du globe
GUAN	Réseau de stations d'observation en altitude pour le SMOC
GURME	Projet de recherche sur la météorologie et l'environnement en milieu urbain relevant de la VAG
HYCOS	Système d'observation du cycle hydrologique (composante de WHYCOS)
HYMES-TRACECA	Hydrométéorologie au service de la sécurité de l'axe TRACECA
IAPSAG	Groupe spécial international pour l'évolution scientifique des aérosols et des précipitations
IGACO	Observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe
IHDP	Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire
IMTN	Réseau principal de télécommunications amélioré
INMARSAT	Organisation internationale des télécommunications mobiles par satellite
INSPIRE	Infrastructure pour l'information spatiale en Europe
ISABP	Programme international de bouées de l'Atlantique Sud

JAXA	Agence japonaise d'exploitation aérospatiale
JCOMMOPS	Centre CMOM de soutien pour les plates-formes d'observation <i>in situ</i>
LRTAP	Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
MAP	Programme alpin à moyenne échelle
MCSS	Programme des résumés de climatologie maritime
MET	Service météorologique pour l'aéronautique
MPLS	Commutation de labels multiprotocole
NASA	Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace
NCDC	Centre national de données climatologiques (de la NOAA)
NOAA	Administration américaine pour les océans et l'atmosphère
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OHI	Organisation hydrographique internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMI	Organisation maritime internationale
PCA	Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets
PCM	Programme climatologique mondial
PCOT	Programme de coopération technique
PCT	Programme concernant les cyclones tropicaux
PCV	Programme de coopération volontaire
PCV(F)	Programme de coopération volontaire (Fonds)
PEID	Petits États insulaires en développement
PHI	Programme hydrologique international (UNESCO)
PHRE	Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau
PIGB	Programme international géosphère-biosphère
PIMO	Programme des instruments et des méthodes d'observation
PMA	Pays les moins avancés
PMAé	Programme de météorologie aéronautique
PMASC	Programme mondial des applications et des services climatologiques
PMDSC	Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat
PMICSP	Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation des stratégies de parade
PMMO	Programme de météorologie maritime et d'océanographie
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PMRPT	Programme mondial de recherche sur la prévision du temps
PMSSC	Programme mondial de surveillance du système climatique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRAE	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement
PRISM	Programme de modélisation intégrée du système terrestre
PRMT	Programme de recherche en météorologie tropicale
PROMISE	Prévisibilité et variabilité des moussons et incidences de l'évolution du climat sur l'agriculture et l'hydrologie
PROVOST	Prévision des variations du climat à une échelle saisonnière à interannuelle
PRUDENCE	Établissement de scénarios et définition des incertitudes en vue de déterminer les effets des changements climatiques et les risques associés à l'échelle européenne
PSOMM	Programme spatial de l'OMM
RCBR	Réseau climatologique de base régional
RCD	Département des activités régionales et de coopération technique pour le développement
ROC	Comité de l'exploitation (du RRTDM)
Roshydromet	Service d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement (Fédération de Russie)
RPT	Réseau principal de télécommunications
RPV	Réseau privé virtuel

RRTDM	Réseau régional de transmission de données météorologiques
RRTM	Réseau régional de télécommunications météorologiques
RSBR	Réseau synoptique de base régional
SAF	Centre d'applications satellitaires
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (de la CCNUCC)
SBSTA-10	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (de la CDB)
SCHOTI	Conférence permanente des directeurs des établissements de formation professionnelle relevant des Services météorologiques nationaux
SFA	Service fixe aéronautique (OACI)
SHOFM	Système hydrologique opérationnel à fins multiples
SHN	Service hydrologique national
SIG	Systèmes d'information géographique
SIO	Système d'information de l'OMM
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
SIUPM	Système d'intervention d'urgence en cas de pollution de la mer
SMA	Station météorologique automatique
SMDSM	Système mondial de détresse et de sécurité en mer
SMHN	Service météorologique et hydrologique national
SMISO	Système mondial intégré de services océaniques
SMN	Service météorologique ou hydrométéorologique national
SMO	Système mondial d'observation
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SMP	Programme des services météorologiques destinés au public
SMPZ	Système mondial de prévisions de zone (OACI/OMM)
SMT	Système mondial de télécommunications
SMTDP	Système mondial de traitement des données et de prévision
SOI	Système d'observation intégré
SOLAS	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
SOOP	Programme de navires occasionnels
SPARC	Processus stratosphériques et leur rôle dans le climat
SSC	Surveillance du système climatique
SSI	Systèmes et services d'information
SSMOT	Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (ancien sigle du GEOSS)
START	Système d'analyse, de recherche et de formation
STDP	Système de traitement des données et de prévision
SWIC	Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents
THORPEX	Expérience concernant la recherche sur les systèmes d'observation et la prévisibilité
TIGGE	Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX
TRACECA	Axe de transport Europe-Caucase-Asie
UE	Union européenne
UGGI	Union géodésique et géophysique internationale
VAG	Veille de l'atmosphère globale
VGISC	Centre mondial virtuel du système d'information
VMM	Veille météorologique mondiale
VOS	Système de navires d'observation bénévoles
W AFC	Centre mondial de prévisions de zone
WAMIS	Service mondial d'information agrométéorologique
WGCM	Groupe d'experts de la simulation du climat
WGNE	Groupe de travail de l'expérimentation numérique
WHYCOS	Système mondial d'observation du cycle hydrologique
WWIS	Service d'information sur le temps dans le monde

www.wmo.int